

Cote du document:

A/38/3

Meilleur exemplaire

Disponible

**RAPPORT**  
**DU**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**  
**pour l'année 1983**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-HUITIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 3 (A/38/3)



**NATIONS UNIES**

New York, 1984

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
NOTE EXPLICATIVE .....	vi
AVANT-PROPOS .....	vii
<i>Chapitres</i>	
I. — QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OU PORTÉES À SON ATTENTION .....	1
II. — EXAMEN GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE INTERNATIONALE, Y COMPRIS L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET SECTORIELLE .....	8
III. — QUESTIONS EXAMINÉES SANS RENVOI À UN COMITÉ DE SESSION .....	17
A. — Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale .....	17
B. — Organisations non gouvernementales .....	17
C. — Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes .....	18
D. — Revitalisation du Conseil économique et social (voir aussi chap. IX, sect. I) .....	18
E. — Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés .....	19
F. — Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés .....	19
G. — Activités opérationnelles pour le développement <sup>a</sup> .....	19
IV. — QUESTIONS EXAMINÉES PAR LE PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) .....	21
A. — Préparatifs en vue de la Conférence internationale de la population de 1984 .....	21
B. — Questions relatives aux statistiques .....	21
C. — Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement .....	22
D. — Transport des marchandises dangereuses .....	22
E. — Cartographie .....	23
F. — Coopération régionale .....	23
G. — Sociétés transnationales .....	29
H. — Ressources naturelles .....	31
I. — Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement .....	33
J. — Mise en valeur et utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables .....	33
K. — Science et technique au service du développement .....	34

<sup>a</sup> Le débat général relatif à ce point se déroulera en séance plénière; il consistera essentiellement en un examen de politique générale des activités opérationnelles de l'ensemble du système des Nations Unies, étant entendu que les propositions qui seront formulées dans le cadre de ce débat seront soumises au Troisième Comité (Programme et coordination) qui les examinera.

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

<i>Chapitres</i>	<i>Pages</i>
L. — Coopération en matière de développement industriel . . . . .	34
M. — Coopération internationale dans le domaine de l'environnement . . . . .	36
N. — Coopération internationale dans le domaine des établissements humains . . . . .	36
O. — Problèmes alimentaires . . . . .	37
V. — QUESTIONS EXAMINÉES PAR LE DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL) . . . . .	41
A. — Droits de l'homme . . . . .	41
B. — Développement social . . . . .	49
C. — Activités en faveur des femmes : Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix . . . . .	53
D. — Stupéfiants . . . . .	56
VI. — QUESTIONS EXAMINÉES PAR LE TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION) . . . . .	59
A. — Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (voir aussi chap. IX, sect. H) . . . . .	59
B. — Coopération et coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies . . . . .	61
C. — Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 . . . . .	65
D. — Examen intersectoriel de certaines grandes questions figurant dans les plans à moyen terme des organisations du système des Nations Unies . . . . .	65
E. — Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies . . . . .	67
F. — Calendrier des conférences . . . . .	69
VII. — QUESTION EXAMINÉE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DE SESSION (D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX) CHARGÉ D'Étudier l'APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS . . . . .	72
VIII. — ELECTION ET NOMINATION DE MEMBRES DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL ET DES ORGANISMES QUI LUI SONT RATTACHÉS, CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE MEMBRES DES COMMISSIONS TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL DE SESSION (D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX) CHARGÉ D'Étudier l'APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS . . . . .	74
IX. — QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES . . . . .	77
A. — Bureau du Conseil . . . . .	77
B. — Programme de travail et ordre du jour . . . . .	77
C. — Demandes d'auditions présentées par des organisations non gouvernementales . . . . .	80
D. — Services de conférence pour la Commission des droits de l'homme à sa trente-neuvième session . . . . .	80
E. — Nomination des membres du Sous-Comité préparatoire de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale . . . . .	80
F. — Comité spécial chargé de préparer les auditions publiques sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud . . . . .	80

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

<i>Chapitres</i>	<i>Pages</i>
G. — Dispositions en vue de la négociation d'un accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel .....	80
H. — Aide à la reconstruction et au développement du Liban (voir aussi chap. VI, sect. A) .....	80
I. — Recommandations au sujet de la documentation et de l'organisation des travaux des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale (voir aussi chap. III, sect. D) .	81
J. — Nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme .....	81
K. — Reprise de la vingt-troisième session du Comité du programme et de la coordination .....	81
L. — Etat récapitulatif des incidences, sur le budget programme, des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1983 .....	81

### ANNEXES

I. — Ordre du jour de la session d'organisation pour 1983 et des première et seconde sessions ordinaires de 1983 .....	85
II. — Composition du Conseil, de ses organes subsidiaires et des organismes qui lui sont rattachés .....	86
III. — Calendrier des conférences et des réunions pour 1984 et 1985 .....	96
IV. — Déclaration du Président du Conseil économique et social sur la revitalisation du Conseil, conformément à la résolution 1982/50 du Conseil, en date du 28 juillet 1982 .....	117
V. — Déclaration du Groupe des 77 sur les activités opérationnelles pour le développement .....	119
VI. — Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil conformément à l'article 79 aux fins de participation aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de leur domaine d'activité .	121

## NOTE EXPLICATIVE

Le présent rapport rend compte des travaux réalisés par le Conseil à sa session d'organisation pour 1983 et à ses première, seconde et reprise de seconde sessions ordinaires de 1983.

Le présent rapport contient un exposé succinct des dispositions de procédure et des votes intervenus, ainsi que des décisions prises par le Conseil à propos de chaque point de l'ordre du jour, et dans le cas où une question a été renvoyée à un comité de session, le texte intégral du rapport de ce comité. Il contient également au chapitre II un résumé de la discussion générale sur la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle.

### COMPTES RENDUS ANALYTIQUES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Les comptes rendus analytiques des séances du Conseil seront publiés comme *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Séances plénières*. Les comptes rendus analytiques des séances du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ont été publiés sous les cotes E/1983/WG.1/SR.1 à 24. Par sa décision 1982/105 du 4 février 1982, le Conseil a notamment décidé de supprimer, pour une période d'essai de deux ans, l'établissement de comptes rendus analytiques pour ses comités de session.

Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil ainsi que les rapports de ses commissions et comités permanents sont publiés en tant que suppléments aux Documents officiels du Conseil. On trouvera ci-après la liste des suppléments aux Documents officiels relatifs à l'année 1983 :

Supplément n <sup>o</sup>		Cote
1	Résolutions et décisions adoptées au cours de la session d'organisation pour 1983 et de la première session ordinaire de 1983	E/1983/83
1A	Résolutions et décisions adoptées au cours de la seconde session ordinaire de 1983	E/1983/83/Add.1

Supplément n <sup>o</sup>		Cote
2	Rapport de la Commission de statistique sur sa vingt-deuxième session	E/1983/12 et Corr.2
3	Rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa trente-neuvième session	E/1983/13 et Corr.1
4	Rapport de la Commission du développement social sur sa vingt-huitième session	E/1983/14
5	Rapport de la Commission des stupéfiants sur sa trentième session	E/1983/15
6	Rapport du Comité de la planification du développement sur sa dix-neuvième session	E/1983/16
7	Rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa session extraordinaire	E/1983/17/Rev.1
7A	Rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa neuvième session	E/1983/18/Rev.1
8	Rapport du Comité des ressources naturelles sur sa huitième session	E/1983/19
9	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement	E/1983/20
10	Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance	E/1983/21
11	Rapport de la Commission économique pour l'Europe	E/1983/22
12	Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	E/1983/43
13	Rapport de la Commission économique pour l'Afrique	E/1983/44
14	Rapport de la Commission économique pour l'Asie occidentale	E/1983/45
15	Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine	E/1983/46

## AVANT-PROPOS

Le débat général au sein du Conseil économique et social s'est déroulé dans le prolongement de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'était terminée quelques jours plus tôt à Belgrade et qui a eu un retentissement inévitable et peut-être positif sur ce débat. Les longues négociations qui ont eu lieu à Belgrade concernant le point 8 de l'ordre du jour relatif à la situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement, ont finalement abouti à l'adoption d'une déclaration par la Conférence, ce qui a, en un sens, représenté une contrainte supplémentaire et importante pour le Conseil, l'empêchant de négocier à Genève l'adoption d'un ensemble de conclusions ou d'une déclaration qui auraient constitué «le produit» final de notre débat général. Un tel résultat aurait naturellement été préférable, dans la mesure où une conclusion adoptée d'un commun accord aurait eu un impact beaucoup plus fort qu'une déclaration émanant du Président.

Je voudrais tout d'abord souligner que le consensus réel au sein du Conseil a été bien plus large qu'il n'apparaît dans les documents. Fondamentalement, on s'est accordé à reconnaître que la crise actuelle revêtait une ampleur sans précédent et qu'elle avait des répercussions globales, entraînant, en particulier, des conséquences catastrophiques pour les pays en développement. Bien qu'il n'y ait pas eu unanimité quant aux causes de la crise, je pense que les raisons profondes de la situation actuelle ont été suffisamment mises en lumière.

Toutefois, il est apparu une fois de plus qu'il n'existait pas au sein du Conseil une convergence de vues politiques suffisante pour traduire dans la pratique les consensus auxquels nous sommes parvenus sur le plan théorique ou intellectuel. Peut-être est-ce là le but que nous devrions résolument poursuivre dans le contexte des négociations économiques multilatérales : transposer, grâce à un processus de «ruissellement» le consensus théorique ou intellectuel dans la sphère déterminante pour les peuples — celle de l'action pratique. Notre échec — et j'utilise à dessein le mot «notre» parce qu'il s'agit en dernière analyse d'un échec collectif de la communauté internationale —, quels qu'en soient les principaux responsables, est un phénomène qui revêt des proportions alarmantes. Le fait que les négociations économiques multilatérales se trouvent continuellement dans l'impasse engendre un état de choses qui a depuis longtemps dépassé les bornes du tolérable. Pourtant, il semble que nous voulions nous punir nous-mêmes en parvenant toujours à un consensus très large sur le plan théorique ou intellectuel, que nous sommes ensuite presque totalement et irrémédiablement incapables de traduire dans la réalité par des mesures concrètes.

Cela m'amène à parler de la sixième session de la Conférence, qui a été une occasion manquée, comme l'a souligné le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le discours qu'il a prononcé à la séance d'ouverture du Conseil.

Dans leurs déclarations, les participants au débat général ont annoncé qu'ils préféreraient ne pas procéder, au stade actuel, à une évaluation de la sixième session de la Conférence mais, comme on pouvait s'y attendre, ils ont formulé des appréciations préliminaires. S'abstenir de toute appréciation aurait été une démarche compréhensible certes, mais guère réaliste. Il était évident, en effet, pour qui examinait le calendrier des conférences pour l'année, que les résultats de la sixième session devaient constituer l'un des principaux axes du débat général de notre session. Quel est donc le message qui se dégage de ces appréciations ? S'il n'exprime pas une position unanime, il est très clair sur certains points. Tous les participants ont, semble-t-il, été d'accord pour juger que, abstraction faite des points de vue ou des aspirations individuels, les résultats de la sixième session n'avaient pas répondu aux attentes, compte tenu de la nature de la Conférence, des préparatifs approfondis auxquels elle avait donné lieu et du moment où elle intervenait. Les participants se sont également accordés à reconnaître que les négociations s'étaient déroulées à Belgrade dans un climat de réalisme et d'efficacité, avec la volonté d'éviter les controverses. Plusieurs délégations se sont félicitées de cet aspect, qu'elles ont attribué à la position adoptée par le Groupe des 77 lequel, notamment dans la plate-forme de Buenos Aires, avait fourni des projets de proposition bien avant l'ouverture officielle de la Conférence.

Compte tenu de ce climat positif autant que des difficultés engendrées par la situation économique actuelle, la plupart des participants ont exprimé leur profonde déception devant les maigres résultats obtenus par la sixième session sur trois plans au moins : a) s'agissant des questions globales ou interdépendantes, le résultat final de la Conférence, à savoir la déclaration qui avait fait l'objet de négociations si délicates, a vu en définitive sa portée restreinte par une réserve de forme et par des déclarations interprétatives; b) sur le plan sectoriel, les textes adoptés sont restés très en deçà des attentes minimales les plus légitimes et les participants à la Conférence n'ont pu parvenir à un accord sur certains problèmes clefs; et c) la Conférence n'a pas débouché sur un programme d'action pour l'avenir immédiat.

D'autres participants, tout en partageant les impressions d'ensemble mentionnées plus haut, ont jugé les résultats de la Conférence plus positifs. Ce point de vue, je pense, se fonde essentiellement sur deux considérations : d'une part les résolutions adoptées sur certaines questions sectorielles constituent un pas en avant dont on ne saurait minimiser l'importance et, d'autre part, on ne peut dissocier les résultats de la Conférence du contexte dans lequel elle s'est tenue, à savoir la situation économique mondiale actuelle.

Selon ces participants, on a pris des mesures, que d'aucuns pourront certes juger modestes, mais qui toutes sont positives et vont dans la bonne direction.

Un autre message de caractère général qui se dégage de l'analyse de la sixième session de la Conférence est



que la communauté internationale doit absolument se fixer des buts et des orientations précis en réponse à la question : quelle est la prochaine étape ? Au Conseil, cette question a été formulée de manière claire et insistante. Depuis la seconde session ordinaire de 1982, nous avons eu la trente-septième session de l'Assemblée générale, la réunion, à l'échelon ministériel, des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à New Delhi, la cinquième Réunion ministérielle des pays du Groupe des 77 à Buenos Aires, le Sommet économique de Williamsburg et la sixième session de la CNUCED à Belgrade. Quels résultats avons-nous — collectivement — obtenus à ces réunions ? Les mesures adoptées lors de chacune d'entre elles nous mènent-elles dans une direction cohérente ? Nos efforts ont-ils rapporté les bénéfices escomptés ?

J'ose espérer que la prochaine session de l'Assemblée générale et les prochaines réunions annuelles du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale nous maintiendront — ou plutôt nous mettront — dans la bonne voie. Nous avons, par exemple, attendu déjà suffisamment longtemps, comme l'ont souligné plusieurs délégations, l'ouverture de négociations globales.

Quelle que soit l'analyse que l'on fasse de la situation, il reste — et cela est apparu clairement au cours du débat général — que la dynamique des relations économiques internationales, dont la crise mondiale actuelle est un élément constitutif, ne peut être arrêtée. En d'autres termes, nous sommes constamment poussés à franchir une nouvelle étape.

Cela nous amène à l'autre grand thème du débat général : la crise économique mondiale actuelle. Là encore, il n'y a pratiquement pas de divergence quant aux causes profondes de la crise, à sa nature structurelle et à la nécessité d'une intervention. Nous voici revenus au plan théorique ou intellectuel — celui du diagnostic. Mais qu'en est-il de la thérapie suggérée ?

On s'accorde, par exemple, à reconnaître qu'il existe des signes de reprise économique dans certains des pays les plus avancés. Nous avons pris acte de cette tendance et nous espérons qu'elle sera durable.

Toutefois, les points de vue ont divergé quand on a abordé la question suivante : ces indices sont-ils suffisants ?

Certaines délégations et quelques représentants de secrétariats d'organisations internationales ont estimé que, même si tous les indicateurs économiques ne reflétaient pas encore une tendance positive, les signes de reprise étaient suffisamment nombreux pour permettre au moins d'affirmer que nous avons franchi le cap de la récession et qu'existent les conditions d'une relance durable, qui pourrait entraîner, dans un avenir relativement proche, une amélioration plus générale de l'économie internationale. Pour cela, il faut aussi mettre en œuvre les politiques économiques qui s'imposent sur le plan à la fois intérieur et extérieur, ce qui suppose notamment une lutte permanente contre l'inflation, une baisse des taux d'intérêt, un dosage équilibré des politiques d'investissement et la stimulation des facteurs productifs de façon à promouvoir l'emploi et la libéralisation du commerce, ce qui freinerait et inverserait la montée du protectionnisme.

La plupart des délégations par contre, y compris certaines voix émanant des secrétariats des organisations internationales, tout en reconnaissant que la reprise économique dans les pays développés était indispensable si l'on voulait surmonter la crise mondiale, ont insisté sur deux autres points essentiels. D'abord, compte tenu de l'interdépendance économique mondiale, la reprise devrait aller de pair avec le développement. Il est donc exclu qu'une relance, même durable, de l'économie des pays industrialisés puisse à elle seule sortir le monde de la crise actuelle si, parallèlement, l'on ne réactive pas le processus de développement dans les autres pays. Redressement économique et développement sont donc devenus indissociables, l'un ne pouvant se concevoir sans l'autre. D'autre part, une certaine incertitude s'est fait jour quant à l'importance réelle des signes actuels de relance; on s'est demandé si ces indices étaient suffisamment concluants pour justifier une sorte de «soulagement anticipé». Parallèlement, certains des ajustements imposés au monde en développement suscitent des inquiétudes sérieuses. Le processus d'ajustement, que les pays en développement eux-mêmes jugent indispensable, est perçu comme peut-être trop brutal pour pouvoir être toléré par leurs sociétés. Etant donné les structures politiques et sociales de ces pays, il faut avoir présent à l'esprit qu'on ne peut soumettre leurs populations à des contraintes trop excessives. Des mesures immédiates s'imposent donc pour atténuer le fardeau des ajustements économiques.

Si l'interdépendance des problèmes et des programmes concernant le commerce, le développement et les questions monétaires et financières est désormais un thème à la mode, comme on a pu le constater au cours du débat général, on n'a pas su tomber d'accord sur ce qu'il fallait faire, du point de vue pratique, pour donner un contenu concret à cette interdépendance. Il semblerait toutefois, à en juger par le débat, qu'une conception plus globale de l'interaction des problèmes est en train de se dégager. Que faut-il donc faire sur le plan du double impératif de redressement-développement ? Les idées à ce sujet semblent diverger nettement, bien que la formulation soit parfois identique. Prenons par exemple la question de l'organisation d'une conférence, mentionnée si souvent au cours du débat général comme indispensable pour l'élaboration d'un système économique et financier international qui soit mieux adapté aux besoins et aux nécessités du monde dans la fin des années 80 et la dernière décennie de ce siècle. La conférence proposée dans la Déclaration de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à New Delhi est-elle la même que celle dont parle le Premier Ministre de Nouvelle-Zélande, ou que celle dont les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Williamsburg ont donné pour instruction à leurs ministres des finances d'étudier les incidences avec le Directeur général du Fonds monétaire international, ou celle encore dont les premiers préparatifs techniques sont exposés dans le rapport du Comité pour la planification du développement ?

Même si ces différentes propositions n'ont pas grand-chose en commun — et, pour le moment tout au moins, tel semble être le cas — et même s'il appartient aux gouvernements de définir avec précision le cadre d'une initiative de cette envergure, le simple fait que la question figure explicitement à l'ordre du jour des discussions économiques internationales indique clairement,

comme on l'a constaté une fois de plus au cours du débat général, que nous allons peut-être vers un rapprochement des positions qui permettra l'émergence d'un consensus international indispensable.

D'autres questions importantes ont également été au centre de notre réflexion. On a notamment insisté sur la priorité à accorder aux programmes en matière d'alimentation et d'agriculture. L'alimentation et les problèmes alimentaires figurent au nombre des préoccupations constantes de la communauté internationale, étant donné qu'ils concernent directement la lutte contre la faim et la malnutrition.

Il en va de même pour la question des recettes d'exportation fournies par des produits de base, dont la plupart des pays en développement sont si lourdement tributaires. On ne peut manquer d'être très inquiet quant aux conséquences qu'auront pour les pays en développement exportateurs les tendances récentes à la chute des prix de ces produits.

Des inquiétudes se sont aussi manifestées à propos du volume actuel des liquidités dans le monde et du problème, lié au précédent, de la dette extérieure des pays en développement. Une autre question qui a occupé une place centrale dans la plupart des interventions a été la nécessité d'accroître les ressources de la Banque mondiale et de son organisation affiliée, l'Association internationale de développement, ainsi que du Fonds monétaire international. La plupart des participants ont jugé que le volume actuel de l'aide publique au développement était largement insuffisant, eu égard à l'importance capitale que revêt cette source de financement pour un grand nombre de pays en développement.

On s'est également dit inquiet de la réduction substantielle des courants financiers normaux (y compris privés) et du volume plus faible des investissements dans le monde en développement, phénomène qui est aussi une conséquence des taux d'intérêt élevés actuellement pratiqués sur la principale place financière mondiale.

L'importance capitale du commerce et des problèmes d'échange, et l'interdépendance de cette question avec celle du système monétaire et financier, a constitué un thème récurrent dans pratiquement toutes les interventions. Bien que les principales négociations sur le commerce aient donné lieu à des appréciations diverses, les délégations ont été unanimes à reconnaître la nécessité de mettre un terme aux mesures protectionnistes, qui ont atteint une ampleur inacceptable. Étant donné le volume de ressources dangereusement réduit dont dispose le système des Nations Unies pour ses activités opérationnelles, la plupart des délégations ont demandé l'adoption immédiate de mesures correctives.

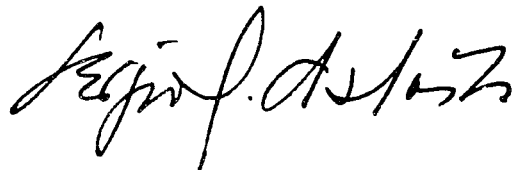
Certaines délégations ont exprimé une fois de plus l'idée que l'instauration d'un climat plus propice dans les relations mondiales était un aspect à ne pas négliger si l'on voulait tirer pleinement parti de toutes les possibilités offertes par la coopération économique internationale.

La plupart des délégations ont également abordé la question du volume des ressources actuellement consacrées aux armes et aux armements et ont insisté sur la nécessité d'affecter au moins une partie de ces ressources à des activités plus productives dans le cadre du processus de développement.

Plusieurs délégations ont attiré l'attention de la communauté internationale sur deux situations particulières. D'abord, celle des pays les moins avancés, qui ont besoin d'une assistance spéciale pour faire face à la crise actuelle qui les frappe particulièrement, compte tenu de leur vulnérabilité. Il fallait espérer que, étant donné la résolution adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa sixième session, le rythme d'application du Nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 pour les pays les moins avancés serait à la mesure des engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris en septembre 1981. On a également attiré l'attention sur la situation de l'Afrique, continent où se trouvent la plupart des pays les moins avancés, et où le processus de développement économique et social se heurte actuellement à des difficultés particulières.

S'agissant de toutes les questions abordées dans le débat général, le point essentiel est que les participants ont insisté sur la nécessité pour la communauté internationale de mettre à profit toutes les possibilités de renforcer la coopération et le développement économiques mondiaux. Je sais qu'il n'y a pas de remède magique aux problèmes actuels, et nous en sommes tous conscients. Mais les moyens d'améliorer nos perspectives d'avenir existent. A nous de savoir en tirer parti.

*Le Président du Conseil économique et social,*



*(Signé) Sérgio CORRÊA DA COSTA*

Genève, juillet 1983

## Chapitre premier

### QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OU PORTÉES À SON ATTENTION

EXAMEN GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE INTERNATIONALE, Y COMPRIS L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET SECTORIELLE

#### *Résolution et décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

Rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement (résolution 1983/61 du Conseil)

Nouvel ordre humain international : les aspects moraux du développement (décision 1983/171 du Conseil)

Rapports examinés par le Conseil économique et social à l'occasion de son examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (décision 1983/177 du Conseil)

#### DÉCENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

##### *Décision portée à l'attention de l'Assemblée générale*

Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (décision 1983/113 du Conseil)

#### ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

##### *Décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

Reconvocation du Comité chargé des organisations non gouvernementales (décision 1983/108 du Conseil)

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales (décision 1983/109 du Conseil)

Retrait du statut consultatif (décision 1983/110 du Conseil)

Ordre du jour provisoire et documentation de la session du Comité chargé des organisations non gouvernementales qui se tiendra en 1985 (décision 1983/111 du Conseil)

#### APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

##### *Résolution et décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (résolution 1983/41 du Conseil)

Ordre du jour provisoire pour 1984 du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (décision 1983/133 du Conseil)

Bureau de 1984 du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (décision 1983/134 du Conseil)

#### PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION, 1984

##### *Résolution appelant une décision de l'Assemblée générale*

Conférence internationale sur la population, 1984 (résolution 1983/6 du Conseil)

#### QUESTIONS RELATIVES AUX STATISTIQUES

##### *Décision portée à l'attention de l'Assemblée générale*

Rapport de la Commission de statistique sur sa vingt-deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-troisième session de la Commission (décision 1983/119 du Conseil)

#### CONCEPTION UNIFIÉE DE L'ANALYSE DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

##### *Décision portée à l'attention de l'Assemblée générale*

Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 1983 et 1984 (décision 1983/101 du Conseil, par. 2, g)

#### TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

##### *Résolution portée à l'attention de l'Assemblée générale*

Travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses (résolution 1983/7 du Conseil)

#### CARTOGRAPHIE

##### *Décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

Normalisation des noms géographiques (décision 1983/120 du Conseil)

Dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (décision 1983/121 du Conseil)

## DROITS DE L'HOMME

### *Résolutions et décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

- Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation des droits de l'homme (résolution 1983/31 du Conseil)
- Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les travaux de sa trente-cinquième session (résolution 1983/32 du Conseil)
- Mise à jour de l'étude sur la question de la prévention et de la répression du crime de génocide (résolution 1983/33 du Conseil)
- La condition de l'individu et le droit international contemporain (résolution 1983/34 du Conseil)
- La situation des droits de l'homme en Guinée équatoriale (résolution 1983/35 du Conseil)
- Exécutions sommaires ou arbitraires (résolution 1983/36 du Conseil)
- Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (résolution 1983/37 du Conseil)
- Question des droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, en particulier la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 1983/38 du Conseil)
- Question d'une convention relative aux droits de l'enfant (résolution 1983/39 du Conseil)
- Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants et de leurs familles (résolution 1983/40 du Conseil)
- Violation des droits de l'homme en Afrique australe : rapport du Groupe spécial d'experts (décision 1983/135 du Conseil)
- Violations des droits de l'homme en Afrique australe : transmission de la résolution 1983/9 de la Commission des droits de l'homme (décision 1983/136 du Conseil)
- Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes colonialistes et racistes d'Afrique australe (décision 1983/137 du Conseil)
- Mise en œuvre du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (décision 1983/138 du Conseil)
- Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation de ces droits (décision 1983/139 du Conseil)
- Le nouvel ordre économique international et la promotion des droits de l'homme (décision 1983/140 du Conseil)
- Question des disparitions forcées ou involontaires (décision 1983/141 du Conseil)
- Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les travaux de sa trente-cinquième session (décision 1983/142 du Conseil)
- Mise à jour du Rapport sur l'esclavage (décision 1983/143 du Conseil)
- La situation des droits de l'homme en El Salvador (décision 1983/144 du Conseil)
- La situation des droits de l'homme en Pologne (décision 1983/145 du Conseil)
- La situation des droits de l'homme en Bolivie (décision 1983/146 du Conseil)
- La situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran (décision 1983/147 du Conseil)
- La situation des droits de l'homme au Guatemala (décision 1983/148 du Conseil)
- Question des droits de l'homme au Chili (décision 1983/149 du Conseil)
- Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction (décision 1983/150 du Conseil)
- Droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses ou linguistiques (décision 1983/151 du Conseil)
- Organisation des travaux de la quarantième session de la Commission des droits de l'homme (décision 1983/152 du Conseil)
- Décision générale concernant la création d'un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner les situations renvoyées à la Commission en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social et les situations que la Commission a décidé de garder à l'examen (décision 1983/153 du Conseil)
- Rapport de la Commission des droits de l'homme (décision 1983/154 du Conseil)
- Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère (décision 1983/155 du Conseil)
- Allégations relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Afrique du Sud (décision 1983/156 du Conseil)

Rapport du Groupe spécial d'experts de la Commission des droits de l'homme concernant les allégations relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Afrique du Sud (décision 1983/157 du Conseil)

Rapport du Secrétaire général sur les mesures à prendre contre les activités nazies, fascistes et néofascistes et toutes les autres formes d'idéologie et pratiques totalitaires fondées sur l'intolérance raciale, la haine et la terreur (décision 1983/158 du Conseil)

#### DÉVELOPPEMENT SOCIAL

##### *Résolution appelant une décision de l'Assemblée générale*

Situation sociale dans le monde (résolution 1983/8 du Conseil)

##### *Résolutions et décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (résolution 1983/9 du Conseil)

Aspects sociaux du développement rural (résolution 1983/10 du Conseil)

Relations entre les politiques de développement économique et social (résolution 1983/11 du Conseil)

Politique sociale et répartition du revenu national (résolution 1983/12 du Conseil)

Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement dans le domaine de l'intégration sociale grâce à la participation de la population (résolution 1983/13 du Conseil)

La jeunesse dans le monde contemporain (résolution 1983/14 du Conseil)

Expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif (résolution 1983/15 du Conseil)

Le bien-être des travailleurs migrants et de leurs familles (résolution 1983/16 du Conseil)

Participation de la jeunesse au développement social et économique et exercice de son droit à la vie, au travail et à l'éducation (résolution 1983/17 du Conseil)

Effets nuisibles de la course aux armements sur le progrès et le développement dans le domaine social (résolution 1983/18 du Conseil)

La Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (résolution 1983/19 du Conseil)

Echange, entre la Commission du développement social et la Commission de la condition de la femme, d'informations sur les activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (résolution 1983/20 du Conseil)

Vieillesse (résolution 1983/21 du Conseil)

Consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement (résolution 1983/22 du Conseil)

Rôle de la famille dans le processus de développement (résolution 1983/23 du Conseil)

Exécutions arbitraires ou sommaires (résolution 1983/24 du Conseil)

Fonctions et programme de travail à long terme du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (résolution 1983/25 du Conseil)

Coordination et information dans le domaine de la jeunesse (résolution 1983/26 du Conseil)

Nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (résolution 1983/122 du Conseil)

Progrès réalisés depuis 1981 dans le domaine du développement social (décision 1983/123 du Conseil)

Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-neuvième session de la Commission du développement social (décision 1983/124 du Conseil)

Rapport du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (décision 1983/125 du Conseil)

Rapport de la Commission du développement social sur sa vingt-huitième session (décision 1983/126 du Conseil)

Application du Plan international d'action sur le vieillissement (décision 1983/127 du Conseil)

Rapport du Secrétaire général sur l'applicabilité des principales recommandations du Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies et les incidences de ces recommandations sur le programme de coordination et sur les ressources (décision 1983/128 du Conseil)

Rapport du Secrétaire général sur l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social (décision 1983/129 du Conseil)

Rapport du Secrétaire général sur quelques tendances sociales dans les pays en développement et les incidences de la situation économique actuelle (décision 1983/130 du Conseil)

ACTIVITÉS DESTINÉES À LA PROMOTION DE LA FEMME :  
DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME :  
ÉGALITÉ, DÉVELOPPEMENT ET PAIX

##### *Résolutions et décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

Communications relatives à la condition de la femme (résolution 1983/27 du Conseil)

Participation des organisations non gouvernementales aux préparatifs de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme (résolution 1983/28 du Conseil)

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (résolution 1983/29 du Conseil)

Lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui (résolution 1983/30 du Conseil)

Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la condition de la femme constituée en organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme (décision 1983/131 du Conseil)

Rapport de la Commission de la condition de la femme constituée en organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme (décision 1983/132 du Conseil)

#### STUPÉFIANTS

##### *Résolution et décision appelant une décision de l'Assemblée générale*

Examen et mise en œuvre du programme relatif à la stratégie et aux politiques de contrôle des drogues (résolution 1983/2 du Conseil)

Stratégie et politiques de contrôle des drogues (décision 1983/117 du Conseil)

##### *Résolutions et décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

Demande et offre d'opiacés à des fins médicales et scientifiques (résolution 1983/3 du Conseil)

Mesures propres à améliorer la coopération internationale visant l'interdiction du trafic illicite de drogues par la voie maritime (résolution 1983/4 du Conseil)

Augmentation du nombre des membres de la Commission des stupéfiants (résolution 1983/5 du Conseil)

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (décision 1983/114 du Conseil)

Ordre du jour provisoire et documentation de la Commission des stupéfiants pour sa trente et unième session (décision 1983/115 du Conseil)

Année internationale contre l'abus des drogues (décision 1983/116 du Conseil)

Rapport de la Commission des stupéfiants (décision 1983/118 du Conseil)

#### CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

##### *Résolution portée à l'attention de l'Assemblée générale*

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 1983/1 du Conseil)

#### REVITALISATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

##### *Décision appelant une décision de l'Assemblée générale*

Recommandations concernant l'organisation des travaux de la deuxième Commission de l'Assemblée générale (décision 1983/164 du Conseil)

#### *Décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

Contrôle et limitation de la documentation (décision 1983/163 du Conseil)

Rapport oral du Président sur la revitalisation du Conseil économique et social (décision 1983/165 du Conseil)

Revitalisation du Conseil économique et social (décision 1983/181 du Conseil)

#### SOUVERAINETÉ PERMANENTE SUR LES RESSOURCES NATURELLES DES TERRITOIRES PALESTINIENS ET AUTRES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

##### *Décision portée à l'attention de l'Assemblée générale*

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés (décision 1983/178 du Conseil)

#### RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

##### *Décision portée à l'attention de l'Assemblée générale*

Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 1983 et 1984 (décision 1983/101 du Conseil, par. 2, g).

#### COOPÉRATION RÉGIONALE

##### *Résolutions appelant une décision de l'Assemblée générale*

Déclaration d'Addis-Abeba à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique (résolution 1983/63 du Conseil)

Promotion de la coopération économique et technique interrégionale entre les pays en développement (résolution 1983/66 du Conseil)

##### *Résolutions et décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

Lien permanent entre l'Europe et l'Afrique par le détroit de Gibraltar (résolution 1983/62 du Conseil)

Problèmes particuliers du Zaïre en matière de transports, de transit et d'accès aux marchés étrangers (résolution 1983/64 du Conseil)

Mesures spéciales prises en faveur du développement économique et social de l'Afrique au cours des années 80 (résolution 1983/65 du Conseil)

Décennie des transports et des communications en Afrique (résolution 1983/67 du Conseil)

Conditions climatiques et sécheresse en Afrique (résolution 1983/68 du Conseil)

Décennie des transports et des communications en Asie et dans le Pacifique (résolution 1983/69 du Conseil)

Réunions des secrétaires exécutifs des commissions régionales (décision 1983/180 du Conseil)

#### SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

##### *Décision appelant une décision de l'Assemblée générale*

Rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa session extraordinaire (décision 1983/183 du Conseil)

##### *Résolutions et décision portées à l'attention de l'Assemblée générale*

Les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie et la collaboration de ces sociétés avec le régime raciste minoritaire de l'Afrique du Sud (résolution 1983/74 du Conseil)

Organisation d'auditions publiques sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie (résolution 1983/75 du Conseil)

Ordre du jour provisoire et documentation de la dixième session de la Commission des sociétés transnationales (décision 1983/182 du Conseil)

#### RESSOURCES NATURELLES

##### *Résolution appelant une décision de l'Assemblée générale*

Mise en valeur des ressources en eau : progrès réalisés et perspectives en ce qui concerne l'application du Plan d'action de Mar del Plata, et la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (résolution 1983/57 du Conseil)

##### *Résolutions et décision portées à l'attention de l'Assemblée générale*

Perspectives de mise en valeur des matières premières non métalliques (résolution 1983/52 du Conseil)

Normalisation des définitions et de la terminologie des ressources minérales (résolution 1983/53 du Conseil)

Utilisation de l'informatique pour la prospection et la mise en valeur des ressources minérales (résolution 1983/54 du Conseil)

Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (résolution 1983/55 du Conseil)

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (résolution 1983/56 du Conseil)

Utilisation de l'espace souterrain (résolution 1983/58 du Conseil)

Coordination des programmes des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles (résolution 1983/59 du Conseil)

Rapport du Comité des ressources naturelles sur sa huitième session et ordre du jour provisoire et documentation du Comité pour sa neuvième session (décision 1983/176 du Conseil)

#### MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

##### *Résolution appelant une décision de l'Assemblée générale*

Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement (résolution 1983/60 du Conseil)

#### MISE EN VALEUR ET UTILISATION DES SOURCES D'ÉNERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES

##### *Décision portée à l'attention de l'Assemblée générale*

Mise en valeur et utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (décision 1983/166 du Conseil)

#### SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

##### *Décision portée à l'attention de l'Assemblée générale*

Science et technique au service du développement (décision 1983/167 du Conseil)

#### COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

##### *Résolution appelant une décision de l'Assemblée générale*

Décennie du développement industriel de l'Afrique (résolution 1983/70 du Conseil)

#### COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

##### *Décision appelant une décision de l'Assemblée générale*

Coopération internationale dans le domaine de l'environnement (décision 1983/168 du Conseil)

#### COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

##### *Décision appelant une décision de l'Assemblée générale*

Coopération internationale dans le domaine des établissements humains (décision 1983/169 du Conseil)

#### PROBLÈMES ALIMENTAIRES

##### *Résolution appelant une décision de l'Assemblée générale*

Objectif des contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1985-1986 (résolution 1983/73 du Conseil)

##### *Résolutions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

Problèmes alimentaires (résolution 1983/71 du Conseil)

Vingtième anniversaire du Programme alimentaire mondial (résolution 1983/72 du Conseil)

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE  
ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

*Résolution appelant une décision  
de l'Assemblée générale*

Renforcement de la capacité du système des Nations Unies de faire face aux catastrophes naturelles et autres situations revêtant le caractère de catastrophe (résolution 1983/47 du Conseil)

*Résolutions et décision portées à l'attention  
de l'Assemblée générale*

Assistance au Ghana (résolution 1983/44 du Conseil)  
Assistance à la Bolivie, à l'Équateur et au Pérou (résolution 1983/45 du Conseil)  
Assistance aux régions frappées par la sécheresse à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en Somalie et au Soudan (résolution 1983/46 du Conseil)  
Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (décision 1983/172 du Conseil)

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES POUR LE DÉVELOPPEMENT

*Décisions portées à l'attention  
de l'Assemblée générale*

Examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles pour le développement (décision 1983/186 du Conseil)  
Rapports examinés par le Conseil économique et social touchant la question des activités opérationnelles pour le développement (décision 1983/187 du Conseil)

COOPÉRATION ET COORDINATION INTERNATIONALES  
DANS LE CADRE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

*Résolutions et décision appelant une décision  
de l'Assemblée générale*

Affaires de la mer (résolution 1983/48 du Conseil)  
Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa vingt-troisième session (résolution 1983/49 du Conseil)  
Protection du consommateur (décision 1983/174 du Conseil)

*Résolution et décisions portées à l'attention  
de l'Assemblée générale*

Réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination sur la coopération économique et technique entre pays en développement (résolution 1983/50 du Conseil)  
Réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination (décision 1983/173 du Conseil)  
Rapports examinés par le Conseil économique et social concernant la question de la coopération et de la

coordination internationale dans le cadre du système des Nations Unies (décision 1983/175 du Conseil)

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1984-1985

*Résolution portée à l'attention  
de l'Assemblée générale*

Situation existant en ce qui concerne l'établissement et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 (résolution 1983/51 du Conseil)

EXAMEN INTERSECTORIEL DE CERTAINES GRANDES QUESTIONS INSCRITES DANS LES PLANS À MOYEN TERME DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

*Résolutions portées à l'attention  
de l'Assemblée générale*

Examen intersectoriel des questions de population (résolution 1983/76 du Conseil)  
Examen intersectoriel des questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture (résolution 1983/77 du Conseil)  
Examen intersectoriel de certaines grandes questions inscrites dans les plans à moyen terme des organismes des Nations Unies (résolution 1983/78 du Conseil)

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIÉS À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

*Résolutions et décision portées à l'attention  
de l'Assemblée générale*

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies et assistance fournie au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions et les organismes du système des Nations Unies (résolution 1983/42 du Conseil)  
Assistance au peuple palestinien (résolution 1983/42 du Conseil)  
Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien au Liban (décision 1983/170 du Conseil)

CALENDRIER DES CONFÉRENCES

*Décisions appelant une décision  
de l'Assemblée générale*

Suppression des comptes rendus analytiques et calendrier des conférences et réunions (décision 1983/184 du Conseil)  
Calendrier des conférences et réunions pour 1984 et 1985 (décision 1983/185 du Conseil)



## **ELECTIONS ET PRÉSENTATIONS DE CANDIDATURES**

### *Décisions appelant une décision de l'Assemblée générale*

**Composition des organes subsidiaires du Conseil et des organismes qui lui sont rattachés : élections et confirmations (décision 1983/106 du Conseil)**

**Elections, nominations et présentations de candidatures aux organes subsidiaires du Conseil et aux organismes qui lui sont rattachés (décision 1983/161 du Conseil)**

**Elections et présentations de candidatures (décision 1983/179 du Conseil)**

## **QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES**

### *Décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

**Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 1983 et 1984 (décision 1983/101 du Conseil)**

**Services de conférence pour la Commission des droits de l'homme à sa trente-neuvième session (décision 1983/102 du Conseil)**

**Nomination des membres du Sous-Comité préparatoire de la Deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (décision 1983/103 du Conseil)**

**Comité spécial chargé de préparer les auditions publiques sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud (décision 1983/104 du Conseil)**

**Dispositions prises en vue de la négociation d'un accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (décision 1983/105 du Conseil)**

**Ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1983 du Conseil (décision 1983/107 du Conseil)**

**Aide à la reconstruction et au développement du Liban (décision 1983/112 du Conseil)**

**Documentation et organisation des travaux de la Troisième Commission de l'Assemblée générale (décision 1983/159 du Conseil)**

**Reprise de la vingt-troisième session du Comité du programme et de la coordination (décision 1983/160 du Conseil)**

**Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la seconde session ordinaire de 1983 du Conseil (décision 1983/162 du Conseil)**

**Etat récapitulatif des incidences, sur le budget-programme, des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1983 (décision 1983/188 du Conseil)**

## Chapitre II

### EXAMEN GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE INTERNATIONALE, Y COMPRIS L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET SECTORIELLE

1. Au titre du point 3 de l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1983, le Conseil a tenu un vaste débat sur l'état actuel et les perspectives probables de l'économie mondiale, les progrès enregistrés en matière de coopération économique internationale pendant l'année écoulée et les moyens de renforcer cette coopération.

2. Le débat général a porté sur la persistance de la crise économique mondiale et ses conséquences pour la paix internationale et le développement des pays en développement. Les participants sont convenus que l'économie mondiale avait traversé des difficultés sans précédent depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, qui avaient touché tous les groupes de pays, et plus particulièrement ceux en développement, auxquels la crise actuelle imposait des ajustements particulièrement ardu. Toutefois, de l'avis général, plusieurs indicateurs récents montraient que la reprise économique était en cours dans quelques pays industrialisés; cependant, presque tous les orateurs ont déclaré par ailleurs craindre que cette tendance à la relance s'avère insuffisante ou éphémère ou ne s'étende pas au monde entier, et aux pays en développement en particulier. Une grande attention a été également prêtée à l'évolution des efforts de coopération multilatérale, notamment dans le domaine du commerce international et des finances, y compris le système monétaire international, de l'énergie, de la production et de la sécurité alimentaires, ainsi qu'aux progrès enregistrés en matière de coopération économique entre pays en développement.

3. Pour le débat général, le Conseil était saisi de *l'Étude sur l'économie mondiale, 1983 : tendances et politiques économiques actuelles dans le monde*<sup>1</sup>, du rapport du Comité de la planification du développement sur sa dix-neuvième session<sup>2</sup> et du rapport du Secrétaire général sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement (A/38/176-E/1983/50). Il était également saisi de résumés consacrés à la situation économique en Afrique (E/1983/37), à la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 1982 (E/1983/51), à l'évolution économique récente dans la région de la Commission économique pour l'Europe (E/1983/52), à la situation économique de l'Amérique latine, 1982 (E/1983/73) et à l'évolution économique et sociale de la région de la Commission économique pour l'Asie occidentale (E/1983/78). Le Conseil était saisi en outre de deux notes du Secrétaire général intitulées respectivement « Le nouvel ordre humain international : aspects moraux du développement » (E/1983/68 et Add.1 et 2) et « La coopération internationale en matière fiscale » (E/1983/107) ainsi que d'une note verbale datée du

20 mai 1983, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/1983/89), d'une lettre datée du 6 juillet 1983, adressée au Président du Conseil économique et social par le Chef de la délégation de la Bulgarie au Conseil économique et social (E/1983/108) et d'une déclaration présentée par l'Institut international des caisses d'épargne, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie II auprès du Conseil (E/1983/NGO/4).

#### DÉCLARATIONS LIMINAIRES

4. Dans sa déclaration liminaire (voir E/1983/SR.16), le Président a dit que la crise économique actuelle avait donné lieu à de nombreuses mises en garde, mais que celles-ci n'avaient apparemment pas été entendues de tous. Par voie de conséquence, les négociations économiques multilatérales étaient presque au point mort. Son prédécesseur dans la charge de président du Conseil avait déclaré, à l'occasion de la clôture de la seconde session ordinaire de 1982, que le consensus réel était bien plus large que celui que le Conseil, en raison des divergences de vues politiques entre ses membres, pouvait exprimer (voir E/1982/SR.51). Cette observation conservait toute sa valeur. Cependant, la coopération économique multilatérale périlclitait et il régnait un climat de perplexité et de doute.

5. A ceux qui affirmaient que les institutions internationales existantes avaient bien réagi face à la gravité de la situation financière, on pouvait répondre qu'elles avaient tout juste franchi ce qui n'était probablement qu'un premier obstacle. La récession actuelle était la plus longue et peut-être la plus forte contraction de l'activité économique enregistrée depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Si, pour les pays développés, la reprise pouvait être l'occasion d'un nouveau départ, elle était synonyme de survie pour les pays en développement. Rien ne permettait de penser, pour le moment, qu'une reprise forte et soutenue fût imminente.

6. Il était absolument indispensable d'adopter, face à la crise, une démarche intégrée et essentiellement structurelle qui permettrait de remonter à la source des problèmes. Il ne s'agissait pas de révolution mais simple- ment d'évolution. Heureusement, le ton des exigences et des propositions avait déjà tendance à perdre son caractère trop rhétorique. Toutefois, la réponse collective, qui s'était manifestée à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juil-

let 1983, n'était pas de nature à avoir le moindre retentissement.

7. Les membres du Conseil devaient réaffirmer leur appui à l'Organisation des Nations Unies dans tous ses domaines d'activité. Le Président a conclu en déclarant qu'il incombait au Conseil de dire ce qu'il attendait d'elle, ce qu'elle devait faire et quand elle devait le faire.

8. Dans son allocution au Conseil (voir E/1983/SR.16), le Secrétaire général a mis l'accent sur deux points. En premier lieu, l'économie mondiale traversait une période de transition après une forte récession qui avait touché particulièrement les pays en développement, comme le confirmait l'*Etude sur l'économie mondiale*. En deuxième lieu, l'interdépendance économique mondiale s'était fortement accrue au cours des dernières années. Toutefois, la coopération économique internationale, qui avait été l'une des pierres angulaires des progrès réalisés pendant les dernières décennies, donnait depuis peu des signes d'érosion, alors même qu'une action concertée s'imposait davantage.

9. A l'ouverture de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait insisté sur quatre principaux éléments d'action :

a) Il fallait adopter immédiatement des mesures propres à arrêter le grave déclin de l'activité économique dans les pays en développement en agissant surtout dans le domaine des liquidités, du financement du développement, des produits de base et du commerce;

b) Il fallait considérer que ces mesures d'assistance aux pays en développement faisaient partie intégrante d'un effort concerté en vue du redressement de l'économie mondiale et de l'accélération du développement;

c) Pour compléter l'action internationale, il fallait poursuivre des politiques nationales appropriées, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement;

d) Il fallait aussi s'attacher aux questions intéressant le cadre des relations économiques internationales, en particulier aux systèmes commercial, monétaire et financier, afin d'adapter ce cadre à l'évolution des circonstances et des besoins.

10. D'après la première impression du Secrétaire général, les résultats de la Conférence de Belgrade n'étaient pas à la mesure de la gravité de la situation qui existait dans les pays en développement, non plus que des besoins de l'économie mondiale dans son ensemble. Ils ne répondaient pas suffisamment à l'urgente nécessité d'une action concertée au niveau international. Le Secrétaire général comprenait bien la déception des pays en développement, compte tenu en particulier des aspirations exprimées dans la plate-forme de Buenos Aires<sup>3</sup>. D'un autre côté, certaines des questions soulevées à Belgrade étaient très complexes et il existait d'importantes divergences de vues sur la nature et les causes des problèmes et, de ce fait, sur la voie à suivre dans quelques domaines importants.

11. Toute une gamme de questions de fond avait cependant fait l'objet de discussions et de négociations sérieuses et des résultats limités mais concrets avaient été obtenus. Le fait que, dans ces circonstances difficiles, les

gouvernements aient poursuivi le dialogue et qu'ils aient adopté par consensus des résolutions sur presque tous les points importants de l'ordre du jour témoignait de la solidité de la CNUCED en tant qu'institution, ainsi que de l'Organisation des Nations Unies tout entière. Toutefois, Belgrade ne serait une étape significative que si le dialogue et l'action étaient résolument poursuivis au sein des différentes instances du système des Nations Unies.

12. S'agissant de la relance économique mondiale, il semblait risqué, de l'avis du Secrétaire général, de compter fermement sur la reprise qui semblait s'esquisser pour atténuer les problèmes ardues auxquels la plupart des pays en développement se heurtaient. Pour que la reprise se poursuive, il faudrait en particulier une action concertée visant à abaisser les taux d'intérêt, à réduire les fluctuations des taux de change et à contenir le protectionnisme. Même si la reprise se poursuivait et se généralisait dans les pays industrialisés, ses effets ne se feraient pas pleinement sentir dans les pays en développement avant un certain temps. A court terme, il n'y avait guère d'alternative : il fallait agir sur les liquidités et les finances. Des décisions positives concernant une émission de droits de tirage spéciaux, l'accès aux ressources du Fonds monétaire international (FMI), le financement compensatoire et la septième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) étaient particulièrement urgentes. Des actions semblables devraient être menées dans les domaines des produits de base et du commerce.

13. Les récentes données d'expérience avaient mis en relief la nécessité d'examiner le fonctionnement et les règles du système monétaire et financier international. Les chefs d'Etat réunis à Williamsburg avaient évoqué la possibilité de convoquer une conférence monétaire internationale. Le Comité de la planification du développement avait estimé l'organisation d'une conférence sur les problèmes qui se posaient à long terme dans les domaines du commerce, des questions monétaires et des finances comme devant être soigneusement préparée et avait proposé de constituer à cet effet un groupe *ad hoc* d'experts sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. S'il pouvait y avoir lieu d'examiner plus avant les modalités de mise en œuvre de cette suggestion, elle méritait, de l'avis du Secrétaire général, de retenir l'attention du Conseil.

14. Parmi les autres problèmes très importants pour l'économie internationale et le développement des pays en développement figurait la situation alimentaire, à propos de laquelle le Conseil bénéficiait des délibérations du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Conseil mondial de l'alimentation. L'offre globale de denrées alimentaires était relativement satisfaisante, mais sa répartition ne l'était pas. La situation en Afrique était particulièrement critique.

15. Pour ce qui est des problèmes énergétiques, il fallait se réjouir de ce que les arrangements institutionnels relatifs aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables aient été réglés au sein de l'Organisation des Nations Unies. Les objectifs à long terme demeuraient, en particulier, la nécessité d'investir et celle d'assurer une transition énergétique systématique et sans à-coups. Il fallait que s'instaure, entre producteurs et consomma-

teurs, un dialogue positif sur ces questions et sur d'autres questions connexes dans le domaine de l'énergie, auquel l'Organisation des Nations Unies pouvait contribuer.

16. Le Secrétaire général était heureux de constater que des progrès décisifs avaient récemment été accomplis dans la mise en place d'arrangements à long terme concernant le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement<sup>4</sup>. Un effort collectif était maintenant nécessaire pour mobiliser des ressources adéquates et faire entrer en vigueur ces arrangements au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale.

17. S'agissant de l'action des Nations Unies en vue de l'élaboration d'un code de conduite pour les sociétés transnationales, d'application universelle, le Conseil économique et social avait, à sa présente session, un rôle à jouer pour permettre de faire aboutir rapidement l'élaboration du code. Le Secrétaire général a également noté que le Conseil entreprendrait un examen d'ensemble des activités opérationnelles du système des Nations Unies sur la base d'un rapport préparé par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale (A/38/258-E/1983/82). Ces activités revêtaient une importance toute particulière en cette période difficile.

18. S'agissant de la question des ressources dans son ensemble, le Secrétaire général a remarqué qu'il ne semblait pas y avoir de limite aux ressources affectées aux armements. En 1983, le montant total de l'aide publique dispensée à tous les pays en développement équivaldrait approximativement à celui des dépenses militaires mondiales pendant une période de 18 jours. Il faudrait bien que cette absurdité cesse un jour. Elle était également incompatible avec une croissance saine de l'économie mondiale et le développement accéléré des pays en développement au rythme envisagé par la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

19. Pour terminer, le Secrétaire général a invité les membres du Conseil à réfléchir à la question, non encore réglée, des négociations globales. Il était essentiel que le Conseil prolonge le mouvement amorcé à Belgrade et prépare comme il convient le terrain pour une décision constructive de l'Assemblée générale lors de sa prochaine session. Le Conseil, mettant à contribution le système des Nations Unies tout entier, devrait œuvrer résolument pour la réalisation des objectifs communs à l'humanité tout entière.

#### DÉBAT GÉNÉRAL

20. Au cours du débat général (voir E/1983/SR.17 à 30), tous les membres du Conseil sont convenus que l'économie mondiale avait traversé une période particulièrement difficile. De l'avis de plusieurs délégations, la récession actuelle était la plus longue et la plus profonde que l'on ait enregistrée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et les pays en développement en avaient été les principales victimes.

21. De nombreux orateurs ont évoqué les incidences de la récession sur les groupes les plus défavorisés. Le chômage avait atteint son niveau le plus élevé de l'après-guerre. Les services sociaux visant entre autres à pro-

mouvoir le rôle de la femme dans le développement et à accroître le niveau de l'enseignement et des soins de santé primaires, qui avaient été créés dans les années 60 et 70, avaient vu leur existence menacée. A ce propos, le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) a dit redouter que les restrictions financières imposées par la crise actuelle n'augurent rien de bon pour les centaines de millions d'enfants déjà tombés dans un état chronique de crise muette. Plusieurs délégations ont également fait observer que, dans un grand nombre de pays en développement, les principales victimes de la crise étaient les migrants ruraux et les jeunes qui cherchaient vainement du travail. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) a fait observer que, si la crise se prolongeait, il serait de plus en plus difficile de la gérer politiquement et les gouvernements se verraient obligés de prendre des mesures de discipline sociale susceptibles d'être politiquement traumatisantes.

22. A l'échelon international, l'aggravation de la crise économique était allée de pair avec des tensions dans les relations politiques. De l'avis de nombreuses délégations, la course aux armements était devenue encore plus menaçante et absorbait des ressources immenses qui, sinon, auraient pu être consacrées au développement économique et social. Ces dernières années, en outre, un nombre croissant de pays s'étaient heurtés concrètement à la nécessité d'adopter des mesures économiques coercitives pour des motifs autres qu'économiques.

23. De nombreux orateurs ont cité l'analyse et l'évaluation quantitative de la crise contenue dans *l'Etude sur l'économie mondiale, 1983*. La croissance de la production mondiale, après avoir diminué en 1980, avait été nulle en 1982. Le volume des échanges mondiaux avait chuté de 1 à 2 p. 100 en termes réels. De même, comme l'avait indiqué le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO), les rapatriements de salaires des travailleurs étrangers employés dans les pays exportateurs de pétrole avaient diminué, en raison du déclin de l'activité de ces pays.

24. La production totale était en recul, tant dans les pays en développement que dans les pays développés à économie de marché. Les pays à économie planifiée avaient maintenu leur taux de développement, bien qu'ils aient dû aussi tenir compte des problèmes résultant de la situation internationale, comme plusieurs délégations de ces pays l'avaient fait remarquer. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a signalé que l'Europe de l'Est avait réduit sa dette extérieure en 1982 en équilibrant rigoureusement sa balance des comptes courants avec le reste des pays de la région de la CEE, et qu'elle avait ainsi renversé une tendance enregistrée pendant 10 années.

25. La situation des pays en développement a été évoquée par les délégations qui ont décrit l'état de leur pays, les secrétaires exécutifs des commissions régionales et de nombreux autres orateurs. L'année 1982 avait été particulièrement dure, notamment pour les pays dont la croissance à moyen terme avait été relativement lente, tels que les pays les moins avancés et d'autres pays à faible revenu. Les problèmes particuliers rencontrés par les pays insulaires et les pays sans littoral en développement au cours de la crise actuelle ont aussi été exposés.

Le produit intérieur brut (PIB) des pays en développement dans leur ensemble avait chuté de près de 3 p. 100 en 1982. En Afrique, le revenu par habitant serait actuellement inférieur à ce qu'il était en 1960. A la suite de l'effondrement du prix des produits de base et du déclin concomitant des termes de l'échange ainsi que de la chute des exportations, en volume, de nombreux pays s'étaient heurtés à des problèmes critiques en matière de financement de la dette extérieure. Les programmes de réaménagement de la dette avaient pris une ampleur sans précédent. Les déficits des comptes d'opérations courantes de la balance des paiements étaient restés élevés dans l'ensemble, bien que des efforts d'ajustement aient contribué à les réduire notablement dans de nombreux cas. Selon le Directeur général du FMI, l'inflation était restée virulente dans l'ensemble du monde en développement, et le taux moyen d'augmentation des prix à la consommation devrait dépasser 30 p. 100 en 1983, pour la quatrième année consécutive.

26. Compte tenu de ces difficultés, les programmes d'ajustement entrepris par les pays en développement, conjointement, dans beaucoup de cas, avec le FMI, ont suscité un vif intérêt. Ainsi, plusieurs pays en développement ont indiqué qu'ils avaient dû effectuer des coupes sombres dans leurs plans de développement pour réduire le déficit des finances publiques. Certains orateurs ont également évoqué les pressions s'exerçant en faveur d'une élimination des subventions aux prix, alors qu'elles remplissaient une fonction économique et sociale de premier plan à l'échelon national dans les pays en développement tout comme dans les pays développés. Ainsi, un double système de prix pour les produits de base alimentaires constituait, ont souligné quelques orateurs, un stimulant remarquablement efficace à la production, tout en permettant de mettre sur le marché des denrées alimentaires à des prix abordables pour les pauvres. Comme l'a souligné le Directeur général de la FAO, lorsque la nécessité de procéder à des ajustements imposait de réduire les dépenses publiques, les efforts pour ce faire pouvaient porter sur bien d'autres postes, en particulier celui des dépenses militaires des pays en développement.

27. Le renforcement de l'administration publique et de la gestion du développement contribuait également aux efforts d'ajustement. Le Secrétaire général adjoint à la coopération technique pour le développement, en présentant le rapport du Secrétaire général sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement (A/38/176-E/1983/50), a noté la croissance rapide du secteur public dans un grand nombre de pays en développement. Le Département de la coopération technique pour le développement fournissait une assistance technique en matière de mise au point et de choix de politiques et de pratiques dans le domaine de l'administration publique et du renforcement des capacités administratives. De même, le Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a indiqué que dans l'exercice de sa fonction de formation, l'Institut cherchait notamment à accroître l'efficacité des entreprises étatiques et para-étatiques et de l'administration publique en organisant des cours à l'intention du personnel des pays en développement. Toutefois, la capacité de l'Institut de fournir ce genre de services se trouvait, à l'instar des autres activités opérationnelles au

service du développement, limitée par les contraintes d'ordre financier.

28. Des vues divergentes ont été exprimées quant aux types de politiques les plus propres à favoriser un ajustement efficace. Le Directeur général du FMI a cité de récentes études du Fonds dont il ressortait que les politiques financières prudentes orientées vers l'extérieur et assorties de taux de change flexibles que préconisait le Fonds avaient été associées ces dernières années à une augmentation du taux de croissance économique et une amélioration de la position des comptes courants. Toutefois, une délégation a mis en doute les conclusions pratiques de ces études en faisant valoir que quelques-uns des pays inclus dans l'étude du Fonds traversaient actuellement une profonde récession. Le facteur le plus important du succès relatif de ces pays serait plutôt leurs politiques visant à construire des structures économiques autonomes et durables et à développer leurs marchés nationaux.

29. L'importance de la conjoncture internationale dans le succès des efforts d'ajustement a été également soulignée au cours des débats. Certains pays ont indiqué que la détérioration des échanges commerciaux et financiers internationaux contrecarrait leurs efforts d'ajustement. Plusieurs orateurs ont également remarqué que, puisque le financement officiel de la balance des paiements, notamment celui du FMI, ne suffisait pas à combler l'endettement extérieur, il importait que les pays dans lesquels des programmes d'ajustement étaient en cours conservent la confiance des créanciers étrangers privés. Il importait en conséquence, a déclaré le Directeur général du Fonds, de maintenir le caractère conditionnel de l'assistance du Fonds, en dépit des critiques. Par ailleurs, comme l'a indiqué le Rapporteur du Comité de la planification du développement lorsqu'il a présenté le rapport du Comité, le financement insuffisant du FMI avait des effets qui allaient à l'encontre du but visé, à l'échelle mondiale. De nombreuses délégations ont estimé que l'insistance en faveur de mesures de contraction de la demande, tant intérieure qu'extérieure, avait aggravé la récession mondiale. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales a souligné que la politique d'austérité que l'on continuait d'imposer aux pays en développement ne pouvait qu'affaiblir le redressement économique qui semblait s'être esquissé.

30. La plupart des délégations ont vu dans les indicateurs économiques les prémices d'une certaine forme de reprise économique, au moins dans quelques-uns des pays développés à économie de marché. La délégation des Etats-Unis a indiqué que, d'après une récente déclaration faisant autorité, la récession aurait atteint son maximum en novembre 1982 aux Etats-Unis. Toutefois, presque toutes les délégations se sont inquiétées de la durée de la relance et de la mesure dans laquelle elle s'étendrait aux pays qui se trouvaient encore dans une phase de contraction, en particulier les pays en développement. Plusieurs orateurs, se référant à *l'Etude sur l'économie mondiale, 1983* et à d'autres sources, ont souligné que, selon les prévisions actuelles, la reprise serait plus lente que cela n'avait été habituellement le cas après la guerre.

31. De l'avis de nombreux orateurs, l'un des principaux facteurs d'ordre politique de nature à faire avorter

la reprise était l'absence de cohérence que l'on pouvait prévoir entre d'une part des politiques monétaires anti-inflationnistes et, de l'autre, des politiques des finances publiques de nature à déboucher, en particulier aux Etats-Unis, sur d'importants déficits budgétaires de caractère non pas conjoncturel mais structurel. A ce propos, de nombreux orateurs ont fait observer que, bien qu'ils aient diminué, les taux d'intérêt actuels et prévus pour l'avenir étaient encore trop élevés. Plusieurs orateurs s'attendaient à ce que le niveau des investissements en capital fixe reste faible alors qu'il fallait que ce type d'investissement augmente, non seulement pour favoriser l'ajustement et le renforcement des structures économiques mais aussi pour soutenir la croissance de la demande. On s'est également inquiété de savoir si les positions politiques des grands pays développés à économie de marché étaient suffisamment coordonnées, compte tenu, par exemple, des fluctuations considérables des taux de change entre les principales devises. A cet égard, plusieurs délégations ont évoqué les engagements, pris récemment à l'échelon ministériel à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et au Sommet économique de Williamsburg, d'intensifier les efforts en vue de mettre au point une démarche coordonnée tendant à assurer une reprise soutenue et non inflationniste qui s'étendrait au monde entier. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de concrétiser ces engagements.

32. Parallèlement, la plupart des délégations se sont préoccupées de la mesure dans laquelle les pays en développement participeraient à la relance économique. Une délégation fait observer que, les pays les plus pauvres n'ayant qu'un rôle très limité dans l'économie internationale, il ne fallait pas s'attendre à ce qu'ils soient les principaux bénéficiaires d'une reprise internationale. On ne pouvait non plus espérer que la hausse du prix de certains produits de base fasse plus que contribuer à une amélioration modeste des termes de l'échange des pays en développement exportateurs de ces produits. Plusieurs pays se sont demandés dans quelle mesure le protectionnisme des pays développés limiterait la croissance en volume des exportations des pays en développement. En outre, de l'avis d'un grand nombre d'orateurs, l'accroissement des courants nets de capitaux vers les pays en développement irait se ralentissant, rendant nécessaire le maintien de restrictions aux importations.

33. Un certain nombre de délégations ont fait remarquer qu'en 1983, pour la troisième année consécutive, le revenu par habitant dans les pays en développement n'avait pas progressé. Certaines d'entre elles ont replacé ces résultats dans le contexte de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, dont l'un des objectifs — un taux de croissance du PIB de 7 p. 100 par an — pourrait ne pas être atteint avant la fin de la Décennie. Entre-temps, la population des pays en développement continuerait de s'accroître, malgré un certain ralentissement du taux de croissance démographique (qui atteindrait 2 p. 100 environ par an, d'après le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population). Plusieurs délégations ont estimé qu'un milliard de personnes environ vivraient encore dans la pauvreté en l'an 2000.

34. En résumé, on a considéré que l'économie internationale ne soutenait pas de façon suffisante le dévelop-

pement des pays en développement. Inversement, ainsi que l'a noté le Secrétaire général de la CNUCED, il est largement admis que, compte tenu du caractère nouveau de l'interdépendance qui caractérise les questions commerciales et financières à l'échelon international, la faible croissance des pays en développement fera obstacle au processus de relance mondiale. En d'autres termes, la reprise économique dans les pays industrialisés devrait s'accompagner d'un processus de réactivation du développement, étant donné que ces deux processus se renforcent mutuellement. A cet égard, une délégation a rappelé qu'en 1982 le Conseil avait mis en évidence la nécessité d'un programme d'action visant à relancer l'économie mondiale et que, depuis, la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, et la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77, tenue à Buenos Aires du 18 mars au 9 avril 1983, avaient défini les principes fondamentaux d'une approche commune concernant le relèvement de l'économie mondiale et l'accélération du développement des pays en développement.

35. De nombreux orateurs se sont montrés préoccupés par le fait qu'aucun signe ne laissait encore présager la levée des mesures protectionnistes qui avaient fleuri en particulier depuis 1980. On a évoqué toutefois les engagements pris à ce propos aux réunions ministérielles du GATT et de l'OCDE, à la Rencontre au sommet de Williamsburg et, plus récemment, à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Certaines délégations ont estimé que l'antiprotectionnisme gagnerait du terrain à mesure que se dessinerait la relance; en revanche, d'autres orateurs ont fait remarquer que, d'une part, le protectionnisme retarderait tout d'abord la reprise mondiale mais que, d'autre part, son maintien pourrait être justifié par le faible recul prévu du chômage.

36. On a cité un exemple frappant des profits éventuels que les pays en développement pourraient tirer d'une réduction du protectionnisme dans un domaine particulier : une diminution de 50 p. 100 des subventions accordées aux produits alimentaires et aux productions animales dans les pays membres de l'OCDE se traduirait, pour les pays en développement, par une augmentation annuelle de leurs exportations estimée à 3 milliards de dollars. Un certain nombre d'orateurs ont aussi fait observer que, pour être à même d'assurer le service de leur dette, les pays emprunteurs devaient pouvoir développer sans entrave leurs exportations.

37. En ce qui concerne les échanges visés par le Programme intégré pour les produits de base de la CNUCED, quelques orateurs ont noté que certains progrès avaient été accomplis dans les négociations relatives aux accords sur des produits de base particuliers. Dans certains cas toutefois, ces négociations s'étaient avérées plus ardues, notamment en ce qui concerne l'accord sur les céréales, qui se trouvait dans l'impasse depuis 1979. Le Secrétaire général de la CNUCED a signalé qu'à sa sixième session, la Conférence avait réussi à donner l'impulsion voulue pour hâter l'entrée en activité du Fonds commun pour les produits de base. Au 1<sup>er</sup> juillet 1983, l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base<sup>5</sup> avait été signé par 108 pays, dont 55 l'avaient déjà ratifié, tandis que d'autres avaient annoncé leur ferme intention de le faire.

38. Nombre d'orateurs se sont montrés particulièrement préoccupés par la perspective d'une grave insuffisance des ressources financières mises à la disposition des pays en développement. On a estimé que la crise de l'endettement, qui était devenue manifeste en 1982, freinerait de façon notable l'accroissement net des prêts consentis par les banques internationales privées, prêts qui constituaient autrefois la partie la plus importante des flux de capitaux. D'après les projections actuelles, l'aide publique au développement — dont on a décrit la croissance récente dans un certain nombre de pays développés à économie de marché et de pays à économie planifiée — ne pourrait pas combler la différence. On a souligné les difficultés particulières que connaissent les institutions multilatérales telles que l'IDA, la Banque mondiale — institution qui accorde des prêts à des conditions très libérales — et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). C'est pourquoi certains orateurs ont préconisé un recours accru aux apports directs d'investissements étrangers qui, à leur avis, permettaient de transférer des techniques et des compétences en matière de gestion sans alourdir le fardeau de l'endettement. Certaines délégations ont estimé à ce propos qu'il importait d'achever les travaux relatifs au code de conduite des sociétés transnationales.

39. De nombreux orateurs ont jugé essentiel d'augmenter la quantité des fonds prêtables canalisés par les circuits tant officiels que privés. Ainsi qu'il ressort d'une étude du FMI, les emprunts contractés par les 20 plus grands pays en développement non producteurs de pétrole se sont traduits principalement par une augmentation des taux d'investissement de ces pays, ce qui représente une utilisation extrêmement pertinente de ces ressources<sup>6</sup>. La reprise des investissements dans les pays en développement exige de nouveaux flux financiers nets. Mais elle suppose également que les taux d'intérêt réels baissent et que ces pays puissent contracter des emprunts ayant en moyenne une échéance à plus long terme que cela n'a été le cas récemment.

40. Une source importante de capitaux à long terme pour le développement est la Banque mondiale, dont le représentant a décrit divers programmes récents visant à accroître les apports de ressources, notamment par des prêts d'ajustement structurel, par des opérations en cofinancement (qui ont permis de réunir, au cours de l'exercice 1983, plus de 6 milliards de dollars, dont 22 p. 100 ont été fournis par des établissements commerciaux) et par un nouveau programme de décaissements accélérés. Il a fait remarquer également qu'en raison de contraintes juridiques, on continuait à sous-utiliser la capacité d'intermédiaire financier de la Banque et s'est déclaré encouragé par le fait que le Comité de la planification du développement ainsi que la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement à sa sixième session avaient invité la Banque à formuler des propositions qui rendent possible une expansion de son programme de prêts. Les négociations de la septième reconstitution des ressources de l'IDA avaient commencé. Le Conseil connaissait bien les difficultés qu'avait posées la sixième reconstitution, mais un certain nombre de délégations s'étaient déclarées favorables à un apport accru de fonds dans le cadre de la septième campagne.

41. On a aussi abordé les problèmes posés par la mobilisation, auprès des pays donateurs de crédits

destinés à une aide financière et aux activités opérationnelles pour le développement. En ce qui concerne le PNUD, mécanisme central de financement et de coordination de la coopération technique à l'intérieur du système des Nations Unies, des contraintes financières l'avaient déjà forcé à consacrer à son programme opérationnel, en 1982, des dépenses inférieures de 10 p. 100 au montant de 1981. Une délégation a parlé d'un phénomène d'«épuisement de l'aide», auquel il serait possible de remédier grâce à une amélioration des systèmes d'évaluation et de suivi. De fait, certains programmes et institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies ont récemment intensifié leurs efforts en vue de trouver des solutions novatrices et d'améliorer le rapport coût-efficacité des programmes d'aide. Le Directeur général du FISE a signalé par exemple que, grâce à l'expérience combinée du Fonds, du PNUD, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de la FAO et d'autres institutions, on avait pu mettre au point quatre méthodes simples et peu onéreuses pour améliorer la survie et le développement des enfants : surveillance de la croissance des jeunes enfants, thérapeutiques de réhydratation par voie buccale, allaitement maternel et amélioration des coutumes de sevrage, vaccination universelle.

42. Si certaines délégations ont exprimé leur satisfaction devant la façon dont les mécanismes financiers existants avaient résisté jusqu'à présent aux diverses crises financières internationales, permettant ainsi d'éviter un désastre, un grand nombre d'autres délégations ont déclaré qu'il fallait envisager la mise en œuvre d'une réforme monétaire internationale de vaste portée. Une délégation seulement a estimé qu'aucune mesure draconienne n'était nécessaire et que certaines propositions iraient à l'encontre du but recherché.

43. Nombre de délégations ont appuyé diverses propositions visant à convoquer des réunions internationales de haut niveau afin de mettre au point un système monétaire international amélioré, dont l'une préconisait une réforme du système des échanges internationaux. Ces propositions avaient été avancées soit par des groupes de pays — à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunis à New Delhi, par exemple —, soit par des pays particuliers, tels que la Nouvelle-Zélande et la France.

44. Aucun orateur n'a nié la nécessité de préparer soigneusement une réunion de ce type, pour laquelle des études avaient déjà été entreprises, notamment par le Secrétariat du Commonwealth. Plusieurs participants ont réaffirmé leur appui à la décision, prise lors de la récente Rencontre au sommet de Williamsburg, de demander aux ministres des finances, en consultation avec le Directeur général du FMI, d'examiner notamment le rôle qu'une conférence monétaire internationale de haut niveau pourrait jouer dans le processus d'amélioration du système monétaire international. De nombreuses délégations ont apporté leur appui à une proposition du Comité de la planification du développement visant à créer un groupe spécial d'experts, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui serait chargé d'examiner toute la gamme des réformes proposées du système international de coopération commerciale, monétaire et financière, ainsi que les modalités de négociations portant sur les réformes<sup>7</sup>.

45. Parmi les aspects du fonctionnement du système monétaire international qui ont suscité la préoccupation de nombreuses délégations, on peut citer les importantes fluctuations des taux de change. Une délégation a fait remarquer que ces taux étaient si peu adéquats qu'ils l'emportaient désormais sur les tarifs douaniers en tant que barrières commerciales. Un autre sujet de préoccupation, partagé par de nombreuses délégations, concernait le niveau insuffisant des ressources destinées au financement public du déficit de la balance des paiements. On a fait observer par exemple que, par rapport à la valeur des échanges mondiaux, les ressources du FMI étaient considérablement inférieures à celles qui étaient disponibles au moment de la création du Fonds. Plusieurs délégations ont estimé qu'il était temps aussi de procéder à une nouvelle allocation de droits de tirages spéciaux. Dans l'immédiat, il fallait en outre que plusieurs pays prennent les mesures législatives nécessaires pour que l'augmentation récemment approuvée des ressources du FMI devienne effective. Compte tenu de la pression considérable qui s'exerçait à présent sur la position de liquidité du Fonds en raison de ses engagements en matière de crédits, le Directeur général du FMI espérait que les augmentations prévues des quotes-parts pourraient être ratifiées rapidement.

46. D'après le Directeur général de la FAO, la production alimentaire totale avait atteint en 1982 un niveau excellent. Il a signalé cependant que les disponibilités alimentaires par habitant en 1982 avaient diminué dans 33 des 69 pays à déficit vivrier et à bas revenu et que la production avait même régressé en volume dans 24 de ces pays. La production mondiale de céréales en 1983 s'inscrivait nettement en baisse, et les perspectives s'étaient tellement assombries dans certains pays d'Afrique qu'un appel à la communauté internationale était devenu nécessaire.

47. A l'échelle mondiale, les stocks céréaliers étaient actuellement abondants mais étaient concentrés dans un petit nombre de pays développés exportateurs. En revanche, on avait réussi à faire triompher le point de vue qui consistait à considérer globalement la sécurité alimentaire dans les pays en développement qui connaissaient un déficit vivrier, ainsi que l'a signalé le Directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation dans son compte rendu sur les travaux de la neuvième session du Conseil<sup>8</sup>, qui s'est intéressé particulièrement aux progrès réalisés dans l'application des stratégies alimentaires nationales.

48. Il a été noté également que la Convention d'aide alimentaire en céréales avait été une fois encore renouvelée au niveau de 7,6 millions de tonnes, engagement qu'il convient de comparer aux estimations des besoins d'aide pour 1985, soit quelque 20 millions de tonnes. Toutefois, les contributions à la réserve alimentaire internationale d'urgence en 1982 et les promesses de contributions pour 1983 avaient presque atteint les 500 000 tonnes fixées comme objectif.

49. Plusieurs pays ont inscrit au rang des priorités du développement la réalisation de l'autosuffisance alimentaire. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial a fait remarquer qu'à l'appui de cet objectif, le Programme avait accru de 13 p. 100 en valeur, en 1982, ses engagements au titre des projets de développement. A long terme, il fallait promouvoir la recherche

internationale en vue d'améliorer la production de céréales et d'autres aliments de base dans les terres arides et d'assurer une diffusion aussi large que possible des améliorations techniques.

50. En ce qui concerne le fléchissement du prix du pétrole, plusieurs délégations ont déclaré que l'évolution future du marché mondial de l'énergie risquait de faire l'objet d'un optimisme exagéré. Une délégation a fait remarquer que l'un des facteurs faisant obstacle à un recul sensible des cours mondiaux du pétrole était le seuil élevé de rentabilité qui caractérise la production de pétroles coûteux tels que celui de la mer du Nord. De surcroît, le prix du pétrole a été stabilisé par le fait que les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) avaient ajusté leurs propres niveaux de production pour répondre à l'évolution de la demande mondiale.

51. De l'avis d'un certain nombre de délégations, il est donc nécessaire de soutenir les efforts entrepris en vue d'utiliser l'énergie de façon plus efficace grâce à des programmes d'économie d'énergie et de mettre en valeur des sources énergétiques viables de remplacement, notamment dans les pays en développement. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales a noté que la transition énergétique n'en était qu'à ses débuts dans beaucoup de ces pays et qu'il demeurerait indispensable de créer des dispositifs financiers internationaux appropriés tels qu'une filiale de la Banque mondiale pour les questions d'énergie, par exemple, pour accélérer la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement.

52. De nombreux orateurs ont attaché une importance considérable à la poursuite du processus de coopération économique et technique entre pays en développement. Plusieurs délégations ont considéré la coopération Sud-Sud comme un complément précieux du dialogue Nord-Sud. Une délégation a estimé que ce type de coopération donnerait à l'avenir une nouvelle impulsion à la croissance et une autre a demandé que cette coopération soit considérée comme une dimension supplémentaire de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

53. Divers orateurs ont évoqué les progrès accomplis dans un certain nombre de domaines de la coopération économique entre pays en développement, dont les énormes possibilités avaient été soulignées dans le Plan d'action de Caracas (A/36/333 et Corr.1, annexe), adopté par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement tenue à Caracas, du 13 au 19 mai 1981. Les flux d'aide publique au développement entre pays en développement auraient atteint une fois de plus près de 8 milliards de dollars en 1982. Le Conseil a été informé que le nombre des Etats membres de la Zone d'échanges préférentiels pour les pays de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe était passé à 14 et qu'on prévoyait de réunir en tout 20 pays. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a rapporté que les négociations relatives à la création d'une Communauté économique de l'Afrique centrale rassemblant 11 nations avaient abouti à l'élaboration d'un projet de traité et qu'on espérait voir se tenir avant la fin de 1983 une réunion au sommet des gouvernements concernés



pour la signature du traité. A ce propos, une délégation a proposé d'utiliser de façon plus systématique les structures régionales et sous-régionales afin de renforcer les liens existant entre pays en développement. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) avait déjà suggéré aux dirigeants des pays en développement ayant des intérêts communs d'envisager de réunir un sommet économique asiatique qui leur permettrait de prendre des décisions collectives et de renforcer leur influence.

54. Lors de l'examen des diverses instances au niveau desquelles se déroulaient des négociations internationales, on a fait remarquer que la progression de ces négociations avait été inégale. Ainsi, de nombreux pays ont noté la conclusion récente d'un accord de principe relatif au Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et aux arrangements institutionnels concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. En outre, le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a déclaré que 99 Etats membres avaient ratifié jusqu'à présent l'Acte constitutif de l'ONUDI et que le nombre requis serait sans doute atteint avant la fin de l'année, permettant ainsi l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif qui fait de l'ONUDI une institution spécialisée.

55. En revanche, bien qu'un certain nombre de délégations aient réitéré leur soutien à la tenue de négociations globales dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, ces négociations n'ont pu être entamées. Ainsi que l'ont fait remarquer de nombreuses délégations, les pays en développement avaient pourtant pris des initiatives importantes — à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés de New Delhi et à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77 à Buenos Aires — en vue d'éliminer les obstacles restants. Plusieurs délégations se sont élevées également contre la lenteur qui caractérisait l'application du Nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés<sup>9</sup>.

56. De même, dans le domaine des négociations relatives au désarmement, de nombreuses délégations se sont déclarées déçues par l'absence de progrès en matière de limitation des armements. Il a été signalé qu'un certain nombre de propositions avaient été formulées récemment dans la Déclaration politique des Etats parties au Traité de Varsovie (A/38/67-S/15556) et dans la Déclaration commune publiée lors de la réunion des dirigeants des partis communistes et des gouvernements des Etats socialistes, tenue à Moscou le 28 juin 1983 (voir A/38/292-S/15862, annexe).

57. La plupart des délégations ont évoqué la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, récemment conclue. En ce qui concerne ses aspects positifs, de nombreuses délégations ont estimé que cette réunion avait démontré l'atmosphère constructive dans laquelle se poursuivait et se renforçait le dialogue Nord-Sud. On était parvenu à un accord sur un nombre non négligeable de points, bien que de nombreux représentants aient déploré qu'il n'y en ait pas eu davantage, notamment dans les domaines monétaire et financier à l'échelon international. Le Secrétaire général de la CNUCED a estimé que la principale déficience de la Conférence tenait au fait que les

espoirs d'arriver à un accord sur un programme spécifique vigoureux pour la reprise et le développement avaient été déçus. A son avis, dans le cadre des activités consécutives à la Conférence, l'examen des problèmes que celle-ci n'avait pu résoudre devrait se poursuivre au sein de toutes les instances existantes.

58. Compte tenu des résultats ambivalents de la sixième session de la Conférence, certaines délégations se sont demandé si le processus de négociation n'était pas en soi un obstacle à l'obtention de résultats plus positifs. A ce propos, on a évoqué les suggestions faites par le Groupe d'experts du Commonwealth sur le processus de négociation<sup>10</sup> et celles qui figurent dans le deuxième rapport de la Commission Brandt<sup>11</sup>. De nombreuses délégations ont réaffirmé également l'intérêt qu'elles portaient au processus de revitalisation du Conseil économique et social lui-même. Nombre d'entre elles ont souligné que les institutions et les organes de l'Organisation des Nations Unies devaient rester des instances de négociation et non jouer le rôle de simples chambres de délibérations. Une autre délégation a exprimé son inquiétude devant l'éventualité d'un remplacement du multilatéralisme par un unilatéralisme assorti de conditions.

59. Plusieurs délégations ont rappelé que l'objectif des négociations sur la coopération internationale était l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Certaines ont dit qu'il fallait également déclarer un nouvel ordre international humain définissant les aspects moraux du développement. Ce nonobstant, une délégation a souligné qu'il était nécessaire d'être pragmatique, de prendre en considération les réalités du pouvoir économique ainsi que celles de l'interdépendance; c'est pourquoi la création d'un conseil de sécurité économique, conçu sur le modèle du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, a été proposée pour examen.

\*  
\* \* \*

#### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL À L'ISSUE DU DÉBAT GÉNÉRAL SUR LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

60. A la 38<sup>e</sup> séance, le 22 juillet, le Président du Conseil a fait une déclaration à l'issue du débat général sur la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (voir E/1983/SR.38).

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

##### *Nouvel ordre humain international : aspects moraux du développement*

61. A la 35<sup>e</sup> séance, le 20 juillet, l'observateur des Philippines<sup>12</sup>, se référant à la déclaration qu'il avait faite à la 23<sup>e</sup> séance, le 12 juillet, pendant le débat général sur le point 3 de l'ordre du jour (voir E/1983/SR.23), a présenté un projet de résolution intitulé « Nouvel ordre humain international : aspects moraux du développement » (E/1983/L.35). En présentant ce projet, il a révisé oralement le texte de la déclaration que le Conseil recommanderait à l'Assemblée générale d'adopter, comme suit :

a) A la fin du quatrième alinéa, le membre de phrase suivant a été ajouté : «et qu'un ordre social et international permettant le plein exercice des droits et libertés énoncés dans la Déclaration, correspond à un droit de tout individu»;

b) L'alinéa e du paragraphe 8 de la partie I a été supprimé;

c) Dans le paragraphe 1 de la section II, la phrase «ces programmes devront être formulés non au niveau des Etats pour être ensuite imposés aux individus, mais au niveau des individus pour remonter ensuite vers les autorités administratives et financières compétentes» a été supprimée;

d) Le paragraphe 3 de la partie II, dont le texte était le suivant :

«3. Que les Etats, dans leurs efforts pour instaurer le nouvel ordre humain international, devront aussi s'efforcer de mettre en application des déclarations des Nations Unies, notamment des déclarations relatives au règlement pacifique des différends entre les Etats, à l'élimination du colonialisme sous toutes ses formes, à la non-prolifération des armes nucléaires, au désarmement général et complet, au droit des peuples à l'autodétermination, à l'élimination de l'*apartheid* et des autres formes de discrimination raciale, à la protection de l'environnement naturel et à l'instauration d'un nouvel ordre économique international;»,

a été remanié comme suit :

«3. Que les Etats, dans leurs efforts pour instaurer le nouvel ordre humain international, devront aussi s'employer à mettre en application les déclarations des Nations Unies concernant, notamment, le règlement pacifique des différends internationaux, l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la non-prolifération des armes nucléaires et l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires, la coopération internationale pour le désarmement, l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* et l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la protection de l'environnement et l'instauration d'un nouvel ordre économique international;».

Le projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement, a été publié par la suite sous la cote E/1983/L.35/Rev.1.

62. A la même séance, l'observateur des Philippines<sup>12</sup>, au nom du Costa Rica<sup>12</sup>, de l'Equateur, de l'Indonésie<sup>12</sup>, de la Malaisie, des Philippines<sup>12</sup>, de la République-Unie de Tanzanie<sup>12</sup>, de la Sierra Leone et de la Thaïlande, a présenté un projet de décision intitulé «Nouvel ordre humain international : aspects moraux du développement» (E/1983/L.36), et l'a oralement révisé en insérant les mots «par les gouvernements et» avant les mots «par le Conseil».

63. Singapour s'est jointe ensuite aux auteurs du projet de décision.

64. A sa 39<sup>e</sup> séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision E/1983/L.36, tel qu'il avait été oralement révisé. Pour le texte définitif, voir décision 1983/171 du Conseil.

#### *Rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement*

65. A la 40<sup>e</sup> séance, le 28 juillet, l'observateur de la Mongolie<sup>12</sup>, au nom de l'Afghanistan<sup>12</sup>, de Cuba<sup>12</sup>, de l'Inde, de Madagascar<sup>12</sup>, de la Mongolie<sup>12</sup>, de la République arabe syrienne<sup>12</sup> et de la République démocratique allemande, a présenté un projet de résolution intitulé «Rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement» (E/1983/L.38/Rev.1).

66. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/61 du Conseil.

67. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a fait une déclaration.

#### *Rapports examinés par le Conseil économique et social au titre de l'examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle*

68. A sa 40<sup>e</sup> séance, le 28 juillet, le Conseil, sur la proposition du Président, a décidé de prendre note des documents suivants :

a) *Etude sur l'économie mondiale, 1983 : tendances et politiques économiques actuelles dans le monde*<sup>1</sup>;

b) Rapport du Comité de la planification du développement sur sa dix-neuvième session<sup>2</sup>;

c) Résumé de la situation économique en Afrique (E/1983/37);

d) Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 1982 (E/1983/51);

e) Rapport sur l'évolution économique récente dans la région de la CEE (E/1983/52);

f) Résumé de l'étude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1982 (E/1983/73);

g) Résumé de l'étude sur l'évolution économique et sociale de la région de la CEAO, 1983 (E/1983/78);

h) Note du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière fiscale (E/1983/107).

Pour le texte de la décision, voir décision 1983/177 du Conseil.

## Chapitre III

### QUESTIONS EXAMINÉES SANS RENVOI À UN COMITÉ DE SESSION

#### A. — Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

1. Le Conseil a examiné la question de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale à sa première session ordinaire de 1983, au titre du point 2 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Sous-Comité préparatoire de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale sur sa seconde session (E/1983/9 et Corr.1);

b) Note du Secrétaire général sur l'application du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (E/1983/10).

3. Le Conseil a examiné la question de sa 8<sup>e</sup> à sa 11<sup>e</sup> et à sa 14<sup>e</sup> séances, les 18, 20, 24 et 26 mai 1983. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1983/SR.8 à 11 et 14).

4. A sa 8<sup>e</sup> séance, le 18 mai, le Conseil a entendu la déclaration liminaire du Secrétaire général de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (voir E/1983/SR.8). Le Président par intérim du Comité spécial contre l'*apartheid* a également fait une déclaration à la 9<sup>e</sup> séance, le 20 mai (voir E/1983/SR.9).

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

##### *Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale*

5. A sa 11<sup>e</sup> séance, le 24 mai, le Conseil a décidé de prendre acte du rapport du Sous-Comité préparatoire de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale sur sa seconde session ainsi que des déclarations faites sur ce point au Conseil et de transmettre ce rapport à la Conférence accompagné des comptes rendus analytiques pertinents des séances du Conseil. Pour le texte définitif, voir la décision du Conseil 1983/113.

6. Le représentant de la Sierra Leone a fait une déclaration (voir E/1983/SR.11).

#### B. — Organisations non gouvernementales

7. Le Conseil a examiné la question des organisations non gouvernementales à sa première session ordinaire de 1983, au titre du point 3 de l'ordre du jour.

8. Aux fins de l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport du Comité chargé des organisations non

gouvernementales sur la session qu'il a tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 7 au 18 février 1983 (E/1983/11).

9. Le Conseil a examiné la question à ses 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séances, les 9 et 12 mai 1983. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1983/SR.4 et 5).

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

10. A la 5<sup>e</sup> séance, le 12 mai, le représentant de la France a déclaré que sa délégation ne présenterait pas le projet de décision figurant dans le document publié sous la cote E/1983/L.21.

##### *Reconvocation du Comité chargé des organisations non gouvernementales*

11. A la même séance, le représentant du Kenya a présenté un projet de décision intitulé «Reconvocation du Comité chargé des organisations non gouvernementales» (E/1983/L.23), qui était libellé comme suit :

«Le Conseil économique et social, notant que le Comité chargé des organisations non gouvernementales n'a pas été en mesure d'achever ses travaux lors de sa session de deux semaines en février 1983 et a demandé à être reconvoqué, aussitôt que possible, pour une période d'une semaine<sup>13</sup>, décide d'autoriser le Comité à tenir une session extraordinaire d'une durée d'une semaine en janvier 1984, sous réserve que les dépenses entraînées soient couvertes au moyen des ressources existantes, et prie le Comité de présenter son rapport au Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1984.»

12. A la même séance, après une déclaration du Secrétaire du Conseil, le Conseil a décidé de renvoyer l'examen du projet de décision à sa seconde session ordinaire de 1983, dans le cadre de l'examen du point intitulé «Calendrier des conférences» (voir E/1983/SR.5). Pour le texte définitif, voir la décision 1983/108 du Conseil. (Pour les mesures prises par le Conseil à sa seconde session ordinaire de 1983, voir chap. VI, sect. F, ci-après.)

#### RECOMMANDATIONS FIGURANT AU CHAPITRE PREMIER DU RAPPORT DU COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

13. Le texte des trois projets de décision que le Comité avait recommandé au Conseil d'adopter figure à la section A du chapitre I du rapport du Comité.

14. Le Conseil a examiné ces décisions à sa 5<sup>e</sup> séance, le 12 mai.

*Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales*

15. A la 5<sup>e</sup> séance, le Président du Conseil a proposé un amendement oral au projet de décision intitulé «Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales». L'amendement consistait à ajouter les mots «ayant examiné le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales» après les mots «le Conseil,» dans la phrase d'introduction.

16. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision, tel qu'il avait été oralement modifié. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/109 du Conseil.

*Retrait du statut consultatif*

17. A la 5<sup>e</sup> séance, le Conseil a également adopté le projet de décision II, intitulé «Retrait du statut consultatif». Pour le texte définitif, voir la décision 1983/110 du Conseil.

*Ordre du jour provisoire et documentation de la session du Comité chargé des organisations non gouvernementales qui se tiendra en 1985*

18. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision III, intitulé «Ordre du jour provisoire et documentation de la session du Comité chargé des organisations non gouvernementales qui se tiendra en 1985». Pour le texte définitif, voir la décision 1983/111 du Conseil.

**C. — Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

19. Le Conseil a examiné la question de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à sa première session ordinaire de 1983, au titre du point 14 de l'ordre du jour.

20. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes<sup>14</sup>.

21. Le Conseil a examiné cette question à ses 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 12 et 17 mai 1983. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1983/SR.5 et 6).

DÉCISIONS DU CONSEIL

*Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*

22. A sa 6<sup>e</sup> séance, le 17 mai, le représentant de la Norvège a, au nom de la Bulgarie, du Canada, de la Chine, du Congo, du Danemark, du Mexique, de la Norvège, du Portugal, de la République démocratique allemande et de la République socialiste soviétique de Biélorussie, présenté un projet de résolution intitulé «Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes» (E/1983/L.24).

23. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/1 du Conseil.

**D. — Revitalisation du Conseil économique et social**

24. Le Conseil a examiné la question de la revitalisation du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

25. Le Conseil a examiné ce point à ses 38<sup>e</sup>, 39<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> séances, les 22, 25 et 29 juillet 1983. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1983/SR.38, 39 et 41).

26. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi d'un exposé présenté par la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie I) [E/1983/NGO/7].

DÉCISIONS DU CONSEIL

*Contrôle et limitation de la documentation*

27. A sa 38<sup>e</sup> séance, le 22 juillet, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé «Contrôle et limitation de la documentation» (E/1983/L.39), proposé par le Vice-Président du Conseil, M. Peter Dietze (République démocratique allemande), à l'issue de consultations officieuses. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/163 du Conseil.

*Recommandations relatives à l'organisation des travaux de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale*

28. A sa 38<sup>e</sup> séance, le 22 juillet, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé «Recommandations relatives à l'organisation des travaux de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale» (E/1983/CRP.2), proposé par le Vice-Président du Conseil, M. Adolf J. Kuen (Autriche), à l'issue de consultations officieuses. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/164 du Conseil.

*Rapport oral du Président concernant la revitalisation du Conseil économique et social*

29. A sa 38<sup>e</sup> séance, le 22 juillet, le Conseil a décidé de prendre note du rapport oral du Président du Conseil concernant la revitalisation du Conseil économique et social conformément à sa résolution 1982/50 du 28 juillet 1982. Pour le texte du rapport présenté oralement par le Président, voir annexe IV au présent rapport. Pour le texte de la décision, voir la décision 1983/165 du Conseil.

*Revitalisation du Conseil économique et social*

30. A la 39<sup>e</sup> séance, le 25 juillet, le représentant du Mexique a présenté un projet de décision intitulé «Réaménagement du calendrier des sessions annuelles du Conseil économique et social» (E/1983/L.40), conçu comme suit :

«Le Conseil économique et social décide d'examiner à sa session d'organisation de 1984 la possibilité de regrouper ses sessions ordinaires en une seule réunion annuelle d'une durée de cinq à six semaines.»

31. A la 41<sup>e</sup> séance, le 29 juillet, le représentant du Mexique a présenté un projet de décision révisé (E/1983/L.40/Rev.1), libellé comme suit :

«Le Conseil économique et social, ayant entendu le rapport fait à sa seconde session ordinaire de 1983 par son Président<sup>15</sup> en application de sa résolution 1982/50 du 28 juillet 1982, décide de prier le Secrétaire général d'établir un rapport sur toutes les conséquences pratiques des différentes formules de réunion du Conseil mentionnées au point j du rapport oral du Président pour examen en 1984.»

32. A la même séance, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé «Revitalisation du Conseil économique et social» (E/1983/L.41), proposé par le Vice-Président du Conseil, M. Adolf J. Kuen (Autriche), à la suite de consultations officieuses.

33. Toujours à la même séance, le représentant de la Tunisie, en vertu du paragraphe 2 de l'article 67 du règlement intérieur du Conseil économique et social, a proposé qu'aucune décision ne soit prise au sujet du projet de décision révisé (E/1983/L.40/Rev.1) présenté par le Mexique.

34. Le Conseil a procédé à un vote par appel nominal et décidé, par 30 voix contre 11 avec 9 abstentions, de ne pas se prononcer sur le projet de décision révisé (E/1983/L.40/Rev.1). Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Arabie saoudite, Bangladesh, Bénin, Bulgarie, Burundi, Chine, Congo, Danemark, Djibouti, France, Grèce, Inde, Kenya, Liban, Libéria, Malaisie, Mali, Norvège, Pakistan, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Sainte-Lucie, Soudan, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Ont voté contre* : Argentine, Brésil, Canada, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Venezuela

*Se sont abstenus* : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Autriche, Luxembourg, Pays-Bas, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suriname.

35. A la 41<sup>e</sup> séance, les représentants de l'Algérie, de la Colombie, de l'Inde, du Pakistan, du Pérou, du Brésil et de la Chine ont fait des déclarations (voir E/1983/SR.41).

36. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision E/1983/L.41. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/181 du Conseil.

37. Le représentant du Mexique a fait une déclaration (voir E/1983/SR.41).

#### **E. — Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés**

38. A sa seconde session ordinaire de 1983, le Conseil a examiné le point 5 de l'ordre du jour intitulé «Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés».

39. Au titre de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général concernant la souveraineté permanente sur les ressources nationales dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés (A/38/282-E/1983/84);

b) Rapport du Secrétaire général sur les incidences, en droit international, des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, aux territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés et aux obligations d'Israël quant à son comportement dans ces territoires (A/38/265-E/1983/85).

40. Le Conseil a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 37<sup>e</sup>, 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> séances, les 22, 25 et 28 juillet 1983. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1983/SR.37, 39 et 40).

#### **DÉCISIONS DU CONSEIL**

##### *Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés*

41. A sa 40<sup>e</sup> séance, le 28 juillet, le Conseil, sur la proposition du Président, a adopté un projet de décision par lequel il prenait note des rapports qui lui avaient été présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/178 du Conseil.

#### **F. — Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

42. Le Conseil, par l'alinéa g du paragraphe 2 de sa décision 1983/101, du 4 février 1983, ayant décidé de transmettre sans débat, à l'Assemblée générale notamment, le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés<sup>16</sup>, il n'a pas examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa seconde session ordinaire de 1983.

#### **G. — Activités opérationnelles pour le développement**

43. Le Conseil a examiné la question des activités opérationnelles pour le développement à sa seconde session ordinaire de 1983 au titre du point 18 de l'ordre du jour.

44. Pour cet examen, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général à laquelle était annexé le rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles pour le développement (A/38/258-E/1983/82) et E/1983/CRP.1, qui contenait des données statistiques provisoires pour 1982, ainsi que des données pour 1979-1981. Les informations statistiques qui concernent les contributions et les dépenses relatives aux activités opérationnelles pour 1982 seront publiées dans le document A/38/258/Add.1-E/1983/82/Add.1;

b) Note du Secrétaire général relative à l'examen par le Comité administratif des arrangements concernant l'exercice des fonctions de coordonnateur résident (A/38/276-E/1983/103);

c) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance<sup>17</sup>;

d) Extrait du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur sa trentième session (E/1983/L.32)<sup>18</sup>;

e) Rapport du Secrétaire général sur les activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (DP/1983/18 et Add.1 et 2);

f) Rapport annuel de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour 1982 concernant le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (DP/1983/34);

g) Rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement sur sa troisième session (DP/1983/35)<sup>19</sup>.

45. Au paragraphe 2, alinéa b de sa décision 1983/101, du 4 février 1983, le Conseil a décidé de tenir en séances plénières un débat général sur cette question en axant le débat sur un examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles dans le cadre du système des Nations Unies, étant entendu que les projets de proposition présentés au titre de ce point seraient soumis pour examen au Troisième Comité (programme et coordination). Quant aux rapports présentés à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil au titre de ce point, le Conseil, par cette même décision, a décidé de ne pas tenir de débat séparé à leur sujet et de les transmettre à l'Assemblée, à l'exception des recommandations y figurant qui appellent une décision de la part du Conseil.

46. Le Conseil a examiné ce point, de sa 31<sup>e</sup> à sa 36<sup>e</sup> séance et à sa 42<sup>e</sup> séance, du 18 au 21 juillet et le 29 juillet 1983. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1983/SR.31 à 36 et 42).

47. A la 31<sup>e</sup> séance, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a fait une déclaration liminaire.

48. A la 42<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appartiennent au Groupe des 77, a fait une déclaration et demandé qu'elle soit reproduite en annexe au rapport du Conseil. Pour le texte de la déclaration, voir l'annexe V du présent rapport.

## DÉCISIONS DU CONSEIL

### *Examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles pour le développement*

49. A la même séance, sur la proposition du Président, le Conseil a décidé de prendre acte de la note du Secrétaire général à laquelle était annexé le rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles pour le développement (A/38/258-E/1983/82) et de le transmettre à l'Assemblée générale pour examen à sa trente-huitième session avec les comptes rendus analytiques des discussions tenues par le Conseil sur cette question à sa seconde session ordinaire de 1983. Pour le texte de la décision, voir la décision 1983/186 du Conseil.

### *Rapports examinés par le Conseil économique et social au titre de la question des activités opérationnelles pour le développement*

50. A la même séance, sur la proposition du Président, le Conseil a décidé de prendre note des rapports qu'il avait examinés au titre de la question des activités opérationnelles pour le développement. Pour le texte de la décision, voir la décision 1983/187 du Conseil.

## Chapitre IV

### QUESTIONS EXAMINÉES PAR LE PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

#### A. — Préparatifs en vue de la Conférence internationale de la population de 1984

1. Le Conseil a examiné la question des préparatifs de la Conférence internationale de la population de 1984 à sa première session ordinaire de 1983, au titre du point 5 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général de la Conférence sur les préparatifs de la Conférence internationale de la population de 1984 (E/1983/24).

3. A sa 3<sup>e</sup> séance plénière, le 3 mai, le Conseil a renvoyé le point 5 au Premier Comité (économique) qui l'a examiné à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 16 et 18 mai 1983.

#### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

4. A sa 6<sup>e</sup> séance, le 16 mai, le Comité a tenu un débat général sur la question.

#### *Conférence internationale de la population de 1984*

5. A sa 7<sup>e</sup> séance, le 18 mai, le Comité a été saisi d'un projet de résolution intitulé «Conférence internationale de la population, 1984» (E/1983/C.1/L.5), qui avait été présenté par le Président.

6. Au cours de la même séance, le Président a révisé oralement le projet de résolution en ajoutant le membre de phrase «ainsi que les conclusions des réunions des quatre groupes d'experts» à la fin du paragraphe 6 du dispositif, et en ajoutant un septième paragraphe libellé comme suit :

«7. *Recommande* que l'Assemblée générale approuve, à sa trente-huitième session, les ressources demandées par la Conférence au titre du budget ordinaire, conformément au paragraphe 5 de la résolution 1982/42 du Conseil, et invite le Secrétaire général de la Conférence à poursuivre ses efforts en vue de réunir des ressources extrabudgétaires pour la Conférence.»

7. Le Comité a ensuite été informé des incidences sur le budget-programme du projet de résolution (voir E/1983/C.1/L.6).

8. Des déclarations ont été faites avant l'adoption du projet de résolution par les représentants du Soudan, de la Tunisie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

9. Le Comité a alors adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé oralement, et l'a présenté au Conseil (E/1983/57, par. 9 du projet de résolution).

Pour les mesures prises par le Conseil, voir le paragraphe 10 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

10. A sa 14<sup>e</sup> séance, le 26 mai 1983, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé «Conférence internationale de la population, 1984» que le Comité avait recommandé dans son rapport (E/1983/57, par. 9). Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/6 du Conseil.

#### B. — Questions relatives aux statistiques

11. Le Conseil a examiné les questions relatives aux statistiques à sa première session ordinaire de 1983, au titre du point 6 de l'ordre du jour.

12. Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de statistique sur sa vingt-deuxième session<sup>10</sup>.

13. A sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 mai 1983, le Conseil a renvoyé ce point au Premier Comité (économique) qui l'a examiné à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, les 4 et 5 mai 1983.

#### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

14. A ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, le Comité a tenu un débat général sur la question.

#### *Rapport de la Commission de statistique sur sa vingt-deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-troisième session de la Commission*

15. A sa 3<sup>e</sup> séance, le 5 mai, le Comité a été saisi d'un projet de décision intitulé «Rapport de la Commission de statistique sur sa vingt-deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-troisième session de la Commission» (E/1983/C.1/L.1), qui a été présenté par le Président.

16. A la même séance, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a présenté oralement un amendement au projet de décision consistant à remplacer les mots «Approuve le» à l'alinéa a du projet par les mots «Prend acte du».

17. Le Comité a ensuite adopté le projet de décision tel qu'il avait été oralement modifié et l'a soumis au Conseil (E/1983/56, par. 7, projet de décision). Pour les mesures prises par le Conseil, voir le paragraphe 18 ci-après.

## DÉCISIONS DU CONSEIL

18. A sa 14<sup>e</sup> séance, le 26 mai 1983, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé «Rapport de la Commission de statistique sur sa vingt-deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-troisième session de la Commission», qui avait été recommandé par le Comité dans son rapport (E/1983/56, par. 7). Pour le texte définitif, voir la décision 1983/119 du Conseil.

### C. — Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement

19. Le Conseil a examiné la question d'une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement à sa première session ordinaire de 1983, au titre du point 7 de l'ordre du jour.

20. Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement (A/38/62)<sup>21</sup>;

b) Rapport de la Commission du développement social sur sa vingt-huitième session, chapitre IV<sup>22</sup>.

21. A sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 mai, le Conseil a renvoyé le point 7 de l'ordre du jour au Premier Comité (économique) qui l'a examiné à ses 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séances, les 10 et 11 mai 1983.

### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

22. A sa 4<sup>e</sup> séance, le 10 mai, le Comité a tenu un débat général sur la question.

23. A sa 5<sup>e</sup> séance, le 11 mai, le Président a déclaré qu'il restait entendu, s'agissant du rapport du Secrétaire général concernant une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement (A/38/62), que le Conseil avait décidé, dans sa décision 1983/101 du 4 février 1983, de transmettre sans débat à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, que toutes les réponses sur la question déjà reçues par le Secrétariat ou à venir devraient être portées à l'attention de l'Assemblée générale à sa trente-huitième session et que les délégations pourraient revenir sur la question à la seconde session ordinaire de 1983 du Conseil dans le cadre de l'examen des modalités de sa contribution à l'examen et à l'évaluation de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

### DÉCISIONS DU CONSEIL

24. A sa 14<sup>e</sup> séance, le 26 mai 1983, le Conseil a pris note de l'interprétation du Comité telle qu'elle figure au paragraphe 4 du rapport du Comité (E/1983/58).

### D. — Transport des marchandises dangereuses

25. Le Conseil a examiné la question du transport des marchandises dangereuses à sa première session ordinaire de 1983, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

26. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses (E/1983/25).

27. A sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 mai, le Conseil a renvoyé ce point au Premier Comité (économique) qui l'a examiné à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 10 et 16 mai 1983.

### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

28. A sa 4<sup>e</sup> séance, le 10 mai, le Comité a tenu un débat général sur la question.

#### *Travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses*

29. A sa 6<sup>e</sup> séance, le 16 mai, le Comité a été saisi d'un projet de résolution intitulé «Travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses» (E/1983/C.1/L.4), présenté par le Président.

30. A la même séance, le Président a révisé oralement le projet de résolution et remplacé les mots «demande instamment» par le mot «invite» au paragraphe 6 du dispositif.

31. A la même séance, le Comité a été informé oralement des incidences sur le budget-programme du projet de résolution (voir E/1983/C.1/L.7).

32. A la 6<sup>e</sup> séance, le représentant de la Tunisie a également proposé oralement un amendement au projet de résolution consistant à ajouter le membre de phrase «dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies» après l'expression «dans les plus brefs délais» à la première ligne de l'alinéa b du paragraphe 3 du dispositif.

33. A la même séance, le représentant des Pays-Bas a proposé oralement un amendement au projet de résolution consistant à supprimer les mots «à sa première session ordinaire de 1985» à la fin du paragraphe 4 du dispositif.

34. Avant l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants du Soudan, de la Chine, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Norvège et du Brésil.

35. Le Comité a ensuite adopté le projet de résolution tel qu'il avait été oralement révisé et amendé et l'a soumis au Conseil (E/1983/59, par. 11, projet de résolution). Pour les mesures prises par le Conseil, voir le paragraphe 36 ci-après.

### DÉCISIONS DU CONSEIL

36. A sa 14<sup>e</sup> séance, le 26 mai 1983, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé «Travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses» qui avait été recommandé par le Comité dans son rapport (E/1983/59, par. 11). Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/7 du Conseil.



## E. — Cartographie

37. Le Conseil a examiné la question de la cartographie à sa première session ordinaire de 1983 au titre du point 9 de l'ordre du jour.

38. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (E/1983/26 et Add.1);

b) Rapport du Secrétaire général sur les résultats de la dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (E/1983/27 et Add.1).

39. A sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 mai, le Conseil a renvoyé le point au Premier Comité (économique), qui l'a examiné à ses 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séances, les 10 et 11 mai 1983.

### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

40. A sa 4<sup>e</sup> séance, le 10 mai, le Comité a tenu un débat général sur ce point.

#### *Normalisation des noms géographiques*

41. A sa 5<sup>e</sup> séance, le 11 mai, le Comité a été saisi d'un projet de décision intitulé «Normalisation des noms géographiques» (E/1983/C.1/L.2), qui a été présenté par le Président.

42. Le Comité a été informé que les incidences sur le budget-programme figurant dans le document E/1983/26/Add.1 dont il était saisi étaient également valables pour le projet de décision E/1983/C.1/L.2.

43. Le Comité a ensuite adopté le projet de décision et l'a présenté au Conseil (E/1983/60, par. 11, projet de décision I). Pour les mesures prises par le Conseil, voir le paragraphe 49 ci-après.

#### *Dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique*

44. A la 5<sup>e</sup> séance, le Comité a été également saisi d'un projet de décision intitulé «Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique» (E/1983/C.1/L.3), qui a été présenté par le Président.

45. Le Comité a été informé que les incidences sur le budget-programme figurant dans le document E/1983/27/Add.1 dont il était saisi étaient également valables pour le projet de décision E/1983/C.1/L.3.

46. A la même séance, le représentant de l'Inde a proposé oralement un amendement au projet de décision consistant à ajouter le membre de phrase «et les directeurs exécutifs des institutions spécialisées intéressées», après les mots «le Secrétaire général» et à remplacer les mots «à son intention» par les mots «à leur intention» à l'alinéa b du paragraphe 4 du projet de décision.

47. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision tel qu'il avait été oralement modifié et l'a présenté au Conseil (E/1983/60, par. 11, projet de déci-

sion II). Pour les mesures prises par le Conseil, voir le paragraphe 50 ci-après.

### DÉCISIONS DU CONSEIL

48. A sa 14<sup>e</sup> séance, le 26 mai 1983, le Conseil a examiné les projets de décisions I et II qui avaient été recommandés par le Comité dans son rapport (E/1983/60, par. 11).

49. Le projet de décision I, intitulé «Normalisation des noms géographiques», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/120 du Conseil.

50. Le projet de décision II, intitulé «Dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/121 du Conseil.

## F. — Coopération régionale

51. Le Conseil a examiné la question de la coopération régionale à sa seconde session ordinaire de 1983 au titre du point 7 de l'ordre du jour.

52. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la Décennie des transports et des communications en Afrique (A/38/259-E/1983/79);

b) Note du Secrétaire général sur la préparation du plan d'action pour la deuxième phase (1984-1988) de la Décennie des transports et des communications en Afrique (A/38/263-E/1983/80);

c) Rapport du Secrétaire général sur les problèmes particuliers du Zaïre en matière de transport, de transit et d'accès aux marchés internationaux (A/38/264-E/1983/90);

d) Rapport du Secrétaire général sur les mesures spéciales pour le développement social et économique de l'Afrique dans les années 80 (A/38/275-E/1983/88);

e) Rapport du Secrétaire général sur la promotion par les commissions régionales de programmes inter-régionaux de coopération économique et technique entre pays en développement (E/1983/70);

f) Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale (E/1983/86);

g) Rapport du Secrétaire général sur les réunions des secrétaires exécutifs des commissions régionales (E/1983/86/Add.1 et Corr.1);

h) Rapport des secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Europe sur une liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/1983/87 et Add.1 et 2).

53. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a renvoyé ce point au Premier Comité (économique), qui l'a examiné à ses 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> à 17<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> à 25<sup>e</sup> séances, les 15, 18, 19, 21, 22 et 25 à 27 juillet 1983.

DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ  
(ÉCONOMIQUE)

54. A ses 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> séances, le Comité a tenu un débat général sur la question.

*Liaison fixe Europe-Afrique  
à travers le détroit de Gibraltar*

55. A la 20<sup>e</sup> séance, le représentant de la Tunisie a présenté, au nom de l'Espagne<sup>12</sup>, de l'Éthiopie<sup>12</sup>, du Gabon<sup>12</sup>, de Madagascar<sup>12</sup>, du Mali, du Maroc<sup>12</sup>, du Portugal, du Sénégal<sup>12</sup>, du Soudan et de la Tunisie, un projet de résolution intitulé «Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar» (E/1983/C.1/L.13). Par la suite, le Burundi, la Côte d'Ivoire<sup>12</sup> et la France se sont joints aux auteurs du projet de résolution dont le texte est le suivant :

«*Le Conseil économique et social,*

«*Rappelant sa résolution 2097 (LXIII) du 29 juillet 1977 et la résolution 32/160 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1977, par laquelle l'Assemblée a proclamé la période 1978-1988 Décennie des transports et des communications en Afrique,*

«*Notant la décision prise par la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification à sa troisième réunion, tenue au Caire en mars 1983, au sujet de la liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar et l'axe Tanger-Lagos,*

«*Notant également les décisions G (XXXVII)<sup>23</sup> et I (XXXVIII)<sup>24</sup> de la Commission économique pour l'Europe, en date des 2 avril 1982 et 22 avril 1983, par lesquelles il a été demandé au Secrétaire exécutif de poursuivre la coopération avec les secrétariats de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Asie occidentale en ce qui concerne les projets qui sont d'un intérêt pour les pays de la Méditerranée,*

«*Tenant compte de la recommandation adoptée par la cinquième session de la Conférence sur le réseau routier africain, tenue à Libreville en février 1983, relative à la liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar, et à l'axe Tanger-Lagos,*

«*Tenant compte également des résultats du séminaire sur la situation des transports dans la région de la Méditerranée, tenu à Barcelone en juin 1983,*

«*Notant avec satisfaction les progrès réalisés dans les études du projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar par le Comité mixte maroco-espagnol,*

«*Convaincu de l'importance de la liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar pour la région de la Méditerranée et pour les continents africain et européen dans le développement des relations interrégionales et de bon voisinage,*

«*Se référant à sa résolution 1982/57 du 30 juillet 1982, par laquelle les secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Afrique ont été priés d'évaluer les études disponibles sur une telle liaison et de définir, sur cette base, les problèmes liés à son établissement,*

«*Prenant note avec satisfaction du rapport intérimaire<sup>25</sup> établi par la Commission économique pour l'Europe et par la Commission économique pour l'Afrique,*

«*Faisant siennes les conclusions que contient ce rapport intérimaire<sup>26</sup>,*

«1. *Recommande* aux Gouvernements de l'Espagne et du Maroc de tenir compte de ces conclusions pour la poursuite des travaux techniques, économiques et juridiques concernant l'étude des possibilités de réalisation d'une telle liaison et, notamment, d'entreprendre des consultations avec tous les pays des sous-régions concernées;

«2. *Invite* les gouvernements et les organisations internationales concernés, ainsi que les organismes de recherche, à collaborer avec les Gouvernements de l'Espagne et du Maroc pour la poursuite des études et la mise en application des conclusions et recommandations contenues dans le rapport intérimaire, en tenant dûment compte des conséquences géopolitiques, économiques et culturelles internationales du projet;

«3. *Prie* les secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Afrique :

«a) De poursuivre leurs efforts conformément aux recommandations formulées dans le rapport intérimaire, notamment pour ce qui concerne le choix de la technique de réalisation, la mise à jour de l'évaluation économique, les problèmes juridiques internationaux découlant de la technique choisie, ainsi que la cohérence des infrastructures de transport en Europe et en Afrique;

«b) De faire rapport au Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1984 sur les progrès réalisés;

«4. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre l'effort déjà entrepris pour fournir à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission économique pour l'Europe, dans la limite des ressources disponibles, les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.»

56. A sa 23<sup>e</sup> séance, le Comité était saisi d'un projet de résolution (E/1983/C.1/L.24) présenté par un vice-président du Comité, M. Alberto Dumont (Argentine), à l'issue de consultations officielles sur le projet de résolution E/1983/C.1/L.13.

57. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Algérie et de l'Argentine ainsi que par les observateurs de l'Espagne et du Maroc.

58. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a fait une déclaration dans laquelle il proposait d'insérer, au paragraphe 3, b, du projet de résolution E/1983/C.1/L.24, les mots «par l'intermédiaire de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Afrique» entre les mots «à sa seconde session ordinaire de 1984» et «sur les progrès réalisés».

59. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution E/1983/C.1/L.24, tel qu'il a été modifié oralement, et l'a présenté au Conseil (E/1983/123,

par. 41, projet de résolution I). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 93 ci-après.

60. Le projet de résolution E/1983/C.1/L.24 ayant été adopté, le projet de résolution E/1983/C.1/L.13 a été retiré par les auteurs.

*Déclaration d'Addis-Abeba à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique*

61. A la 20<sup>e</sup> séance, le représentant du Mali a présenté, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des Etats d'Afrique, un projet de résolution intitulé «Déclaration d'Addis-Abeba à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique» (E/1983/C.1/L.16).

62. A sa 23<sup>e</sup> séance, le Comité a été informé que, à la suite de consultations officieuses, il avait été décidé de remplacer les mots «prend également note avec satisfaction», au paragraphe 2, par l'expression «prend note».

63. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution E/1983/C.1/L.16 tel qu'il a été modifié oralement, et l'a présenté au Conseil (E/1983/123, par. 41, projet de résolution II). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 95 ci-après.

*Problèmes particuliers du Zaïre en matière de transport, de transit et d'accès aux marchés internationaux*

64. A la 22<sup>e</sup> séance, le représentant du Burundi a présenté, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des Etats d'Afrique, un projet de résolution intitulé «Problèmes particuliers du Zaïre en matière de transport, de transit et d'accès aux marchés internationaux» (E/1983/C.1/L.15), dont la France s'est ultérieurement portée coauteur et dont le texte est le suivant :

*«Le Conseil économique et social,*

*«Se référant à la résolution 32/160 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1977, dans laquelle l'Assemblée a rappelé la résolution 2097 (LXIII) du Conseil, en date du 29 juillet 1977, et proclamé la période 1978-1988 Décennie des transports et des communications en Afrique,*

*«Se référant également aux résolutions 34/193, 35/59 et 36/139 de l'Assemblée générale, en date des 19 décembre 1979, 5 décembre 1980 et 16 décembre 1981, sur les problèmes particuliers du Zaïre en matière de transport, de transit et d'accès aux marchés internationaux,*

*«Conscient de ce que le commerce intérieur et extérieur du Zaïre et son économie continueront d'être sérieusement touchés tant qu'une solution durable ne sera pas apportée aux problèmes particuliers de ce pays en matière de transport et de transit,*

*«Rappelant sa résolution 1982/61 du 30 juillet 1982, par laquelle il a approuvé l'organisation d'une table ronde,*

*«1. Prend acte du rapport verbal fait par le secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique sur les résultats de la table ronde organisée pour le financement des projets de transport du Zaïre;*

*«2. Apprécie la contribution apportée par certains pays donateurs et institutions de financement qui ont permis à la table ronde d'aboutir à des résultats satisfaisants;*

*«3. Fait appel aux pays donateurs et aux institutions de financement pour qu'ils concrétisent rapidement les marques d'intérêt qu'ils ont exprimées pour le financement de certains projets;*

*«4. Prie le secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique d'assister le Zaïre afin d'assurer le suivi des résultats de la table ronde;*

*«5. Approuve l'organisation en 1985 d'une deuxième table ronde en vue d'examiner les progrès réalisés dans les domaines du financement et de l'exécution des projets de transport du Zaïre ayant pour objectif son désenclavement;*

*«6. Prie le Secrétaire général, dans la limite des ressources disponibles, de prendre les mesures voulues pour aider la Commission économique pour l'Afrique à s'acquitter de cette tâche.»*

65. A sa 24<sup>e</sup> séance, le Comité était saisi d'un projet de résolution (E/1983/C.1/L.27) présenté par un vice-président du Comité, M. Alberto Dumont (Argentine), à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution E/1983/C.1/L.15.

66. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution E/1983/C.1/L.27 et l'a présenté au Conseil (E/1983/123, par. 41, projet de résolution III). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 96 ci-après.

67. Le projet de résolution E/1983/C.1/L.27 ayant été adopté, le projet de résolution E/1983/C.1/L.15 a été retiré par ses auteurs.

*Mesures spéciales pour le développement social et économique de l'Afrique dans les années 80*

68. A la 22<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh a présenté, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, un projet de résolution intitulé «Mesures spéciales pour le développement social et économique de l'Afrique dans les années 80» (E/1983/C.1/L.19) dont le texte est le suivant :

*«Le Conseil économique et social,*

*«Rappelant les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1<sup>er</sup> mai 1974, où figurent la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, ainsi que ses résolutions 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, qui contient la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, relative au développement et à la coopération économique internationale,*

*«Rappelant la résolution 35/56 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980, dont l'annexe contient la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement,*

*«Rappelant en outre la section II de la résolution 36/182 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1981,*

la section II de la résolution 37/212 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1982, relatives à la Décennie du développement industriel de l'Afrique et les résolutions de l'Assemblée générale 37/140 du 17 septembre 1982, relative à la Décennie des transports et des communications en Afrique, et 37/245 du 21 décembre 1982, concernant la situation alimentaire et agricole en Afrique,

«*Rappelant aussi* la résolution 37/139 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1982, dans laquelle l'Assemblée générale a, entre autres choses, prié instamment les pays donateurs de fournir un volume important et soutenu de ressources afin de promouvoir le développement accéléré des pays africains et l'application effective du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique<sup>27</sup>, ainsi que de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique,

«*Profondément préoccupé* par la persistance d'une activité économique réduite en Afrique et par les effets dévastateurs de la crise économique mondiale actuelle sur l'économie particulièrement vulnérable des pays de la région, dont 26 sont actuellement classés dans la catégorie des pays en développement les moins avancés,

«*Pleinement conscient* du fait que le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos<sup>28</sup> fournissent un cadre de mesures prioritaires pour assurer rapidement le développement économique et social général de l'Afrique, comme le rappelle la Déclaration d'Addis-Abeba à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique<sup>29</sup>, qui a été adoptée le 29 avril 1983 par la Conférence des ministres de la Commission,

«*Reconnaissant* que c'est aux gouvernements et aux peuples africains qu'incombe la lourde tâche de développer l'économie des pays africains en vue d'élever continuellement le niveau de vie de leur population,

«*Convaincu* que la réalisation des buts et objectifs du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos exige des ressources extérieures accrues et soutenues,

«*Rappelant* qu'il est nécessaire d'étudier de très près l'application des mesures spéciales en faveur du développement social et économique de l'Afrique lors de l'examen et de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement,

«*Ayant examiné* le troisième rapport du Secrétaire général concernant les mesures spéciales pour le développement social et économique de l'Afrique dans les années 80<sup>30</sup>, où sont passées en revue les mesures spéciales prises par la communauté internationale pour le développement social et économique de l'Afrique dans les années 80,

«1. *Prend acte* du troisième rapport du Secrétaire général concernant les mesures spéciales pour le développement social et économique de l'Afrique dans les années 80;

«2. *Regrette* que rien ne semble indiquer que la communauté internationale ait fait un effort particulier au cours des trois dernières années, en réponse directe aux appels lancés par l'Assemblée générale, afin de fournir les ressources nécessaires aux mesures spéciales qui s'imposent pour stimuler et soutenir les efforts de développement déployés par les pays africains eux-mêmes;

«3. *Note avec regret* les résultats décevants de la quatrième Conférence biennale pour les annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abeba le 2 mai 1983;

«4. *Demande à nouveau* aux organes, organisations et organismes des Nations Unies d'examiner les moyens de consacrer davantage de ressources à la réalisation des programmes pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique et pour la Décennie des transports et des communications en Afrique et d'appliquer les mesures spéciales d'une manière globale et coordonnée;

«5. *Renouvelle son appel* aux pays donateurs pour qu'ils fournissent un volume important et soutenu de ressources en vue de promouvoir le développement accéléré des pays africains et l'application effective du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos, et pour qu'ils contribuent généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique;

«6. *Prie instamment* les pays donateurs et toutes les institutions financières internationales, et notamment la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale de développement et le Fonds international de développement agricole, de continuer à envisager activement d'accroître de façon substantielle leur aide au développement de l'Afrique et d'accorder le caractère d'urgence voulu à la nécessité de consentir un effort spécial en faveur du développement social et économique de l'Afrique;

«7. *Souligne* qu'il est profondément préoccupé par la gravité de la situation alimentaire en Afrique et par la baisse persistante du taux d'autosuffisance alimentaire, et demande instamment aux pays donateurs et aux institutions internationales d'accorder un appui accru à l'application des mesures prévues par le Plan d'action de Lagos dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture;

«8. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'affecter les ressources nécessaires à la Commission économique pour l'Afrique, en tenant compte du fait qu'elle joue, dans le système des Nations Unies, le rôle de principal centre de développement économique et social pour la région africaine, conformément aux résolutions 32/197 et 33/202 de l'Assemblée générale, en date des 20 décembre 1977 et 29 janvier 1979;

«9. *Prie en outre* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1984, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.»

69. A sa 25<sup>e</sup> séance, le Comité était saisi d'un projet de résolution (E/1983/C.1/L.30) présenté par un vice-président du Comité, M. Alberto Dumont (Argentine), à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution E/1983/C.1/L.19.

70. Le représentant du Bangladesh a fait une déclaration au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77.

71. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution E/1983/C.1/L.30 et l'a présenté au Conseil (E/1983/123, par. 41, projet de résolution IV). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 97 ci-après.

72. Le projet de résolution E/1983/C.1/L.30 ayant été adopté, le projet de résolution E/1983/C.1/L.19 a été retiré par ses auteurs.

#### *Promotion de la coopération économique et technique interrégionale entre pays en développement*

73. A la 22<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh a présenté, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, un projet de résolution intitulé «Promotion de la coopération économique et technique interrégionale entre pays en développement» (E/1983/C.1/L.20), dont le texte est le suivant :

##### *«Le Conseil économique et social,*

*«Rappelant sa décision 1982/174 du 30 juillet 1982, relative à la coopération interrégionale, dans laquelle il a prié les secrétaires exécutifs des commissions régionales de lui présenter à sa session annuelle d'organisation leurs recommandations communes en vue de la désignation d'un sujet se rapportant à la coopération interrégionale et intéressant toutes les régions,*

*«Rappelant aussi que, dans sa résolution 2043 (LXI) du 5 août 1976, concernant le renforcement des commissions régionales, il a reconnu que les commissions régionales étaient les institutions appropriées des Nations Unies pour servir de centres d'élaboration, de coordination et d'exécution de programmes visant à promouvoir la coopération interrégionale,*

*«Rappelant en outre le mandat donné aux commissions régionales par l'Assemblée générale à la section IV, relative aux structures en vue d'une coopération régionale, de l'annexe à sa résolution 32/197 du 20 décembre 1977 concernant la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, où l'Assemblée déclarait que les commissions régionales devaient être en mesure de jouer pleinement leur rôle de principaux centres généraux d'activités de développement économique et social, dans le cadre du système des Nations Unies, pour leurs régions respectives, et, compte tenu de ce rôle, engageait notamment les commissions économiques à intensifier leurs efforts pour renforcer et développer la coopération économique entre pays en développement aux niveaux sous-régional, régional et interrégional,*

*«Tenant dûment compte du Programme d'action de Caracas adopté par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en dévelop-*

*pement, tenue à Caracas du 13 au 19 mai 1981<sup>31</sup>, qui définit les objectifs, l'ordre de priorité et le cadre des activités relatives à la coopération économique entre pays en développement,*

*«Conscient du fait que les commissions régionales, en raison de leur localisation et de leur approche pluridisciplinaire, ont été appelées à entreprendre et exécuter un nombre rapidement croissant de projets et de programmes impliquant la coopération entre pays en développement de toutes les régions,*

*«Notant que le Secrétaire général, aux réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination tenues les 4 et 5 juillet 1983, a déclaré qu'un rôle important revenait aux commissions régionales dans la promotion de la coopération entre pays, aux niveaux régional et interrégional, et réaffirmé que les organismes et programmes des Nations Unies intéressés étaient résolus à soutenir les efforts que déployaient les pays en développement pour consolider et mettre en œuvre leurs programmes de coopération économique et technique<sup>32</sup>,*

*«Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la promotion par les commissions régionales de programmes interrégionaux de coopération économique et technique entre pays en développement<sup>33</sup>, établi en application de la décision 1982/174 du Conseil,*

*«1. Réaffirme le rôle important des commissions régionales dans la promotion de la coopération économique et technique entre pays en développement aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, notamment en ce qui concerne l'identification des domaines se prêtant à une coopération concrète et le lancement, la coordination et l'exécution de programmes et projets de coopération selon qu'il convient;*

*«2. Prie tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de fournir un appui effectif en faveur des mesures immédiates que doivent prendre les commissions régionales afin de s'acquitter de ces responsabilités;*

*«3. Prie en outre les secrétaires exécutifs, compte tenu du rôle moteur que doivent jouer les commissions régionales au niveau régional, aux termes de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, d'organiser des consultations périodiques entre leurs commissions respectives et les organisations, entités et institutions spécialisées des Nations Unies ayant des activités aux niveaux régional et interrégional, en vue d'assurer la coordination efficace des projets et programmes exécutés sous les auspices des organismes intéressés pour promouvoir la coopération entre pays en développement aux niveaux sous-régional, régional et interrégional;*

*«4. Fait sienne la conclusion figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la promotion par les commissions régionales de programmes interrégionaux de coopération économique et technique entre pays en développement, selon laquelle des mesures devraient être prises d'urgence, notamment en ce qui concerne les questions présentant un intérêt immédiat pour les pays en développement;*

«5. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions intersecrétariats appropriées en vue d'assurer la coordination et la coopération entre les commissions régionales dans le domaine de la mise au point et de l'exécution des programmes et activités pertinents de coopération interrégionale entre pays en développement, y compris l'organisation d'une réunion intersecrétariats du système des Nations Unies;

«6. *Recommande* à l'Assemblée générale :

«a) De fournir les ressources voulues afin de permettre aux commissions régionales de mobiliser et de consolider les moyens dont elles disposent pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités dans le domaine de l'élaboration, de l'application et de la coordination des programmes concernant la coopération économique et technique sous-régionale, régionale et interrégionale entre pays en développement;

«b) De demander au Secrétaire général de la tenir constamment et régulièrement informée, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés par l'Organisation dans la promotion de la coopération économique et technique sous-régionale, régionale et interrégionale entre pays en développement.»

74. A sa 25<sup>e</sup> séance, le Comité était saisi d'un projet de résolution (E/1983/C.1/L.31), présenté par un vice-président du Comité, M. Alberto Dumont (Argentine), à l'issue de consultations officielles sur le projet de résolution E/1983/C.1/L.20.

75. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution E/1983/C.1/L.31 et l'a présenté au Conseil (E/1983/123, par. 41, projet de résolution V). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 98 ci-après.

76. Le projet de résolution E/1983/C.1/L.31 ayant été adopté, le projet de résolution E/1983/C.1/L.20 a été retiré par ses auteurs.

#### *Décennie des transports et des communications en Afrique*

77. A la 16<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh a présenté, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, un projet de résolution intitulé «Décennie des transports et des communications en Afrique» (E/1983/C.1/L.12).

78. Le Comité était saisi d'un état des incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme, présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social (E/1983/C.1/L.26).

79. A la 25<sup>e</sup> séance, le Comité a été informé qu'à l'issue de consultations officielles tenues sous la présidence de M. Alberto Dumont (Argentine), vice-président du Comité, l'accord s'était fait sur le projet de résolution dont le texte était modifié comme suit :

a) Au paragraphe 3 du dispositif, les mots «projets relatifs aux transports et aux communications des pays en développement» ont été remplacés par le membre de phrase «projets relatifs aux transports et aux communications et ayant une importance particulière pour les pays en développement enclavés»;

b) Au paragraphe 5, le mot «suffisantes» a été remplacé par le mot «adéquates» et le membre de phrase «en redéployant les ressources ordinaires de l'Organisation» a été inséré après l'expression «Commission économique pour l'Afrique»;

c) A l'alinéa c du paragraphe 5, l'expression «le Bureau international du Travail» a été remplacée par les mots «l'organisme des Nations Unies compétent»;

d) L'alinéa d du paragraphe 5 a été remanié comme suit : «d'élaborer d'urgence, dans le domaine des transports et des communications, des programmes intéressant particulièrement les pays en développement enclavés d'Afrique».

80. A la même séance, le Comité a été informé qu'à la suite des modifications apportées les activités visées dans l'état des incidences sur le budget-programme (E/1983/C.1/L.26) devraient être exécutées, dans la mesure du possible, dans la limite des ressources allouées par l'Assemblée générale dans le budget-programme pour l'exercice 1984-1985.

81. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a fait une déclaration.

82. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution E/1983/C.1/L.12, tel qu'il a été modifié oralement, et l'a présenté au Conseil (E/1983/123, par. 41, projet de résolution VI). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 100 ci-après.

#### *Conditions climatiques et sécheresse en Afrique*

83. A la 20<sup>e</sup> séance, le représentant du Bénin a présenté, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des Etats d'Afrique, un projet de résolution intitulé «Conditions climatiques et sécheresse en Afrique» (E/1983/C.1/L.14).

84. Le Comité était saisi d'un état des incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme, présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social (E/1983/C.1/L.25).

85. A sa 25<sup>e</sup> séance, le Comité a été informé qu'à l'issue de consultations officielles tenues sous la présidence de M. Alberto Dumont (Argentine), vice-président du Comité, l'accord s'était fait sur le projet de résolution dont le texte a été modifié comme suit :

a) Au paragraphe 4, les mots «fournir les ressources supplémentaires» ont été remplacés par l'expression «mettre à la disposition» et par le membre de phrase «en redéployant les ressources ordinaires de l'Organisation»; les mots «les moyens financiers voulus» ont été ajoutés avant les mots «pour lui permettre d'entreprendre»;

b) Au paragraphe 6, les mots «et aux donateurs bilatéraux et multilatéraux» ont été supprimés et le mot «accrues» a été remplacé par le mot «adéquates».

86. A la même séance, le Comité a été informé que, à la suite de ces amendements, les activités visées dans l'état des incidences sur le budget-programme (E/1983/C.1/L.25) devraient être exécutées, dans la mesure du possible, dans les limites des ressources allouées par

l'Assemblée générale dans le budget-programme pour l'exercice 1984-1985.

87. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution E/1983/C.1/L.14, tel qu'il a été modifié oralement, et l'a présenté au Conseil (E/1983/123, par. 41, projet de résolution VII). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 101 ci-après.

#### *Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique*

88. A la 22<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh a présenté, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, un projet de résolution intitulé «Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique» (E/1983/C.1/L.18), et l'a révisé oralement en remplaçant l'expression «dans la région de l'Asie et du Pacifique» au paragraphe 1 du dispositif, par «en Asie et dans la région du Pacifique».

89. A sa 25<sup>e</sup> séance, le Comité a été informé qu'à l'issue de consultations officieuses tenues sous la présidence de M. Alberto Dumont (Argentine), vice-président du Comité, on était parvenu à un accord sur le projet de résolution auquel les changements suivants ont été apportés :

a) Au paragraphe 2, les mots «*fait sienne*» ont été remplacés par l'expression «*tient compte de*»;

b) Le paragraphe 3 a été remanié comme suit :

«3. *Fait sienne* la résolution 234 (XXXIX) de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, relative notamment à l'élaboration d'un programme d'action progressif pour la Décennie des transports et des communications en Asie et dans la région du Pacifique.»

90. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution E/1983/C.1/L.18, tel qu'il a été modifié oralement, et l'a présenté au Conseil (E/1983/123, par. 41, projet de résolution VIII). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 103 ci-dessous.

#### *Réunions des secrétaires exécutifs des commissions régionales*

91. A sa 25<sup>e</sup> séance, le Comité a décidé de recommander au Conseil économique et social de prendre note du rapport du Secrétaire général sur les réunions des secrétaires exécutifs des commissions régionales (E/1983/86/Add.1 et Corr.1) et il a présenté cette recommandation au Conseil (E/1983/123, par. 42). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 105 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

92. A sa 41<sup>e</sup> séance, le 29 juillet, le Conseil a examiné les projets de résolution I à VIII et le projet de décision recommandés par le Premier Comité (économique) dans son rapport (E/1983/123, par. 41 et 42).

93. Le projet de résolution I intitulé «Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar» a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/62 du Conseil.

94. Le représentant de l'Algérie a fait une déclaration (voir E/1983/SR.41).

95. Le projet de résolution II, intitulé «Déclaration d'Addis-Abeba à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Commission économique pour l'Afrique», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/63 du Conseil.

96. Le projet de résolution III intitulé «Problèmes particuliers du Zaïre en matière de transport, de transit et d'accès aux marchés internationaux» a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/64 du Conseil.

97. Le projet de résolution IV intitulé «Mesures spéciales pour le développement social et économique de l'Afrique dans les années 80» a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/65 du Conseil.

98. Le projet de résolution V intitulé «Promotion de la coopération économique et technique interrégionale entre pays en développement» a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/66 du Conseil.

99. Le représentant du Bangladesh a fait une déclaration au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 (voir E/1983/SR.41).

100. Le projet de résolution VI intitulé «Décennie des transports et des communications en Afrique» a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/67 du Conseil.

101. Le projet de résolution VII intitulé «Conditions climatiques et sécheresse en Afrique» a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/68 du Conseil.

102. Le représentant du Bénin a fait une déclaration au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des Etats d'Afrique (voir E/1983/SR.41).

103. Le projet de résolution VII intitulé «Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique» a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/69 du Conseil.

104. Le représentant de la République démocratique allemande a fait une déclaration concernant les projets de résolution I à VIII, au nom de la Bulgarie, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la Pologne et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (voir E/1983/SR.41).

105. Le projet de décision intitulé «Réunions des secrétaires exécutifs des commissions régionales» a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/180 du Conseil.

#### G. — Sociétés transnationales

106. Le Conseil a examiné la question des sociétés transnationales à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

107. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des rapports de la Commission des sociétés

transnationales sur sa session extraordinaire (E/1983/17-E/C.10/1983/S/5)<sup>34</sup> et sur sa neuvième session (E/1983/18)<sup>35</sup>.

108. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a renvoyé cette question au Premier Comité (économique) qui l'a examinée à ses 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> séances, les 20, 21, 25 et 27 juillet 1983.

#### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

109. De sa 19<sup>e</sup> à sa 21<sup>e</sup> séance, le Comité a eu une discussion générale sur la question.

#### *Recommandation figurant au chapitre premier du rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa neuvième session*

110. Le chapitre premier du rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa neuvième session contenait deux projets de résolution et un projet de décision que la Commission a recommandé au Conseil d'adopter.

#### *Activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie et collaboration de ces sociétés avec le régime raciste minoritaire de l'Afrique du Sud*

111. A sa 25<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de résolution I intitulé «Activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie et collaboration de ces sociétés avec le régime raciste minoritaire de l'Afrique du Sud».

112. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a demandé un vote séparé sur le paragraphe 14 du dispositif du projet de résolution. Ce paragraphe a été conservé par 31 voix contre 4, avec 9 abstentions.

113. Par 32 voix contre 3, avec 11 abstentions, le Comité a ensuite adopté le projet de résolution I dans son ensemble et l'a présenté au Conseil (E/1983/125, par. 13, projet de résolution I). Pour la décision du Conseil, voir les paragraphes 120 et 121 ci-après.

#### *Organisation d'auditions publiques sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie*

114. A la même séance, le Comité a, par 32 voix contre zéro, avec 14 abstentions, adopté le projet de résolution II intitulé «Organisation d'auditions publiques sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie», et l'a présenté au Conseil (E/1983/125, par. 13, projet de résolution II). Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 122 ci-après.

#### *Ordre du jour provisoire et documentation de la dixième session de la Commission des sociétés transnationales*

115. A la même séance, le Comité a également adopté le projet de décision intitulé «Ordre du jour provisoire et documentation de la dixième session de la

Commission des sociétés transnationales» et l'a présenté au Conseil (E/1983/125, par. 14). Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 123 ci-après.

#### *Proposition du Groupe des 77*

116. A la 23<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh a, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, présenté un projet de résolution intitulé «Sociétés transnationales» (E/1983/C.1/L.21) et l'a révisé oralement en remplaçant, au paragraphe 5 du dispositif, les mots «un consensus s'est déjà réalisé» par les mots «les travaux ont déjà été menés à bien». Le projet de résolution, sous sa forme modifiée, était ainsi conçu :

#### *«Le Conseil économique et social,*

*«Rappelant sa résolution 1982/68 du 27 octobre 1982 sur les dispositions à prendre pour achever l'élaboration d'un projet de code de conduite des sociétés transnationales, dans laquelle il demandait que la Commission des sociétés transnationales tiende une session extraordinaire afin de poursuivre et d'achever l'élaboration du code de conduite,*

*«Prenant note du rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa session extraordinaire»<sup>34</sup>,*

*«Prenant note des travaux réalisés lors de la session extraordinaire de la Commission des sociétés transnationales, ainsi que des dispositions du code sur lesquelles on est parvenu à un accord,*

*«Prenant note également de la déclaration faite devant le Conseil, à sa seconde session ordinaire de 1983, par le Président de la session extraordinaire de la Commission des sociétés transnationales,*

*«Profondément préoccupé par le fait que la Commission des sociétés transnationales n'a pu achever ses travaux lors de sa session extraordinaire, comme il était demandé dans la résolution 1982/68 du Conseil,*

*«Convaincu que la priorité la plus élevée doit continuer d'être accordée à la mise au point rapide d'un code de conduite détaillé et intégré des sociétés transnationales,*

*«1. Décide que la Commission des sociétés transnationales se réunira à nouveau pour trois semaines, au début de 1984, en session extraordinaire ouverte à la participation de tous les Etats, afin de poursuivre et d'achever l'élaboration du code de conduite des sociétés transnationales;*

*«2. Réaffirme les termes du mandat de la session extraordinaire tels qu'ils figurent dans la résolution 1982/68 du Conseil;*

*«3. Prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les services de conférence et autres services d'appui nécessaires soient mis à la disposition de la Commission des sociétés transnationales pour sa session extraordinaire;*

*«4. Décide que la Commission des sociétés transnationales, à l'issue de sa session extraordinaire, présentera au Conseil, à sa seconde session ordinaire de 1984, le projet de code de conduite définitif et complet afin qu'il l'examine et le transmette à l'Assemblée, lors*



de sa trente-neuvième session, pour examen et suite à donner;

«5. *Souligne* que les progrès faits jusqu'ici dans l'élaboration du code doivent être préservés afin de permettre à la Commission, lors de sa session extraordinaire, d'achever ses travaux sans revenir sur les questions au sujet desquelles les travaux ont déjà été menés à bien;

«6. *Réaffirme* que le premier objectif du code de conduite des sociétés transnationales est d'énoncer des règles et directives à l'intention des sociétés transnationales et qu'aucune de ses dispositions ne devra être interprétée comme indiquant l'acceptation d'une conduite de la part de ces sociétés qui ne serait pas autorisée par la législation des pays d'implantation;

«7. *Prie instamment* toutes les parties concernées de manifester la volonté politique et l'intérêt nécessaires pour que les travaux d'élaboration du code puissent être menés à bien sans plus de retard lors de la session extraordinaire.»

117. Le Comité était saisi d'un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution, présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social (E/1983/C.1/L.28).

118. A la 25<sup>e</sup> séance, après avoir entendu des déclarations faites par M. Alberto Dumont (Argentine), vice-président du Comité, et par les représentants du Bangladesh (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77), de la Grèce (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne) et des Etats-Unis d'Amérique, le Comité a décidé de transmettre au Conseil le texte révisé du projet de résolution E/1983/C.1/L.21, pour plus ample examen (E/1983/125, par. 15). Pour la décision du Conseil, voir les paragraphes 124 et 125 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

119. A sa 41<sup>e</sup> séance, le 29 juillet, le Conseil a examiné les projets de résolution I et II et le projet de décision recommandés par le Premier Comité (économique) dans son rapport (E/1983/125, par. 13 et 14).

120. Le Conseil a procédé à un vote séparé sur le paragraphe 14 du dispositif du projet de résolution I, intitulé «Activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie et collaboration de ces sociétés avec le régime raciste minoritaire de l'Afrique du Sud». Ce paragraphe a été maintenu par 35 voix contre 4, avec 10 abstentions.

121. Le Conseil a ensuite adopté le projet de résolution I dans son ensemble, par 36 voix contre 3, avec 11 abstentions. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/74 du Conseil.

122. Le Conseil a adopté le projet de résolution II, intitulé «Organisation d'auditions publiques sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie», par 36 voix contre zéro, avec 14 abstentions. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/75 du Conseil.

123. Le Conseil a adopté le projet de décision intitulé «Ordre du jour provisoire et documentation de la dixième session de la Commission des sociétés transnationales». Pour le texte définitif, voir la décision 1983/182 du Conseil.

124. A sa 41<sup>e</sup> séance, le Conseil était saisi également du projet de résolution intitulé «Sociétés transnationales» que lui avait soumis le Premier Comité (économique) pour plus ample examen (E/1983/125, par. 15).

125. A la même séance, le représentant du Bangladesh a, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, fait une déclaration par laquelle il a retiré le projet de résolution (voir E/1983/SR.41).

#### *Rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa session extraordinaire*

126. A la même séance, sur la proposition du Président, le Conseil a décidé de communiquer le rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa session extraordinaire (E/1983/17-E/C.10/1983/S/5)<sup>14</sup> à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, pour examen et suite à donner. Pour le texte de la décision, voir la décision 1983/183 du Conseil.

127. Des déclarations ont été faites par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Grèce (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne), de la Norvège (également au nom du Danemark et des observateurs de la Finlande et de la Suède), de la République démocratique allemande (également au nom de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques) et du Bangladesh (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77); l'observateur de la Suisse a également fait une déclaration (voir E/1983/SR.41).

#### H. — Ressources naturelles

128. Le Conseil a examiné la question des ressources naturelles à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point 9 de l'ordre du jour.

129. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du rapport du Comité des ressources naturelles sur sa huitième session<sup>16</sup>.

130. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a renvoyé cette question au Premier Comité (économique) qui l'a examinée à ses 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> séances, les 14, 15, 18, 19 et 26 juillet 1983.

#### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

131. A ses 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> séances, le Comité a eu une discussion générale sur la question.

132. Le chapitre premier du rapport du Comité des ressources naturelles sur sa huitième session contenait neuf projets de résolution et un projet de décision que le Comité a recommandé au Conseil d'adopter.

133. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Premier Comité (économique) a adopté les projets de résolution I, II et IV à IX et le projet de décision, et les a soumis au Conseil (E/1983/122, par. 9, projets de résolution I à VIII, et par. 10). Pour la décision du Conseil, voir les paragraphes 136 et 139 à 142 ci-après.

134. A la 24<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh, parlant au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, a proposé que, conformément à l'article 67 du règlement intérieur du Conseil économique et social, le Conseil ne se prononce pas sur le projet de résolution III intitulé «Mise en valeur des ressources énergétiques» figurant dans le rapport du Comité des ressources naturelles sur sa huitième session. Le Comité a adopté cette proposition par 24 voix contre 11, avec 4 abstentions.

135. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Grèce (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne), de la République démocratique allemande, du Bangladesh (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77), des Etats-Unis d'Amérique, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et du Japon.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

136. A sa 40<sup>e</sup> séance, le 28 juillet, le Conseil a examiné les projets de résolution I à VIII et le projet de décision que le Premier Comité (économique) avait recommandés dans son rapport (E/1983/122, par. 9 et 10). Le Conseil a pris les décisions suivantes concernant les projets de résolution :

a) Le projet de résolution I, intitulé «Perspectives de mise en valeur des matières premières non métalliques», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/52 du Conseil;

b) Le projet de résolution II, intitulé «Normalisation des définitions et de la terminologie des ressources minérales», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/53 du Conseil;

c) Le projet de résolution III, intitulé «Utilisation de l'informatique pour la prospection et la mise en valeur des ressources minérales», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/54 du Conseil;

d) Le projet de résolution IV, intitulé «Fonds auto-renouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/55 du Conseil;

e) Le projet de résolution V, intitulé «Souveraineté permanente sur les ressources naturelles», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/56 du Conseil;

f) Le projet de résolution VI, intitulé «Mise en valeur des ressources en eau : progrès réalisés et perspectives en ce qui concerne l'application du Plan d'action de Mar del Plata et la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/57 du Conseil;

g) Le projet de résolution VII, intitulé «Utilisation de l'espace souterrain», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/58 du Conseil;

h) Le projet de résolution VIII, intitulé «Coordination des programmes des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/59 du Conseil.

137. A la 40<sup>e</sup> séance, en liaison avec le projet de décision intitulé «Rapport du Comité des ressources naturelles sur sa huitième session et ordre du jour provisoire et documentation du Comité pour sa neuvième session», des déclarations ont été faites par les représentants de la Grèce (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne), du Japon et du Canada (voir E/1983/SR.40).

138. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a également fait une déclaration (voir E/1983/SR.40).

139. Le représentant du Bangladesh, parlant au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, a proposé de modifier comme suit le libellé du point 4 de l'ordre du jour provisoire figurant dans le projet de décision : «4. Ressources énergétiques : tendances et principaux problèmes» et de supprimer, dans la documentation correspondante, la référence au rapport du Secrétaire général sur les perspectives et principaux problèmes concernant les ressources énergétiques mondiales.

140. Le représentant de la Grèce, parlant au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne, a demandé un vote par appel nominal sur l'amendement proposé par le représentant du Bangladesh. Le représentant de l'Autriche a également fait une déclaration (voir E/1983/SR.40).

141. Le Conseil a ensuite adopté, par 32 voix contre 11, avec 7 abstentions, l'amendement proposé par le Bangladesh qui a fait l'objet d'un vote par appel nominal. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bénin, Botswana, Brésil, Burundi, Chine, Colombie, Congo, Djibouti, Equateur, Inde, Kenya, Liban, Libéria, Malaisie, Mali, Mexique, Pakistan, Pérou, Qatar, Roumanie, Sainte-Lucie, Soudan, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Venezuela.

*Ont voté contre* : Allemagne, République fédérale d', Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Se sont abstenus* : Bulgarie, Canada, Nouvelle-Zélande, Pologne, République démocratique alle-

mande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

142. Le Conseil a ensuite adopté le projet de décision sous sa forme modifiée. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/176 du Conseil.

143. Une déclaration a été faite par le représentant de la République démocratique allemande, parlant également au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (voir E/1983/SR.40).

#### **I. — Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement**

144. Le Conseil a examiné la question de la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point 10 de l'ordre du jour.

145. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement (E/1983/91).

146. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a renvoyé cette question au Premier Comité (économique) qui l'a examinée à ses 16<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> séances, les 18, 22, 25 et 26 juillet 1983.

#### **DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)**

147. A ses 16<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> séances, le Comité a eu une discussion générale sur la question.

#### *Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement*

148. A la 23<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh a présenté, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, un projet de résolution intitulé «Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement» (E/1983/C.1/L.22), et l'a révisé oralement en remplaçant, au paragraphe 1 du dispositif, le membre de phrase «... comme elle l'avait demandé...» par «... comme elle lui en a donné mandat...».

149. A sa 24<sup>e</sup> séance, le Comité a été informé que, à la suite de consultations officieuses sur le projet de résolution, on devait ajouter les mots «telle qu'elle a été adoptée», après les mots «du 21 décembre 1982», au premier alinéa du préambule.

150. Les représentants de la Grèce (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne), du Canada, de la Tunisie, des Etats-Unis d'Amérique et du Bangladesh (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77) ont fait des déclarations.

151. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution E/1983/C.1/L.22 révisé et modifié oralement et l'a présenté au Conseil (E/1983/121, par. 8). Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 152 ci-après.

#### **DÉCISIONS DU CONSEIL**

152. A sa 40<sup>e</sup> séance, le 28 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé «Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement», recommandé par le Premier Comité (économique) dans son rapport (E/1983/121, par. 8). Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/60 du Conseil.

153. Le représentant du Bangladesh, parlant au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, a fait une déclaration (voir E/1983/SR.40).

154. Le Sous-Secrétaire général chargé de la recherche et de l'analyse des politiques en matière de développement a fait une déclaration (voir E/1983/SR.40).

#### **J. — Mise en valeur et utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables**

155. Le Conseil a examiné la question de la mise en valeur et de l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point 11 de l'ordre du jour.

156. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables sur les travaux de sa première session<sup>77</sup>.

157. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a renvoyé cette question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> séances, les 14, 15, 18 et 19 juillet 1983.

#### **DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)**

158. Le Comité a eu une discussion générale sur la question à ses 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> séances.

#### *Mise en valeur et utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables*

159. A sa 17<sup>e</sup> séance, sur la proposition du Président, le Comité a décidé de recommander au Conseil de prendre note du rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables sur les travaux de sa première session et de le transmettre, pour examen, à l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session. Le Comité a ensuite présenté cette recommandation au Conseil (E/1983/113, par. 5). Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 112 ci-après.

#### **DÉCISIONS DU CONSEIL**

160. A sa 39<sup>e</sup> séance, le 25 juillet, le Conseil a examiné le projet de décision recommandé par le Premier Comité (économique) dans son rapport (E/1983/113, par. 5).

161. Le représentant du Bangladesh, parlant au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, a fait une déclaration (voir E/1983/SR.39).

162. Le Conseil a ensuite adopté le projet de décision intitulé «Mise en valeur et utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables». Pour le texte définitif, voir la décision 1983/166 du Conseil.

## K. — Science et technique au service du développement

163. Le Conseil a examiné la question de la science et de la technique au service du développement à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point 12 de l'ordre du jour.

164. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des rapports du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement sur sa session extraordinaire [A/38/37 (Partie I) et Corr.1]<sup>38</sup> et sur sa cinquième session [A/38/37 (Partie II)]<sup>39</sup>.

165. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a renvoyé cette question au Premier Comité (économique) qui l'a examinée de sa 20<sup>e</sup> à sa 22<sup>e</sup> séance, les 21 et 22 juillet 1983.

### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

166. A ses 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> séances, le Comité a eu une discussion générale sur la question.

#### *Science et technique au service du développement*

167. A sa 22<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président, le Comité a décidé de recommander au Conseil de prendre note des rapports du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement sur sa session extraordinaire [A/38/37 (Partie I) et Corr.1] et sur sa cinquième session [A/38/37 (Partie II)] et de les transmettre à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, pour en discuter.

168. Le représentant de la République démocratique allemande, parlant également au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a fait une déclaration.

169. Le Comité a ensuite présenté sa recommandation au Conseil (E/1983/115, par. 5). Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 170 ci-après.

### DÉCISIONS DU CONSEIL

170. A sa 39<sup>e</sup> séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé «Science et technique au service du développement», recommandé par le Premier Comité (économique) dans son rapport (E/1983/115, par. 5). Pour le texte définitif, voir la décision 1983/167 du Conseil.

171. Le Vice-Président du Conseil et Président du Premier Comité (économique), M. Adolf Kuen (Autriche), a fait une déclaration (voir E/1983/SR.39).

172. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a fait une déclaration (voir E/1983/SR.39).

173. Les représentants du Bangladesh (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77) et de la République démocratique allemande (également au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Union des Républiques

socialistes soviétiques) ont aussi fait des déclarations (E/1983/SR.39).

## L. — Coopération en matière de développement industriel

174. Le Conseil a examiné la question de la coopération en matière de développement industriel à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point 13 de l'ordre du jour.

175. Pour l'examen de ce point, le Comité était saisi du rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa dix-septième session (ID/B/308)<sup>39</sup> et d'une note du Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur la mise en œuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (E/1983/104).

176. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a renvoyé cette question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> séances, les 13, 14, 18 et 27 juillet 1983.

### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

177. A ses 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> séances, le Comité a tenu une discussion générale sur ce point.

#### *Décennie du développement industriel de l'Afrique*

178. A la 16<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh a présenté, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, un projet de résolution intitulé «Décennie du développement industriel de l'Afrique» (E/1983/C.1/L.11).

179. Le Comité était saisi d'un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution, présenté par le Secrétaire général, conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social (E/1983/C.1/L.29).

180. A sa 25<sup>e</sup> séance, le Comité a été informé qu'à la suite de consultations officieuses tenues sous la présidence de M. Habib Kaabachi (Tunisie), vice-président du Comité, les modifications suivantes avaient été apportées au texte du projet de résolution :

a) Au premier alinéa, les mots «telle qu'elle a été adoptée» ont été insérés après «décembre 1982»;

b) Au paragraphe 3, les mots «retenu par les gouvernements africains» ont été insérés après les mots «atteinte pendant la Décennie l'objectif»;

c) Au paragraphe 4, le mot «élevée» après «priorité» a été supprimé, et les mots «d'augmenter les sommes prévues dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel au titre de la coordination et de la surveillance de la Décennie» ont été remplacés par «à ce que des ressources suffisantes soient fournies au titre de la coordination et de la surveillance de la Décennie, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale»;

d) Au paragraphe 5, les mots «aux pays et institutions donateurs» ont été remplacés par «à tous les pays

et institutions» et les mots «notamment en versant des contributions spéciales pour» par «en tenant compte des besoins de financement pour les»;

e) Au paragraphe 6, les mots «*Prie instamment* le Programme des Nations Unies pour le développement d'accroître» ont été remplacés par les mots «*Prie instamment* le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement d'envisager d'accroître» et les mots «en tenant compte des priorités des pays d'Afrique» ont été insérés à la fin du paragraphe;

f) Au paragraphe 7, les mots :

«*Prie* le Secrétaire général d'allouer régulièrement à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel un montant minimal de 3 millions de dollars des Etats-Unis par an, prélevé sur les ressources du programme ordinaire d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, au titre de l'assistance à fournir aux pays d'Afrique et aux organisations intergouvernementales pour la mise en œuvre.»

ont été remplacés par les mots :

«*Recommande* que l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, continue à allouer à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel des fonds suffisants prélevés sur les ressources des programmes ordinaires d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, au titre de l'assistance à fournir nécessairement aux pays d'Afrique et aux organisations intergouvernementales pour la mise en œuvre intégrale.»

181. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a demandé que le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement, soit mis aux voix.

182. Le représentant de la République démocratique allemande, s'exprimant également au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a demandé que le paragraphe 4, tel qu'il avait été modifié oralement, soit mis aux voix séparément.

183. Le représentant du Bangladesh a demandé, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, un vote par appel nominal sur le paragraphe 4 tel qu'il avait été modifié oralement.

184. Le paragraphe 4 du projet de résolution E/1983/C.1/L.11, tel qu'il avait été modifié oralement, a été maintenu par 29 voix contre 7, avec 2 abstentions. Les résultats du vote ont été les suivants :

*Ont voté pour* : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bénin, Botswana, Chine, Colombie, Congo, Danemark, France, Grèce, Inde, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Soudan, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Venezuela.

*Ont voté contre* : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Libéria, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Se sont abstenus* : Canada, Nouvelle-Zélande.

185. Le Comité a ensuite adopté l'ensemble du projet de résolution E/1983/C.1/L.11, tel qu'il avait été modifié oralement, par 32 voix contre une, avec 5 abstentions, et l'a présenté au Conseil (E/1983/126, par. 12). Pour la décision du Conseil, voir les paragraphes 188 et 189 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

186. A sa 41<sup>e</sup> séance, le 29 juillet, le Conseil a examiné le projet de résolution intitulé «*Décennie du développement industriel de l'Afrique*», recommandé par le Premier Comité (économique) dans son rapport (E/1983/126, par. 12).

187. Le représentant du Bangladesh, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, a fait une déclaration.

188. Le Conseil a ensuite procédé à un vote par appel nominal sur le paragraphe 4 du projet de résolution et décidé, par 42 voix contre 6, avec 2 abstentions, de le maintenir. Les résultats du vote ont été les suivants :

*Ont voté pour* : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bénin, Brésil, Burundi, Chine, Colombie, Congo, Danemark, Djibouti, Equateur, France, Grèce, Inde, Japon, Kenya, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Mali, Mexique, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Soudan, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Venezuela.

*Ont voté contre* : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Se sont abstenus* : Canada, Nouvelle-Zélande.

189. Le Conseil a ensuite adopté l'ensemble du projet de résolution par 44 voix contre une, avec 5 abstentions. Pour le texte définitif, voir résolution 1983/70 du Conseil. Les résultats du vote ont été les suivants :

*Ont voté pour* : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bénin, Brésil, Burundi, Canada, Chine, Colombie, Congo, Danemark, Djibouti, Equateur, France, Grèce, Inde, Japon, Kenya, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Mali, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Soudan, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Venezuela.

*Ont voté contre* : Etats-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus* : Bulgarie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

190. Des déclarations ont été faites par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la République démocratique allemande (s'exprimant également au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Union des

Républiques socialistes soviétiques) et du Canada (voir E/1983/SR.41).

### M. — Coopération internationale dans le domaine de l'environnement

191. Le Conseil a examiné la question de la coopération internationale dans le domaine de l'environnement à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point 14 de l'ordre du jour.

192. Pour l'examen de ce point, le Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur sa onzième session (E/1983/L.34)<sup>40</sup> ;

b) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'exécution du Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région soudano-sahélienne (UNEP/GC.11/10/Add.1).

193. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a renvoyé cette question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> séances, les 12, 13, et 15 juillet 1983.

#### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

194. A ses 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> séances, le Comité a eu une discussion générale sur la question.

#### *Coopération internationale dans le domaine de l'environnement*

195. A sa 14<sup>e</sup> séance, le Comité était saisi d'un projet de décision soumis par le Président, intitulé «Coopération internationale dans le domaine de l'environnement» (E/1983/C.1/L.9).

196. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision E/1983/C.1/L.9 et l'a présenté au Conseil (E/1983/111, par. 7). Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 198 ci-après.

197. Le représentant de la République démocratique allemande a fait une déclaration.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

198. A sa 39<sup>e</sup> séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé «Coopération internationale dans le domaine de l'environnement», recommandé par le Premier Comité (économique) dans son rapport (E/1983/111, par. 7). Pour le texte définitif, voir la décision 1983/168 du Conseil.

199. Le représentant de la République démocratique allemande, s'exprimant également au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a fait une déclaration (voir E/1983/SR.39).

### N. — Coopération internationale dans le domaine des établissements humains

200. Le Conseil a examiné la question de la coopération internationale dans le domaine des établissements humains à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point 15 de l'ordre du jour.

201. Pour l'examen de ce point, le Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa sixième session<sup>41</sup> ;

b) Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du programme relatif à l'Année internationale du logement des sans-abri (A/38/233-E/1983/74) ;

c) Rapport du Secrétaire général sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés (A/38/278-E/1983/77).

202. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a renvoyé cette question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> séances, les 7, 8, 14 et 15 juillet 1983.

#### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

203. A ses 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> séances, le Comité a eu une discussion générale sur la question.

#### *Coopération internationale dans le domaine des établissements humains*

204. A sa 14<sup>e</sup> séance, le Comité était saisi d'un projet de décision soumis par le Président, intitulé «Coopération internationale dans le domaine des établissements humains» (E/1983/C.1/L.10).

205. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision E/1983/C.1/L.10 et l'a présenté au Conseil (E/1983/112, par. 6). Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 208 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

206. A sa 39<sup>e</sup> séance, le 25 juillet, le Conseil a examiné le projet de décision intitulé «Coopération internationale dans le domaine des établissements humains», recommandé par le Premier Comité (économique) dans son rapport (E/1983/112, par. 6).

207. Le représentant du Bangladesh a fait une déclaration au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 (voir E/1983/SR.39).

208. Le Conseil a ensuite adopté le projet de décision. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/169 du Conseil.

209. Le représentant de la République démocratique allemande, s'exprimant également au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a fait une déclaration (voir E/1983/SR.39).

## O. — Problèmes alimentaires

210. Le Conseil a examiné la question des problèmes alimentaires, à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point 16 de l'ordre du jour.

211. Pour l'examen de ce point, le Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur les travaux de sa neuvième session (WFC/1983/19)<sup>42</sup>;

b) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la technologie alimentaire et agricole en Afrique (A/38/280-E/1983/93);

c) Huitième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire au Conseil économique et social, au Conseil de la FAO et au Conseil mondial de l'alimentation (WFP/CFA : 15/19)<sup>43</sup>;

212. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a renvoyé cette question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> séances, les 19, 20, 22, 25 et 27 juillet 1983.

### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

213. A ses 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> séances, le Comité a tenu une discussion générale sur ce point.

#### *Problèmes alimentaires*

214. A la 22<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh a présenté, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, un projet de résolution (E/1983/C.1/L.17) intitulé «Problèmes alimentaires», qui était ainsi conçu :

«*Le Conseil économique et social,*

«*Rappelant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international figurant dans les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> mai 1974, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, contenue dans la résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale, du 12 décembre 1974, la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale du 16 septembre 1975, relative au développement et à la coopération économique internationale, et la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement figurant dans la résolution 35/56 de l'Assemblée générale du 5 décembre 1980,*

«*Rappelant la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition, adoptée par la Conférence mondiale de l'alimentation<sup>44</sup>, et le Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural<sup>45</sup>*

«*Réaffirmant les résolutions de l'Assemblée générale 37/245, sur la situation alimentaire et agricole en Afrique, 37/246, sur l'Année internationale pour la mobilisation de ressources financières et techniques pour l'alimentation et l'agriculture en Afrique, et 37/247, sur les problèmes alimentaires, toutes du 21 décembre 1982,*

«*Reconnaissant la nécessité de maintenir les questions de l'alimentation et de l'agriculture au cœur des préoccupations sur le plan mondial,*

«*Préoccupé par le fait que la réalisation des objectifs alimentaires et agricoles des pays en développement est gravement entravée par la récession économique mondiale et le climat politique international, que ces pays souffrent de la chute des prix sur les marchés des produits de base, de l'atonie de la demande, des limitations opposées à l'accès aux marchés et aux technologies, de la baisse des apports de ressources à des conditions de faveur et des politiques protectionnistes, à quoi s'ajoutent les obligations imposées par le service d'une lourde dette internationale et l'instabilité du marché monétaire,*

«*Soulignant que la réalisation des objectifs alimentaires devrait être poursuivie dans le cadre de stratégies, plans et programmes alimentaires nationaux, que l'autosuffisance alimentaire est un élément essentiel de la souveraineté nationale et de la politique générale et sociale des Etats, que la sécurité alimentaire devrait, dans toute la mesure du possible, être fondée, dans chaque pays, sur un secteur alimentaire solide et que, par conséquent, le développement de ce secteur devrait être reconnu comme constituant un élément dynamique du développement économique des pays en développement,*

«*Soulignant la nécessité d'adopter, conformément aux priorités définies dans le domaine de l'alimentation, des mesures globales sur le plan national et sur le plan international en vue d'atteindre les buts et les objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement dans le domaine de la promotion du développement alimentaire et agricole des pays en développement,*

«*Reconnaissant qu'un accroissement substantiel des recettes d'exportation des pays en développement est indispensable pour assurer le financement adéquat de leur développement économique général, y compris même de leurs importations de produits alimentaires et de facteurs de production agricoles,*

«*Reconnaissant qu'il faut faciliter l'accès des produits agricoles des pays en développement aux marchés internationaux et que les pays développés doivent s'efforcer d'adopter des politiques visant à éliminer les restrictions à l'importation et à éviter la désorganisation des marchés internationaux des produits agricoles,*

«*Notant avec préoccupation la persistance de la faim et de la malnutrition dans de nombreux pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés,*

«*Préoccupé par la gravité croissante des déficits alimentaires et par la faim dont des millions de personnes souffrent de ce fait dans les pays en développement, préoccupé, d'autre part, par l'intention annoncée par certains pays développés de réduire leur production alimentaire à l'avenir, en dépit des problèmes alimentaires des pays en développement,*

«*Préoccupé, d'autre part, par le déséquilibre de l'économie alimentaire mondiale qui résulte de cette*

situation et par les risques d'instabilité des approvisionnements et des prix sur le marché international des céréales,

«*Demandant* que la production céréalière des pays en développement soit progressivement accrue afin que la production et la distribution des stocks mondiaux soient mieux équilibrées,

«1. *Accueille avec satisfaction* les conclusions et recommandations adoptées par le Conseil mondial de l'alimentation à sa neuvième session ministérielle<sup>46</sup>, en particulier celles qui concernent les régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine;

«2. *Accueille également avec satisfaction* le huitième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire<sup>47</sup>;

«3. *Souligne* la nécessité de considérer le problème alimentaire globalement, dans ses aspects techniques, économiques, commerciaux, financiers et humains;

«4. *Réaffirme* que le droit à l'alimentation est un droit de l'homme universel et que les denrées alimentaires ne doivent pas être un instrument de pressions politiques;

«5. *Se déclare de nouveau préoccupé*, comme le Conseil mondial de l'alimentation à sa dernière session, par le fait que des mesures économiques sont prises par des pays développés contre des pays en développement, et demande instamment que ces mesures soient rapportées dès que possible et pour toujours;

«6. *Affirme* que la paix et le désarmement conduisent à l'amélioration de la situation économique et de la sécurité alimentaire;

«7. *Constata* avec satisfaction que les politiques et programmes alimentaires nationaux intégrés, ainsi que les stratégies en la matière que le Conseil mondial de l'alimentation a lancées à sa cinquième session ministérielle, en 1979, sont bien acceptés par les pays et par les organismes de développement;

«8. *Fait sienne* la décision du Conseil mondial de l'alimentation d'accueillir avec satisfaction la décision du Comité de la sécurité alimentaire mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'adopter une conception nouvelle et intégrée de la sécurité alimentaire axée sur trois objectifs : assurer une production et un approvisionnement alimentaire suffisants, stabiliser les approvisionnements et les marchés, et assurer l'accès aux approvisionnements<sup>48</sup>, et demande à la communauté internationale de la matérialiser dans toute la mesure du possible;

«9. *Réaffirme* que les stratégies, plans et programmes alimentaires nationaux doivent jouer un rôle central dans l'établissement des priorités, la coordination du financement aux échelons national et international et l'application de la technologie, la promotion de la production alimentaire et le renforcement de l'autosuffisance des pays en développement sur le plan alimentaire;

«10. *Demande* aux pays développés de fournir d'urgence aux pays en développement les moyens

techniques et les ressources financières nécessaires pour les aider à éliminer, comme ils l'ont décidé, la faim et la malnutrition;

«11. *Réaffirme* que l'augmentation de la production vivrière est un des moyens les plus importants de satisfaire les besoins alimentaires des pays en développement;

«12. *Se déclare préoccupé* par l'augmentation des besoins d'importation de produits alimentaires des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, qui met en lumière la gravité du problème et l'importance de l'aide alimentaire en tant que mesure de dépannage et élément du développement agricole;

«13. *Demande instamment* que, dans l'application des politiques et programmes d'aide alimentaire, un volume plus important de produits alimentaires et agricoles soit acquis auprès de pays en développement exportateurs de produits alimentaires, y compris, le cas échéant, par des transactions triangulaires;

«14. *Demande* que soit assurée en permanence la reconstitution suffisante des ressources de la Banque mondiale, des banques régionales de développement et du Fonds international de développement agricole, dont l'action en matière de développement alimentaire et agricole est importante et permet d'offrir aux pays en développement, en particulier les moins développés d'entre eux, l'aide au développement supplémentaire dont ils ont besoin pour mettre en œuvre des mesures d'encouragement et des programmes plus efficaces en vue d'accroître la production alimentaire et d'élever le niveau nutritionnel de leur population;

«15. *Souligne* la nécessité de reconstituer à temps et de manière substantielle les ressources de l'Association internationale du développement afin qu'elle puisse aider davantage tous les pays qui reçoivent son aide à accroître leur production alimentaire et à développer leur agriculture;

«16. *Demande* aux organismes compétents des Nations Unies d'accorder en priorité leur soutien à la coopération économique et technique entre pays en développement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture;

«17. *Souligne* qu'il est important d'échanger des études et des informations sur la recherche scientifique et le progrès technique afin de développer la production vivrière, et demande à la communauté internationale d'accroître son assistance financière et technique aux pays en développement dans le domaine de la recherche agricole et de prendre des mesures propres à encourager le transfert de techniques en vue de l'amélioration des méthodes de culture, y compris le soutien d'activités de coopération technique entre pays en développement dans ce domaine;

«18. *Invite* la communauté internationale à poursuivre et accentuer son soutien à des mesures qui visent à améliorer la sécurité alimentaire mondiale et à éliminer la faim et la malnutrition;

«19. *Reconnaît* que l'expansion des exportations en provenance des pays en développement est un élément important de la sécurité alimentaire, et demande que des mesures supplémentaires soient prises par les



pays développés pour libéraliser les échanges agricoles;

«20. *Appelle* les pays importateurs et exportateurs de céréales à une plus grande coopération internationale dans leurs échanges, leur production et leurs politiques de stockage afin de prévenir les effets néfastes de l'instabilité du marché international des céréales pour les pays en développement;

«21. *Invite instamment* les membres du Conseil international du blé à envisager sérieusement, dans un délai raisonnable, la négociation d'un nouvel accord international sur le blé qui contiendrait des dispositions économiques tendant à mieux organiser et à rendre plus stables les marchés internationaux des céréales;

«22. *Invite* la communauté internationale à mobiliser les ressources financières nécessaires au soutien de mesures de nature à consolider les programmes de stockage des pays en développement qui ont exprimé le désir de constituer des réserves alimentaires;

«23. *Déclare* qu'il est urgent de trouver des solutions multilatérales aux problèmes de commerce, d'accès, de concurrence et d'approvisionnements concernant les produits agricoles, et demande aux organismes compétents de rechercher des solutions satisfaisantes tenant compte notamment de la nécessité d'accorder aux pays en développement un traitement particulier et différent;

«24. *Fait sien* le nouvel objectif du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire pour la période biennale 1985-1986 — établir à un milliard 350 millions de dollars les ressources ordinaires du Programme alimentaire mondial<sup>49</sup> — et demande aux pays contributeurs, anciens et nouveaux, de faire en sorte que cet objectif soit atteint en temps voulu;

«25. *S'associe* à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur des pays d'Afrique menacés de pénurie alimentaire, et invite instamment la communauté internationale à répondre immédiatement et généreusement à cet appel en accroissant son assistance sous forme d'aide alimentaire et de moyens de production agricoles;

«26. *Prend acte* des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, et attend avec intérêt le bilan des progrès de la réforme agraire et du développement rural qui doit être soumis au Conseil économique et social en 1984;

«27. *Approuve* la mise en place de mécanismes régionaux pour réduire la vulnérabilité en matière d'alimentation et la malnutrition, et se félicite à cet égard de la création récente du Comité d'action pour la sécurité alimentaire régionale;

«28. *Souligne* qu'il est important de développer les pêcheries pour accroître l'approvisionnement alimentaire et améliorer la nutrition, et fait sienne l'initiative prise par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de réunir en 1984 une Conférence mondiale sur la gestion et le développement des pêcheries;

«29. *Met l'accent* sur l'importance du développement de l'élevage et de la pêche dans les plans, programmes et stratégies alimentaires des pays en développement, et invite la communauté internationale à mettre à la disposition des organes internationaux compétents les ressources financières dont ils ont besoin pour faire des études prospectives sur l'élevage et la pêche et contribuer ainsi davantage au développement du secteur alimentaire et agricole;

«30. *Invite instamment* le Conseil mondial de l'alimentation à déployer et soutenir de plus grands efforts dans la lutte pour éliminer la faim, à continuer d'examiner les grands problèmes et les grandes questions de politique et d'en rendre compte, et à continuer de servir aux Nations Unies de mécanisme coordonnateur en matière d'alimentation et de politique liée à l'alimentation.»

215. A sa 25<sup>e</sup> séance, le Comité a été informé de l'accord qui s'était fait sur le projet de résolution au cours des consultations officieuses tenues sous la présidence de M. Habib Kaabachi (Tunisie), vice-président du Comité.

216. Le Comité a ensuite adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé au cours des consultations officieuses (le texte de ce projet a été publié par la suite sous la cote E/1983/C.1/L.32), et l'a présenté au Conseil (E/1983/124, par. 11, projet de résolution I). Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 222 ci-après.

#### *Vingtième anniversaire du Programme alimentaire mondial*

217. A sa 25<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé «Vingtième anniversaire du Programme alimentaire mondial» (E/1983/C.1/L.23/Rev.1), présenté par le Président du Comité, qui l'a révisé oralement en supprimant le mot «tous» au paragraphe 3 du dispositif.

218. A la même séance, le représentant du Bangladesh a modifié oralement le projet de résolution en insérant au paragraphe 3 du dispositif, après le mot «possible», les mots «et réalisable».

219. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution E/1983/C.1/L.23/Rev.1, tel qu'il avait été révisé et modifié oralement et l'a présenté au Conseil (E/1983/124, par. 11, projet de résolution II). Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 224 ci-après.

#### *Objectif des contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1985-1986*

220. A sa 25<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé «Objectif des contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1985-1986», qui figurait à l'annexe II du huitième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire et l'a présenté au Conseil (E/1983/124, par. 11, projet de résolution III). Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 225 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

221. A sa 41<sup>e</sup> séance, le 29 juillet, le Conseil a examiné les projets de résolution I à III recommandés

par le Premier Comité (économique) dans son rapport (E/1983/124, par. 11).

222. Le Conseil a adopté le projet de résolution I, intitulé «Problèmes alimentaires». Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/71 du Conseil.

223. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, de la République démocratique allemande (s'exprimant également au nom de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie et de

l'Union des Républiques socialistes soviétiques) et du Bangladesh (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77) [voir/1983/SR.41].

224. Le Conseil a adopté le projet de résolution II, intitulé «Vingtième anniversaire du Programme alimentaire mondial». Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/72 du Conseil.

225. Le Conseil a adopté le projet de résolution III, intitulé «Objectif des contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1985-1986». Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/73 du Conseil.

## QUESTIONS EXAMINÉES PAR LE DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL)

### A. — Droits de l'homme

1. Le Conseil a examiné les questions relatives aux droits de l'homme à sa première session ordinaire de 1983, au titre du point 10 de l'ordre du jour.

2. Aux fins de l'examen de ce point, le Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa trente-neuvième session<sup>50</sup>;

b) Rapport du Secrétaire général sur les mesures à prendre contre les activités nazies, fascistes et néofascistes et toutes les autres formes d'idéologies et pratiques totalitaires fondées sur l'intolérance raciale, la haine et la terreur (A/38/166-E/1983/34);

c) Note du Secrétaire général sur des allégations relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux (E/1983/28), communiquant des extraits du rapport du Groupe de travail spécial d'experts de la Commission des droits de l'homme;

d) Note du Secrétaire général sur des allégations relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux (E/1983/49).

3. A sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 mai, le Conseil a renvoyé ce point au deuxième Comité (social) qui l'a examiné à ses 11<sup>e</sup> à 14<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> à 19<sup>e</sup> séances, du 13 au 18 mai et du 19 au 23 mai 1983.

### DÉCISIONS DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL)

#### RECOMMANDATIONS FIGURANT AU CHAPITRE PREMIER DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME SUR LES TRAVAUX DE SA TRENTE-NEUVIÈME SESSION

4. Le chapitre premier du rapport de la Commission des droits de l'homme contenait neuf projets de résolution et 20 projets de décision que la Commission recommandait au Conseil d'adopter. Les incidences des projets de résolution et des projets de décision sur le budget-programme étaient reproduites dans l'annexe III au rapport et présentées, après avoir été révisées, dans les documents E/1983/55, E/1983/L.25 et E/1983/L.26.

5. A ses 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> séances, le 23 mai, le Comité a examiné les projets de résolution et les projets de décision figurant dans le rapport de la Commission des droits de l'homme.

*Question de la jouissance effective, dans tous les pays, de droits économiques, sociaux et culturels proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation des droits de l'homme*

6. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution I, intitulé «Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation des droits de l'homme», par 38 voix contre une, et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 53, projet de résolution I). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 63 ci-après.

7. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait une déclaration après l'adoption du projet de résolution.

*Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les travaux de sa trente-cinquième session*

8. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution II, intitulé «Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les travaux de sa trente-cinquième session», par 32 voix contre 6, avec 7 abstentions, et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 53, projet de résolution II). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 65 ci-après.

9. Les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Pologne, de la Bulgarie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Argentine ont fait des déclarations avant l'adoption du projet de résolution.

*Mise à jour de l'étude sur la question de la prévention et de la répression du crime de génocide*

10. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution III, intitulé «Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les travaux de sa trente-cinquième session — Mise à jour de l'étude sur la question de la prévention et de la répression du crime de génocide», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 53, projet de résolution III). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 67 ci-après.

*La condition de l'individu et le droit international contemporain*

11. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution IV, intitulé «Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les travaux de sa trente-cinquième session — La condition de l'individu et le droit international contemporain», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 53, projet de résolution IV). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 68 ci-après.

*Situation des droits de l'homme en Guinée équatoriale*

12. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution V, intitulé «Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants : la situation en Guinée équatoriale», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 53, projet de résolution V). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 69 ci-après.

*Exécutions sommaires ou arbitraires*

13. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution VI, intitulé «Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants — Exécutions sommaires ou arbitraires», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 53, projet de résolution VI). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 70 ci-après.

*Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique*

14. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution VII, intitulé «Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 53, projet de résolution VII). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 71 ci-après.

*Question des droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, en particulier la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*

15. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution VIII intitulé «Question des droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, en particulier la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 53, projet de résolution VIII). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 72 ci-après.

16. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration après l'adoption du projet de résolution.

*Question d'une convention relative aux droits de l'enfant*

17. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution IX, intitulé «Question d'une convention relative aux droits de l'enfant», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 53, projet de résolution IX). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 73 ci-après.

18. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration après l'adoption du projet de résolution.

*Violations des droits de l'homme en Afrique australe : rapport du Groupe spécial d'experts*

19. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 1, intitulé «Violations des droits de l'homme en Afrique australe : rapport du Groupe spécial d'experts», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 1). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 76 ci-après.

*Violations des droits de l'homme en Afrique australe : communication de la résolution 1983/9 de la Commission des droits de l'homme*

20. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 2, intitulé «Violations des droits de l'homme en Afrique australe : rapport du Groupe spécial d'experts», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 2). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 77 ci-après.

*Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes colonialistes et racistes d'Afrique australe*

21. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 3, intitulé «Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes colonialistes et racistes d'Afrique australe», par 33 voix contre 4, avec 10 abstentions, et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 3). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 78 ci-après.

*Mise en œuvre du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale*

22. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 4, intitulé «Mise en œuvre du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 4). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 79 ci-après.

23. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration après l'adoption du projet de décision.

*Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation de ces droits*

24. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 5, intitulé «Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation de ces droits», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 5). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 81 ci-après.

*Le nouvel ordre économique international et la promotion des droits de l'homme*

25. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 6 intitulé «Le nouvel ordre économique international et la promotion des droits de l'homme» par 45 voix contre une, et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 6). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 82 ci-après.

26. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision.

*Question des disparitions involontaires ou forcées*

27. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 7, intitulé «Question des droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, en particulier question des disparitions involontaires ou forcées», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 7). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 84 ci-après.

28. Les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision.

*Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les travaux de sa trente-cinquième session*

29. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 8, intitulé «Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les travaux de sa trente-cinquième session», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 8). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 86 ci-après.

*Mise à jour du rapport sur l'esclavage*

30. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 9, intitulé «Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les travaux de sa trente-

cinquième session — Mise à jour du rapport sur l'esclavage», par 45 voix contre une, et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 9). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 87 ci-après.

31. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision.

*La situation des droits de l'homme en El Salvador*

32. A sa 18<sup>e</sup> séance, à la suite d'un vote enregistré, le Comité a adopté le projet de décision 10, intitulé «Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants — La situation des droits de l'homme en El Salvador», par 28 voix contre 3, avec 15 abstentions, et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 10). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 89 ci-après. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Autriche, Botswana, Bulgarie, Burundi, Canada, Congo, Danemark, France, Grèce, Inde, Japon, Kenya, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suriname, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

*Ont voté contre* : Argentine, Brésil, Etats-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus* : Arabie saoudite, Bangladesh, Chine, Colombie, Djibouti, Equateur, Libéria, Malaisie, Mali, Pakistan, Pérou, Qatar, Soudan, Thaïlande, Tunisie.

33. Les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Venezuela ont fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision.

*La situation des droits de l'homme en Pologne*

34. A sa 18<sup>e</sup> séance, à la suite d'un vote enregistré, le Comité a adopté le projet de décision 11, intitulé «Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants — La situation des droits de l'homme en Pologne», par 18 voix contre 10, avec 18 abstentions, et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 11). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 91 ci-après. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Botswana, Canada, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Venezuela.

*Ont voté contre* : Algérie, Argentine, Bulgarie, Chine, Inde, Pologne, République démocratique allemande,

République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Se sont abstenus* : Arabie saoudite, Bangladesh, Brésil, Burundi, Congo, Djibouti, Equateur, Libéria, Malaisie, Mali, Pakistan, Pérou, Qatar, République-Unie du Cameroun, Soudan, Suriname, Thaïlande, Tunisie.

35. Le représentant de la Pologne a fait une déclaration avant et après l'adoption du projet de décision.

#### *La situation des droits de l'homme en Bolivie*

36. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 12, intitulé «Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants — La situation des droits de l'homme en Bolivie», par 33 voix contre une, avec 7 abstentions, et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 12). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 93 ci-après.

37. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision.

#### *La situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran*

38. A sa 18<sup>e</sup> séance, à la suite d'un vote enregistré, le Comité a adopté le projet de décision 13, intitulé «Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants — La situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran», par 17 voix contre une, avec 26 abstentions, et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 13). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 95 ci-après. Les voix se sont réparties comme suit<sup>11</sup> :

*Ont voté pour* : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Botswana, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suriname, Venezuela.

*Ont voté contre* : Pakistan.

*Se sont abstenus* : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chine, Colombie, Congo, Equateur, Inde, Libéria, Malaisie, Mali, Mexique, Pérou, Pologne, Qatar, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

#### *La situation des droits de l'homme au Guatemala*

39. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de décision 14, intitulé «Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants — La situation des droits de l'homme au Guatemala».

40. A la même séance, le représentant des Pays-Bas a suggéré, afin de mettre à jour le texte du projet de décision, de remplacer aux deuxième, troisième et quatrième lignes la phrase «fait sienne la décision de la Commission de demander une fois de plus que le Président désigne dans les plus brefs délais, après avoir consulté le Bureau de la Commission» par la phrase suivante : «se félicite de la désignation par le Président de la Commission d'» et d'ajouter les mots suivants : «fait sienne la décision de la Commission» après le mot «et,» à la huitième ligne.

41. A la même séance, le Comité a adopté ce projet de décision, tel qu'il a été modifié oralement, par 25 voix contre une, avec 19 abstentions, et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 14). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 96 ci-après.

#### *Question des droits de l'homme au Chili*

42. A sa 18<sup>e</sup> séance, à la suite d'un vote enregistré, le Comité a adopté le projet de décision 15, intitulé «Question des droits de l'homme au Chili», par 32 voix contre 4, avec 10 abstentions, et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 15). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 98 ci-après. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Autriche, Botswana, Bulgarie, Burundi, Canada, Congo, Danemark, France, Grèce, Inde, Japon, Kenya, Luxembourg, Mali, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

*Ont voté contre* : Argentine, Brésil, Etats-Unis d'Amérique, Pakistan.

*Se sont abstenus* : Bangladesh, Chine, Colombie, Equateur, Libéria, Malaisie, Pérou, République-Unie du Cameroun, Suriname, Thaïlande.

#### *Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction*

43. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 16 intitulé «Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction» par 42 voix contre zéro, avec 4 abstentions, et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 16). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 100 ci-après.

#### *Droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques*

44. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 17, intitulé «Droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 17). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 101 ci-après.

45. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration après l'adoption du projet de décision.

#### *Organisation des travaux de la quarantième session de la Commission des droits de l'homme*

46. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 18, intitulé «Organisation des travaux de la session», par 39 voix contre zéro, avec 7 abstentions, et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 18). Pour la suite donnée par le conseil, voir le paragraphe 102 ci-après.

47. Des déclarations ont été faites avant le vote par les représentants de la Pologne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et après le vote par le représentant des Etats-Unis d'Amérique.

#### *Décision générale concernant la création d'un groupe de travail de la Commission chargé d'examiner les situations renvoyées à la Commission en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social et les situations que la Commission a décidé de garder à l'examen*

48. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 19, intitulé «Décision générale concernant la création d'un groupe de travail de la Commission chargé d'examiner les situations renvoyées à la Commission en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social et les situations que la Commission a décidé de garder à l'examen», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 19). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 103 ci-après.

49. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration après l'adoption du projet de décision.

#### *Rapport de la Commission des droits de l'homme*

50. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision 20, intitulé «Rapport de la Commission des droits de l'homme», et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 20). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 105 ci-après.

51. Le représentant de la Roumanie a fait une déclaration après l'adoption du projet de décision.

52. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs du Chili et de Cuba.

#### AUTRES RECOMMANDATIONS

#### *Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants et de leurs familles*

53. A la 17<sup>e</sup> séance, le 20 mai, le représentant du Mexique, a, au nom de l'Algérie, de l'Argentine, du Bénin, de la Colombie, de la Jordanie<sup>12</sup>, du Mexique, du Nicaragua, du Pakistan et de la Yougoslavie<sup>12</sup>, présenté un projet de résolution intitulé «Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants et

de leurs familles» (E/1983/C.2/L.12). Par la suite, le Mali et les Philippines<sup>12</sup> se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

54. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 23 mai, le Comité a adopté le projet de résolution et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 53, projet de résolution X). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 74 ci-après.

#### *Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère*

55. A sa 17<sup>e</sup> séance, le 20 mai, le représentant de la Thaïlande a présenté, au nom de l'Allemagne, République fédérale d', du Bangladesh, de la Belgique<sup>12</sup>, du Canada, du Costa Rica<sup>12</sup>, de Fidji, de la Gambie<sup>12</sup>, des îles Salomon<sup>12</sup>, de l'Italie<sup>12</sup>, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée<sup>12</sup>, des Pays-Bas, des Philippines<sup>12</sup>, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Sainte-Lucie, de Samoa<sup>12</sup>, de Singapour<sup>12</sup>, du Soudan, de la Thaïlande et de l'Uruguay<sup>12</sup>, un projet de décision intitulé «Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère» (E/1983/C.2/L.13).

56. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 23 mai, le Comité a adopté, à la suite d'un vote enregistré, le projet de décision par 34 voix contre 8, avec 4 abstentions, et l'a présenté au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 21). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 107 ci-après. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Brésil, Burundi, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Djibouti, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Japon, Kenya, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Venezuela.

*Ont voté contre* : Bulgarie, Congo, Inde, Nicaragua, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Se sont abstenus* : Algérie, Mali, Mexique, Suriname.

57. Le représentant de la Pologne (au nom également de la Bulgarie, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques) a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision.

58. Des déclarations ont également été faites par les observateurs du Viet Nam et du Kampuchea démocratique.

#### *Allégations relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Afrique du Sud*

59. A sa 19<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté, sur la proposition du Président, un projet de décision sur les «Allégations relatives à des atteintes à l'exer-

cice des droits syndicaux en Afrique du Sud» (voir E/1983/49), et a présenté sa recommandation au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 22). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 109 ci-après.

*Rapport du Groupe spécial d'experts de la Commission des droits de l'homme sur les allégations relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Afrique du Sud*

60. A sa 19<sup>e</sup> séance, le Comité a décidé, sur la proposition du Président, de recommander au Conseil de prendre note du rapport du Groupe spécial d'experts de la Commission des droits de l'homme sur les allégations relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Afrique du Sud (E/1983/28, annexe), et a présenté sa recommandation au Conseil (E/1983/62, par. 54, projet de décision 23). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 110 ci-après.

*Rapport du Secrétaire général sur les mesures à prendre contre les activités nazies, fascistes et néofascistes et toutes les autres formes d'idéologies et pratiques totalitaires fondées sur l'intolérance raciale, la haine et la terreur*

61. A sa 19<sup>e</sup> séance, le Comité a décidé, sur la proposition du Président, de recommander au Conseil de prendre note du rapport du Secrétaire général sur les mesures à prendre contre les activités nazies, fascistes et néofascistes et toutes les autres formes d'idéologies et pratiques totalitaires fondées sur l'intolérance raciale, la haine et la terreur (A/38/166-E/1983/34) et de le transmettre à l'Assemblée générale pour que celle-ci l'examine à sa trente-huitième session. Le Comité a présenté sa recommandation au Conseil (E/1983/61, par. 54, projet de décision 24). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 111 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

62. A sa 15<sup>e</sup> séance, le 27 mai 1983, le Conseil a examiné les projets de résolution et de décision recommandés par le Comité dans son rapport (E/1983/61, par. 53 et 54).

63. Le projet de résolution I, intitulé «Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation des droits de l'homme», a été adopté par 49 voix contre une. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/31 du Conseil.

64. Les représentants de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de Djibouti ont fait des déclarations après l'adoption du projet de résolution (voir E/1983/SR.15).

65. Le Président du Conseil a modifié oralement le projet de résolution II, intitulé «Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les tra-

voux de sa trente-cinquième session», en remplaçant à l'alinéa c les mots «en même temps que lui» par les mots «suppléant, conformément aux dispositions de l'alinéa a ci-dessus». Le Conseil a ensuite adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement, par 36 voix contre 6, avec 9 abstentions. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/32 du Conseil.

66. Le représentant du Kenya a fait une déclaration avant l'adoption du projet de résolution. Les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de Djibouti ont fait des déclarations après l'adoption du projet de résolution (voir E/1983/SR.15).

67. Le projet de résolution III, intitulé «Mise à jour de l'étude sur la question de la prévention et de la répression du crime de génocide», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/33 du Conseil.

68. Le projet de résolution IV, intitulé «La condition de l'individu et le droit international contemporain», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/34 du Conseil.

69. Le projet de résolution V, intitulé «La situation des droits de l'homme en Guinée équatoriale» a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/35 du Conseil.

70. Le projet de résolution VI, intitulé «Exécutions sommaires ou arbitraires», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/36 du Conseil.

71. Le projet de résolution VII, intitulé «Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/37 du Conseil.

72. Le projet de résolution VIII, intitulé «Question des droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, en particulier la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/38 du Conseil.

73. Le projet de résolution IX, intitulé «Question d'une convention relative aux droits de l'enfant», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/39 du Conseil.

74. Le projet de résolution X, intitulé «Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants et de leurs familles», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/40 du Conseil.

75. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a fait une déclaration après l'adoption du projet de résolution (voir E/1983/SR.15).

76. Le projet de décision 1, intitulé «Violations des droits de l'homme en Afrique australe : rapport du Groupe spécial d'experts», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/135 du Conseil.

77. Le projet de décision 2, intitulé «Violations des droits de l'homme en Afrique australe : communication de la résolution 1983/9 de la Commission des droits de l'homme», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/136 du Conseil.



78. Le projet de décision 3, intitulé «Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes colonialistes et racistes d'Afrique australe», a été adopté par 39 voix contre 4, avec 10 abstentions. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/137 du Conseil.

79. Le projet de décision 4, intitulé «Mise en œuvre du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/138 du Conseil.

80. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration après l'adoption du projet de décision (voir E/1983/SR.15).

81. Le projet de décision 5, intitulé «Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation de ces droits», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/139 du Conseil.

82. Le projet de décision 6, intitulé «Le nouvel ordre économique international et la promotion des droits de l'homme», a été adopté par 50 voix contre une, avec une abstention. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/140 du Conseil.

83. Des déclarations ont été faites par les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Japon après l'adoption du projet de décision (voir E/1983/SR.15).

84. Le projet de décision 7, intitulé «Question des disparitions involontaires ou forcées», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/141 du Conseil.

85. Le représentant de la Grèce a fait une déclaration après l'adoption du projet de décision (voir E/1983/SR.15).

86. Le projet de décision 8, intitulé «Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les travaux de sa trente-cinquième session», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/142 du Conseil.

87. Le projet de décision 9, intitulé «Mise à jour du Rapport sur l'esclavage», a été adopté par 50 voix contre une. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/143 du Conseil.

88. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration après l'adoption du projet de décision (voir E/1983/SR.15).

89. Le projet de décision 10, intitulé «La situation des droits de l'homme en El Salvador», a été adopté, à la suite d'un vote enregistré, par 29 voix contre 3, avec 19 abstentions. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/144 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Autriche, Bénin, Bulgarie, Burundi, Canada, Congo, Danemark, France, Grèce, Inde, Japon, Kenya, Luxembourg, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-

Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suriname, Swaziland, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

*Ont voté contre* : Argentine, Brésil, Etats-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus* : Arabie saoudite, Bangladesh, Chine, Colombie, Djibouti, Equateur, Fidji, Liban, Libéria, Malaisie, Mali, Pakistan, Pérou, Qatar, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Soudan, Thaïlande, Tunisie.

90. Le représentant du Venezuela a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision. Le représentant de la Chine a fait une déclaration après l'adoption du projet de décision (voir E/1983/SR.15).

91. Le projet de décision 11, intitulé «La situation des droits de l'homme en Pologne», a été adopté, à la suite d'un vote enregistré, par 22 voix contre 12, avec 18 abstentions. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/145 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Botswana, Canada, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Grèce, Japon, Liban, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Swaziland, Venezuela.

*Ont voté contre* : Algérie, Argentine, Bénin, Bulgarie, Chine, Inde, Nicaragua, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Se sont abstenus* : Arabie saoudite, Bangladesh, Brésil, Burundi, Congo, Equateur, Libéria, Malaisie, Mali, Pakistan, Pérou, Qatar, République-Unie du Cameroun, Sierra Leone, Soudan, Suriname, Thaïlande, Tunisie.

92. Les représentants de la Pologne, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont fait des déclarations après l'adoption du projet de décision (voir E/1983/SR.15).

93. Le projet de décision 12, intitulé «La situation des droits de l'homme en Bolivie», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/146 du Conseil.

94. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration après l'adoption du projet de décision (voir E/1983/SR.15).

95. Le projet de décision 13, intitulé «La situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran», a été adopté, à la suite d'un vote enregistré, par 19 voix contre 3, avec 28 abstentions. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/147 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit<sup>52</sup> :

*Ont voté pour* : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Grèce, Japon, Kenya, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suriname, Swaziland, Venezuela.

*Ont voté contre* : Algérie, Bénin, Pakistan.

*Se sont abstenus* : Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chine, Colombie, Congo, Equateur, Inde, Libéria, Malaisie, Mali, Mexique, Nicaragua, Pérou, Pologne, Qatar, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

96. Le projet de décision 14, intitulé «La situation des droits de l'homme au Guatemala», a été adopté, à la suite d'un vote enregistré, par 31 voix contre une, avec 20 abstentions<sup>53</sup>. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/148 du Conseil<sup>53</sup>.

97. L'observateur du Guatemala a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision (voir E/1983/SR.15).

98. Le projet de décision 15, intitulé «Question des droits de l'homme au Chili», a été adopté, à la suite d'un vote enregistré, par 38 voix contre 4, avec 11 abstentions. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/149 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Autriche, Bénin, Botswana, Bulgarie, Burundi, Canada, Congo, Danemark, France, Grèce, Inde, Japon, Kenya, Libéria, Luxembourg, Mali, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

*Ont voté contre* : Argentine, Brésil, Etats-Unis d'Amérique, Pakistan.

*Se sont abstenus* : Bangladesh, Chine, Colombie, Equateur, Fidji, Liban, Malaisie, Pérou, République-Unie du Cameroun, Suriname, Thaïlande.

99. Les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Danemark, de la France, des Etats-Unis d'Amérique et du Mexique ont fait des déclarations après l'adoption du projet de décision. L'observateur du Chili a aussi fait une déclaration (voir E/1983/SR.15).

100. Le projet de décision 16, intitulé «Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction», a été adopté par 48 voix contre zéro, avec 4 abstentions. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/150 du Conseil.

101. Le projet de décision 17, intitulé «Droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/151 du Conseil.

102. Le projet de décision 18, intitulé «Organisation des travaux de la quarantième session de la Commission des droits de l'homme», a été adopté par 46 voix contre zéro, avec 7 abstentions. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/152 du Conseil.

103. Le projet de décision 19, intitulé «Décision générale concernant la création d'un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner les situations renvoyées à la Commission en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social et les situations que la Commission a décidé de garder à l'examen», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/153 du Conseil.

104. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration après l'adoption du projet de décision (voir E/1983/SR.15).

105. Le projet de décision 20, intitulé «Rapport de la Commission des droits de l'homme», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/154 du Conseil.

106. L'observateur d'Israël a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision. Les représentants de la Grèce et de la Roumanie ont fait des déclarations après l'adoption du projet de décision (voir E/1983/SR.15).

107. Le projet de décision 21, intitulé «Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère», a été adopté, à la suite d'un vote enregistré, par 41 voix contre 9, avec 3 abstentions. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/155 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Botswana, Brésil, Burundi, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Djibouti, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Grèce, Japon, Kenya, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Soudan, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Venezuela.

*Ont voté contre* : Bénin, Bulgarie, Congo, Inde, Nicaragua, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Se sont abstenus* : Algérie, Mali, Mexique.

108. Des déclarations ont été faites avant l'adoption du projet de décision par les représentants de la Thaïlande et de la Pologne (au nom également de la Bulgarie, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République démocratique allemande et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques). L'observateur de la République démocratique populaire lao a aussi fait une déclaration avant l'adoption du projet. Les observateurs du Viet Nam et du Kampuchea démocratique ont fait des déclarations après l'adoption du projet de décision (voir E/1983/SR.15).

109. Le projet de décision 22, intitulé «Allégations relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Afrique du Sud», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/156 du Conseil.

110. Le projet de décision 23, intitulé «Rapport du Groupe spécial d'experts de la Commission des

droits de l'homme concernant les allégations relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Afrique du Sud», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/157 du Conseil.

111. Le projet de décision 24, intitulé «Rapport du Secrétaire général sur les mesures à prendre contre les activités nazies, fascistes et néofascistes et toutes les autres formes d'idéologies et pratiques totalitaires fondées sur l'intolérance raciale, la haine et la terreur», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/158 du Conseil.

## B. — Développement social

112. Le Conseil a examiné les questions relatives au développement social à sa première session ordinaire de 1983, au titre du point 11 de l'ordre du jour.

113. Pour examiner ce point de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif (A/38/63);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social (A/38/64 et Add.1);

c) Rapport de la Commission du développement social sur sa vingt-huitième session<sup>54</sup>;

d) Rapport du Secrétaire général sur la situation des jeunes dans les années 80 (E/1983/3);

e) Rapport du Secrétaire général sur quelques tendances sociales dans les pays en développement et les incidences de la situation économique actuelle (E/1983/4);

f) Rapport du Secrétaire général concernant l'applicabilité des recommandations principales du Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies et les incidences de ces recommandations sur le programme et la coordination et sur les ressources (E/1983/23);

g) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis en ce qui concerne la coordination et la formation dans le domaine de la jeunesse (E/1983/29);

h) Note du Secrétaire général sur l'application du Plan international d'action de Vienne sur le vieillissement (E/1983/35);

i) Rapport du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance sur sa septième session (E/CN.5/1983/2);

j) *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1982*<sup>55</sup>;

k) Rapport du Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies (E/1981/3);

l) Exposé présenté par l'Alliance coopérative internationale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I (E/1983/NGO/1).

114. Le Conseil, lors de sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 mai, a attribué ce point au Deuxième Comité (social) qui a procédé à son examen au cours de ses 4<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> séances, du 5 au 11 mai 1983.

## DÉCISIONS DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL)

### RECOMMANDATIONS FIGURANT AU CHAPITRE PREMIER DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL SUR SA VINGT-HUITIÈME SESSION

115. Le chapitre premier du rapport de la Commission du développement social contenait 16 projets de résolution numérotés de I à XVI, que la Commission recommandait au Conseil d'adopter, et trois décisions numérotées I, III et VII appelant une décision du Conseil.

116. A sa 8<sup>e</sup> séance, le 10 mai, le Comité a examiné les projets de résolution et les décisions figurant dans le rapport de la Commission du développement social.

#### *Situation sociale dans le monde*

117. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution I, intitulé «Situation sociale dans le monde», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution I). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 151 ci-après.

#### *Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement*

118. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution II, intitulé «Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution II). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 152 ci-après.

#### *Aspects sociaux du développement rural*

119. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution III, intitulé «Aspects sociaux du développement rural», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution III). Pour la suite donnée par le Conseil, voir paragraphe 153 ci-après.

#### *Relations entre les politiques de développement économique et social*

120. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution IV, intitulé «Relations entre les politiques de développement économique et social», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution IV). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 155 ci-après.

#### *Politique sociale et répartition du revenu national*

121. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution V, intitulé «Politique sociale et répartition du revenu national», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution V). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 156 ci-après.

*Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement dans le domaine de l'intégration sociale grâce à la participation de la population*

122. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution VI, intitulé «Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement dans le domaine de l'intégration sociale grâce à la participation de la population», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution VI). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 157 ci-après.

*La jeunesse dans le monde contemporain*

123. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution VII, intitulé «La jeunesse dans le monde contemporain», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution VII). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 158 ci-après.

*Expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif*

124. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution VIII, intitulé «Expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution VIII). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 160 ci-après.

*Le bien-être des travailleurs migrants et de leurs familles*

125. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de résolution IX, intitulé «Le bien-être des travailleurs migrants et de leurs familles».

126. A la même séance, le représentant du Mexique a proposé oralement un amendement au projet de résolution, tendant à faire du cinquième alinéa le paragraphe 5 et à renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

127. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement, et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution IX). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 161 ci-après.

*Participation de la jeunesse au développement social et économique et exercice de son droit à la vie, au travail et à l'éducation*

128. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution X, intitulé «Participation de la jeunesse au développement social et économique et exercice de son droit à la vie, au travail et à l'éducation», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution X). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 162 ci-après.

*Effets nuisibles de la course aux armements sur le progrès et le développement dans le domaine social*

129. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution XI, intitulé «Effets nuisibles de la course aux armements sur le progrès et le développement dans le domaine social», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution XI). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 163 ci-après.

*Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées*

130. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution XII, intitulé «La Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution XII). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 164 ci-après.

*Echange, entre la Commission du développement social et la Commission de la condition de la femme, d'informations sur les activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires*

131. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution XIII, intitulé «Echange, entre la Commission du développement social et la Commission de la condition de la femme, d'informations sur les activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution XIII). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 165 ci-après.

*Vieillessement*

132. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution XIV, intitulé «Vieillessement», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution XIV). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 166 ci-après.

*Consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement*

133. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution XV, intitulé «Consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution XV). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 167 ci-après.

*Rôle de la famille dans le processus de développement*

134. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution XVI, intitulé «Rôle de la famille dans le processus de développement», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution XVI). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 168 ci-après.

*Nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social*

135. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a décidé de recommander au Conseil de confirmer la nomination des personnes dont la Commission, dans sa décision I, avait proposé la candidature aux six postes vacants du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. Le Comité a présenté sa recommandation au Conseil (E/1983/62, par. 25, projet de décision I). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 173 ci-après.

*Progrès réalisés depuis 1981 dans le domaine du développement social*

136. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'adopter le projet de décision contenu dans la décision III de la Commission, intitulé «Progrès réalisés depuis 1981 dans le domaine du développement social», et a présenté sa recommandation au Conseil (E/1983/62, par. 25, projet de décision II). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 174 ci-après.

*Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-neuvième session de la Commission du développement social*

137. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-neuvième session de la Commission du développement social, tels qu'ils figurent dans la décision VII de la Commission, et a présenté sa recommandation au Conseil (E/1983/62, par. 25, projet de décision III). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 175 ci-après.

RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE CHAPITRE PREMIER DU RAPPORT DU COMITÉ POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE SUR SA SEPTIÈME SESSION

138. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné les deux projets de résolution et le projet de décision figurant au chapitre premier du rapport du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance sur sa septième session<sup>56</sup>.

*Exécutions arbitraires ou sommaires*

139. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution I intitulé «Exécutions arbitraires ou sommaires», et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution XVII). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 169 ci-après.

*Fonctions et programme de travail à long terme du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance*

140. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de résolution II intitulé «Fonctions et programme de travail à long terme du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance». A la même séance, le Président a proposé, sur la base de consultations officielles, l'adjonction d'un nouveau paragraphe au dispositif du projet de résolution, qui serait ainsi conçu :

«2. Décide également que le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance communiquera son rapport à la Commission du développement social et, le cas échéant, à d'autres organismes compétents des Nations Unies.»

141. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution tel qu'il avait été modifié oralement et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution XVIII). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 170 ci-après.

*Rapport du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance*

142. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a décidé de recommander au Conseil de prendre acte du rapport du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance sur sa septième session et d'approuver l'ordre du jour provisoire et la documentation de la huitième session du Comité figurant dans ce rapport. Le Comité a présenté sa recommandation au Conseil (E/1983/62, par. 25, projet de décision IV). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 176 ci-après.

AUTRES RECOMMANDATIONS

*Rapport de la Commission du développement social sur sa vingt-huitième session*

143. A sa 8<sup>e</sup> séance, sur la proposition du Président, le Comité a décidé de recommander au Conseil de prendre acte du rapport de la Commission du développement social sur sa vingt-huitième session et a présenté sa recommandation au Conseil (E/1983/62, par. 25, projet de décision V). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 177 ci-après.

*Application du Plan international d'action sur le vieillissement*

144. A sa 8<sup>e</sup> séance, sur la proposition du Président, le Comité a adopté une décision concernant la note du Secrétaire général relative à l'application du Plan international d'action sur le vieillissement (E/1983/35), et a présenté sa recommandation au Conseil (E/1983/62, par. 25, projet de décision VI). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 178 ci-après.

*Rapport du Secrétaire général concernant l'applicabilité des recommandations principales du Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies et les incidences de ces recommandations sur le programme et la coordination et sur les ressources*

145. A sa 8<sup>e</sup> séance, sur la proposition du Président, le Comité a décidé de recommander au Conseil de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur l'applicabilité des recommandations principales du Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies et sur les incidences de ces recommandations sur le programme et la coordination et sur les ressources (E/1983/23), et a présenté sa recommandation au Conseil (E/1983/62, par. 25, projet de décision VII). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 179 ci-après.

*Rapport du Secrétaire général sur l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social*

146. A sa 8<sup>e</sup> séance, sur la proposition du Président, le Comité a décidé de recommander au Conseil de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social (A/38/64 et Add.1), et a présenté sa

recommandation au Conseil (E/1983/62, par. 25, projet de décision VIII). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 180 ci-après.

*Rapport du Secrétaire général sur quelques tendances sociales dans les pays en développement et les incidences de la situation économique actuelle*

147. A sa 8<sup>e</sup> séance, sur la proposition du Président, le Comité a décidé de recommander au Conseil de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur quelques tendances sociales dans les pays en développement et les incidences de la situation économique actuelle (E/1983/4), et a présenté sa recommandation au Conseil (E/1983/62, par. 25, projet de résolution IX). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 181 ci-après.

*Coordination et information dans le domaine de la jeunesse*

148. A la 8<sup>e</sup> séance, le représentant de la Roumanie, au nom de l'Algérie, de l'Allemagne, République fédérale d', de l'Argentine, du Bangladesh, de la Chine, du Costa Rica<sup>12</sup>, de Cuba<sup>12</sup>, de Djibouti<sup>12</sup>, de l'Equateur, de l'Egypte<sup>12</sup>, de la France, de la Grèce, de l'Inde, de l'Indonésie<sup>12</sup>, du Mali, du Maroc<sup>12</sup>, du Mexique, du Nigéria<sup>12</sup>, du Pakistan, du Pérou, de la Roumanie, du Rwanda<sup>12</sup>, de Sainte-Lucie, du Soudan, de la Tunisie, du Venezuela, de la Yougoslavie<sup>12</sup> et du Zaïre<sup>12</sup>, auxquels se sont joints le Kenya, les Philippines<sup>12</sup> et la République dominicaine<sup>12</sup>, a présenté un projet de résolution intitulé «Coordination et information dans le domaine de la jeunesse» (E/1983/C.2/L.4).

149. A sa 9<sup>e</sup> séance, le 11 mai, le Comité a adopté le projet de résolution et l'a présenté au Conseil (E/1983/62, par. 24, projet de résolution XIX). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 172 ci-après.

DÉCISIONS DU CONSEIL

150. A sa 14<sup>e</sup> séance, le 26 mai 1983, le Conseil a examiné les projets de résolution et de décision recommandés par le Comité dans son rapport (E/1983/62, par. 24 et 25).

151. Le projet de résolution I, intitulé «Situation sociale dans le monde», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/8 du Conseil.

152. Le projet de résolution II, intitulé «Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/9 du Conseil.

153. Le projet de résolution III, intitulé «Aspects sociaux du développement rural», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/10 du Conseil.

154. Le Secrétaire du Conseil a fait une déclaration avant l'adoption du projet de résolution (voir E/1983/SR.14).

155. Le projet de résolution IV, intitulé «Relations entre les politiques de développement économique et social», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/11 du Conseil.

156. Le projet de résolution V, intitulé «Politique sociale et répartition du revenu national», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/12 du Conseil.

157. Le projet de résolution VI, intitulé «Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement dans le domaine de l'intégration sociale grâce à la participation de la population», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/13 du Conseil.

158. Le projet de résolution VII, intitulé «La jeunesse dans le monde contemporain», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/14 du Conseil.

159. Le représentant de la Thaïlande a fait une déclaration, avant l'adoption du projet de résolution (voir E/1983/SR.14).

160. Le projet de résolution VIII, intitulé «Expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/15 du Conseil.

161. Le projet de résolution IX, intitulé «Le bien-être des travailleurs migrants et de leurs familles», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/16 du Conseil.

162. Le projet de résolution X, intitulé «Participation de la jeunesse au développement social et économique et exercice de son droit à la vie, au travail et à l'éducation», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/17 du Conseil.

163. Le projet de résolution XI, intitulé «Effets nuisibles de la course aux armements sur le progrès et le développement dans le domaine social», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/18 du Conseil.

164. Le projet de résolution XII, intitulé «La Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/19 du Conseil.

165. Le projet de résolution XIII, intitulé «Echange, entre la Commission du développement social et la Commission de la condition de la femme, d'informations sur les activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/20 du Conseil.

166. Le projet de résolution XIV, intitulé «Vieillesse», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/21 du Conseil.

167. Le projet de résolution XV, intitulé «Consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/22 du Conseil.

168. Le projet de résolution XVI, intitulé «Rôle de la famille dans le processus de développement», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/23 du Conseil.

169. Le projet de résolution XVII, intitulé «Exécutions arbitraires ou sommaires», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/24 du Conseil.

170. Le projet de résolution XVIII, intitulé «Fonctions et programme de travail à long terme du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/25 du Conseil.

171. Le représentant de l'Autriche a fait une déclaration avant l'adoption du projet de résolution. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a fait une déclaration après l'adoption du projet de résolution (voir E/1983/SR.14).

172. Le projet de résolution XIX, intitulé «Coordination et information dans le domaine de la jeunesse», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/26 du Conseil.

173. Le projet de décision I, intitulé «Nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/122 du Conseil.

174. Le projet de décision II, intitulé «Progrès réalisés depuis 1981 dans le domaine du développement social», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/123 du Conseil.

175. Le projet de décision III, intitulé «Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-neuvième session de la Commission du développement social», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/124 du Conseil.

176. Le projet de décision IV, intitulé «Rapport du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/125 du Conseil.

177. Le projet de décision V, intitulé «Rapport de la Commission du développement social sur sa vingt-huitième session», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/126 du Conseil.

178. Le projet de décision VI, intitulé «Application du Plan international d'action sur le vieillissement», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/127 du Conseil.

179. Le projet de décision VII, intitulé «Rapport du Secrétaire général sur l'applicabilité des recommandations principales du Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies et incidences de ces recommandations sur le programme et la coordination des ressources», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/128 du Conseil.

180. Le projet de décision VIII, intitulé «Rapport du Secrétaire général sur l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/129 du Conseil.

181. Le projet de décision IX, intitulé «Rapport du Secrétaire général sur quelques tendances sociales dans les pays en développement et les incidences de la situation économique actuelle», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/130 du Conseil.

182. Les représentants du Brésil, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la République fédé-

rale d'Allemagne ont fait des déclarations (voir E/1983/SR.14).

### C. — Activités en faveur des femmes : Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix

183. Le Conseil a examiné la question des activités en faveur des femmes à sa première session ordinaire de 1983, au titre du point 12 de l'ordre du jour.

184. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission de la condition de la femme constituée en organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme sur les travaux de sa première session (A/CONF.116/PC/9 et Corr.1);

b) Note du Secrétaire général concernant les incidences sur le budget-programme des recommandations II, III et V contenues dans le rapport de la Commission de la condition de la femme constituée en organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme (A/CONF.116/PC/9/Add.1);

c) Rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa trente-neuvième session<sup>50</sup>;

d) Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa vingt-neuvième session<sup>51</sup>;

e) Rapport de M. Jean Fernand-Laurent, rapporteur spécial, sur la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (E/1983/7 et Corr.1 et 2);

f) Rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/1983/31).

185. A sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 mai, le Conseil a renvoyé ce point au Deuxième Comité (social), qui l'a examiné de sa 7<sup>e</sup> à sa 10<sup>e</sup> séance et de sa 13<sup>e</sup> à sa 16<sup>e</sup> séance, tenues du 9 au 12 mai et du 17 au 19 mai 1983 respectivement.

### DÉCISIONS DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL)

*Décisions relatives aux recommandations figurant au chapitre premier du rapport de la Commission de la condition de la femme constituée en organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme*

186. Au chapitre premier de son rapport (A/CONF.116/PC/9 et Corr.1), la Commission de la condition de la femme constituée en organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme a présenté au Conseil pour qu'il les adopte, six recommandations. Les incidences sur le budget-

programme des recommandations II, III et V ont été indiquées dans une note du Secrétaire général (A/CONF.116/PC/9/Add.1).

*Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la condition de la femme constituée en organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme*

187. A la 14<sup>e</sup> séance, le 18 mai, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a présenté un projet de décision intitulé «Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la condition de la femme constituée en organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme» (E/1983/C.2/L.11).

188. A la 15<sup>e</sup> séance, le 19 mai, le Comité a adopté le projet de décision et l'a présenté au Conseil (E/1983/63, par. 29, projet de décision I). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 220 ci-après.

*Rapport de la Commission de la condition de la femme constituée en organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme*

189. A la 15<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné les six recommandations figurant au chapitre premier du rapport de la Commission.

190. A la même séance, les représentants de l'Algérie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Pakistan, de l'Autriche, du Kenya, de la France, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique et de la Tunisie ont fait des déclarations. L'observateur des Philippines a aussi fait une déclaration.

191. Le Comité a ensuite décidé, sur la proposition du Président, de recommander au Conseil de prendre acte du rapport, d'approuver les recommandations y figurant, et de le transmettre à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine, à sa trente-huitième session. Le Comité a présenté sa recommandation au Conseil (E/1983/63, par. 29, projet de décision II). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 222 ci-après.

#### AUTRES RECOMMANDATIONS

##### *Communications relatives à la condition de la femme*

192. Conformément à la décision 1982/122 du Conseil, en date du 4 mai 1982, le Comité était saisi du projet de résolution X intitulé «Communications relatives à la condition de la femme», recommandé par la Commission de la condition de la femme à sa vingt-neuvième session<sup>58</sup>, et dont le texte était reproduit dans le document E/1983/C.2/L.6, ainsi que des vues de la Commission des droits de l'homme (voir E/1983/C.2/L.1).

193. A la 14<sup>e</sup> séance, le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie a présenté, également au nom de la Bulgarie, un projet de décision

intitulé «Communications relatives à la condition de la femme» (E/1983/C.2/L.7), dont le texte était le suivant :

«Le Conseil économique et social,

«Rappelant le projet de résolution X figurant dans le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa vingt-neuvième session<sup>58</sup>,

«Prenant note de la résolution 1983/39 de la Commission des droits de l'homme<sup>58</sup>,

«Reconnaissant qu'il existe des points de vue différents sur la question des procédures à appliquer pour les communications relatives à la condition de la femme,

«Reconnaissant également le rôle que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes peut jouer en la matière,

«Convaincu que la question des procédures à appliquer pour les communications concernant la condition de la femme est importante pour chaque Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies,

«1. Prie le Secrétaire général de transmettre aux Etats Membres pour examen et pour observations et suggestions éventuelles, les vues de la Commission de la condition de la femme et de la Commission des droits de l'homme sur les procédures concernant les communications relatives à la condition de la femme;

«2. Décide d'examiner cette question sur la base des renseignements reçus à sa première session ordinaire de 1984.»

194. Aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> séances, le 19 mai, le Comité a examiné le projet de résolution X recommandé par la Commission de la condition de la femme et le projet de décision E/1983/C.2/L.7.

195. A la 15<sup>e</sup> séance, la représentante du Kenya a proposé, en application de l'article 67 du règlement intérieur du Conseil économique et social, que le Comité se prononce d'abord sur le projet de décision E/1983/C.2/L.7.

196. A la 16<sup>e</sup> séance, le Comité a voté sur la proposition que la représentante du Kenya avait formulée à la 15<sup>e</sup> séance. Celle-ci a été rejetée par 20 voix contre 16, avec 13 abstentions.

197. A la même séance, la représentante du Kenya a proposé, en application de l'article 67, que le Comité ne se prononce ni sur le projet de résolution X recommandé par la Commission de la condition de la femme, ni sur le projet de décision E/1983/C.2/L.7.

198. A la même séance, le Comité a voté sur la proposition de la représentante du Kenya. Celle-ci a été rejetée, au cours d'un vote enregistré, par 20 voix contre 14, avec 14 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Argentine, Bénin, Bulgarie, Chine, Inde, Kenya, Nicaragua, Pakistan, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Ont voté contre* : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Bangladesh, Botswana, Canada, Danemark,



Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Japon, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Thaïlande, Venezuela.

*Se sont abstenus* : Arabie saoudite, Brésil, Colombie, Equateur, Libéria, Mali, Mexique, Pérou, Qatar, République-Unie du Cameroun, Sierra Leone, Soudan, Suriname, Tunisie.

199. Le Comité est ensuite passé au projet de résolution X recommandé par la Commission de la condition de la femme. Celui-ci a été adopté, au cours d'un vote enregistré, par 34 voix contre 5, avec 10 abstentions, et présenté au Conseil (E/1983/63, par. 28, projet de résolution I). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 213 ci-après. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Autriche, Bangladesh, Botswana, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Djibouti, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Japon, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Mali, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Soudan, Suriname, Thaïlande, Tunisie, Venezuela.

*Ont voté contre* : Bulgarie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Se sont abstenus* : Algérie, Argentine, Bénin, Chine, Congo, Inde, Kenya, Pakistan, République-Unie du Cameroun, Roumanie.

200. Les représentants du Kenya, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Pologne ont fait des déclarations avant le vote et le représentant de la Roumanie en a fait une après.

201. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de la Bulgarie ont déclaré qu'ils n'insisteraient pas pour que le projet de décision E/1983/C.2/L.7 soit mis aux voix.

*Participation des organisations non gouvernementales aux préparatifs de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme*

202. A la 14<sup>e</sup> séance, la représentante du Kenya a présenté, au nom des pays suivants : Japon, Kenya, Lesotho<sup>12</sup>, Mali, Nicaragua, Nigéria<sup>12</sup>, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda<sup>12</sup> et Thaïlande, un projet de résolution intitulé «Participation des organisations non gouvernementales aux préparatifs de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme» (E/1983/C.2/L.8). Elle l'a en outre modifié oralement comme suit :

a) Supprimer les mots «dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social» au deuxième alinéa;

b) Insérer les mots «faire également connaître leurs vues sur les progrès réalisés au niveau national, les obstacles qui restent à surmonter et les objectifs qu'il faut atteindre, ainsi que» avant les mots «collaborer à l'établissement des rapports nationaux» au paragraphe 3;

c) Supprimer les mots «dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social» au paragraphe 4.

203. A la 16<sup>e</sup> séance, le Comité était saisi du texte révisé du projet de résolution (E/1983/L.8/Rev.1) que la représentante du Kenya a de nouveau modifié oralement comme suit :

a) Insérer les mots «with the Economic and Social Council» après les mots «non governmental organizations in consultative status» au paragraphe 1, dans la version anglaise;

b) Insérer les mots «dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social» après les mots «organisations non gouvernementales» au paragraphe 4.

204. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution E/1983/C.2/L.8/Rev.1, tel qu'il avait été oralement modifié et l'a présenté au Conseil (E/1983/63, par. 28, projet de résolution II). Pour la suite donnée par le Conseil, voir les paragraphes 215 et 216 ci-après.

*Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme*

205. A la 14<sup>e</sup> séance, le représentant de l'Argentine a présenté, au nom des pays suivants : Algérie, Angola<sup>12</sup>, Argentine, Bangladesh, Bolivie, Colombie, Congo, Costa Rica<sup>12</sup>, Cuba<sup>12</sup>, Danemark, Egypte<sup>12</sup>, Equateur, France, Grèce, Guinée<sup>12</sup>, Inde, Japon, Jordanie, Mali, Maroc<sup>12</sup>, Mexique, Nicaragua, Norvège, Pakistan, République dominicaine<sup>12</sup>, Venezuela, Yougoslavie<sup>12</sup>, Zaïre<sup>12</sup>, auxquels le Kenya, Sainte-Lucie et le Suriname se sont joints par la suite, un projet de résolution intitulé «Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme» (E/1983/C.2/L.9). Il l'a en outre modifié oralement comme suit :

a) Insérer dans le préambule un deuxième alinéa conçu comme suit : «Ayant à l'esprit les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix»;

b) Remplacer le mot «Approuve» par les mots «Prend note» au paragraphe 2.

206. A la 16<sup>e</sup> séance, le 19 mai, le Comité a adopté le projet de résolution tel qu'il avait été oralement modifié et l'a présenté au Conseil (E/1983/63, par. 28, projet de résolution III). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 217 ci-après.

*Lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui*

207. A la 7<sup>e</sup> séance, le 9 mai, le Rapporteur spécial, M. Jean Fernand-Laurent, a présenté son rapport sur la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (E/1983/7 et Corr.1 et 2).

208. A la 14<sup>e</sup> séance, le représentant de la France a présenté un projet de résolution révisé intitulé «Lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui» (E/1983/C.2/L.10/Rev.1).

209. A la 16<sup>e</sup> séance, le représentant de la Division du budget a fait une déclaration concernant les incidences du projet de résolution sur le budget-programme.

210. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution et l'a présenté au Conseil (E/1983/63, par. 28, projet de résolution IV). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 218 ci-après.

211. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Etats-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

212. A sa 14<sup>e</sup> séance, le 26 mai, le Conseil a examiné les projets de résolution et les projets de décision recommandés par le Deuxième Comité (social) dans son rapport (E/1983/63, par. 28 et 29).

213. Le projet de résolution I, intitulé «Communications relatives à la condition de la femme», a été adopté, au cours d'un vote enregistré, par 34 voix contre 5, avec 9 abstentions. Pour le texte définitif, voir le texte de la résolution 1983/27 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit<sup>60</sup> :

*Ont voté pour* : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Bangladesh, Botswana, Brésil, Canada, Danemark, Djibouti, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Grèce, Japon, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Mali, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Soudan, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Venezuela.

*Ont voté contre* : Bulgarie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Se sont abstenus* : Algérie, Argentine, Chine, Congo, Kenya, Nicaragua, Pakistan, République-Unie du Cameroun, Roumanie.

214. Les représentants de la Roumanie, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont fait des déclarations après l'adoption du projet de résolution (voir E/1983/SR.14).

215. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a proposé oralement de remplacer dans la version anglaise du projet de résolution II, intitulé «Participation des organisations non gouvernementales aux préparatifs de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme», l'expression «*appropriate non-governmental organizations*» par «*interested non-governmental organizations*» aux paragraphes 1, 2, 3 et 4 du dispositif.

216. Après avoir entendu une déclaration du représentant du Mexique (voir E/1983/SR.14), le Conseil a

adopté le projet de résolution II tel qu'il avait été modifié oralement. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/28 du Conseil.

217. Le projet de résolution IIi, intitulé «Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/29 du Conseil.

218. Le Conseil a adopté le projet de résolution IV intitulé «Lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui». Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/30 du Conseil.

219. Les représentants du Brésil et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont fait des déclarations après l'adoption du projet de résolution (voir E/1983/SR.14).

220. Le projet de décision I, intitulé «Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la condition de la femme constituée en organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/131 du Conseil.

221. Le représentant du Pakistan a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision; les représentants du Danemark, de l'Autriche, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du Kenya ont fait des déclarations après son adoption (voir E/1983/SR.14).

222. Le projet de décision II, intitulé «Rapport de la Commission de la condition de la femme constituée en organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/132 du Conseil.

223. Le représentant de l'Algérie a fait une déclaration avant l'adoption du projet de décision (E/1983/SR.14).

224. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration sur les diverses résolutions et décisions adoptées au titre du point 12 de l'ordre du jour (voir E/1983/SR.14).

#### D. — Stupéfiants

225. Le Conseil économique et social a examiné la question des stupéfiants à sa première session ordinaire de 1983, au titre du point 13 de l'ordre du jour.

226. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission des stupéfiants sur sa trentième session<sup>61</sup>;

b) Rapport de la Commission des stupéfiants sur sa septième session extraordinaire<sup>62</sup>;

c) Résumé du rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1982 (E/1983/6).

227. A sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 mai, le Conseil économique et social a renvoyé ce point au Deuxième Comité (social), qui l'a examiné de sa 1<sup>re</sup> à sa 3<sup>e</sup> séance et à sa 15<sup>e</sup> séance, tenues respectivement du 3 au 5 mai et le 19 mai 1983.

## DÉCISIONS DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL)

### RECOMMANDATIONS FIGURANT AU CHAPITRE PREMIER DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES STUPÉFIANTS SUR SA TRENTIÈME SESSION

228. Le chapitre premier du rapport de la Commission des stupéfiants sur sa trentième session contenait quatre projets de résolution et six projets de décision que la Commission recommandait au Conseil économique et social d'adopter.

229. A sa 3<sup>e</sup> séance, le 5 mai 1983, le Comité a examiné les projets de résolution I, II et III et les projets de décision I, II, IV, V et VI, qui figurent dans le rapport de la Commission des stupéfiants sur sa trentième session<sup>63</sup>.

#### *Examen et mise en œuvre du programme relatif à la stratégie et aux politiques de contrôle des drogues*

230. A sa 3<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution I, intitulé «Examen et mise en œuvre du programme relatif à la stratégie et aux politiques de contrôle des drogues», et l'a présenté au Conseil (E/1983/64, par. 14, projet de résolution I). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 245 ci-après.

#### *Demande et offre d'opiacés à des fins médicales et scientifiques*

231. A sa 3<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution II, intitulé «Demande et offre d'opiacés à des fins médicales et scientifiques», et l'a présenté au Conseil (E/1983/64, par. 14, projet de résolution II). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 246 ci-après.

#### *Mesures propres à améliorer la coopération internationale visant l'interdiction du trafic illicite de drogues par la voie maritime*

232. A sa 3<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution III, intitulé «Mesures propres à améliorer la coopération internationale visant l'interdiction du trafic illicite de drogues par la voie maritime», et l'a présenté au Conseil (E/1983/64, par. 14, projet de résolution III). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 247 ci-après.

#### *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants*

233. A sa 3<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision I, intitulé «Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants», et l'a présenté au Conseil (E/1983/64, par. 15, projet de décision I). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 250 ci-après.

#### *Ordre du jour provisoire et documentation de la Commission des stupéfiants pour sa trente et unième session*

234. A sa 3<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision II, intitulé «Ordre du jour provisoire et documentation de la Commission des stupéfiants pour sa trente et unième session», et l'a présenté au Conseil

(E/1983/64, par. 15, projet de décision II). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 251 ci-après.

#### *Année internationale contre l'abus des drogues*

235. A sa 3<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision III, intitulé «Année internationale contre l'abus des drogues», et l'a présenté au Conseil (E/1983/64, par. 15, projet de décision III). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 252 ci-après.

#### *Stratégie et politiques de contrôle des drogues*

236. A sa 3<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision IV, intitulé «Stratégie et politiques de contrôle des drogues», et l'a présenté au Conseil (E/1983/64, par. 15, projet de décision IV). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 253 ci-après.

237. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a fait une déclaration.

#### *Rapport de la Commission des stupéfiants*

238. A sa 3<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision V, intitulé «Rapport de la Commission des stupéfiants», et l'a présenté au Conseil (E/1983/64, par. 15, projet de décision V). Pour la suite donnée par le Conseil, voir le paragraphe 255 ci-après.

### AUTRES RECOMMANDATIONS

#### *Augmentation du nombre des membres de la Commission des stupéfiants*

239. A la 3<sup>e</sup> séance, le représentant du Pérou a présenté au nom de l'Argentine, de la Bolivie<sup>12</sup>, du Brésil, de la Colombie, de l'Égypte<sup>12</sup>, de l'Équateur, du Mexique, du Nicaragua, du Pérou, de la République dominicaine<sup>12</sup>, de la Roumanie, du Suriname et du Venezuela un projet de résolution intitulé «Augmentation du nombre des membres de la Commission des stupéfiants» (E/1983/C.2/L.2).

240. Le Secrétaire général a présenté un état des incidences, sur le budget-programme, du projet de résolution qui a été distribué au Comité sous la cote E/1983/C.2/L.3.

241. A la 15<sup>e</sup> séance, le 19 mai, le représentant du Pérou, au nom des auteurs auxquels s'était jointe Sainte-Lucie, a présenté un texte révisé du projet de résolution (E/1983/C.2/L.2/Rev.1). La révision consistait à remplacer «selon le principe d'une représentation géographique équitable», à la fin du paragraphe du dispositif, par les mots «en maintenant le pourcentage actuel».

242. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution révisé (E/1983/C.2/L.2/Rev.1) et l'a présenté au Conseil (E/1983/64, par. 14, projet de résolution IV). Pour la suite donnée par le Conseil, voir paragraphe 248 ci-après.

243. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas, du Mexique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des États-Unis d'Amérique et du Pakistan.

## DÉCISIONS DU CONSEIL

244. A sa 11<sup>e</sup> séance, le 24 mai, le Conseil a examiné les projets de résolution et les projets de décision recommandés par le Deuxième Comité (social) dans son rapport (E/1983/64, par. 14 et 15).

245. Le projet de résolution I, intitulé «Examen et mise en œuvre du programme relatif à la stratégie et aux politiques de contrôle des drogues», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/2 du Conseil.

246. Le projet de résolution II, intitulé «Demande et offre d'opiacés à des fins médicales et scientifiques», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/3 du Conseil.

247. Le projet de résolution III, intitulé «Mesures propres à améliorer la coopération internationale visant l'interdiction du trafic illicite de drogues par la voie maritime», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/4 du Conseil.

248. Le projet de résolution IV, intitulé «Augmentation du nombre des membres de la Commission des stupéfiants», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/5 du Conseil.

249. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Président du Conseil ont fait

des déclarations après l'adoption du projet de résolution (voir E/1983/SR.11).

250. Le projet de décision I, intitulé «Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/114 du Conseil.

251. Le projet de décision II, intitulé «Ordre du jour provisoire et documentation de la Commission des stupéfiants pour sa trente et unième session», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/115 du Conseil.

252. Le projet de décision III, intitulé «Année internationale contre l'abus des drogues», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/116 du Conseil.

253. Le projet de décision IV, intitulé «Stratégie et politiques de contrôle des drogues», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/117 du Conseil.

254. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a fait une déclaration après l'adoption du projet de décision (voir E/1983/SR.11).

255. Le projet de décision V, intitulé «Rapport de la Commission des stupéfiants», a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/118 du Conseil.

## Chapitre VI

### QUESTIONS EXAMINÉES PAR LE TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION)

#### A. — Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

1. Le Conseil a examiné la question de l'assistance économique spéciale, de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point 17 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de ce point, le Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (A/38/201-E/1983/69 et Corr.1);

b) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la capacité du système des Nations Unies de faire face aux catastrophes naturelles et autres situations revêtant le caractère de catastrophe (A/38/202-E/1983/94).

3. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet 1983, le Conseil a renvoyé ce point au Troisième Comité (programme et coordination) qui l'a étudié de sa 4<sup>e</sup> à sa 7<sup>e</sup> séance, à sa 9<sup>e</sup> séance et de sa 11<sup>e</sup> à sa 16<sup>e</sup> séance, du 11 au 13 juillet, le 14 juillet et du 15 au 22 juillet 1983.

#### DÉCISIONS DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION)

4. A la 4<sup>e</sup> séance du Comité, le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales et Co-coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique ont fait des déclarations liminaires.

5. A la même séance, en application de la décision 1982/101 du Conseil en date du 5 février 1982 et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le Comité a été informé de l'état d'avancement des programmes spéciaux d'assistance économique en faveur du Bénin (résolution 31/151 de l'Assemblée générale), du Botswana (résolution 37/148), du Cap-Vert (résolution 37/152), des Comores (résolution 37/154), de Djibouti (résolution 37/153), de la Gambie (résolution 37/159), de la Guinée-Bissau (résolution 37/156), du Lesotho (résolution 37/160), du Libéria (résolution 37/149), du Mozambique (résolution 37/161), de la République centrafricaine (résolution 37/145), de l'Ouganda (résolution 37/162), de la Sierra Leone (résolution 37/158), du Tchad (résolution 37/155) et des Tonga (résolution 37/164).

6. Conformément à la résolution 37/147 de l'Assemblée générale, le Comité a également été informé de

l'état d'avancement de l'assistance aux régions frappées par la sécheresse à Djibouti, en Ethiopie, au Kenya, en Ouganda, en Somalie et au Soudan.

7. Conformément aux résolutions 37/174, 37/175, 37/176 et 37/177 de l'Assemblée générale, le Comité a entendu un rapport oral sur l'aide humanitaire.

8. Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Comité a également entendu un rapport oral sur l'assistance spéciale au Ghana.

#### Assistance au Ghana

9. A la 9<sup>e</sup> séance, le représentant de la Tunisie, parlant également au nom du Burundi, du Congo, du Kenya, du Mali, de Sainte-Lucie, de la Sierra Leone et du Soudan, a présenté un projet de résolution intitulé « Assistance au Ghana » (E/1983/C.3/L.4). Par la suite, le Bangladesh et l'Inde se sont également portés coauteurs du projet de résolution.

10. Lors de la présentation du projet de résolution, le représentant de la Tunisie a révisé oralement le paragraphe 6, alinéa *d*, comme suit :

«*d*) De l'informer à sa seconde session ordinaire de 1984 de l'exécution de la présente résolution.»

11. A la 11<sup>e</sup> séance, le représentant de la Tunisie a de nouveau révisé oralement, au nom des coauteurs, le dispositif du projet de résolution :

a) En remplaçant le paragraphe 1, qui était ainsi libellé :

«1. *Félicite* le Gouvernement et le peuple du Ghana des efforts qu'ils ont faits en vue de relancer l'économie et de réinstaller les personnes revenues au pays;»,

par le texte suivant :

«1. *Prend acte* de l'effort fait par le Gouvernement et le peuple du Ghana afin de réinstaller les personnes revenues au pays;»,

b) En ajoutant à la fin du paragraphe 6, alinéa *c*, du dispositif les mots «conformément aux recommandations de la mission multi-institutions».

12. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution tel qu'il avait été révisé oralement (E/1983/116, par. 27, projet de résolution I). Pour la suite donnée par le Conseil, voir ci-après le paragraphe 34.

13. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la Grèce et l'observateur du Ghana ont fait des déclarations.

*Assistance à la Bolivie, à l'Equateur  
et au Pérou*

14. A la 12<sup>e</sup> séance, le représentant du Pérou, parlant aussi au nom de l'Algérie, de l'Argentine, du Bangladesh, du Bénin, de la Bolivie<sup>12</sup>, du Brésil, du Chili<sup>12</sup>, de la Chine, de la Colombie, de Cuba<sup>12</sup>, d'El Salvador<sup>12</sup>, de l'Equateur, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Liban, du Nicaragua, du Pakistan, du Pérou, du Portugal, de Sainte-Lucie, de la Sierra Leone, du Soudan, du Suriname, de la Tunisie et du Venezuela, a présenté un projet de résolution intitulé «Assistance à la Bolivie, à l'Equateur et au Pérou» (E/1983/C.3/L.6). Par la suite, le Canada, le Congo, le Japon et le Mexique se sont portés aussi coauteurs du projet de résolution.

15. A la même séance, le représentant du Pérou a révisé oralement, au nom des coauteurs, le paragraphe 3, alinéa c du dispositif du projet de résolution :

a) En remplaçant les mots «De soumettre un rapport à» par «D'informer», avant les mots «l'Assemblée générale»; et

b) En insérant les mots «des progrès accomplis dans» avant les mots «l'exécution de la présente résolution».

16. A la 13<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution ainsi révisé oralement et l'a soumis au Conseil (E/1983/116, par. 27, projet de résolution II). Pour la suite donnée par le Conseil, voir ci-après le paragraphe 36.

17. Les représentants du Pérou et de l'Equateur et l'observateur de la Bolivie ont fait des déclarations.

*Assistance aux régions frappées par la sécheresse à Djibouti, en Ethiopie, au Kenya, en Ouganda, en Somalie et au Soudan*

18. A la 12<sup>e</sup> séance, le représentant du Kenya, parlant aussi au nom du Bangladesh, de Djibouti, de l'Ethiopie<sup>12</sup>, du Kenya, de l'Ouganda<sup>12</sup>, de la Somalie<sup>12</sup> et du Soudan, a présenté un projet de résolution intitulé «Assistance aux régions frappées par la sécheresse à Djibouti, en Ethiopie, au Kenya, en Ouganda, en Somalie et au Soudan» (E/1983/C.3/L.7).

19. A la 14<sup>e</sup> séance, le représentant du Kenya a révisé oralement, au nom des coauteurs, le projet de résolution :

a) En ajoutant, au sixième alinéa du préambule, les mots «en particulier l'Ethiopie» après les mots «les pays intéressés»;

b) En supprimant le paragraphe 3 du dispositif, qui était ainsi libellé :

«3. *Recommande* à l'Assemblée générale d'approuver la création d'un mécanisme institutionnel dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, mécanisme qui serait chargé de suivre de façon constante l'évolution de la situation en ce qui concerne la sécheresse dans la sous-région considérée;»;

c) En remplaçant la première partie du paragraphe 4 du dispositif, qui se lisait :

«4. *Prie* le Secrétaire général, en étroite collaboration avec l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement :», par

«4. *Prie* le Secrétaire général, en étroite coordination avec les pays intéressés, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, les institutions spécialisées compétentes et d'autres organes des Nations Unies :»;

d) En renumérotant en conséquence les paragraphes du dispositif.

20. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution ainsi révisé oralement et l'a soumis au Conseil (E/1983/116, par. 27, projet de résolution III). Pour la suite donnée par le Conseil, voir ci-après les paragraphes 38 et 39.

21. Le représentant du Kenya a fait une déclaration.

*Renforcement de la capacité du système des Nations Unies de faire face aux catastrophes naturelles et autres situations revêtant le caractère d'une catastrophe*

22. A la 12<sup>e</sup> séance, le représentant du Soudan, parlant aussi au nom de l'Australie<sup>12</sup>, de l'Autriche, du Ghana<sup>12</sup>, du Liban, du Mali, du Pakistan, du Qatar, de la Somalie<sup>12</sup>, du Soudan et de la Tunisie, a présenté un projet de résolution intitulé «Renforcement de la capacité du système des Nations Unies de faire face aux catastrophes naturelles et autres situations revêtant le caractère d'une catastrophe» (E/1983/C.3/L.8). Par la suite, le Bénin et le Congo se sont portés également coauteurs du projet de résolution.

23. A la 14<sup>e</sup> séance, le représentant du Soudan a proposé de remplacer le paragraphe 8 du dispositif par le texte suivant :

«8. *Prie* le Secrétaire général d'envisager la possibilité d'autoriser le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe à donner suite, dans la limite des ressources disponibles, aux demandes de secours d'urgence jusqu'à concurrence de 600 000 dollars par exercice financier;».

La proposition a été rejetée par les coauteurs du projet de résolution.

24. A la même séance, les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Soudan, de l'Autriche, de la Colombie, du Liban et du Pérou et les observateurs de l'Australie, du Ghana et de la Somalie ont fait des déclarations au sujet des incidences éventuelles sur le budget-programme du projet de résolution. Le représentant de la Division du budget du Bureau des services financiers du Secrétariat de l'ONU a répondu aux questions soulevées dans ces déclarations.

25. A la 15<sup>e</sup> séance, le représentant du Soudan a révisé oralement, au nom des coauteurs, le paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution en remplaçant les mots «*Recommande* que le Secrétaire général soit autorisé» par «*Recommande* que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général».

26. A la 16<sup>e</sup> séance, en réponse à la demande faite par deux délégations à la 15<sup>e</sup> séance, une note du Secré-

taire général (E/1983/C.3/L.15) sur la question de savoir si le texte révisé du paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution aurait des incidences financières a été distribuée aux membres du Comité.

27. A la même séance, le représentant de la Division du budget, en réponse à une question posée par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a déclaré que le texte révisé du paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution n'avait pas d'incidences financières pour le budget ordinaire de l'ONU.

28. Le Comité a alors adopté le projet de résolution ainsi révisé oralement et l'a soumis au Conseil (E/1983/116, par. 27, projet de résolution IV). Pour la suite donnée par le Conseil, voir ci-après le paragraphe 40.

29. Le représentant du Soudan a déclaré que le soutien unanime des membres du Comité signifiait qu'on reconnaissait le besoin urgent d'assistance face aux situations revêtant le caractère d'une catastrophe dans diverses parties du monde. Il a exprimé l'espoir que, puisqu'il était impossible de prévoir les catastrophes, le Secrétaire général donnerait effet à la recommandation tendant à ce que le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe soit autorisé à donner suite aux demandes de secours d'urgence en utilisant des ressources générales dégagées du budget ordinaire de l'ONU.

30. Le représentant de la République démocratique allemande, parlant également au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a fait une déclaration.

#### *Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe*

31. A sa 16<sup>e</sup> séance, sur la proposition du Président, le Comité a décidé de recommander, entre autres, au Conseil de prendre note des rapports présentés verbalement et des déclarations faites au sujet de cette question. Le Comité a soumis cette recommandation au Conseil (E/1983/116, par. 28). Pour la suite donnée par le Conseil, voir ci-après le paragraphe 42.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

32. A sa 40<sup>e</sup> séance, le 28 juillet, le Conseil a examiné les projets de résolution I à IV et le projet de décision recommandés par le Troisième Comité (programme et coordination) dans son rapport (E/1983/116, par. 27 et 28).

33. Le représentant de l'Algérie a fait une déclaration (voir E/1983/SR.40).

34. Le Conseil a alors adopté le projet de résolution I intitulé «Assistance au Ghana». Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/44 du Conseil.

35. Après l'adoption du projet de résolution, l'Observateur du Ghana a fait une déclaration (voir E/1983/SR.40).

36. Le Conseil a adopté le projet de résolution II intitulé «Assistance à la Bolivie, à l'Equateur et au Pérou». Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/45 du Conseil.

37. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Pérou, parlant également au nom de la Bolivie et de l'Equateur, a fait une déclaration (voir E/1983/SR.40).

38. En ce qui concerne le projet de résolution III intitulé «Assistance aux régions frappées par la sécheresse à Djibouti, en Ethiopie, au Kenya, en Ouganda, en Somalie et au Soudan», le Conseil a approuvé les suggestions avancées par le Secrétaire du Conseil tendant à :

a) Remplacer dans le paragraphe 4 du dispositif les mots «faire rapport tous les ans sur cette question au Conseil économique et social» par les termes «informer tous les ans le Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire, de l'état de cette question»;

b) Remplacer dans le paragraphe 5 du dispositif les termes «faire rapport à» par le terme «informer».

39. Le Conseil a alors adopté le projet de résolution III, tel qu'amendé oralement. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/46 du Conseil.

40. Le Conseil a adopté le projet de résolution IV intitulé «Renforcement de la capacité du système des Nations Unies de faire face aux catastrophes naturelles et autres situations revêtant le caractère d'une catastrophe». Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/47 du Conseil.

41. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la République démocratique allemande, parlant également au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a fait une déclaration (voir E/1983/SR.40).

42. Le Conseil a adopté le projet de décision intitulé «Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe». Pour le texte définitif, voir la décision 1983/172 du Conseil.

#### **B. — Coopération et coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies**

43. Le Conseil a examiné la question de la coopération et de la coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point 19 de l'ordre du jour.

44. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de la première partie de sa vingt-troisième session<sup>64</sup>;

b) Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence de coopération culturelle et technique (A/38/236-E/1983/75);

c) Rapport du Secrétaire général sur les répercussions de la proclamation d'une année internationale qui serait consacrée à la mobilisation des ressources financières et techniques pour l'alimentation et l'agriculture en Afrique (A/38/277-E/1983/96);

d) Rapport annuel du Comité administratif de coordination pour 1982-1983 (E/1983/39);

e) Rapport du Comité administratif de coordination sur le renforcement de la coordination des systèmes d'information dans le cadre du système des Nations Unies (E/1983/48);

f) Rapport du Secrétaire général sur la protection du consommateur (E/1983/71);

g) Note du Secrétaire général sur les faits nouveaux intervenus sur les plans économique et technique dans le domaine des affaires de la mer (E/1983/97);

h) Rapport des présidents du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination sur les réunions communes des deux organes (E/1983/98);

i) Exposé présenté par la Fédération internationale de l'industrie du médicament, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (Liste) [E/1983/NGO/3];

j) Exposé présenté par l'Organisation internationale des unions de consommateurs, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie I) [E/1983/NGO/5].

45. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet 1983, le Conseil a renvoyé ce point au Troisième Comité (programme et coordination) qui l'a examiné à ses 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> séances, du 13 au 20 juillet, ainsi que les 22, 25 et 27 juillet 1983.

#### DÉCISIONS DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION)

46. A la 8<sup>e</sup> séance du Comité, le Sous-Secrétaire général à la planification et à la coordination des programmes, le Président du Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information et le Directeur du Service de l'économie et de la technologie des océans du Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat de l'ONU ont fait une déclaration liminaire.

47. A la 10<sup>e</sup> séance, le Vice-Président du Comité du programme et de la coordination a fait une déclaration liminaire.

#### *Affaires de la mer*

48. A la 12<sup>e</sup> séance, le représentant de la Colombie, parlant également au nom du Mexique, a présenté un projet de résolution intitulé «Affaires de la mer» (E/1983/C.3/L.5).

49. A la 14<sup>e</sup> séance, l'un des vice-présidents du Comité, M. Yukio Takasu (Japon) a présenté à la suite de consultations informelles une version révisée du projet de résolution (E/1983/C.3/L.5/Rev.1) dans laquelle les modifications ci-dessous étaient apportées :

a) Le paragraphe 1 du dispositif, qui se lisait :

«1. *Demande* aux organismes du système des Nations Unies, chacun dans son domaine de compétence, de réaliser leur programme d'activités en répondant pleinement aux besoins croissants des États Membres dans le domaine des affaires de la mer, compte tenu en particulier de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des résolutions s'y rapportant;»,

était remanié comme suit :

«1. *Invite* les organismes des Nations Unies, chacun dans son domaine de compétence et compte dûment tenu de la coordination efficace des activités à l'échelle du système, à continuer à réaliser leurs programmes d'activités respectifs en répondant pleinement aux besoins croissants des États Membres dans le domaine des affaires de la mer, eu égard en particulier à l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des résolutions s'y rapportant;»;

b) Le premier membre de phrase du paragraphe 3 du dispositif, qui se lisait comme suit :

«3. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre et, si les ressources le permettent, de développer davantage le programme d'activités concernant :»,

était remplacé par le texte suivant :

«3. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre, dans les limites des ressources budgétaires existantes et en tenant compte des recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination, à la reprise de sa vingt-troisième session, au sujet des chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985, l'exécution du programme d'activités et, notamment, la collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements et de données concernant :»;

c) Le paragraphe 4 du dispositif, qui se lisait comme suit :

«4. *Prie* le Secrétaire général de renforcer sa capacité de collecte, d'analyse et, dans la mesure nécessaire, de diffusion d'informations et de données relatives aux ressources dans les domaines mentionnés, à la fois pour appuyer le programme d'activités et pour répondre directement aux demandes d'informations et de données émanant de gouvernements.»;

était supprimé;

d) Les paragraphes 5 et 6 du dispositif étaient renumérotés en conséquence.

50. A la même séance, vu l'absence de consensus sur le projet de résolution révisé, le Vice-Président l'a retiré. Les délégations colombienne et mexicaine sont alors redevenues coauteurs du projet de résolution révisé, conformément à l'article 55 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

51. A la même séance, par 31 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le Comité a adopté le projet de résolution révisé (E/1983/120, par. 17, projet de résolution I). Pour la suite donnée par le Conseil, voir ci-après le paragraphe 67.

#### *Rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa vingt-troisième session*

52. A la 16<sup>e</sup> séance, l'un des vice-présidents du Comité, M. Yukio Takasu (Japon), a présenté sur la base de consultations informelles un projet de résolution intitulé «Rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa vingt-troisième session» (E/1983/C.3/L.14).



53. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a apporté oralement une modification au paragraphe 5 du dispositif de la partie II, consistant à insérer le mot «détaillé» avant le mot «rapport».

54. Le Comité a adopté le projet de résolution tel qu'il avait été modifié et l'a soumis au Conseil (E/1983/120, par. 17, projet de résolution II). Pour la suite donnée par le Conseil, voir ci-après le paragraphe 69.

#### *Réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination*

55. A sa 16<sup>e</sup> séance, le Comité a été saisi d'un projet de décision intitulé «Réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination» (E/1983/C.3/L.13), lequel était proposé par M. Peter Dietze (République démocratique allemande), vice-président du Conseil, sur la base de consultations informelles.

56. Le Comité a adopté le projet de décision et l'a soumis au Conseil (E/1983/120, par. 18, projet de décision I). Pour la suite donnée par le Conseil, voir ci-après le paragraphe 70.

#### *Protection du consommateur*

57. A la 17<sup>e</sup> séance, l'un des vice-présidents du Comité, M. Konstantin Kolev (Bulgarie), a présenté à l'issue de consultations informelles un projet de décision intitulé «Protection du consommateur» (E/1983/C.3/L.17).

58. Les représentants du Japon, du Mexique et des Etats-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.

59. Le Comité a adopté le projet de décision et l'a soumis au Conseil (E/1983/120, par. 18, projet de décision II). Pour la suite donnée par le Conseil, voir ci-après le paragraphe 71.

#### *Réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination concernant la coopération économique et technique entre pays en développement*

60. A la 16<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh a présenté, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, un projet de résolution intitulé «Réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination concernant la coopération économique et technique entre pays en développement» (E/1983/C.3/L.11).

61. A la même séance, le représentant du Bangladesh, sur la proposition du Président, a accepté les modifications ci-après qui étaient présentées oralement :

a) Au paragraphe 2 du dispositif, l'année «1984» était remplacée par «1985»;

b) Le paragraphe 3, qui était rédigé comme suit :

«3. *Recommande* qu'il soit rendu compte à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, des résultats de l'analyse interorganisations des programmes;»,

était ainsi modifié :

«3. *Recommande* que le rapport initial sur l'analyse interorganisations des programmes d'activités demandée par le Comité du programme et de la coordination soit présenté à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination;».

62. A la 19<sup>e</sup> séance, l'un des vice-présidents du Comité, M. Yukio Takasu (Japon), a présenté un texte révisé du projet de résolution (E/1983/C.3/L.11/Rev.1), soumis à la suite de consultations officieuses, qui appelait les modifications suivantes du texte du document E/1983/C.3/L.11 :

a) Dans le préambule, après le troisième alinéa, il était inséré un nouvel alinéa ainsi libellé :

«*Prenant note également* de la résolution 139 (VI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, relative à la coopération économique entre pays en développement, qui a été adoptée par consensus;»,

b) Dans le dispositif, le paragraphe 1, qui était rédigé comme suit :

«1. *Accueille avec satisfaction* l'engagement qu'a pris le Comité administratif de coordination, lors de la dix-huitième série de réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, d'intensifier ses efforts dans le domaine de la coopération économique et technique et de rendre compte au Comité du programme et de la coordination, après la dix-neuvième série de réunions communes, des résultats obtenus grâce à cet effort accru;»,

était remplacé par le texte suivant :

«1. *Prend acte* du fait que le Comité administratif de coordination, à la dix-huitième série de réunions communes avec le Comité du programme et de la coordination, a accepté de passer en revue les travaux concernant la coopération économique et technique entre pays en développement, afin de mieux coordonner les activités des Nations Unies dans ce domaine et faire en sorte qu'elles répondent mieux aux besoins des pays en développement, et de faire rapport à ce sujet au Comité du programme et de la coordination après la dix-neuvième série de réunions communes;»,

c) Le paragraphe 2, qui était rédigé comme suit :

«2. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que l'analyse interorganisations des activités du système des Nations Unies en matière de coopération économique et technique, que le Comité du programme et de la coordination et le Comité administratif de coordination doivent examiner en 1984, soit effectuée compte dûment tenu de l'aide que le système des Nations Unies peut apporter en vue de la mise en œuvre du Programme d'action de Caracas<sup>65</sup>;»,

était remplacé par le texte suivant :

«2. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que l'analyse interorganisations des programmes d'activités des Nations Unies en matière de coopération économique et technique, que le Comité du programme et de la coordination et le Comité adminis-

tratif de coordination doivent examiner en 1985, soit effectuée en tenant dûment compte de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme d'action de Caracas, conformément aux mandats adoptés par les organismes des Nations Unies;»;

d) Le paragraphe 3 du dispositif était modifié comme suit :

«3. *Recommande* que le rapport initial sur l'analyse interorganisations des programmes d'activités demandée par le Comité du programme et de la coordination soit présenté à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination;»;

ce qui tenait compte de l'amendement proposé verbalement par le Président à la 16<sup>e</sup> séance (voir paragraphe 61 ci-dessus);

e) Les paragraphes 5 et 6, qui étaient rédigés comme suit :

«5. *Invite* toutes les institutions spécialisées et tous les organismes des Nations Unies à accorder une attention particulière à l'évaluation de leur capacité et de leur potentiel pour la promotion de la coopération économique et technique entre pays en développement, ainsi qu'à suggérer des moyens de renforcer les activités intéressant la coopération économique et technique dans leurs organisations respectives;

«6. *Prie* le Secrétaire général de jouer un rôle plus actif dans la promotion et la coordination des activités intéressant la coopération économique et technique qui sont menées dans les organismes des Nations Unies;»;

étaient fusionnés et remaniés comme suit :

«5. *Invite* le Secrétaire général, les institutions spécialisées et les organismes des Nations Unies, compte tenu de leur mandat, à accorder une attention particulière à l'évaluation de leur capacité et de leur potentiel de promotion de la coopération économique et technique entre pays en développement, ainsi qu'à suggérer, selon qu'il conviendra, des moyens de renforcer les activités de chaque organisme dans ce domaine et à soutenir activement l'effort fait par les pays en développement pour exécuter des programmes de coopération économique entre eux, en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie internationale pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement;»;

f) Le paragraphe 7 du dispositif, qui se lisait :

«7. *Prie en outre* le Secrétaire général de renforcer les activités qu'il a déjà entreprises en matière de coopération économique et technique, et d'en engager de nouvelles, au sein du Département des affaires économiques et sociales internationales; en particulier, l'*Etude sur l'économie mondiale* devrait régulièrement contenir, à l'avenir, une analyse approfondie des activités concernant la coopération économique.»;

était renuméroté et remanié comme suit :

«6. *Prie également* le Secrétaire général de renforcer, dans la limite des ressources disponibles, les activités des départements compétents, y compris le

Département des affaires économiques et sociales internationales, dans le domaine de la coopération économique et technique entre pays en développement, tout en évitant que ces activités fassent double emploi avec celles de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organes et organismes compétents des Nations Unies. L'*Etude sur l'économie mondiale* devrait régulièrement contenir, à l'avenir, une analyse approfondie des activités concernant la coopération économique entre pays en développement.»

63. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution révisé et l'a soumis au Conseil (E/1983/120/Add.1, par. 8). Pour la suite donnée par le Conseil voir ci-après le paragraphe 72.

64. Le représentant du Bangladesh, parlant au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, a fait une déclaration.

*Rapports examinés par le Conseil économique et social au titre de la question de la coopération et de la coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies*

65. A sa 19<sup>e</sup> séance, sur la proposition du Président, le Comité a décidé de recommander au Conseil de prendre note des rapports examinés au titre de cette question et soumis sa recommandation au Conseil (E/1983/120/Add.1, par. 9). Pour la suite donnée par le Conseil, voir ci-après le paragraphe 74.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

66. A sa 40<sup>e</sup> séance, le 28 juillet, le Conseil a examiné les projets de résolution et les projets de décision recommandés par le Troisième Comité (programme et coordination) dans son rapport (E/1983/120, par. 17 et 18, et E/1983/120/Add.1, par. 8 et 9).

67. Le Conseil a adopté le projet de résolution I intitulé «Affaires de la mer», par 34 voix contre zéro, avec 7 abstentions. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/48 du Conseil.

68. Les représentants du Brésil, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait des déclarations (voir E/1983/SR.40).

69. Le Conseil a adopté le projet de résolution II intitulé «Rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa vingt-troisième session». Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/49 du Conseil.

70. Le Conseil a adopté le projet de décision I intitulé «Réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination». Pour le texte définitif, voir la décision 1983/173 du Conseil.

71. Le Conseil a adopté le projet de décision II intitulé «Protection du consommateur». Pour le texte définitif, voir la décision 1983/174 du Conseil.

72. Le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé «Réunions communes du Comité du programme et

de la coordination et du Comité administratif de coordination concernant la coopération économique et technique entre pays en développement». Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/50 du Conseil.

73. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants du Bangladesh (parlant au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77) et de la République démocratique allemande (parlant également au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques) [voir E/1983/SR.40].

74. Le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé «Rapports examinés par le Conseil économique et social au titre de la question de la coopération et de la coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies». Pour le texte définitif, voir la décision 1983/175 du Conseil.

### C. — Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985

75. Le Conseil a examiné la question du budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point 20 de l'ordre du jour.

76. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a renvoyé ce point au Troisième Comité (programme et coordination) qui l'a examiné à ses 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> séances, les 12, 13, 19, 20 et 22 juillet 1983.

#### DÉCISIONS DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION)

77. Aux 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances du Comité, le Sous-Secrétaire général aux services financiers et Contrôleur du Secrétariat de l'ONU a fait des déclarations.

#### *Situation existant en ce qui concerne l'établissement et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985*

78. A la 13<sup>e</sup> séance, le Président a présenté, à l'issue de consultations officieuses, un projet de résolution intitulé «Situation existant en ce qui concerne l'établissement et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985» (E/1983/C.3/L.9).

79. A la même séance, le représentant du Pakistan a proposé oralement de modifier le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution :

a) En ajoutant, à la fin de l'alinéa b l'expression, «et à cette fin»;

b) En ajoutant un nouvel alinéa c, ainsi conçu :

«c) De présenter à l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, un tableau analytique faisant apparaître la chronologie et les diverses étapes de l'établissement de chacun des chapitres du budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985, ainsi que le temps consacré à chaque étape.»

80. A la 14<sup>e</sup> séance, le Comité était saisi d'un texte révisé du projet de résolution (E/1983/C.3/L.9/Rev.I)

qui tenait compte de l'amendement proposé verbalement par le représentant du Pakistan.

81. A la 16<sup>e</sup> séance, le Président a modifié oralement l'alinéa c du paragraphe 3 du dispositif de manière qu'il se lise comme suit :

«c) De présenter à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination à la reprise de sa vingt-troisième session, un tableau analytique des méthodes, des procédures et du calendrier suivis dans l'établissement du budget-programme, en vue de déceler les insuffisances et les imperfections.»

82. Le représentant de l'Autriche a fait une déclaration.

83. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution révisé ainsi modifié oralement et l'a soumis au Conseil (E/1983/117, par. 10). Pour la suite donnée par le Conseil, voir ci-après le paragraphe 86.

84. Le représentant du Japon a fait une déclaration.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

85. A sa 40<sup>e</sup> séance, le 28 juillet, le Conseil a examiné le projet de résolution recommandé par le Troisième Comité (programme et coordination) dans son rapport (E/1983/117, par. 10).

86. Le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé «Situation existant en ce qui concerne l'établissement et la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985». Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/51 du Conseil.

### D. — Examen intersectoriel de certaines grandes questions figurant dans les plans à moyen terme des organisations du système des Nations Unies

87. Le Conseil a examiné la question de l'examen intersectoriel de certaines grandes questions figurant dans les plans à moyen terme des organisations du système des Nations Unies à sa seconde session ordinaire de 1983 au titre du point 21 de son ordre du jour.

88. Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé «Examen de certaines grandes questions figurant dans les plans à moyen terme des organisations du système des Nations Unies : l'alimentation et l'agriculture» (E/1983/99);

b) Rapport du Secrétaire général intitulé «Examen de certaines grandes questions figurant dans les plans à moyen terme des organisations du système des Nations Unies : population» (E/1983/101).

89. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a renvoyé la question au Troisième Comité (programme et coordination) qui l'a examinée à ses 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> séances, les 12, 14, 15, 20, 22, 25, 27 et 28 juillet 1983.

90. A la 6<sup>e</sup> séance, le Sous-Secrétaire général à la planification et à la coordination des programmes a fait une déclaration liminaire.

*Examen intersectoriel des questions de population*

91. A la 14<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh, parlant aussi au nom de la Chine, de l'Inde et du Pakistan, a présenté un projet de résolution intitulé «Examen intersectoriel des questions de population» (E/1983/C.3/L.10).

92. A la 16<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh, parlant au nom des coauteurs, a présenté un texte révisé du projet de résolution (E/1983/C.3/L.10/Rev.1) qui incorporait les modifications suivantes :

a) A la fin du préambule, il était ajouté le nouvel alinéa ci-après :

«Réaffirmant l'importance de la conférence,»;

b) Au paragraphe 2 du dispositif, le membre de phrase «en agissant de façon coordonnée» était ajouté après les mots «leurs programmes de travail respectifs»;

c) Le paragraphe 3, qui se lisait :

«3. *Note avec satisfaction* qu'une division du travail efficace s'est instaurée entre les divers éléments de l'Organisation des Nations Unies et les institutions apparentées dans le domaine de la population,»,

était remplacé par le texte ci-après :

«3. *Note avec satisfaction* que les divers éléments de l'Organisation des Nations Unies et les institutions apparentées s'occupant des questions de population s'emploient à instaurer une division du travail efficace, et leur demande instamment d'assurer la coopération entre eux et leurs activités,».

93. A la même séance, le représentant du Bangladesh, parlant au nom des coauteurs, a de nouveau amendé oralement le projet de résolution révisé :

a) En supprimant, au premier alinéa du préambule, les mots «secteur par secteur»;

b) En remplaçant, à la fin du paragraphe 3 du dispositif, le membre de phrase «d'assurer la coopération entre eux et la coordination de leurs activités» par «de coopérer davantage entre eux et de mieux coordonner leurs activités».

94. A la même séance, le Comité a adopté le texte révisé du projet de résolution tel qu'il avait été amendé oralement et l'a soumis au Conseil (E/1983/128, par. 15, projet de résolution I). Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 103 ci-après.

*Examen intersectoriel des questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture*

95. A la 17<sup>e</sup> séance, le représentant du Pakistan, parlant également au nom de l'Algérie, du Bangladesh, du Bénin, du Congo, de l'Inde, du Liban, du Mali, du Pakistan, du Sénégal<sup>12</sup>, du Soudan, de la Tunisie et de la Yougoslavie<sup>12</sup>, a présenté un projet de résolution intitulé «Examen intersectoriel des questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture» (E/1983/C.3/L.16). Par la suite, le Qatar s'est porté coauteur du projet de résolution. Ce texte se lisait comme suit :

«Le Conseil économique et social,

«Rappelant sa résolution 1982/50 du 28 juillet 1982, concernant la revitalisation, dans laquelle il a notamment décidé d'examiner tous les six ans certaines grandes questions figurant dans les plans à moyen terme envisagés par les organisations du système des Nations Unies;

«Rappelant aussi sa décision 1983/101 du 4 février 1983, dont le paragraphe 2, c, dispose que les deux grandes questions examinées en 1983 seraient l'alimentation et l'agriculture ainsi que la population,

«1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général contenant une analyse intersectorielle des questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture dans les plans à moyen terme des organismes des Nations Unies<sup>66</sup>;

«2. *Réaffirme* l'importance du secteur de l'alimentation et de l'agriculture dans le processus de développement des pays en développement, et demande instamment à la communauté internationale de continuer à donner priorité absolue aux questions y relatives, compte tenu du fait que la faim et la malnutrition sont très répandues dans de nombreux pays en développement;

«3. *Constate* que les activités entreprises par les organismes des Nations Unies représentent une approche globale, à la fois, des problèmes structurels qui sont à la base des questions intéressant le commerce, les exportations, les finances et la sécurité alimentaire, et des efforts visant toute la gamme des problèmes de production, de conservation, de transformation et de consommation;

«4. *Prie* les organismes des Nations Unies de poursuivre et d'intensifier leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement;

«5. *Voit avec préoccupation* le volume insuffisant de l'assistance extérieure fournie, notamment par les voies multilatérales, au titre du développement agricole dans les pays en développement;

«6. *Insiste fortement* sur la nécessité, pour la communauté internationale, d'agir sans tarder en vue d'assurer la sécurité alimentaire mondiale, et prie les organismes des Nations Unies de prendre d'urgence les mesures voulues pour atteindre cet objectif, conformément à la décision adoptée par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en avril 1983, le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en juin 1983, et le Conseil alimentaire mondial en juin 1983, d'envisager la sécurité alimentaire mondiale dans une optique élargie et intégrée, l'objectif étant de parvenir à ce que tous les peuples aient, à tout moment, matériellement et économiquement accès aux produits alimentaires essentiels dont ils ont besoin;

«7. *Souligne* qu'il faut s'employer à mettre davantage l'accent sur la recherche dans les programmes des

organisations du système des Nations Unies et des organismes internationaux ne faisant pas partie du système, et demande l'apport du soutien nécessaire à des efforts accrus dans ce domaine, en tant que contribution essentielle à des solutions à long terme;

«8. *Relève avec inquiétude* qu'aucun progrès tangible n'a été enregistré dans les négociations intergouvernementales concernant les problèmes du commerce, la stabilité des marchés et la structure des prix;

«9. *Prie instamment* les divers organismes internationaux intéressés de continuer à coopérer et à coordonner leurs activités, dans le cadre des efforts qu'ils déploient en vue d'apporter une solution aux problèmes alimentaires mondiaux.»

96. A la 20<sup>e</sup> séance, un des vice-présidents du Comité, M. Yukio Takasu (Japon), a présenté un texte révisé (en anglais seulement) du projet de résolution intitulé «Cross-sectoral review of food and agriculture», soumis à la suite de consultations officielles sur le projet de résolution E/1983/C.3/L.16.

97. Le Comité a amendé le paragraphe 5 du dispositif de ce texte.

98. Le secrétaire du Comité a donné lecture du texte révisé. Le Comité a adopté celui-ci, étant entendu que l'approbation définitive ne serait possible que lorsqu'il serait disponible en séance plénière dans toutes les langues de travail, et l'a soumis au Conseil (E/1983/128, par. 15, projet de résolution II). Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 105 ci-après.

99. Les représentants du Bangladesh, au nom des coauteurs du projet de résolution E/1983/C.3/L.16, de l'Argentine et du Canada ont fait une déclaration.

#### *Examen intersectoriel de certaines grandes questions inscrites dans les plans à moyen terme des organismes des Nations Unies*

100. A la 20<sup>e</sup> séance, le Président du Comité a présenté un document de travail officiel (en anglais seulement) intitulé «Cross-organizational review of selected major sectors in the medium-term plans of the organizations of the United Nations system».

101. Le Comité a amendé et adopté le texte du document de travail, étant entendu que l'approbation définitive ne serait possible que lorsqu'il serait disponible en séance plénière dans toutes les langues de travail, et l'a soumis au Conseil (E/1983/128, par. 15, projet de résolution III). Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 107 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

102. A sa 42<sup>e</sup> séance, le 29 juillet, le Conseil a examiné les projets de résolution I à III dont le Troisième Comité (programme et coordination) avait recommandé l'adoption dans son rapport (E/1983/128, par. 15).

103. Le Conseil a adopté le projet de résolution I intitulé «Examen intersectoriel des questions de population». Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/76 du Conseil.

104. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Bangladesh a fait une déclaration (voir E/1983/SR.42).

105. Le Conseil a adopté le projet de résolution II intitulé «Examen intersectoriel des questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture». Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/77 du Conseil.

106. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants du Bangladesh (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie du Groupe des 77), de l'Argentine et du Canada ont fait des déclarations (voir E/1983/SR.42).

107. Le Conseil, après avoir entendu une déclaration du Président, a adopté le projet de résolution III intitulé «Examen intersectoriel de certaines grandes questions inscrites dans les plans à moyen terme des organismes des Nations Unies<sup>67</sup>». Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/78 du Conseil.

108. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a fait une déclaration (voir E/1983/SR.42).

#### **E. — Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies**

109. Le Conseil a examiné la question de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies, à sa seconde session ordinaire de 1983 au titre du point 22 de son ordre du jour.

110. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/38/111 et Add.1);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien au Liban (A/38/207-E/1983/65);

c) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (E/1983/72 et Add.1);

d) Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Président par intérim du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (E/1983/102);

e) Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid (E/1983/106).

111. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a renvoyé la question au Troisième Comité (programme et coordination) qui l'a examinée à ses 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> séances, les 7, 8, 13, 15 et 18 juillet 1983.

#### DÉCISIONS DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION)

112. A la 1<sup>re</sup> séance, le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux

pays et aux peuples coloniaux a fait une déclaration liminaire. Le représentant permanent adjoint du Népal a fait une déclaration liminaire au nom du vice-président du Comité spécial contre l'apartheid. Le Sous-Secrétaire général à la planification et à la coordination des programmes a fait une déclaration liminaire.

*Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies et assistance fournie au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions et les organismes du système des Nations Unies*

113. A la 7<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh a présenté, au nom de l'Algérie, du Bangladesh, du Bénin, de la Bulgarie, de la Chine, du Congo, de Djibouti, du Ghana<sup>12</sup>, de l'Inde, du Kenya, du Liban, du Nigéria<sup>12</sup>, du Pakistan, de la Pologne, de la République arabe syrienne<sup>12</sup>, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République-Unie de Tanzanie<sup>12</sup>, de la Sierra Leone, de la Somalie<sup>12</sup>, du Soudan et de la Tunisie, un projet de résolution intitulé «Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies et assistance fournie au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions et les organismes du système des Nations Unies» (E/1983/C.3/L.2). Par la suite, Sainte-Lucie, le Sénégal<sup>12</sup> et la Yougoslavie<sup>12</sup> se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

114. A la 11<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh, au nom des auteurs du projet de résolution, a révisé oralement le paragraphe 10 en remplaçant les mots «les organes intergouvernementaux régionaux» par les mots «l'Organisation de l'unité africaine», avant les mots «soit inscrite à l'ordre du jour».

115. Le représentant du Mexique a proposé oralement les amendements ci-après, qui ont été acceptés par les auteurs :

a) Au huitième alinéa du préambule, remplacer les mots «entre le Fonds monétaire international et le Gouvernement sud-africain» par les mots «du Fonds monétaire international avec le Gouvernement sud-africain»;

b) Remplacer le paragraphe 9 du dispositif, qui se lisait :

«9. *Déplore profondément* la collaboration persistante entre le Fonds monétaire international et l'Afrique du Sud au mépris des résolutions répétées de l'Assemblée générale et demande au Fonds monétaire international de mettre fin à cette collaboration,»,

par le texte suivant :

«9. *Déplore profondément* la collaboration persistante du Fonds monétaire international avec le Gouvernement sud-africain au mépris des résolutions répétées de l'Assemblée générale et demande instamment au Fonds monétaire international de mettre fin à cette collaboration,».

116. Le représentant du Mexique a aussi proposé de remplacer à la fin du paragraphe 11, les mots «au Conseil des Nations Unies pour la Namibie» par les mots «à la Namibie». Cette proposition a été rejetée par les auteurs.

117. Le Comité a adopté le huitième alinéa du préambule, tel qu'il avait été modifié, par 26 voix contre 2, avec 12 abstentions, et le paragraphe 9 du dispositif, tel qu'il avait été modifié, par 27 voix contre 2, avec 12 abstentions. Le Comité a ensuite adopté l'ensemble du projet de résolution, ainsi révisé et modifié, par 29 voix contre une, avec 13 abstentions, et l'a soumis au Conseil (E/1983/114, par. 15, projet de résolution I). Pour les décisions du Conseil, voir les paragraphes 126 à 128 ci-après. Le vote a eu lieu par appel nominal et les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Chine, Colombie, Congo, Djibouti, Equateur, Inde, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Pakistan, Pérou, Pologne, Qatar, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Sierra Leone, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

*Ont voté contre* : Etats-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus* : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Canada, Danemark, France, Grèce, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

118. Le représentant du Portugal a fait une déclaration.

#### *Assistance au peuple palestinien*

119. A la 11<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh a présenté, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, un projet de résolution intitulé «Assistance au peuple palestinien» (E/1983/C.3/L.3), dont il a révisé oralement le paragraphe 7 en remplaçant, dans la version anglaise, le mot «Government» par «Governments» à la fin du paragraphe.

120. Les observateurs d'Israël, de la République arabe syrienne et de l'Organisation de libération de la Palestine ont fait des déclarations. Le représentant du Bangladesh a fait une déclaration.

121. A sa 12<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé, par 35 voix contre une, et l'a soumis au Conseil (E/1983/114, par. 15, projet de résolution II). Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 131 ci-après.

122. Les représentants de l'Inde, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du Venezuela ont fait des déclarations.

#### *Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien au Liban*

123. A la 12<sup>e</sup> séance, le Comité a décidé, sur la proposition du Président, de recommander au Conseil de prendre note du rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien au Liban (A/38/207-E/

1983/65). Le Comité a soumis la recommandation au Conseil (E/1983/114, par. 16). Pour la décision du Conseil, se reporter au paragraphe 134 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

124. A sa 39<sup>e</sup> séance, le 25 juillet, le Conseil a examiné les projets de résolution I et II et le projet de décision dont le Troisième Comité (programme et coordination) avait recommandé l'adoption dans son rapport (E/1983/114, par. 15 et 16).

125. Avant l'adoption du projet de résolution I intitulé «Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies et assistance fournie au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions et les organismes du système des Nations Unies», les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Bénin et de la Nouvelle-Zélande ont fait des déclarations (voir E/1983/SR.39).

126. Le Conseil a décidé par 31 voix contre 2, avec 13 abstentions, de conserver le huitième alinéa du préambule du projet de résolution.

127. Le Conseil a décidé également, par 29 voix contre 2, avec 13 abstentions, de conserver le paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution.

128. Le Conseil a ensuite adopté l'ensemble du projet de résolution I par 35 voix contre une, avec 13 abstentions. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/42 du Conseil. Le vote a eu lieu par appel nominal et les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Bénin, Botswana, Brésil, Bulgarie, Chine, Colombie, Congo, Djibouti, Equateur, Inde, Kenya, Liban, Libéria, Malaisie, Mali, Mexique, Pakistan, Pérou, Pologne, Qatar, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Sainte-Lucie, Soudan, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

*Ont voté contre* : Etats-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus* : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Canada, Danemark, France, Grèce, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

129. Les représentants du Portugal, de la Grèce (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne), de l'Autriche, de la Norvège (au nom également du Danemark), de l'Argentine et du Burundi<sup>68</sup> ont fait des déclarations (voir E/1983/SR.39).

130. Avant l'adoption du projet de résolution II intitulé «Assistance au peuple palestinien», l'observateur d'Israël a fait une déclaration (voir E/1983/SR.39).

131. Le Conseil a ensuite adopté le projet de résolution II par 48 voix contre une, avec une abstention. Pour le texte définitif, voir la résolution du Conseil

1983/43. Le vote a eu lieu par appel nominal et les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bénin, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chine, Colombie, Congo, Danemark, Djibouti, Equateur, France, Grèce, Inde, Japon, Kenya, Liban, Luxembourg, Malaisie, Mali, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Soudan, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

*Ont voté contre* : Etats-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus* : Libéria.

132. Les représentants de la Grèce (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne), de la République démocratique allemande (au nom également de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques) et de la Norvège (au nom également du Danemark) ont fait des déclarations (voir E/1983/SR.39).

133. L'observateur de la République arabe syrienne et l'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine ont fait également des déclarations (voir E/1983/SR.39).

134. Le Conseil a adopté le projet de décision intitulé «Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien au Liban». Pour le texte définitif, voir la décision 1983/170 du Conseil.

#### F. — Calendrier des conférences

135. Le Conseil a examiné la question du calendrier des conférences à sa seconde session ordinaire de 1983 au titre du point 23 de l'ordre du jour. (Pour le calendrier des conférences et réunions pour 1984 et 1985, se reporter à l'annexe III au présent rapport.)

136. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Lettre datée du 5 juillet 1983, adressée au Président du Conseil économique et social par le Président de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa sixième session (E/1983/110);

b) Note du Secrétariat concernant la durée et la périodicité des sessions de la Commission des stupéfiants (E/1983/L.16);

c) Note du Secrétariat contenant le calendrier provisoire des conférences et réunions pour 1984 et 1985 (E/1983/L.20 et Add.1);

d) Note du Secrétariat concernant l'établissement de comptes rendus analytiques pour les organes subsidiaires du Conseil (E/1983/L.31);

e) Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social des incidences de la reconvoque du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur le budget-programme (E/1983/L.33);

f) Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social des incidences sur le budget-programme de l'organisation des sessions des commissions régionales en un lieu autre que leur siège (E/1983/L.37).

137. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a renvoyé la question au Troisième Comité (programme et coordination) qui l'a examinée à sa 18<sup>e</sup> séance, le 26 juillet 1983.

#### DÉCISIONS DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION)

##### *Suppression de l'établissement de comptes rendus analytiques et calendrier des conférences et réunions*

138. Le Comité a examiné un projet de décision intitulé «Calendrier des conférences et réunions pour 1984-1985» (E/1983/C.3/L.12), présenté par un des vice-présidents du Conseil, M. Peter Dietze (République démocratique allemande), à l'issue de consultations officielles.

139. A la suite d'une proposition du représentant du Pakistan, le vice-président du Conseil a modifié oralement l'alinéa a de la section VI du projet de décision, en remplaçant les mots «de ne prévoir qu'une session» par «de prévoir une session».

140. Le Comité a adopté le projet de décision ainsi modifié oralement et l'a soumis au Conseil (E/1983/119, par. 17, projet de décision I). Pour la décision du Conseil, voir les paragraphes 154 et 155 ci-après.

##### *Calendrier des conférences et réunions pour 1984 et 1985*

141. Le Comité a également examiné le calendrier provisoire des conférences et réunions pour 1984 et 1985 (E/1983/L.20 et Add.1).

142. Le Secrétaire du Conseil a modifié oralement les rubriques 24, 33, 41, 48, 69, 70, 73, 74, 83, 106, 132, 192, 200, 205 et 211 comme suit<sup>69</sup> :

##### *Rubriques*

24 : première colonne, *au lieu de* 27 février-9 mars, *lire* A déterminer;

33 : première colonne, *au lieu de* 12-21 ou 19-28 mars, *lire* 21-30 mars;

41 : deuxième colonne, *au lieu de* Addis-Abeba, *lire* Conakry;

48 : première colonne, *au lieu de* 9-27 avril, *lire* 11-27 avril;

69 : première colonne, *au lieu de* mai-juin (3 semaines), *lire* 4-29 juin;

70 : première colonne, *au lieu de* mai-juin (3 semaines), *lire* 4-28 juin;

73 : première colonne, *au lieu de* juin, *lire* mai-juin;

74 : première colonne, *au lieu de* juin (3 semaines), *lire* 2-19 avril;

83 : première colonne, *au lieu de* 2-3 juillet, *lire* A déterminer;

106 : première colonne, *au lieu de* septembre-octobre (une semaine), *lire* septembre-octobre (7 jours),

132 : rubrique à supprimer;

192 : première colonne, *au lieu de* 3-14 juin, *lire* 27 mai-7 juin;

200 : première colonne, *au lieu de* 1<sup>er</sup>-2 juillet, *lire* A déterminer;

205 : première colonne, *au lieu de* août (2 semaines), *lire* 5-16 août;

211 : première colonne, *au lieu de* fin août-début de septembre (deux semaines), *lire* 26 août-6 septembre;

143. Le Comité a approuvé les rubriques susmentionnées, ainsi modifiées oralement, ainsi que toutes les autres rubriques, à l'exception de la rubrique 41, telle qu'elle avait été modifiée oralement, et des rubriques 42 et 51.

144. Après que le Comité eut entendu des déclarations faites au sujet de la rubrique 41 telle qu'elle avait été révisée oralement, des rubriques 42 et 51, et de leurs incidences sur le budget-programme (E/1983/L.37) par les représentants de la Grèce, (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne), des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Brésil, du Pakistan, du Canada, du Bénin et de l'Autriche, ainsi que par le Secrétaire du Conseil répondant aux questions posées par des délégations, le représentant du Pakistan a présenté une motion de clôture du débat en vertu de l'article 51 du règlement intérieur du Conseil.

145. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration pour s'opposer à la clôture du débat.

146. La motion de clôture du débat a été adoptée par 27 voix contre 13.

147. Le Comité a alors approuvé la rubrique 41 telle qu'elle avait été modifiée oralement, par 25 voix contre 11, avec 2 abstentions.

148. Le Comité a approuvé la rubrique 42 par 27 voix contre 10, avec 2 abstentions.

149. Le Comité a approuvé la rubrique 51 par 21 voix contre 13, avec 2 abstentions.

150. Le Comité a donc approuvé le calendrier provisoire des conférences et réunions pour 1984 et 1985 tel qu'il avait été révisé oralement et l'a soumis au Conseil (E/1983/119, par. 17, projet de décision II). Pour les décisions du Conseil, voir les paragraphes 157 à 162 ci-après.

151. Les représentants de l'Autriche, de la Grèce (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne), de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Nouvelle-Zélande, du Japon et du Brésil ont fait des déclarations.



## DÉCISIONS DU CONSEIL

152. A sa 42<sup>e</sup> séance, le 29 juillet, le Conseil a examiné les projets de décision I et II dont le Troisième Comité (Programme et coordination) avait recommandé l'adoption dans son rapport (E/1983/119, par. 17).

153. Le Secrétaire du Conseil a fait une déclaration (voir E/1983/SR.42).

154. Avant l'adoption du projet de décision I intitulé «Suppression des comptes rendus analytiques et calendrier des conférences et réunions», le représentant du Bangladesh, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, a proposé de modifier l'alinéa *b* de la section I du projet de décision en ajoutant à la fin dudit paragraphe les mots «et de faire figurer dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale, à partir de 1984, une liste des participants au débat général sur chaque point de l'ordre du jour» (voir E/1983/SR.42).

155. Le Conseil a ensuite adopté le projet de décision I tel qu'il avait été modifié. Pour le texte définitif, se reporter à la décision 1983/184 du Conseil.

156. Avant l'adoption du projet de décision II intitulé «Calendrier des conférences et réunions pour 1984 et 1985», les représentants de la Grèce (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne), de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Brésil, du Japon, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Portugal, de l'Inde et du Soudan ont fait des déclarations (voir E/1983/SR.42).

157. Le Conseil a procédé alors à un vote par appel nominal sur la rubrique 41, telle qu'elle avait été modifiée, qui a été adoptée par 39 voix contre 10, avec 2 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bénin, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chine, Colombie, Congo, Djibouti, Equateur, Inde, Japon, Kenya, Liban, Libéria, Malaisie, Mali, Mexique, Nicaragua, Pakistan, Pérou, Pologne, Qatar, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Sainte-Lucie, Soudan, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

*Ont voté contre* : Allemagne, République fédérale d', Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Se sont abstenus* : Danemark, Norvège.

158. Le Conseil a ensuite adopté la rubrique 42 par 39 voix contre 10, avec 2 abstentions. Le vote a eu lieu par appel nominal et les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bénin, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chine, Colombie, Congo, Djibouti, Equateur, Inde, Japon, Kenya, Liban, Libéria, Malaisie, Mali, Mexique, Nicaragua, Pakistan, Pérou, Pologne, Qatar, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Sainte-Lucie, Soudan, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

*Ont voté contre* : Allemagne, République fédérale d', Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Se sont abstenus* : Danemark, Norvège.

159. Après le vote les représentants de l'Argentine et de Sainte-Lucie ont fait des déclarations (voir E/1983/SR.42).

160. Le Conseil a ensuite adopté la rubrique 51 par 34 voix contre 15, avec 2 abstentions. Le vote a eu lieu par appel nominal et les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bénin, Botswana, Brésil, Burundi, Chine, Colombie, Congo, Djibouti, Equateur, Inde, Japon, Kenya, Liban, Libéria, Malaisie, Mali, Mexique, Nicaragua, Pakistan, Pérou, Qatar, Roumanie, Sainte-Lucie, Soudan, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Venezuela.

*Ont voté contre* : Allemagne, République fédérale d', Bulgarie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Se sont abstenus* : Danemark, Norvège.

161. Après le vote, les représentants du Bangladesh, du Brésil et de la Norvège (parlant également au nom du Danemark) ont fait des déclarations (voir E/1983/SR.42).

162. Le Conseil a ensuite adopté l'ensemble du projet de décision II. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/185 du Conseil.

## Chapitre VII

### QUESTION EXAMINÉE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DE SESSION (D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX) CHARGÉ D'Étudier L'APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

1. Le Conseil a examiné la question de l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels à sa première session ordinaire de 1983, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des rapports présentés par les Etats parties au Pacte concernant les droits faisant l'objet des articles 6 à 9, 10 à 12 et 13 à 15 du Pacte :

a) Rapports concernant les droits visés par les articles 6 à 9 du Pacte présentés par les Etats parties conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil : République arabe syrienne (E/1978/8/Add.25 et Add.31);

b) Rapports concernant les droits visés par les articles 10 à 12 du Pacte présentés par les Etats parties conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil : Yougoslavie (E/1980/6/Add.30);

c) Rapports concernant les droits visés par les articles 13 à 15 du Pacte présentés par les Etats parties conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil : (E/1982/3/Add.5, 6, 15 et Corr.1, 17 à 25) : Guyana (Add.5)<sup>70</sup>; Jamahiriya arabe libyenne (Add. 6 et 25); République démocratique allemande (Add.15 et Corr.1); Sénégal (Add.17); Tchécoslovaquie (Add.18); Chypre (Add.19); Danemark (Add.20); Pologne (Add.21); Espagne (Add.22); Bulgarie (Add.23) et Barbade (Add. 24);

d) Note du Secrétaire général sur l'état des ratifications et adhésions et rapports présentés au titre des première, deuxième et troisième étapes du programme établi par le Conseil économique et social dans sa résolution 1988 (LX) (E/1983/36);

e) Note du Secrétaire général transmettant le sixième rapport de l'Organisation internationale du Travail établi en vertu de l'article 18 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et présenté conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil économique et social (E/1983/403).

3. A sa session d'organisation pour 1983, le Conseil a renvoyé le point au Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (désigné ci-après par «le Groupe d'experts»), qui a été créé par le Conseil en vertu de ses résolutions 1988 (LX) du 11 mai 1976 et 1982/33 du 6 mai 1982, et de ses décisions 1978/10 du 3 mai 1978 et 1981/102 du 6 février 1981.

4. Le Groupe d'experts pour 1983 était composé des membres suivants : Bulgarie, Colombie, Danemark,

Equateur, Espagne, France, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Pérou, République démocratique allemande, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques<sup>71</sup>.

5. Le Groupe d'experts a tenu 24 séances entre le 18 avril et le 5 mai 1983. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1983/WG.1/SR.1 à 24). Le Groupe a aussi tenu un certain nombre de réunions officieuses pendant la session.

#### DÉCISIONS DU GROUPE D'EXPERTS

*Ordre du jour provisoire pour 1984 du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*

*Bureau pour 1984 du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*

6. A sa 24<sup>e</sup> séance, le 5 mai, le Groupe d'experts a adopté son rapport au Conseil économique et social sur ses travaux de la session (E/1983/41) et a recommandé au Conseil d'adopter deux projets de décision (voir par. 27 du document E/1983/41), intitulés respectivement : «Ordre du jour provisoire pour 1984 du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels» (projet de décision I) et «Bureau pour 1984 du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels» (projet de décision II). Pour la suite donnée par le Conseil, voir ci-après les paragraphes 309 et 310.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

7. Le Conseil a examiné la question à ses 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> séances, les 26 et 27 mai 1983. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1983/SR.14 et 15).

8. A sa 15<sup>e</sup> séance, le 27 mai 1983, le Conseil a adopté le projet de décision I intitulé «Ordre du jour provisoire pour 1984 du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels», qui lui avait été recom-

mandé par le Groupe d'experts dans ses rapports (E/1983/41, par. 27). Pour le texte définitif, voir la décision 1983/133 du Conseil.

9. A la même séance, le Conseil a également adopté le projet de décision II, intitulé «Bureau pour 1984 du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels», qui lui avait été recommandé par le Groupe d'experts dans son rapport (E/1983/41, par. 27). Pour le texte définitif, voir la décision 1983/134 du Conseil.

*Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*

10. A la 14<sup>e</sup> séance, le 26 mai, le représentant du Japon a, au nom des pays suivants : Allemagne, République fédérale d', Danemark, France, Italie<sup>12</sup>, Japon, Jordanie<sup>12</sup>, Kenya et Pays-Bas, présenté un projet de résolution révisé intitulé «Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels» (E/1983/L.28/Rev.1).

11. A la 15<sup>e</sup> séance, le représentant du Japon a, au nom des auteurs, révisé oralement le projet de résolution révisé en supprimant, dans le paragraphe 4 du dispositif, le membre de phrase «de telle sorte que lesdits rapports ne se bornent pas à reprendre le texte de

mesures législatives ou administratives ni à paraphraser sous forme narrative des données statistiques détaillées».

12. Le Conseil a été saisi d'un état des incidences pour le budget-programme du projet de résolution révisé (E/1983/L.30).

13. Les représentants du Canada, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont fait des déclarations (voir E/1983/SR.15).

14. A la 15<sup>e</sup> séance également, le représentant du Japon a encore modifié oralement le projet de résolution révisé en supprimant le paragraphe 9 du dispositif, qui était libellé comme suit :

«9. *Prie en outre* le Secrétaire général de faire en sorte que le rapport du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels soit mis à la disposition de l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, avant l'examen du point intitulé «Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme».

15. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution révisé, tel qu'il avait été modifié oralement. Pour le texte définitif, voir la résolution 1983/41 du Conseil.

## Chapitre VIII

# ÉLECTION ET NOMINATION DE MEMBRES DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL ET DES ORGANISMES QUI LUI SONT RATTACHÉS, CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE MEMBRES DES COMMISSIONS TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL DE SESSION (D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX) CHARGÉ D'Étudier L'APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS\*

### EXAMEN À LA SESSION D'ORGANISATION POUR 1983

1. Le Conseil a examiné la question de l'élection de membres de ses organes subsidiaires et de la confirmation de la nomination de membres des commissions techniques et du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels à sa session d'organisation pour 1983, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Ordre du jour provisoire de la session d'organisation pour 1983 (E/1983/2);

b) Note du Secrétaire général relative à l'élection de membres des organes subsidiaires du Conseil et à la confirmation de la nomination de membres des commissions techniques et du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (E/1983/5 et Corr.1 et Add.1 et 2).

3. Le Conseil a examiné la question à sa 2<sup>e</sup> séance, le 4 février 1983. On trouvera le résumé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (E/1983/SR.2).

### COMPOSITION DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL ET DES ORGANISMES QUI LUI SONT RATTACHÉS : ÉLECTION ET CONFIRMATION DES NOMINATIONS

4. A sa 2<sup>e</sup> séance, le Conseil a pourvu les sièges vacants à la Commission des établissements humains, à la Commission des sociétés transnationales et au Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il a confirmé la nomination de représentants à la Commission de statistique, à la Commission de la population, à la Commission du développement social, à la Commission des droits de l'homme et à la Commission de la condition de la femme, ainsi qu'au Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier

\* Pour la composition du Conseil, de ses organes subsidiaires et des organismes qui lui sont rattachés en 1983 et 1984, voir l'annexe II du présent rapport.

l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Conseil a décidé de différer les élections aux sièges vacants à la Commission des établissements humains, au Comité de ressources naturelles, à la Commission des sociétés transnationales, au Groupe de travail intergouvernemental d'experts de normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports et au Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Pour le résultat des élections et des confirmations, voir la décision 1983/106 du Conseil.

### EXAMEN À LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983

5. Le Conseil économique et social a examiné la question de l'élection et de la nomination de membres des organes subsidiaires du Conseil et des organismes qui lui sont rattachés à sa première session ordinaire de 1983, au titre du point 15 de l'ordre du jour.

6. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1983 (E/1983/30);

b) Note du Secrétaire général relative aux nominations de membres du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/1983/33);

c) Note du Secrétaire général sur l'élection de membres des commissions techniques du Conseil (E/1983/L.1);

d) Note du Secrétaire général sur l'élection de 21 membres de la Commission des établissements humains (E/1983/L.2);

e) Note du Secrétaire général sur l'élection de 16 membres de la Commission des sociétés transnationales (E/1983/L.3/Rev.1);

f) Note du Secrétaire général sur l'élection de 10 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/1983/L.4);

g) Note du Secrétaire général sur l'élection de 16 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (E/1983/L.5);

h) Note du Secrétaire général sur l'élection de cinq membres du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (E/1983/L.6);

i) Note du Secrétaire général sur l'élection de cinq membres du Groupe de travail des sessions d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (E/1983/L.7);

j) Note du Secrétaire général sur la nomination de sept membres du Comité du programme et de la coordination (E/1983/L.8);

k) Note du Secrétaire général sur la nomination de 12 membres du Conseil mondial de l'alimentation (E/1983/L.9);

l) Note du Secrétariat sur l'élection de 25 membres de la Commission des stupéfiants (E/1983/L.27).

7. Le Conseil a examiné la question à ses 6<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> séances, les 17 et 25 mai 1983. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1983/SR.6, 12 et 13).

#### ELECTIONS, NOMINATIONS ET PRÉSENTATION DE CANDIDATURES AUX ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL ET AUX ORGANISMES QUI LUI SONT RATTACHÉS

##### *Elections*

8. Le Conseil a procédé à des élections à sa 6<sup>e</sup> séance, le 17 mai, pour pourvoir des sièges vacants au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et à sa 12<sup>e</sup> séance, le 25 mai, pour pourvoir des sièges vacants dans les six commissions techniques suivantes : Commission de statistique, Commission de la population, Commission du développement social, Commission des droits de l'homme, Commission de la condition de la femme et Commission des stupéfiants. A ses 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> séances, le Conseil a également procédé à des élections pour pourvoir des sièges vacants dans les organes suivants : Commission des établissements humains, Commission des sociétés transnationales, Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire et Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Conseil a reporté à une session ultérieure les élections visant à pourvoir des sièges vacants dans les organes suivants : Commission du développement social, Commission des stupéfiants, Commission des établissements humains, Commission des sociétés transnationales, Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Comité des ressources naturelles et Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports. Pour le résultat des élections, voir la décision 1983/161 du Conseil.

##### *Présentation de candidatures au Comité du programme et de la coordination*

9. A sa 12<sup>e</sup> séance, conformément au paragraphe 7 de l'annexe de sa résolution 2008 (LX) du 14 mai 1976,

le Conseil a présenté la candidature des Etats Membres dont les noms suivent en vue de leur élection par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 1984 :

a) *Etats d'Afrique* (3 sièges à pourvoir) : Egypte, Libéria et République-Unie du Cameroun;

b) *Etats d'Asie* (3 sièges à pourvoir) : Inde, Indonésie, Iraq et Japon;

c) *Etats d'Amérique latine* (1 siège à pourvoir) : Brésil.

Voir la décision 1983/161 du Conseil.

##### *Présentation de candidatures au Conseil mondial de l'alimentation*

10. A la même séance, conformément au paragraphe 8 de la résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1974, le Conseil a présenté la candidature des Etats Membres dont les noms suivent en vue de leur élection par l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 1984 :

a) *Etats d'Afrique* (3 sièges à pourvoir) : Burundi, Maroc et République centrafricaine;

b) *Etats d'Asie* (3 sièges à pourvoir) : Indonésie, Iraq, Japon, Pakistan, Philippines et Sri Lanka;

c) *Etats d'Amérique latine* (2 sièges à pourvoir) : Argentine et Chili;

d) *Etats d'Europe occidentale et autres Etats* (3 sièges à pourvoir) : Finlande, France et Italie.

Le Conseil a décidé de reporter à une session ultérieure la présentation de la candidature d'un membre à choisir parmi les Etats socialistes d'Europe orientale. Voir la décision 1983/161 du Conseil.

##### *Nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme*

11. A sa 13<sup>e</sup> séance, le Conseil a nommé les trois personnes dont les noms suivent au Conseil d'administration pour un mandat venant à expiration le 30 juin 1986 : Hélène Arnopoulos Stamiris (Grèce), Suad I. Eissa (Soudan) et Maria Laval Urbina (Mexique). Voir la décision 1983/161 du Conseil. (Voir également chap. IX, sect. J du présent rapport.)

#### EXAMEN À LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983

12. Le Conseil économique et social a examiné la question des élections et de la présentation de candidatures à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point 24 de l'ordre du jour.

13. A sa 40<sup>e</sup> séance, le 28 juillet, le Conseil s'est prononcé au sujet des élections et présentations de candidatures qui avaient été reportées lors de sa première session ordinaire de 1983. On trouvera le résumé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (E/1983/SR.40).

### *Elections et présentation de candidature*

14. A sa 40<sup>e</sup> séance, le Conseil a tenu des élections afin de pourvoir des sièges devenus vacants aux organes ci-après : Commission du développement social, Commission des stupéfiants, Commission des établissements humains, Commission des sociétés transnationales, Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire et Comité des ressources naturelles. Le Conseil a présenté la candidature de la Hongrie au Conseil mondial de l'alimentation, en vue de son élection par l'Assemblée

générale. L'élection de membres aux sièges devenus vacants aux organes ci-après a été reportée à une session ultérieure : Comité des ressources naturelles, Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargés d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports. Pour le résultat des élections et de la présentation de candidature, voir la décision 1983/179 du conseil.

## QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES

1. Le Conseil a tenu sa session d'organisation pour 1983 du 1<sup>er</sup> au 4 février et sa première session ordinaire de 1983 du 3 au 27 mai, toutes deux au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a tenu sa seconde session ordinaire de 1983 du 6 au 29 juillet, à l'Office des Nations Unies à Genève.

### A. — Bureau du Conseil

2. A la 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> février, M. Sérgio Corrêa Da Costa (Brésil) a été élu par acclamation président du Conseil pour 1983 et MM. Peter Dietze (République démocratique allemande), Awad Mohammed Elhassan (Soudan), Adolf J. Kuen (Autriche) et Kesrouan Labaki (Liban) ont été élus vice-présidents par acclamation (voir E/1983/SR.1). A la 21<sup>e</sup> séance, le 11 juillet, le Conseil a élu par acclamation, pour le reste de l'année 1983, M. Ibrahim Kharma (Liban) au poste de vice-président du Conseil, laissé vacant par le départ de M. Labaki (voir E/1983/SR.21).

3. A sa 2<sup>e</sup> séance, le 4 février, sur la proposition du Président, le Conseil a décidé de nommer M. Adolf J. Kuen (Autriche) président du Premier Comité (économique), M. Kesrouan Labaki (Liban) président du Deuxième Comité (social), et M. Awad Mohammed Elhassan (Soudan) président du Troisième Comité (programme et coordination), tandis que M. Peter Dietze (République démocratique allemande) remplirait d'autres fonctions que le Conseil jugerait nécessaires et coordonnerait les consultations officielles (voir E/1983/SR.2).

4. A sa 5<sup>e</sup> séance, le 12 mai, le Conseil, sur la recommandation du Bureau, a décidé qu'en l'absence d'un des vice-présidents du Conseil, M. Peter Dietze (République démocratique allemande), M. Willi Schlegel (République démocratique allemande) présiderait le Groupe de travail officieux à composition non limitée constitué pour formuler des recommandations à l'intention du Conseil au sujet de la documentation et de l'organisation des travaux de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, en application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1977, et de la résolution 1982/50 du Conseil, en date du 28 juillet 1982.

5. A sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 mai, le Premier Comité (économique) a élu M. Habib Kaabachi (Tunisie) et M. Enrique de la Torre (Argentine) vice-présidents du Comité. A sa 8<sup>e</sup> séance, le 7 juillet, le Comité a élu M. Alberto Dumont (Argentine) vice-président du Comité, en remplacement de M. de la Torre, qui avait informé le Comité qu'il ne serait plus en mesure d'exercer ces fonctions. A sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 mai, le Deuxième

Comité (social) a élu M. Kalin Mitrev (Bulgarie) et M. Karl Borchard (République fédérale d'Allemagne) vice-présidents du Comité. A ses 1<sup>re</sup> et 5<sup>e</sup> séances, les 7 et 12 juillet, le Troisième Comité (programme et coordination) a élu M. Konstantin Koler (Bulgarie) et M. Yukio Takasu (Japon) vice-présidents du Comité.

6. Mme Hisami Kurokochi (Japon) a été élue présidente du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et MM. Nejib Bouziri (Tunisie), Ulrich Kords (République démocratique allemande) et Edwin Johnson (Equateur) ont été élus vice-présidents. Mme María de los Angeles Jiménez Butragueño (Espagne) a été élue rapporteur (voir E/1983/WG.1/SR.1).

### B. — Programme de travail et ordre du jour

#### ORDRE DU JOUR DE LA SESSION D'ORGANISATION POUR 1983

7. A sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> février, le Conseil a examiné et adopté l'ordre du jour de la session d'organisation pour 1983 (E/1983/2). (Pour l'ordre du jour tel qu'il a été adopté, voir l'annexe I ci-après.)

#### PROGRAMME DE TRAVAIL DE BASE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR 1983 ET 1984

8. A ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, les 1<sup>er</sup> et 4 février, le Conseil a examiné le projet de programme de travail de base du Conseil pour 1983 et 1984 (E/1983/1 et Add.1) [voir E/1983/SR.1 et 2].

9. A sa 2<sup>e</sup> séance, le 4 février, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/1983/L.12) présenté par le Président au nom du Bureau du Conseil sur la base de consultations officielles tenues au cours de la session d'organisation sur le projet de programme de travail de base du Conseil pour 1983 et 1984.

10. A la même séance, le Conseil a approuvé son programme de travail de base pour 1983 et a également décidé de la répartition des points à l'ordre du jour provisoire de la première et de la seconde session ordinaire entre les comités de session du Conseil. Pour le texte adopté, voir la décision 1983/101 du Conseil, section I.

11. A la même séance, le Conseil, également sur la base du projet de décision présenté par le Président au nom du Bureau du Conseil (E/1983/L.12), a décidé :

a) D'examiner en priorité en 1983 les questions suivantes : la situation économique mondiale (au titre du point 3 de l'ordre du jour provisoire de sa seconde ses-

sion ordinaire) et les activités opérationnelles pour le développement (au titre du point 18);

b) De tenir en séances plénières un débat général sur la question intitulée «Activités opérationnelles pour le développement» lors de sa seconde session ordinaire de 1983, en axant le débat sur un examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles dans le cadre du système des Nations Unies, étant entendu que les projets de propositions présentés au titre de ce point seront soumis pour examen au Troisième Comité (programme et coordination); quant aux rapports présentés à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil au titre de ce point, le Conseil ne tiendra pas de débat séparé à leur sujet et les transmettra à l'Assemblée, à l'exception des recommandations y figurant qui appellent une décision de la part du Conseil;

c) D'examiner, secteur par secteur, à sa seconde session ordinaire de 1983, conformément à l'alinéa f du paragraphe 1 de sa résolution 1982/50 du 28 juillet 1982, les questions suivantes figurant dans les plans à moyen terme des organisations du système des Nations Unies : alimentation et agriculture, et population;

d) D'examiner en détail, à sa seconde session ordinaire de 1983, conformément à l'alinéa h du paragraphe 1 de sa résolution 1982/50 du 28 juillet 1982, et compte tenu des recommandations conjointes faites par les secrétaires exécutifs des commissions régionales en application de la décision 1982/174 du Conseil en date du 30 juillet 1982, la question de la promotion des programmes interrégionaux de coopération économique et technique entre pays en développement, au titre du point relatif à la coopération régionale (point 7);

e) D'appeler l'attention de ses organes subsidiaires sur la résolution 37/202 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1982, relative à l'examen et à l'évaluation de l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, et de leur demander de faire rapport au Conseil sur les résultats qu'ils auront obtenus dans leurs secteurs respectifs en utilisant la Stratégie internationale du développement comme cadre directif dans la formulation et l'exécution de leurs programmes de travail et de leur plan à moyen terme;

f) D'examiner, à sa seconde session ordinaire de 1983, au titre du point intitulé «Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation» (point 2), les modalités de la contribution du Conseil à l'examen et à l'évaluation de la Stratégie internationale du développement;

g) De transmettre, sans débat, les rapports ci-après présentés à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil, sauf si les recommandations qui y figurent appellent une décision de la part du Conseil, afin de permettre au Conseil de faire porter son attention sur les questions mentionnées aux alinéas a à d du paragraphe 2 :

#### *Première session ordinaire de 1983*

##### *Point 7. Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement*

Rapport du Secrétaire général sur une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement (décision 1981/107 du Conseil, en date du 4 mai

1981, et décision 36/405 de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 1981)

##### *Point 11. Développement social*

Note du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan d'action international sur le vieillissement (résolution 1981/23 du Conseil en date du 6 mai 1981)

#### *Seconde session ordinaire de 1983*

##### *Point 6. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés*

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1950)<sup>72</sup>

##### *Point 11. Mise en valeur et utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables*

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 37/250 de l'Assemblée générale (résolution 37/250 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1982)

##### *Point 13. Coopération en matière de développement industriel*

Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa dix-septième session (résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale en date du 17 novembre 1966)

##### *Point 17. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe*

Rapport du Secrétaire général sur la réalisation du Programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne (résolution 37/165 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1982)

##### *Point 19. Coopération et coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies*

Rapport du Secrétaire général relatif à l'échange d'informations sur les produits chimiques dangereux et les produits pharmaceutiques d'emploi hasardeux qui ont été interdits (résolution 36/166 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1981)

Rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (résolution 36/40 de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 1981 et décision 1982/163 du Conseil en date du 28 juillet 1982)

Rapport du Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme (résolution 36/41 de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 1981);

h) De ne pas examiner les projets de propositions présentés au titre des points 12 (Science et technique au service du développement), 14 (Coopération internationale dans le domaine de l'environnement) et 15 (Coopération internationale dans le domaine des établissements humains) de l'ordre du jour, à l'exception des propositions précises appelant une décision de la part du Conseil et figurant dans les rapports des organismes intergouvernementaux intéressés; les rapports présentes au titre de ces points seront transmis à l'Assemblée;

i) D'inviter le Comité des droits de l'homme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard



des femmes à envisager la possibilité de modifier le calendrier de leurs réunions afin qu'à compter de 1984 leurs rapports respectifs puissent être présentés à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa première session ordinaire, et d'inviter le Conseil du commerce et du développement et le Conseil de l'Université des Nations Unies à envisager de prendre des dispositions analogues, afin qu'à compter de 1984 leurs rapports respectifs puissent être présentés à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil à sa seconde session ordinaire;

j) De prier le Secrétaire général, à titre exceptionnel, de transmettre directement pour examen à l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, les rapports suivants :

- i) Rapports du Conseil du commerce et du développement sur sa douzième session extraordinaire, et sur ses vingt-sixième et vingt-septième sessions;
- ii) Rapport annuel du Comité des droits de l'homme pour 1983;
- iii) Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur ses vingtième et vingt et unième sessions;
- iv) Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur sa deuxième session;

k) D'examiner, conformément à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1977 et de la résolution 1982/50 du Conseil concernant le rôle que joue le Conseil en aidant l'Assemblée générale à préparer ses travaux, la question de la documentation et de l'organisation des travaux des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée, à sa seconde session ordinaire de 1983, dans le cadre de l'examen de la question relative à la revitalisation du Conseil (point 4) et de formuler des recommandations à ce sujet<sup>73</sup>;

l) De revoir, dans le cadre de son examen des questions inscrites à l'ordre du jour de ses sessions ordinaires de 1983, conformément à l'alinéa i du paragraphe 1 de sa résolution 1982/50, tous ses documents périodiques et autres, établis en application de décisions des organes délibérants, afin de déterminer si tel ou tel document fait double emploi avec d'autres, a perdu de son utilité ou pourrait être publié moins fréquemment, et de prier à nouveau le Secrétaire général de présenter au Conseil ses recommandations à cet égard lors de ces sessions;

m) D'inviter tous ses organes subsidiaires à examiner les résolutions et décisions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-septième session et de prendre les mesures qu'elles appellent.

Pour le texte définitif, voir la décision 1983/101 du Conseil, section I, paragraphe 2.

12. A la même séance, le Conseil a pris note des questions à inscrire à son programme de travail pour 1984. Pour le texte adopté, voir la décision 1983/101 du Conseil, section II.

#### ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983

13. A sa 2<sup>e</sup> séance, le 4 février, le Conseil a examiné et approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la

première session ordinaire de 1983 (E/1983/L.14). Pour le texte adopté, voir la décision 1983/107 du Conseil.

14. A sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 mai, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa première session ordinaire de 1983 (E/1983/30). Après avoir entendu une déclaration du Président, il a approuvé une note du Bureau sur l'organisation des travaux de la session (1983/L.19), telle qu'elle avait été modifiée oralement par le Président (voir E/1983/SR.3). L'ordre du jour de la première session ordinaire de 1983, tel qu'adopté, accompagné du projet d'organisation des travaux de la session, a été distribué sous la cote E/1983/53 (pour l'ordre du jour tel qu'il a été adopté, voir l'annexe I ci-après). Le Conseil était également saisi d'une note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation pour la session (E/1983/L.17).

#### ORDRE DU JOUR DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983

15. A sa 15<sup>e</sup> séance, le 27 mai, le Conseil a examiné le projet d'ordre du jour provisoire de sa seconde session ordinaire de 1983 (E/1983/L.29).

16. A la même séance, le Secrétaire du Conseil a proposé d'inscrire au projet d'ordre du jour provisoire une question supplémentaire intitulée «Elections et nominations», compte tenu des décisions prises par le Conseil à sa première session ordinaire de 1983.

17. Après avoir entendu des déclarations faites par les représentants de la Tunisie, de Djibouti, de la France, du Bangladesh, du Brésil, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Canada, de l'Autriche et des Pays-Bas, ainsi que par l'observateur de l'Australie, le Conseil a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1983, tel qu'il avait été modifié oralement, et l'organisation des travaux proposée pour la session, tels qu'ils sont présentés dans le document E/1983/L.29. Pour le texte adopté, voir la décision 1983/162 du Conseil.

18. A sa seconde session ordinaire de 1983, le Conseil était saisi, au titre du point 2 de l'ordre du jour intitulé «Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation», des documents suivants :

a) Ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1983 (E/1983/100);

b) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales (E/1983/109);

c) Lettre datée du 25 juillet 1983, adressée au Président du Conseil par le chef de la délégation de la République démocratique allemande (E/1983/118);

d) Note du Secrétariat sur l'état d'avancement des documents (E/1983/L.22).

19. A sa 16<sup>e</sup> séance, le 6 juillet, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa seconde session ordinaire de 1983 (E/1983/100), après avoir inscrit, au titre du point 17 de l'ordre du jour intitulé «Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe», une question supplémentaire relative à l'assistance spéciale au Ghana (pour l'ordre du jour tel qu'il a été adopté, voir l'annexe I ci-après). Le Conseil a également adopté son programme de travail figurant à l'annexe I du document E/1983/100, étant entendu que

chaque Comité organiserait son propre programme de travail comme il le jugerait bon. Les programmes de travail du Premier Comité (économique) et du Troisième Comité (programme et coordination), tels qu'ils ont été adoptés par ces derniers, figurent dans les documents E/1983/C.1/L.8 et E/1983/C.3/L.1, respectivement.

20. A la 16<sup>e</sup> séance, le Secrétaire du Conseil a fait une déclaration sur l'état d'avancement des documents destinés à la session (voir E/1983/SR.16).

### **C. — Demandes d'audition présentées par des organisations non gouvernementales**

21. A sa 4<sup>e</sup> séance, le 9 mai, le Conseil, sur la recommandation du Comité chargé des organisations non gouvernementales, a approuvé les demandes d'auditions présentées par les organisations non gouvernementales dans le rapport du Comité (E/1983/54), mentionnées au sujet des divers points de l'ordre du jour de sa première session ordinaire de 1983.

22. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 8 juillet, le Conseil, sur la recommandation du Comité chargé des organisations non gouvernementales, a approuvé les demandes d'audition présentées par les organisations non gouvernementales mentionnées dans le rapport du Comité (E/1983/109), au sujet de divers points de l'ordre du jour de sa seconde session ordinaire de 1983.

### **D. — Services de conférence pour la Commission des droits de l'homme à sa trente-neuvième session**

23. A sa 2<sup>e</sup> séance, le Conseil était saisi d'une communication adressée au Président du Conseil économique et social par le Président de la Commission des droits de l'homme (E/1983/8), demandant au Conseil d'autoriser la Commission à tenir au cours de sa trente-neuvième session 15 réunions supplémentaires bénéficiant des services de conférence, rendues nécessaires par le programme de travail chargé de la Commission et la nécessité pour celle-ci de répondre aux besoins de ses groupes de travail de session. Un état présenté par le Secrétaire général sur les incidences de cette demande sur le budget-programme a été distribué sous la cote E/1983/L.15.

24. A la même séance, après avoir entendu des déclarations faites par le Président du Conseil, le représentant du Centre pour les droits de l'homme et les représentants de l'Argentine, du Pakistan, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Canada, de la République fédérale d'Allemagne, du Kenya et du Mexique (voir E/1983/SR.2), le Conseil, par 41 voix contre 7, avec 3 abstentions, a décidé d'autoriser la Commission à tenir à sa trente-neuvième session 15 séances supplémentaires bénéficiant des services de conférence, mais sans comptes rendus analytiques. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/102 du Conseil.

25. Après l'adoption du projet de décision, les représentants de la Sierra Leone, de la République démocratique allemande et des Etats-Unis d'Amérique ont fait des déclarations (voir E/1983/SR.2).

### **E. — Nomination des membres du Sous-Comité préparatoire de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale**

26. A sa 2<sup>e</sup> séance, après avoir entendu des déclarations faites par le Président du Conseil et par le représentant de la République fédérale d'Allemagne, qui parlait également au nom des Etats d'Europe occidentale et autres Etats (voir E/1983/SR.2), le Conseil, sur la proposition du Président, a décidé de maintenir à 23 le nombre de membres du Sous-Comité préparatoire, comme le Conseil l'avait décidé à l'origine dans sa décision 1981/130 du 6 mai 1981, sans préjudice des positions respectives des groupes régionaux en ce qui concerne la répartition géographique équitable des sièges, et que le Président, en application de la décision 1981/202 du Conseil, en date du 25 novembre 1981, devrait procéder à la nomination des Etats désignés par le groupe régional intéressé pour pourvoir aux quatre sièges encore vacants afin de compléter la composition du Sous-Comité préparatoire<sup>74</sup>. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/103 du Conseil.

### **F. — Comité spécial chargé de préparer les auditions publiques sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud**

27. A sa 2<sup>e</sup> séance, sur la proposition du Président, le Conseil, rappelant sa résolution 1982/70 du 27 octobre 1982, a décidé que le Comité spécial chargé de préparer les auditions publiques sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud comprendrait un membre de chacun des groupes régionaux et a autorisé son président à nommer les membres du Comité spécial, compte tenu de la recommandation que lui ferait chaque groupe régional au sujet de sa représentation. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/104 du Conseil.

### **G. — Dispositions en vue de la négociation d'un accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel**

28. A sa 2<sup>e</sup> séance, sur la proposition du Président, le Conseil, en application du paragraphe 11 de la résolution 34/96 de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1979, dans lequel l'Assemblée priait le Conseil de prendre des dispositions pour négocier avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel un accord en vue d'en faire une institution spécialisée conformément aux Articles 57 et 63 de la Charte des Nations Unies, a autorisé le Président du Conseil à nommer, en choisissant parmi les Etats membres du Conseil, en consultation avec les présidents des groupes régionaux, les membres du Comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales, et a décidé d'examiner à une session ultérieure le programme du Comité. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/105 du Conseil.

### **H. — Aide à la reconstruction et au développement du Liban**

29. A la 7<sup>e</sup> séance, le 17 mai, le Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au

développement du Liban a présenté un rapport oral au Conseil qui a été suivi d'une déclaration faite par le représentant du Liban (voir E/1983/SR.7).

30. A la même séance, sur la proposition du Président, le Conseil a décidé de prendre acte en l'appréciant dudit rapport oral, ainsi que de la déclaration faite par le représentant du Liban, et de faire appel à tous les Etats Membres et à tous les organes, institutions et organismes des Nations Unies pour qu'ils continuent à mobiliser toute l'aide possible en vue de la reconstruction et du développement du Liban. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/112 du Conseil. (Pour les mesures que le Conseil a prises à sa seconde session ordinaire de 1983 en ce qui concerne l'assistance économique spéciale, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe, voir chap. VI, sect. A ci-dessus.)

#### **I. — Recommandations au sujet de la documentation et de l'organisation des travaux des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale**

31. A sa 15<sup>e</sup> séance, le Conseil a pris acte du rapport oral présenté par le Président du Groupe de travail officieux à composition non limitée constitué pour formuler des recommandations au sujet de la documentation et de l'organisation des travaux de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, en application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1977, et de la résolution 1982/50 du Conseil en date du 28 juillet 1982 (voir E/1983/SR.15). Pour le texte définitif, voir la décision 1983/159 du Conseil. (Pour les mesures que le Conseil a prises à sa seconde session ordinaire de 1983 en ce qui concerne la question intitulée «Revitalisation du Conseil économique et social», voir chap. III, sect. D ci-dessus.)

#### **J. — Nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme**

32. A sa 13<sup>e</sup> séance, le 25 mai, le Conseil a été invité à nommer trois membres du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme en vue de pourvoir aux postes qui deviendront vacants le 30 juin 1983 à l'expiration du mandat des trois membres qui les occupent. Avant de choisir et de nommer trois personnes parmi les candidats désignés par les gouvernements (voir E/1983/33), le Conseil a procédé à un échange de vues

auquel ont pris part les représentants du Mexique, de la Colombie, de l'Argentine, de la Norvège, du Canada, du Danemark, du Brésil, de la Sierra Leone, du Soudan, de la Grèce, de l'Equateur, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de l'Inde et de la Malaisie.

33. Le Conseil a décidé, sur la proposition du Président, de maintenir l'équilibre géographique *de facto* actuel sans préjuger de la décision que le Conseil pourrait vouloir prendre ultérieurement quant à la composition et à la répartition des sièges au Conseil d'administration. Il a été entendu que le Président tiendrait des consultations sur la question avec les groupes régionaux (voir E/1983/SR.13) [voir également chap. VIII, par. 11, ci-dessus].

#### **K. — Reprise de la vingt-troisième session du Comité du programme et de la coordination**

34. A sa 15<sup>e</sup> séance, le Conseil a été saisi d'une lettre datée du 26 mai 1983 adressée au Président du Conseil économique et social par le Président du Comité du programme et de la coordination (E/1983/81).

35. A la même séance, sur la proposition du Président, le Conseil a décidé d'autoriser, à titre exceptionnel, le Comité du programme et de la coordination à reprendre sa session du 29 août au 9 septembre 1983 et de l'autoriser, en outre, à présenter directement à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session la deuxième partie de son rapport concernant la reprise de sa vingt-troisième session. Pour le texte définitif, voir la décision 1983/160 du Conseil.

36. Après l'adoption du projet de décision, les représentants du Canada et du Brésil ont fait des déclarations (voir E/1983/SR.15).

#### **L. — Etat récapitulatif des incidences, sur le budget-programme, des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1983**

37. A sa 42<sup>e</sup> séance, le 29 juillet, le Conseil, sur la proposition du Président, a décidé de prendre acte du rapport du Secrétaire général contenant un état récapitulatif des incidences, sur le budget-programme, des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1983 (E/1983/127). Pour le texte définitif, voir la décision 1983/188 du Conseil.

- <sup>1</sup> E/1983/42 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.C.1).
- <sup>2</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 6* (E/1983/16).
- <sup>3</sup> TD/285; sera publié dans les *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session*, vol. 1, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), annexe VI.
- <sup>4</sup> Voir résolution 36/183 de l'Assemblée générale.
- <sup>5</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8 et rectificatif.
- <sup>6</sup> Fonds monétaire international, *World Economic Outlook* (Washington, D. C., 1983).
- <sup>7</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 6* (E/1983/16), par. 94.
- <sup>8</sup> Pour le rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur les travaux de sa neuvième session, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 19* (A/38/19).
- <sup>9</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés*, tenue à Paris, du 1<sup>er</sup> au 14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.
- <sup>10</sup> Secrétariat du Commonwealth, *The North-South Dialogue: Making it Work*, rapport du Groupe d'experts du Commonwealth sur le processus de négociation (Londres, août 1982).
- <sup>11</sup> The Brandt Commission, *Common Crisis, North-South: Co-operation for World Recovery*, Cambridge, Massachusetts, The MIT Press, 1983.
- <sup>12</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.
- <sup>13</sup> Voir le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales (E/1983/11), par. 2.
- <sup>14</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 45* (A/38/45).
- <sup>15</sup> Voir le document E/1983/SR.38 et la décision 1983/165.
- <sup>16</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 12* (A/38/12).
- <sup>17</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 10* (E/1983/21).
- <sup>18</sup> Pour le texte intégral du rapport, voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 9* (E/1983/20).
- <sup>19</sup> Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 39* (A/38/39).
- <sup>20</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 2* (E/1983/12 et Corr.1).
- <sup>21</sup> A l'alinéa g du paragraphe 2 de sa décision 1983/101 du 4 février 1983, le Conseil a décidé, entre autres dispositions, de transmettre le rapport du Secrétaire général sans débat à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session.
- <sup>22</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 4* (E/1983/14).
- <sup>23</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1982, Supplément n° 9* (E/1982/19), chap. IV.
- <sup>24</sup> *Ibid.*, 1983, *Supplément n° 11* (E/1983/22), chap. IV.
- <sup>25</sup> E/1983/87 et Add.1 et 2.
- <sup>26</sup> E/1983/87/Add.1, sect. V.
- <sup>27</sup> A/S-11/14, annexe I.
- <sup>28</sup> *Ibid.*, annexe II.
- <sup>29</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 13* (E/1983/44), chap. V.
- <sup>30</sup> A/38/275-E/1983/88.
- <sup>31</sup> A/36/333, annexe.
- <sup>32</sup> E/1983/98, par. 11 et 12.
- <sup>33</sup> E/1983/70.
- <sup>34</sup> Pour le texte définitif, voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 7* (E/1983/17/Rev.1).
- <sup>35</sup> Pour le texte définitif, voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 7A* (E/1983/18/Rev.1).
- <sup>36</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 8* (E/1983/19).
- <sup>37</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 44* (A/38/44).
- <sup>38</sup> Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 37* (A/38/37).
- <sup>39</sup> Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 16* (A/38/16).
- <sup>40</sup> Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 25* (A/38/25).
- <sup>41</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 8* (A/38/8).
- <sup>42</sup> Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 19* (A/38/19).
- <sup>43</sup> Paru sous la cote E/1983/92.
- <sup>44</sup> *Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome, 5-16 novembre 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.3), chapitre premier.
- <sup>45</sup> Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, Rome, 12-20 juillet 1979* (WCARRD/REP), première partie, communiqué aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/34/485).
- <sup>46</sup> WFC/1983/19, première partie.
- <sup>47</sup> WFC/CFA : 15/19.
- <sup>48</sup> Voir WFC/1983/19, première partie, par. 44.
- <sup>49</sup> Voir WFC/CFA : 15/19, par. 42.
- <sup>50</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 3* (E/1983/13).
- <sup>51</sup> Par la suite, le représentant de l'Algérie a déclaré qu'il avait en fait voté contre le projet de décision 13.
- <sup>52</sup> Par la suite, la représentante de la Colombie a déclaré que sa délégation avait voulu voter pour le projet de décision (voir E/1983/SR.15).
- <sup>53</sup> En raison de problèmes techniques, le résultat de ce vote n'a pas été enregistré.
- <sup>54</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 4* (E/1983/14).
- <sup>55</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.IV.2 et Corr.1 et 2.
- <sup>56</sup> Voir la décision VI adoptée par la Commission du développement social à sa vingt-huitième session [*Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 4* (E/1983/14), chapitre premier, sect. C].
- <sup>57</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1982, Supplément n° 4* (E/1982/14).
- <sup>58</sup> *Ibid.*, chapitre premier, sect. A.
- <sup>59</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 3* (E/1983/13), chap. XXVII.
- <sup>60</sup> La représentante du Pérou a déclaré par la suite que sa délégation avait voté en faveur du projet de résolution mais que le dispositif électronique n'avait pas enregistré son vote; la représentante de la Colombie a déclaré qu'elle aurait voté en faveur de ce projet de résolution si elle avait été présente au moment du vote; le représentant de l'Inde a déclaré qu'il se serait abstenu s'il avait été présent au moment du vote.
- <sup>61</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 5* (E/1983/15).
- <sup>62</sup> *Ibid.*, 1982, *Supplément n° 3* (E/1982/13).
- <sup>63</sup> Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 mai, selon laquelle les recommandations se rapportant au calendrier des conférences et des réunions pour 1984 et 1985 seraient examinées pendant la deuxième session ordinaire du Conseil de 1983, dans le cadre du point 23 de l'ordre du jour provisoire de cette session (E/1983/100), le Comité n'a pas examiné le projet de résolution IV intitulé «Session extraordinaire de la Commission des stupéfiants» ni le projet de décision III intitulé «Ordre du jour provisoire et documentation pour la huitième session extraordinaire de la Commission des stupéfiants». Le projet de résolution intitulé «Durée et périodicité des sessions de la Commission des stupéfiants» recommandé par la Commission à sa septième session extraordinaire (E/1983/L.16) n'a pas non plus été examiné par le Comité.
- <sup>64</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 38* (A/38/38).
- <sup>65</sup> A/36/333 et Corr.1, annexe.
- <sup>66</sup> E/1983/99.

<sup>67</sup> La résolution a été adoptée étant entendu que la question intitulée «Examen intersectoriel de certaines grandes questions inscrites dans les plans à moyen terme des organismes des Nations Unies» ferait l'objet de nouveaux examens.

<sup>68</sup> Le représentant du Burundi a déclaré que, s'il avait été présent au moment du vote, sa délégation aurait voté pour le projet de résolution.

<sup>69</sup> Ces modifications ont été publiées ensuite sous la cote E/1983/L.20/Add.1/Corr.1.

<sup>70</sup> A la demande du Gouvernement du Guyana, l'examen du rapport a été reporté à 1984.

<sup>71</sup> Il y a un membre à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1985.

<sup>72</sup> Conformément à sa résolution 1623 (LI) du 30 juillet 1971, le Conseil doit transmettre sans débat à l'Assemblée générale le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à moins que le Conseil n'en décide autrement sur la demande expresse d'un ou de plusieurs de ses membres ou du Haut Commissaire, au moment de l'adoption de son ordre du jour.

<sup>73</sup> Il était entendu que le Conseil examinerait à sa première session ordinaire de 1983, au titre du point 1 de l'ordre du jour provisoire, la question de la documentation et de l'organisation des travaux de la Troisième Commission de l'Assemblée et formulerait des recommandations à ce sujet (E/1983/30).

<sup>74</sup> Dans une lettre datée du 15 décembre 1981 (E/1981/120), le Président du Conseil a informé le Secrétaire général qu'il avait nommé les 19 Etats Membres suivants membres du Sous-Comité préparatoire de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale : Bulgarie, Congo, Costa Rica, Cuba, Egypte, Ghana, Inde, Iraq, Mexique, Nigéria, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique allemande, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie et Zimbabwe. Dans une lettre ultérieure, en date du 28 février 1983 (E/1983/32), le Président du Conseil a informé le Secrétaire général qu'il avait nommé également membres du Sous-Comité préparatoire la France, la Grèce, l'Italie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, portant ainsi au chiffre prévu le nombre des membres du Sous-Comité préparatoire.

# ANNEXES

## Annexe I

### ORDRE DU JOUR DE LA SESSION D'ORGANISATION POUR 1983 ET DES PREMIÈRE ET SECONDE SESSIONS ORDINAIRES DE 1983

#### Ordre du jour de la session d'organisation pour 1983

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL À SA 1<sup>re</sup> SÉANCE  
LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1983

1. Election du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil pour 1983 et 1984.
4. Election des membres des organes subsidiaires du Conseil et confirmation de la nomination de membres des commissions techniques et du Groupe de travail de session (d'experts gouvernementaux) chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
5. Ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1983 et questions d'organisation.

#### Ordre du jour de la première session ordinaire de 1983

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL À SA 3<sup>e</sup> SÉANCE  
LE 3 MAI 1983

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.
3. Organisations non gouvernementales.
4. Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
5. Préparatifs en vue de la Conférence internationale de la population de 1984.
6. Questions relatives aux statistiques.
7. Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement.
8. Transport de marchandises dangereuses.
9. Cartographie.
10. Droits de l'homme.
11. Développement social.
12. Activités destinées à la promotion de la femme : Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix.
13. Stupéfiants.
14. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
15. Elections et nominations.
16. Examen de l'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1983.

#### Ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1983

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL À SA 16<sup>e</sup> SÉANCE  
LE 6 JUILLET 1983

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle.
4. Revitalisation du Conseil économique et social.
5. Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés.
6. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
7. Coopération régionale.
8. Sociétés transnationales.
9. Ressources naturelles.
10. Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement.
11. Mise en valeur et utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
12. Science et technique au service du développement.
13. Coopération en matière de développement industriel.
14. Coopération internationale dans le domaine de l'environnement.
15. Coopération internationale dans le domaine des établissements humains.
16. Problèmes alimentaires.
17. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.
18. Activités opérationnelles pour le développement.
19. Coopération et coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies.
20. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985.
21. Examen intersectoriel de certaines grandes questions figurant dans les plans à moyen terme des organisations du système des Nations Unies.
22. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
23. Calendrier des conférences.
24. Elections et nominations.

## Annexe II

### COMPOSITION DU CONSEIL, DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DES ORGANISMES QUI LUI SONT RATTACHÉS<sup>a</sup>

#### A. — Conseil économique et social

<i>Composition en 1983</i>	<i>Composition en 1984</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Algérie	Algérie	1985
Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d'	1984
Arabie saoudite	Arabie saoudite	1985
Argentine	Argentine <sup>b</sup>	1986
Autriche	Autriche	1984
Bangladesh	Bénin	1984
Bénin	Botswana	1985
Botswana	Brésil	1984
Brésil	Bulgarie	1985
Bulgarie	Canada <sup>b</sup>	1986
Burundi	Chine <sup>b</sup>	1986
Canada	Colombie	1984
Chine	Congo	1985
Colombie	Costa Rica <sup>b</sup>	1986
Congo	Djibouti	1985
Danemark	Equateur	1985
Djibouti	Etats-Unis d'Amérique	1985
Equateur	Finlande <sup>b</sup>	1986
Etats-Unis d'Amérique	France	1984
Fidji	Grèce	1984
France	Indonésie <sup>b</sup>	1986
Grèce	Japon	1984
Inde	Liban	1985
Japon	Libéria	1984
Kenya	Luxembourg	1985
Liban	Malaisie	1985
Libéria	Mali	1984
Luxembourg	Mexique	1985
Malaisie	Nouvelle-Zélande	1985
Mali	Ouganda <sup>b</sup>	1986
Mexique	Pakistan	1984
Nicaragua	Papouasie-Nouvelle-Guinée <sup>b</sup>	1986
Norvège	Pays-Bas	1985
Nouvelle-Zélande	Pologne <sup>b</sup>	1986
Pakistan	Portugal	1984
Pays-Bas	Qatar	1984
Pérou	République démocratique allemande	1985
Pologne	Roumanie	1984
Portugal	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord <sup>b</sup>	1986
Qatar	Rwanda <sup>b</sup>	1986
République démocratique allemande	Sainte-Lucie	1984
République socialiste soviétique de Biélorussie		

<sup>a</sup> Le document E/1983/INF.4 contient des renseignements supplémentaires sur le mandat des organes subsidiaires du Conseil et des organismes qui lui sont rattachés.

<sup>b</sup> Elus par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, sur proposition du Conseil économique et social (voir la décision 38/307 de l'Assemblée). Le siège restant (à attribuer à un Etat d'Amérique latine) sera pourvu par l'Assemblée conformément à la décision prise à sa 104<sup>e</sup> séance, le 20 décembre 1983 (voir A/38/PV.104).

#### A. — Conseil économique et social (suite)

<i>Composition en 1983</i>	<i>Composition en 1984</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
République-Uni du Cameroun	Sierra Leone	1985
Roumanie	Somalie <sup>b</sup>	1986
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sri Lanka <sup>b</sup>	1986
Sainte-Lucie	Suède <sup>b</sup>	1986
Sierra Leone	Suriname	1985
Soudan	Swaziland	1984
Suriname	Thaïlande	1985
Swaziland	Tunisie	1984
Thaïlande	Union des Républiques socialistes soviétiques <sup>b</sup>	1986
Tunisie	Venezuela	1984
Union des Républiques socialistes soviétiques		
Venezuela		

#### B. — Comités et Commissions du Conseil COMITÉS PERMANENTS

##### COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION

<i>Composition en 1983</i>	<i>Composition en 1984</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d'	1984
Argentine	Argentine	1985
Brésil	Brésil <sup>c</sup>	1986
Chili	Chili	1985
Etats-Unis d'Amérique	Egypte <sup>c</sup>	1986
Ethiopie	Etats-Unis d'Amérique	1985
France	Ethiopie	1985
Inde	France	1985
Japon	Inde <sup>c</sup>	1986
Maroc	Indonésie <sup>c</sup>	1986
Nigéria	Japon <sup>c</sup>	1986
Pakistan	Libéria <sup>c</sup>	1986
Pays-Bas	Nigéria	1985
Philippines	Pakistan	1984
République-Unie du Cameroun	Pays-Bas	1984
Roumanie	République-Unie du Cameroun <sup>c</sup>	1986
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Roumanie	1984
Sénégal	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1984
Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago	1984
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques	1984
Yougoslavie	Yougoslavie	1984

<sup>c</sup> Elus par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, sur proposition du Conseil économique et social (voir la décision 38/318 de l'Assemblée).

Membres élus pour un mandat de quatre ans  
prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 1983<sup>d</sup>

Composition en 1983	Composition en 1984	Mandat expirant le 31 décembre
Algérie	Algérie	1985
Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d'	1984
Argentine	Bangladesh	1984
Bangladesh	Bolivie	1984
Barbade	Bulgarie	1986
Bolivie	Canada	1985
Bulgarie	Chili	1984
Burundi	Chypre	1984
Canada	Colombie	1985
Chili	Cuba	1985
Chypre	El Salvador	1984
Colombie	Espagne	1986
Cuba	Etats-Unis d'Amérique	1986
Danemark	Finlande	1986
El Salvador	France	1985
Espagne	Gabon	1986
Etats-Unis d'Amérique	Ghana	1986
Finlande	Grèce	1984
France	Guinée	1986
Grèce	Haiti	1986
Guinée	Honduras	1986
Hongrie	Hongrie	1985
Inde	Inde	1984
Indonésie	Indonésie	1985
Italie	Iraq	1986
Jamahiriya arabe libyenne	Italie	1984
Jamaïque	Jamahiriya arabe libyenne	1985
Japon	Japon	1986
Jordanie	Jordanie	1984
Kenya	Kenya	1984
Liban	Liban	1985
Libéria	Libéria	1984
Malaisie	Malaisie	1985
Maroc	Maroc	1984
Mexique	Nicaragua	1986
Nigéria	Nigéria	1985
Norvège	Norvège	1985
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande	1984
Ouganda	Ouganda	1985
Pakistan	Pakistan	1986
Papouasie-Nouvelle- Guinée	Papouasie-Nouvelle- Guinée	1985
Pays-Bas	Pays-Bas	1985
Pérou	Pérou	1985
Philippines	Philippines	1986
République arabe syrienne	République centrafricaine	1986
République démocratique allemande	République démocratique allemande	1985
République socialiste soviétique de Biélorus- suisse	République socialiste soviétique de Biélorus- suisse	1984
République-Unie de Tan- zanie	République-Unie de Tan- zanie	1986
Roumanie	Roumanie	1984
Sierra Leone	Rwanda	1986
Somalie	Sierra Leone	1985
Soudan	Soudan	1984
Sri Lanka	Sri Lanka	1984
Suède	Suède	1985
Swaziland	Turquie	1986
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques	1986
Zambie	Venezuela	1986
Zimbabwe	Zimbabwe	1984

Chili	Nigéria
Chypre	Pakistan
Costa Rica	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord
Cuba	Rwanda
Etats-Unis d'Amérique	Suède
France	Thaïlande
Ghana	Union des Républiques socialistes soviétiques
Inde	Yougoslavie
Jamahiriya arabe libyenne	
Kenya	
Nicaragua	

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

Composition en 1983 et 1984 <sup>e</sup>	Mandat expirant le 31 décembre
Algérie	1986
Allemagne, République fédérale d'	1986
Australie	1986
Bangladesh	1984
Belgique	1984
Bolivie	1986
Botswana	1984
Brésil	1984
Canada	1984
Colombie	1984
Danemark	1986
Espagne	1986
Etats-Unis d'Amérique	1986
France	1986
Grèce	1984
Guinée	1984
Haute-Volta	1986
Inde	1984
Italie	1986
Jamaïque	1984
Japon	1984
Kenya	1984
Libéria	1986
Maroc	1984
Mexique	1986
Niger	1984
Norvège	1986
Ouganda	1986
Pakistan	1986
Paraguay	1984
Pérou	1984
Philippines	1986
République centrafricaine	1986
République démocratique allemande	1986
République dominicaine	1984
République socialiste soviétique d'Ukraine	1984
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1984
Sierra Leone	1984

<sup>d</sup> Voir la décision 1982/126 du Conseil, en date du 6 mai 1982.

<sup>e</sup> Par sa décision 1983/179 du 28 juillet 1983, le Conseil a rapporté à une session ultérieure les élections suivantes : deux membres à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1984; trois membres à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1986; un membre à choisir parmi les Etats d'Europe orientale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1986.



## COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES (suite)

Composition en 1983 et 1984 <sup>e</sup>	Mandat expirant le 31 décembre
Soudan .....	1984
Tchécoslovaquie .....	1986
Thaïlande .....	1986
Turquie .....	1986
Union des Républiques socialistes soviétiques .....	1984
Uruguay .....	1984
Venezuela .....	1984
Yougoslavie .....	1986
Zaire .....	1984
Zimbabwe .....	1986

## COMMISSION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES (suite)

Composition en 1983	Composition en 1984	Mandat expirant le 31 décembre
Algérie	Algérie .....	1984
Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d' .....	1986
Argentine	Bahamas .....	1985
Bahamas	Bangladesh .....	1986
Bangladesh	Brésil .....	1985
Brésil	Canada .....	1984
Canada	Chine .....	1986
Chine	Chypre .....	1985
Chypre	Colombie .....	1986
Congo	Congo .....	1984
Costa Rica	Costa Rica .....	1986
Cuba	Cuba .....	1985
Egypte	Egypte .....	1986
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique ..	1985
France	France .....	1986
Ghana	Ghana .....	1984
Guatemala	Guinée .....	1986
Guinée	Inde .....	1984
Inde	Indonésie .....	1985
Indonésie	Iran (République islamique d') .....	1984
Iran (République islamique d')	Italie .....	1984
Italie	Jamaïque .....	1984
Jamahiriya arabe libyenne	Japon .....	1986
Jamaïque	Kenya .....	1985
Japon	Maroc .....	1986
Kenya	Mexique .....	1985
Mexique	Nigéria .....	1985
Nigéria	Norvège .....	1985
Norvège	Ouganda .....	1985
Ouganda	Pakistan .....	1984
Pakistan	Pays-Bas .....	1985
Pays-Bas	Pérou .....	1984
Pérou	Philippines .....	1986
République centrafricaine	République centrafricaine .....	1985
République de Corée	République de Corée .....	1984
République démocratique allemande	République démocratique allemande .....	1986
République socialiste soviétique d'Ukraine	République socialiste soviétique d'Ukraine ..	1984
Roumanie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1985
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Suisse .....	1986
Sierra Leone	Swaziland .....	1984
Suisse	Tchécoslovaquie .....	1986
Swaziland	Thaïlande .....	1985
Thaïlande	Togo .....	1986
Turquie	Trinité-et-Tobago .....	1986
Union des Républiques socialistes soviétiques	Turquie .....	1984
	Turquie .....	1984

## COMMISSION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES (suite)

Composition en 1983	Composition en 1984	Mandat expirant le 31 décembre
Venezuela	Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1985
Yougoslavie	Venezuela .....	1984
	Yougoslavie .....	1984

## GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

Composition en 1983 et 1984 <sup>f</sup>	Mandat expirant le 31 décembre
Algérie .....	1985
Allemagne, République fédérale d' .....	1985
Argentine .....	1984
Brésil .....	1984
Canada .....	1984
Chine .....	1984
Chypre .....	1985
Egypte .....	1984
Equateur .....	1985
Espagne .....	1984
Etats-Unis d'Amérique .....	1985
France .....	1984
Grenade .....	1984
Inde .....	1985
Italie .....	1985
Japon .....	1985
Libéria .....	1984
Maroc .....	1985
Nigéria .....	1984
Norvège .....	1984
Ouganda .....	1985
Pakistan .....	1984
Panama .....	1985
Pays-Bas .....	1984
Philippines .....	1984
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1985
Sainte-Lucie .....	1985
Swaziland .....	1984
Tunisie .....	1985
Zaire .....	1984

## GROUPE DE TRAVAIL DE SESSION D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX CHARGÉ D'ÉTUDE L'APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Composition en 1983	Composition en 1984 <sup>g</sup>	Mandat expirant le 31 décembre
Bulgarie	Bulgarie .....	1984
Colombie	Danemark .....	1986
Danemark	Equateur .....	1984
Equateur	Espagne .....	1984

<sup>f</sup> Par sa décision 1983/179 du 28 juillet 1983, le Conseil a reporté à une session ultérieure les élections suivantes : a) un membre à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1985; et b) trois membres à choisir parmi les Etats d'Europe orientale, l'un pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1984 et les deux autres pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1985, la durée de leurs mandats respectifs devant être déterminée par tirage au sort.

<sup>g</sup> Par sa décision 1983/179 du 28 juillet 1983, le Conseil a reporté à une session ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1985 et d'un membre à choisir parmi les Etats d'Amérique latine pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 1984.

GRUPE DE TRAVAIL DE SESSION D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX  
CHARGÉ D'ÉTUDE L'APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL  
RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (suite)

Composition en 1983	Composition en 1984	Mandat expirant le 31 décembre
Espagne	France	1985
France	Jamahiriya arabe libyenne	1984
Jamahiriya arabe libyenne	Japon	1986
Japon	Jordanie	1984
Jordanie	Kenya	1985
Kenya	Pérou	1985
Pérou	République démocra- tique allemande	1986
République démocratique allemande	Tunisie	1986
Tunisie	Union des Républiques socialistes soviétiques	1985
Union des Républiques socialistes soviétiques		

C. — Organes d'experts

COMITÉ DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

Membres nommés par le Conseil économique et social<sup>h</sup>, sur la proposition du Secrétaire général, pour un mandat prenant effet à la date de la nomination et expirant le 31 décembre 1983

Ismail-Sabri Abdalla (Egypte)
Khatijah Ahmad (Malaisie)
Abdlatif Y. Al-Hamad (Koweït)
Maria Augusztinovics (Hongrie)
H. C. Bos (Pays-Bas)
Robert Cassen (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
William G. Demas (Trinité-et-Tobago)
José Encarnación, Jr. (Philippines)
Gerhard Fels (République fédérale d'Allemagne)
Celso Furtado (Brésil)
R. K. A. Gardiner (Ghana)
Shinichi Ichimura (Japon)
V. N. Kirichenko (Union des Républiques socialistes soviétiques)
John P. Lewis (Etats-Unis d'Amérique)
Li Zong (Chine)
Gabriel Mignot (France)
J. Mwanza (Zambie)
Joseph Elenka Ngaporo (Congo)
G. O. Nwankwo (Nigéria)
Goran Ohlin (Suède)
Józef Pajestka (Pologne)
I. G. Patel (Inde)
Germánico Salgado (Equateur)
Leopoldo Solís (Mexique)

COMITÉ POUR LA PRÉVENTION DU CRIME  
ET LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

Composition en 1983 et 1984	Mandat expirant le 31 décembre <sup>i</sup>
A. Adeyemi (Nigéria)	1984
André Bissonnette (Canada)	1986
Stanislav Vladimirovich Borodin (Union des Républiques socialistes soviétiques)	1986
Anthony John Edward Brennan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	1984

<sup>h</sup> Nommés à la 3<sup>e</sup> séance, le 6 février 1981, à l'exception de M. G. O. Nwankwo, qui a été nommé à la 17<sup>e</sup> séance, le 7 mai 1981, et de M. Robert Cassen, qui a été nommé à la 4<sup>e</sup> séance, le 5 février 1982, en remplacement de M. Richard Jolly (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), qui s'était retiré du Comité.

<sup>i</sup> Le mandat est d'une durée de quatre ans.

COMITÉ POUR LA PRÉVENTION DU CRIME  
ET LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE (suite)

Composition en 1983 et 1984	Mandat expirant le 31 décembre <sup>i</sup>
Dusan Cotic (Yougoslavie)	1986
Ronald L. Gainer (Etats-Unis d'Amérique)	1984
József Gödöny (Hongrie)	1984
Aura Guerra de Villaláz (Panama)	1984
Ds. Hudioro (Indonésie)	1984
Ahmad M. Khalifa (Egypte)	1986
Abdul Meguid Ibrahim Kharbit (Koweït)	1984
Robert Linke (Autriche)	1986
Manuel López-Rey y Arrojo (Bolivie)	1986
Charles Alfred Lunn (Barbade)	1986
Mawik-Ndi-Muyeng (Zaire)	1984
Juan Manuel Mayorca (Venezuela)	1984
Albert Metzger (Sierra Leone)	1984
Jorge Arturo Montero Castro (Costa Rica)	1986
Mphanza Patrick Mvunga (Zambie)	1986
Gioacchino Polimeni (Italie)	1984
Amadou Racine Ba (Mauritanie)	1986
Simone Andrée Rozes (France)	1986
Abdel Aziz Abdalla Shiddo (Soudan)	1984
Ramananda Prasad Singh (Népal)	1984
Yoshio Suzuki (Japon)	1986
Mervyn Patrick Wijesinha (Sri Lanka)	1986
Wu Han (Chine)	1986

D. — Commissions et sous-commissions techniques

COMMISSION DE STATISTIQUE

Composition en 1983	Composition en 1984	Mandat expirant le 31 décembre
Argentine	Argentine	1985
Australie	Australie	1984
Autriche	Brésil	1984
Brésil	Bulgarie	1987
Equateur	Chine	1987
Espagne	Cuba	1987
Finlande	Espagne	1985
France	Etats-Unis d'Amérique	1987
Ghana	Finlande	1984
Hongrie	France	1985
Inde	Ghana	1987
Iraq	Irlande	1985
Irlande	Jamahiriya arabe libyenne	1985
Jamahiriya arabe libyenne	Japon	1984
Japon	Kenya	1987
Kenya	Malaisie	1984
Malaisie	Mexique	1984
Mexique	Nigéria	1985
Nigéria	Pakistan	1987
République socialiste soviétique d'Ukraine	République socialiste soviétique d'Ukraine	1984
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1984
Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	1987
Togo	Togo	1985
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques	1985

COMMISSION DE LA POPULATION

Composition en 1983	Composition en 1984	Mandat expirant le 31 décembre
Bolivie	Bolivie	1985
Chine	Bulgarie	1987
Equateur	Chine	1985

COMMISSION DE LA POPULATION (suite)

Composition en 1983	Composition en 1984	Mandat expirant le 31 décembre
Etats-Unis d'Amérique	Costa Rica .....	1987
Finlande	Egypte .....	1987
France	Etats-Unis d'Amérique ..	1985
Grèce	France .....	1987
Honduras	Grèce .....	1984
Hongrie	Honduras .....	1984
Indonésie	Hongrie .....	1984
Japon	Inde .....	1987
Maroc	Japon .....	1985
Mexique	Malaisie .....	1987
Nigéria	Mexique .....	1985
Norvège	Nigéria .....	1987
Pays-Bas	Norvège .....	1984
Pérou	Pays-Bas .....	1984
République socialiste soviétique d'Ukraine	Pérou .....	1984
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1985
Rwanda	Rwanda .....	1984
Sierra Leone	Soudan .....	1985
Soudan	Suède .....	1987
Sri Lanka	Thaïlande .....	1984
Thaïlande	Togo .....	1987
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1985
Zaïre	Zaire .....	1984
Zambie	Zambie .....	1985

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Composition en 1983	Composition en 1984	Mandat expirant le 31 décembre
Argentine	Argentine .....	1986
Autriche	Autriche .....	1986
Chili	Canada .....	1987
Chypre	Chili .....	1984
Costa Rica	Chypre .....	1986
El Salvador	El Salvador .....	1987
Equateur	Equateur .....	1986
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique ..	1987
Finlande	Finlande .....	1986
France	France .....	1987
Ghana	Ghana .....	1986
Inde	Haiti .....	1987
Indonésie	Inde .....	1986
Italie	Italie .....	1984
Kenya	Kenya .....	1987
Libéria	Libéria .....	1986
Madagascar	Madagascar .....	1984
Maroc	Malaisie .....	1987
Mongolie	Maroc .....	1987
Panama	Mongolie .....	1987
Pays-Bas	Panama .....	1984
Philippines	Philippines .....	1984
Pologne	Pologne .....	1984
République centrafricaine	République centrafricaine	1986
République socialiste soviétique de Biélor- ussie	République socialiste soviétique de Biélor- ussie .....	1986
République socialiste soviétique d'Ukraine	Roumanie .....	1987
Soudan	Soudan .....	1984
Suède	Suède .....	1984
Thaïlande	Thaïlande .....	1984
Togo	Togo .....	1986
Turquie	Turquie .....	1984
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1987

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Composition en 1983	Composition en 1984	Mandat expirant le 31 décembre
Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d' .....	1984
Argentine	Argentine .....	1984
Australie	Bangladesh .....	1985
Bangladesh	Brésil .....	1986
Brésil	Bulgarie .....	1984
Bulgarie	Canada .....	1984
Canada	Chine .....	1984
Chine	Chypre .....	1985
Chypre	Colombie .....	1985
Colombie	Costa Rica .....	1985
Costa Rica	Cuba .....	1984
Cuba	Espagne .....	1986
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique ..	1986
Fidji	Finlande .....	1985
Finlande	France .....	1986
France	Gambie .....	1984
Gambie	Inde .....	1985
Ghana	Irlande .....	1985
Inde	Italie .....	1984
Irlande	Jamahiriya arabe libyenne .....	1985
Italie	Jamahiriya arabe libyenne .....	1984
Jamahiriya arabe libyenne	Jordanie .....	1986
Japon	Japon .....	1986
Jordanie	Kenya .....	1986
Mexique	Mauritanie .....	1986
Mozambique	Mexique .....	1986
Nicaragua	Mozambique .....	1985
Ouganda	Nicaragua .....	1985
Pakistan	Pakistan .....	1984
Pays-Bas	Pays-Bas .....	1985
Philippines	Philippines .....	1986
Pologne	République arabe syrienne .....	1986
République socialiste soviétique d'Ukraine	République démocratique allemande .....	1986
République-Unie de Tan- zanie	République socialiste soviétique d'Ukraine ..	1985
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	République-Unie de Tan- zanie .....	1985
Rwanda	République-Unie du Cameroun .....	1986
Sénégal	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1984
Togo	Rwanda .....	1984
Union des Républiques socialistes soviétiques	Sénégal .....	1986
Uruguay	Togo .....	1984
Yougoslavie	Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1985
Zaïre	Uruguay .....	1984
Zimbabwe	Yougoslavie .....	1986
	Zimbabwe .....	1984

SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES  
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITÉS

*Membres dont le mandat est de trois ans<sup>1</sup>*

Antonio Martínez Baez (Mexique)  
Elizabeth Odio Benito (Costa Rica)  
Marc Bossuyt (Belgique)  
John Carey (Etats-Unis d'Amérique)

<sup>1</sup> Elus à la 1640<sup>e</sup> séance de la Commission des droits de l'homme, le 12 mars 1981, à l'exception de M. John Carey (Etats-Unis d'Amérique) qui a été élu à la 57<sup>e</sup> séance, le 11 mars 1983, pour pourvoir le siège devenu vacant à la suite du décès de M. Beverly Carter, Jr (Etats-Unis d'Amérique).

Membres dont le mandat est de trois ans

Dumitru Ceausu (Roumanie)  
Abu Sayeed Chowdhury (Bangladesh)  
Erica-Irene A. Daes (Grèce)  
Asbjorn Eide (Norvège)  
Raul Ferrero (Pérou)  
Jonas K. D. Foli (Ghana)  
Riyadh Aziz Hadi (Iraq)  
Ibrahim Jimeta (Nigéria)  
Nasser Kaddour (République arabe syrienne)  
Ahmed Khalifa (Egypte)  
Syed S. A. Masud (Inde)  
C. L. C. Mubanga-Chipoya (Zambie)  
Mohamed Yousif Mudawi (Soudan)  
Julio Oyhanarte (Argentine)  
S. Sharifuddin Prizada (Pakistan)  
Nicole Questiaux (France)  
Jorge Eduardo Ritter (Panama)  
Vsevolod N. Sofinsky (Union des Républiques socialistes soviétiques)  
Ivan Tosevski (Yougoslavie)  
Halima Embarek Warzazi (Maroc)  
Benjamin Charles George Whitaker (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)  
Fisseha Yimer (Ethiopie)

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Composition en 1983	Composition en 1984	Mandat expirant le 31 décembre
Australie	Allemagne, République fédérale d'	1987
Canada	Australie	1986
Chine	Canada	1984
Cuba	Chine	1987
Egypte	Cuba	1987
Espagne	Danemark	1987
Etats-Unis d'Amérique	Egypte	1984
France	Equateur	1987
Guatemala	Espagne	1984
Honduras	Etats-Unis d'Amérique	1986
Inde	Inde	1984
Indonésie	Indonésie	1986
Italie	Italie	1984
Japon	Japon	1984
Kenya	Kenya	1986
Lesotho	Libéria	1986
Libéria	Mexique	1986
Mexique	Nicaragua	1987
Nigéria	Pakistan	1987
Norvège	Philippines	1986
Pakistan	République démocratique allemande	1987
Philippines	République socialiste soviétique d'Ukraine	1984
République démocratique allemande	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1986
République socialiste soviétique d'Ukraine	Sierra Leone	1986
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Soudan	1984
Sierra Leone	Tchécoslovaquie	1986
Soudan	Togo	1987
Tchécoslovaquie	Trinité-et-Tobago	1984
Trinité-et-Tobago	Union des Républiques socialistes soviétiques	1986
Union des Républiques socialistes soviétiques	Venezuela	1984
Venezuela	Zaire	1984
Zaire	Zambie	1987

COMMISSION DES STUPÉFIANTS

Composition en 1983	Composition en 1984	Mandat expirant le 31 décembre
Allemagne, République fédérale d'	Algérie	1987
Argentine	Allemagne, République fédérale d'	1987
Australie	Argentine	1985
Bahamas	Australie	1985
Belgique	Autriche	1985
Bulgarie	Bahamas	1985
Colombie	Belgique	1985
Espagne	Brésil	1987
Etats-Unis d'Amérique	Bulgarie	1985
France	Canada	1987
Hongrie	Colombie	1987
Inde	Côte d'Ivoire	1985
Italie	Etats-Unis d'Amérique	1987
Japon	Finlande	1987
Madagascar	France	1987
Malaisie	Grèce	1987
Malawi	Hongrie	1985
Mexique	Inde	1985
Nigéria	Iran (République islamique d')	1987
Norvège	Italie	1987
Pakistan	Japon	1985
Panama	Madagascar	1987
République de Corée	Malaisie	1985
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Maroc	1987
Sénégal	Mexique	1985
Thaïlande	Nigéria	1985
Turquie	Pakistan	1987
Union des Républiques socialistes soviétiques	Panama	1985
Yougoslavie	Pays-Bas	1987
Zaire	Pérou	1987
	République de Corée	1985
	République démocratique allemande	1987
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1985
	Sénégal	1985
	Sri Lanka	1987
	Thaïlande	1987
	Turquie	1985
	Union des Républiques socialistes soviétiques	1985
	Yougoslavie	1987
	Zaire	1985

SOUS-COMMISSION DU TRAFIC ILLICITE DES DROGUES ET DES  
PROBLÈMES APPARENTÉS POUR LE PROCHE ET LE MOYEN-ORIENT

Membres

Afghanistan : Mohammad Yahya Maarooft<sup>k</sup>  
Iran (République islamique d') : Behrouz Shahandeh<sup>l</sup>  
Pakistan : Sahibzada Raouf Ali<sup>m</sup>  
Suède : Lars Hulstrand<sup>n</sup>  
Turquie : Ecmel Barutcu<sup>o</sup>

<sup>k</sup> Nomination confirmée par le Conseil à sa 1889<sup>e</sup> séance, le 9 janvier 1974.

<sup>l</sup> Nomination confirmée par le Conseil à sa 2042<sup>e</sup> séance, le 13 janvier 1977.

<sup>m</sup> Nomination confirmée par le Conseil à sa 1983<sup>e</sup> séance, le 15 janvier 1976.

<sup>n</sup> Nomination confirmée par le Conseil à sa 2<sup>e</sup> séance, le 9 février 1979.

<sup>o</sup> Nomination confirmée par le Conseil à sa 3<sup>e</sup> séance, le 6 février 1981.

E. — Commissions régionales

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

*Membres*

Albanie	Norvège
Allemagne, République fédérale d'	Pays-Bas
Autriche	Pologne
Belgique	Portugal
Bulgarie	République démocratique allemande
Canada	République socialiste soviétique de Biélorussie
Chypre	République socialiste soviétique d'Ukraine
Danemark	Roumanie
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Etats-Unis d'Amérique	Suède
Finlande	Suisse
France	Tchécoslovaquie
Grèce	Turquie
Hongrie	Union des Républiques socialistes soviétiques
Irlande	Yougoslavie
Islande	
Italie	
Luxembourg	
Malte	

*Pays participants non membres de la Commission*

Saint-Marin, la principauté de Liechtenstein et le Saint-Siège participent aux travaux de la Commission en vertu des décisions K (XXX), M (XXXI) et N (XXXI) de la Commission, en date des 15 avril 1975, 30 mars 1976 et 5 avril 1976, respectivement.

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE  
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

*Membres*

Afghanistan	Népal
Australie	Nouvelle-Zélande
Bangladesh	Pakistan
Bhoutan	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Birmanie	Pays-Bas
Chine	Philippines
Etats-Unis d'Amérique	République de Corée
Fidji	République démocratique populaire lao
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Iles Salomon	Samoa
Inde	Singapour
Indonésie	Sri Lanka
Iran (République islamique d')	Thaïlande
Japon	Tonga
Kampuchea démocratique	Union des Républiques socialistes soviétiques
Malaisie	Viet Nam
Maldives	
Mongolie	
Nauru	

*Membres associés*

Brunéi	Nioué
Guam	Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique
Hong Kong	Tuvalu
Iles Cook	Vanuatu
Kiribati	

La Suisse participe aux travaux de la Commission à titre consultatif, en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil en date du 21 décembre 1961.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

*Membres*

Antigua-et-Barbuda	Guyana
Argentine	Haïti
Bahamas	Honduras
Barbade	Jamaïque
Belize	Mexique
Bolivie	Nicaragua
Brésil	Panama
Canada	Paraguay
Chili	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Costa Rica	République dominicaine
Cuba	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Dominique	Sainte-Lucie
El Salvador	Saint-Vincent-et-Grenadines
Equateur	Suriname
Espagne	Trinité-et-Tobago
Etats-Unis d'Amérique	Uruguay
France	Venezuela
Grenade	
Guatemala	

*Membres associés*

*Antilles néerlandaises*

Les Etats associés de Saint-Kitts-et-Nevis et les territoires d'Anguilla et de Montserrat (collectivement, en qualité de membre unique)

La République fédérale d'Allemagne et la Suisse participent aux travaux de la Commission à titre consultatif, en vertu des résolutions 632 (XXII) et 861 (XXXII) du Conseil en date des 19 décembre 1956 et 21 décembre 1961 respectivement.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

*Membres*

Afrique du Sud <sup>P</sup>	Mali
Algérie	Maroc
Angola	Maurice
Bénin	Mauritanie
Botswana	Mozambique
Burundi	Niger
Cap-Vert	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République-Unie de Tanzanie
Djibouti	République-Unie du Cameroun
Egypte	Rwanda
Ethiopie	Sao Tomé-et-Principe
Gabon	Sénégal
Gambie	Seychelles
Ghana	Sierra Leone
Guinée	Somalie
Guinée-Bissau	Soudan
Guinée équatoriale	Swaziland
Haute-Volta	Tchad
Jamahiriya arabe libyenne	Togo
Kenya	Tunisie
Lesotho	Zaire
Libéria	Zambie
Madagascar	Zimbabwe
Malawi	

<sup>P</sup> Par sa résolution 974 D IV (XXXVI) du 30 juillet 1963, le Conseil a décidé que la République sud-africaine ne participerait pas aux travaux de la Commission jusqu'à ce que le Conseil, sur la recommandation de la Commission, considère que les conditions nécessaires à une coopération constructive ont été rétablies par une modification de la politique raciale de ce pays.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (suite)

Membres associés

Les territoires non autonomes d'Afrique (y compris les îles africaines).

La Suisse participe aux travaux de la Commission à titre consultatif, en vertu de la résolution 925 (XXXIV) du Conseil en date du 6 juillet 1962.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

Membres

Arabie saoudite	Oman
Bahreïn	Qatar
Egypte	République arabe syrienne
Emirats arabes unis	Yémen
Iraq	Yémen démocratique
Jordanie	Organisation de libération de la Palestine
Koweït	
Liban	

F. — Autres organismes rattachés au Conseil

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

Composition jusqu'au 31 juillet 1983	Composition à compter du 1 <sup>er</sup> août 1983	Mandat expirant le 31 décembre
Algérie	Algérie .....	1985
Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d' .....	1986
Autriche	Australie .....	1986
Bahreïn	Autriche .....	1984
Bangladesh	Bahreïn .....	1985
Barbade	Bangladesh .....	1985
Belgique	Canada .....	1986
Botswana	Chili .....	1985
Brésil	Chine .....	1986
Canada	Colombie .....	1986
Chili	Côte d'Ivoire .....	1984
Chine	Cuba .....	1986
Côte d'Ivoire	Emirats arabes unis .....	1984
Emirats arabes unis	Etats-Unis d'Amérique ..	1985
Etats-Unis d'Amérique	Finlande .....	1986
France	France .....	1985
Haute-Volta	Haute-Volta .....	1985
Hongrie	Hongrie .....	1985
Inde	Inde .....	1984
Italie	Italie .....	1985
Japon	Japon .....	1985
Madagascar	Lesotho .....	1986
Mexique	Madagascar .....	1985
Népal	Mexique .....	1985
Norvège	Népal .....	1985
Pakistan	Pakistan .....	1984
Panama	Panama .....	1985
Pays-Bas	Pays-Bas .....	1985
République centrafricaine	République centrafricaine	1985
République démocratique allemande	République démocratique allemande .....	1984
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1985
Somalie	Somalie .....	1985
Suède	Suède .....	1984
Suisse	Suisse .....	1984
Swaziland	Swaziland .....	1985
Tchad	Tchad .....	1985
Thaïlande	Thaïlande .....	1986
Togo	Togo .....	1984

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (suite)

Composition jusqu'au 31 juillet 1983	Composition à compter du 1 <sup>er</sup> août 1983	Mandat expirant le 31 décembre
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1985
Venezuela	Venezuela .....	1984
Yougoslavie	Yougoslavie .....	1986

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Membres

Algérie	Madagascar
Allemagne, République fédérale d'	Maroc
Argentine	Nicaragua
Australie	Nigéria
Autriche	Norvège
Belgique	Ouganda
Brésil	Pays-Bas
Canada	République-Unie de Tanzanie
Chine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Colombie	Saint-Siège
Danemark	Soudan
Etats-Unis d'Amérique	Suède
Finlande	Suisse
France	Thaïlande
Grèce	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Israël	Venezuela
Italie	Yougoslavie
Japon	Zaire
Lesotho	Conseil des Nations Unies pour la Namibie <sup>a</sup>
Liban	

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Composition en 1983	Composition en 1984	Mandat expirant le 31 décembre
Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d' .....	1986
Argentine	Argentine .....	1986
Australie	Australie .....	1985
Autriche	Autriche .....	1984
Barbade	Bahreïn .....	1986
Belgique	Bangladesh .....	1986
Bhoutan	Barbade .....	1984
Brésil	Belgique .....	1985
Bulgarie	Bhoutan .....	1984
Canada	Brésil .....	1985
Chine	Canada .....	1985
Danemark	Chine .....	1984
Equateur	Danemark .....	1985
Espagne	Equateur .....	1984
Etats-Unis d'Amérique	Espagne .....	1984
Fidji	Etats-Unis d'Amérique ..	1984
Finlande	Ethiopie .....	1986
France	Fidji .....	1984
Guinée	Finlande .....	1985

<sup>a</sup> Par sa décision 1982/110 du 16 avril 1982, le Conseil a décidé : a) de porter à 41 le nombre des membres du Comité, afin de permettre à la Namibie, représentée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, de participer aux travaux du Comité en tant que membre à part entière; b) d'octroyer à la Namibie, représentée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, le statut de membre à part entière du Comité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME  
DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

Composition en 1983	Composition en 1984	Mandat expirant le 31 décembre
Inde	France	1985
Italie	Gambie	1986
Japon	Hongrie	1986
Lesotho	Inde	1986
Mali	Italie	1984
Mauritanie	Jamaïque	1986
Mexique	Japon	1984
Népal	Lesotho	1985
Niger	Mali	1984
Pakistan	Mauritanie	1985
Pays-Bas	Mexique	1984
Philippines	Népal	1985
Pologne	Norvège	1986
Republique centrafricaine	Pays-Bas	1986
République démocratique allemande	Philippines	1985
République-Unie de Tan- zanie	Pologne	1986
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Republique centrafricaine République démocratique allemande	1985 1985
Somalie	République-Unie de Tan- zanie	1985
Suède	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	1984
Suisse	Suisse	1986
Tchad	Tchad	1985
Trinite-et-Tobago	Togo	1986
Tunisie	Tunisie	1984
Turquie	Turquie	1986
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques	1984
Venezuela	Venezuela	1986
Yémen	Yémen	1985
Yugoslavie	Yugoslavie	1985
Zambie	Zambie	1984

COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES  
D'AIDE ALIMENTAIRE

Composition en 1983

Membres élus par le Conseil économique et social	Mandat expirant le 31 décembre	Membres élus par le Conseil de la FAO	Mandat expirant le 31 décembre
Belgique	1984	Allemagne, République fédérale d'	1985
Colombie	1985	Arabie saoudite	1983
Danemark	1983	Australie	1983
Finlande	1984	Bangladesh	1983
Grèce	1983	Brésil	1984
Haute-Volta	1985	Canada	1983
Hongrie	1983	Congo	1984
Inde	1983	Cuba	1985
Japon	1984	Etats-Unis d'Amé- rique	1983
Maroc	1983	France	1985
Mexique	1985	Mali	1984
Pakistan	1984	Nigéria	1985
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1985	Pays-Bas	1984
Somalie	1984	Thaïlande	1984
Suède	1985	Zambie	1985

COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES  
D'AIDE ALIMENTAIRE

Composition en 1984

Membres élus par le Conseil économique et social	Mandat expirant le 31 décembre	Membres élus par le Conseil de la FAO	Mandat expirant le 31 décembre
Belgique	1984	Allemagne, République fédérale d'	1985
Colombie	1985	Australie	1986
Egypte	1986	Arabie saoudite	1986
Finlande	1984	Australie	1986
Haute-Volta	1985	Bangladesh	1986
Hongrie	1986	Brésil	1984
Inde	1986	Canada	1986
Italie	1986	Congo	1984
Japon	1984	Cuba	1985
Mexique	1985	Etats-Unis d'Amé- rique	1986
Norvège	1986	France	1985
Pakistan	1984	Mali	1984
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1985	Nigéria	1985
Somalie	1984	Pays-Bas	1984
Suède	1985	Thaïlande	1984
		Zambie	1985

ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

Membres de l'organe tel qu'il est constitué en vertu du Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, élus par le Conseil économique et social

Depuis le 2 mars 1982, les membres de l'organe sont les suivants :

	Mandat expirant le 1 <sup>er</sup> mars <sup>r</sup>
Adolf-Heinrich von Arnim (République fédérale d'Allemagne)	1987
Bela Böles (Hongrie)	1985
John C. Ebic (Nigéria)	1985
Ramon de la Fuente (Mexique)	1987
Diego Garcés-Giraldo (Colombie)	1985
Betty C. Gough (Etats-Unis d'Amérique)	1987
Sükrü Kaymakçalan (Turquie)	1987
Mohsen Kehouk (Tunisie)	1985
Victorio V. Olguín (Argentine)	1985
Paul Reuter (France)	1987
Bror Rexed (Suède)	1987
Jasjit Singh (Inde)	1985
Edward Williams (Australie)	1987

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE  
RECHERCHE ET DE FORMATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

Composition jusqu'au 30 juin 1983<sup>1</sup>

	Mandat expirant le 30 juin <sup>2</sup>
Gulzar Bano (Pakistan)	1985
Éster Poserup (Danemark)	1985
Marcelle Devaud (France)	1984
Vilma Espin de Castro (Cuba)	1985

<sup>r</sup> Le mandat est de cinq ans.

<sup>s</sup> Élu par le Conseil à sa 4<sup>e</sup> séance, le 5 février 1982, pour pourvoir à la vacance qui s'était produite en vertu du paragraphe 3 de l'article 10 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, amendée par le Protocole de 1972.

<sup>1</sup> Le Conseil d'administration comprend un président nommé par le Secrétaire général et 10 membres exerçant leurs fonctions à titre individuel nommés par le Conseil sur désignation par le Secrétaire général. Le Secrétaire général a de nouveau nommé Mme Delphine Tsanga (République-Unie du Cameroun) présidente du Conseil d'administration (voir E/1982/L.16, par. 7).

<sup>2</sup> La durée du mandat est de trois ans, aucun membre ne pouvant exercer plus de deux mandats consécutifs.

Composition jusqu'au 30 juin 1983

	<i>Mandat expirant le 30 juin</i>
Emmanuel T. Esquea-Guerrero (République dominicaine) .....	1983
Aziza Hussein (Egypte) .....	1984
Lily Monze (Zambie) .....	1983
Nobuko Takahashi (Japon) .....	1984
Irene Tinker (Etats-Unis d'Amérique) .....	1983
Vida Tomsic (Yougoslavie) .....	1985

Composition à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1983

Helen Arnopoulos Stamiris (Grèce) .....	1986
Gulzar Bano (Pakistan) .....	1985
Ester Boserup (Danemark) .....	1985
Marcelle Devaud (France) .....	1984
Suad I. Eissa (Soudan) .....	1986
Vilma Espín de Castro (Cuba) .....	1985
Aziza Hussein (Egypte) .....	1984
Maria Lavalle Urbina (Mexique) .....	1986
Nobuko Takahashi (Japon) .....	1984
Vida Tomsic (Yougoslavie) .....	1985

Membres élus pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 1983<sup>1</sup>

Australie	Egypte
Bangladesh	Japon
Burundi	Mexique
Chine	Tunisie
Colombie	Yougoslavie

<sup>1</sup> Conformément à l'article 4 du règlement concernant l'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population, que l'Assemblée générale a adopté par sa résolution 36/201 du 17 décembre 1981, le Conseil élit 10 représentants d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour une période de trois ans, compte dûment tenu du principe de la représentation géographique équitable et de la nécessité d'inclure dans le Comité les Etats Membres ayant versé une contribution pour le prix. Le règlement intérieur du Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population fait l'objet de la décision 1982/112 du Conseil, en date du 26 avril 1982.



### Annexe III

## CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES RÉUNIONS POUR 1984 ET 1985

1984

<i>Dates (1984)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
1. Janvier (deux semaines)	Genève	Commission des droits de l'homme – Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe (décision 1983/135 du Conseil)		
2. Janvier	Genève			OMS – Conseil exécutif (soixante-treizième session)
3. Janvier (une semaine)	Saint-Dominique		Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (résolutions 33/187 et 34/157 de l'Assemblée générale)	
4. 9-18 janvier	New York	Commission océanographique intergouvernementale – Comité de travail sur l'échange international des données océanographiques (onzième session) [résolution 1893 (L.VII) du Conseil]		
5. 18-20 janvier	New York	Commission de la population (vingt-deuxième session) [résolutions 150 (VII) et 1147 (XLI) du Conseil] <sup>a</sup>		
6. 20 janvier	New York		Réunion des Etats parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (neuvième réunion) [résolution 2106 (XX) de l'Assemblée générale]	
7. 23-27 janvier	New York	Commission de la population, réunie en tant que Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population [résolution 1982/42 du Conseil]		
8. 30 janvier-3 février	Genève		Commission des droits de l'homme – Groupe des Trois créé conformément à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d' <i>apartheid</i> (art. IX de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d' <i>apartheid</i> ) [résolution 3068 (XXVIII) de l'Assemblée générale]	

<i>Dates (1984)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>
9. 30 janvier- 3 février	Genève	Commission des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'étudier les situations qui révèlent des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme (déci- sion 1983/153 du Conseil)	
10. 30 janvier- 3 février	Genève	Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur le projet de convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (ré- solution 1983/38 du Conseil)	
11. 30 janvier- 3 février	Genève	Commission des droits de l'homme – Groupe de travail du projet de convention relatif aux droits de l'enfant (résolu- tion 1983/39 du Conseil)	
12. Février (une journée)	Vienne	Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite de drogues et des pro- blèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient [résolution 1776 (I.IV) du Conseil]	
13. Février (une semaine)	New York	Comité de la planification du développement – Groupe de travail I [résolutions 1035 (XXXVII) et 1625 (I I) du Conseil]	
14. Février (une journée)	New York		Conférence pour les annonces de contributions au Pro- gramme alimentaire mon- dial ONU/FAO (résolution 36/202 de l'Assemblée générale)
15. Février (un jour)	New York		PNUD – Conseil d'administra- tion (session d'organisa- tion) [résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale]
16. 6-10 février	New York	Comité du Conseil chargé des organisations non gouver- nementales (décision 1983/184 du Conseil)	
17. 6-10 février	Vienne	Commission des stupéfiants (huitième session extraordi- naire) (décision 1983/184 du Conseil)	
18. 6 février- 16 mars <sup>b</sup>	Genève	Commission des droits de l'homme (quarantième session) [résolu- tion 9 (II) du Conseil]	
19. 7-10 février	New York	Conseil économique et social (session d'organisation) [Charte]	
20. 13-21 février	New York		Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement (quatrième session) [résolu- tion 34.218 de l'Assemblée générale]

<i>Dates (1984)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
21. 15-24 février	Vienne	Commission de la condition de la femme (trentième session) [résolutions 11 (II) et 1147 (XLI) du Conseil]		
22. 21 février	Vienne			AIEA – Conseil des gouverneurs
23. 27 février-7 mars	Vienne	Commission de la condition de la femme réunie en tant qu'organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme (deuxième session) [résolution 1982/26 du Conseil]		
24. 27 février-30 mars	Montréal			Conseil de l'OACI (cent onzième session)
25. Fin février (2 jours)	New York		Comité du Prix des Nations Unies pour les activités en matière de population (résolution 36/201 de l'Assemblée générale)	
26. Février-mars	Berne			UPU – Conseil exécutif
27. Février-mars (3 jours)	A déterminer	Réunions des secrétaires exécutifs des commissions régionales [résolutions 1817 (LV) du Conseil et 1823 (XVII) de l'Assemblée générale]		
28. Février-mars	Genève			OIT – Conseil d'administration du BIT (et ses commissions et comités) [deux cent vingt-cinquième session]
29. Mars (3 semaines)	Genève		Conférence des Nations Unies sur les conditions d'immatriculation des navires (résolution 37/209 de l'Assemblée générale)	
30. 5-23 mars	New York		Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (vingt-neuvième session) [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	
31. 12-16 mars	Genève	Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses – Groupe de rapporteurs (trente-deuxième session) [résolution 2050 (LXII) du Conseil]		
32. 12-23 mars	New York	Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports (deuxième session) [résolution 1982/67 du Conseil]		
33. 19-23 mars	New York		Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	

	<i>Dates (1984)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social</i>	<i>Reunions d'organes connexes</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA</i>
			<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>
34.	21-30 mars	Vienne	Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (huitième session) [résolutions 1584 (L) et 1979/19 du Conseil]		
35.	22 mars	New York	Comité du programme et de la coordination (session d'organisation) [résolutions 2008 (LX) du Conseil et 31/93 de l'Assemblée générale]		
36.	26-30 mars	New York		Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme (résolution 31/133 de l'Assemblée générale)	
37.	26 mars-6 avril	New York		Comité pour l'élimination de la discrimination raciale à l'égard des femmes (troisième session) [résolution 34/180 de l'Assemblée générale]	
38.	26 mars-13 avril	New York		Comité des droits de l'homme (vingt et unième session) [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
39.	Mars-avril	Addis-Abeba	Commission économique pour l'Afrique – Comité préparatoire plénier [résolution 671 (XXV) du Conseil]		
40.	Avril	Conakry	Commission économique pour l'Afrique – dixième réunion de la Conférence des ministres (dix-neuvième session de la Commission) [résolution 671 (XXV) du Conseil]		
41.	Avril (provisoire)	Lima	Commission économique pour l'Amérique latine (vingtième session) [résolutions 106 (VI), 234 B (IX), 414 C.1 (XIII) et 723 C (XXVIII) du Conseil]		
42.	Avril (une semaine)	New York		UNITAR – Conseil d'administration (vingt-deuxième session) [résolution 1934 (XVIII) de l'Assemblée générale]	
43.	2-19 avril	Genève			UIT – Conseil d'administration (trente-neuvième session)
44.	3-14 avril	Genève	Commission économique pour l'Europe (trente-neuvième session) [résolution 36 (IV) du Conseil]		
45.	4-13 avril	New York	Comité de la planification du développement (vingtième session) [résolution 1079 (XXXIX) et 1625 (LJ) du Conseil]		

<i>Dates (1984)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Reunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et reunions des organes directeurs des institutions specialisees et de l'AIEA C</i>
46. 9 avril	New York		Réunion des Etats parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [résolution 34/180 de l'Assemblée générale]	
47. 9-19 avril	Rome		Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (dix-septième session) [résolution 1714 (XVI) de l'Assemblée générale]	
48. 16-18 avril	A déterminer	Comité administratif de coordination (première session ordinaire) [résolution 13 (III) du Conseil]		
49. 16 avril-4 mai	New York	Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [résolution 1982/33 du Conseil]		
50. 17-27 avril (provisoire)	Tokyo	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (quarantième session) [résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil]		
51. 17-27 avril	New York	Commission des sociétés transnationales (dixième session) [résolution 1913 (L VII) du Conseil]		
52. 23 avril-4 mai	New York		Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables (deuxième session) [résolution 37.250 de l'Assemblée générale]	
53. 23 avril-1 <sup>er</sup> juin	New York	Comité du programme et de la coordination (vingt-quatrième session) [résolution 2008 (L X) du Conseil et résolution 31.93 de l'Assemblée générale]		
54. 24 avril-4 mai	Rome		FISE - Conseil d'administration, Comité de l'administration et des finances et Comité du programme [résolution 57 (I) de l'Assemblée générale]	
55. 30 avril-11 mai	Libreville	Commission des établissements humains (septième session) [résolution 1978.1 du Conseil et résolution 32.162 de l'Assemblée générale]		
56. Avril-mai	Paris			UNESCO - Conseil exécutif (cent dix-neuvième session)
57. Avril-mai	Bagdad	Commission économique pour l'Asie occidentale (onzième session) [résolution 1818 (L V) du Conseil]		

<i>Dates (1984)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
58. Mai	Genève			OMS – Conseil exécutif (soixante-quatorzième session)
59. Mai	Genève			OMS – Trente-septième Assemblée mondiale de la santé
60. Mai (10 jours)	Vienne		Comité consultatif pour l'Année internationale de la jeunesse (troisième session) [résolution 35/126 de l'Assemblée générale]	
61. Mai	Rome		Réunion préparatoire du Conseil mondial de l'alimentation [résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale]	
62. 1 <sup>er</sup> -25 mai	New York	Conseil économique et social (première session ordinaire) [Charte]		
63. 2-18 mai	Vienne		ONUDI – Conseil du développement industriel (dix-huitième session) [résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale]	
64. 14-25 mai	Vienne		Organe international de contrôle des stupéfiants (trente-cinquième session) [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	
65. 16-25 mai	New York	Septième réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (résolutions 1978/75 et 1978/76 du Conseil)		
66. 15-29 mai	Nairobi		PNUE – Conseil d'administration (douzième session) [résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale]	
67. 21-23 mai	Genève		Deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique (résolution 37/197 de l'Assemblée générale)	
68. 29 mai- 8 juin	New York		Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement (sixième session) [résolution 34/218 de l'Assemblée générale]	
69. Mai/juin	Genève			OIT – Conseil d'administration du BIT (et ses commissions et comités) [deux cent vingt-sixième session]
70. Mai/juin	Rome		Conseil mondial de l'alimentation (dixième session ministérielle) [résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale]	

<i>Dates (1984)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
71. Juin (une semaine)	Tokyo		Conseil de l'Université des Nations Unies (vingt-troisième session) [résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale]	
72. 4-28 juin	Genève		PNUD – Conseil d'administration, Comité budgétaire et financier (décision du Conseil d'administration à sa douzième session)	
73. 4-29 juin	Genève		PNUD – Conseil d'administration (trente et unième session) [résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale]	
74. 4-29 juin	Montréal			OACI – Conseil (cent douzième session)
75. 5 juin	Vienne			AIEA – Conseil des gouverneurs
76. 6 juin (3 semaines)	Genève			OIT – Conférence générale soixante-dixième session)
77. 6-22 juin	Genève			OMM – Comité exécutif (trente-sixième session)
78. 18 juin-27 juillet	Hambourg			UPU – Dix-neuvième Congrès postal universel
79. Juin/juillet	Genève	Commission des droits de l'homme – Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe (décision 1983/135 du Conseil)		
80. Juin/juillet (4 jours)	Genève	Réunions des secrétaires exécutifs des Commissions régionales [résolutions 1817 (LV) du Conseil et 1823 (XVII) de l'Assemblée générale]		
81. 2 juillet	Genève	Comité administratif de coordination (deuxième session ordinaire) [résolution 13 (III) du Conseil]		
82. 2-6 juillet	Genève		Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
83. 4-27 juillet	Genève	Conseil économique et social (seconde session ordinaire) [Charte]		
84. 9-20 juillet	New York	Commission océanographique intergouvernementale – Groupe de travail [résolution 1893 (LVII) du Conseil]		
85. 9-27 juillet	Genève		Comité des droits de l'homme (vingt-deuxième session) [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	

<i>Dates (1984)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
86. 30 juillet- 10 août	Genève	Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la pro- tection des minorités – Groupe de travail chargé d'examiner les communica- tions [résolution 1503 (XLVIII) du Conseil]		
87. Juillet/août (3 semaines)	A déterminer		ONUDI – Quatrième Confé- rence générale (résolution 36/182 de l'Assemblée géné- rale)	
88. 6-10 août	Genève	Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses – Groupe d'experts en matière d'objets explosibles (vingt-quatrième session) [résolution 1979/42 du Conseil]		
89. 6-10 août	Genève	Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la pro- tection des minorités – Groupe des Cinq sur l'escla- vage [résolution 16 (LVI) du Conseil]		
90. 6-10 août	Genève	Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la pro- tection des minorités – Groupe de travail sur les populations autochtones (ré- solution 1982/34 du Conseil)		
91. 6-13 août <sup>d</sup>	Mexico	Conférence internationale sur la population, 1984 (résolutions 1981/87 et 1983/6 du Conseil)		
92. 6-24 août	Genève		Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (trentième session) [résolu- tion 2106 A (XX) de l'As- semblée générale]	
93. 13-17 août	Genève	Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses – Groupe de rapporteurs (trente-troisième session) [résolution 2050 (LXII) du Conseil]		
94. 13 août-7 sep- tembre	Genève	Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la pro- tection des minorités (trente- septième session) [résolution 9 (II) du Conseil]		
95. 27-31 août	New York		Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme (résolu- tion 31/133 de l'Assem- blée générale)	



<i>Dates (1984)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIT-4 C</i>
96. Septembre	New York	Comité de la planification du développement – Groupe de travail II [résolutions 1035 (XXXVII) et 1625 (LI) du Conseil]		
97. 14 septembre	New York		Réunion des Etats parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques [résolution 2200 A (XXXI) de l'Assemblée générale]	
98. 21 septembre	Vienne			AIEA – Conseil des gouverneurs
99. 24-27 septembre	Washington, D.C.			Banque mondiale – Réunions annuelles du Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale et des organismes qui lui sont affiliés
100. 24-28 septembre	Vienne			AIEA – Conférence générale
101. 28 septembre	Vienne			AIEA – Conseil des gouverneurs
102. Septembre/ octobre	Paris			UNESCO – Conseil exécutif (cent vingtième session)
103. Septembre/ octobre (2 semaines)	Genève			UIT – Huitième Assemblée plénière du CCIR
104. Septembre/ octobre (7 jours)	Genève	Groupe spécial d'experts des noms géographiques (onzième session) [résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil]		
105. Quatrième trimestre (2 semaines et demie)	Genève		CNUCED – Commission du transfert des technologies (cinquième session) [décision 117 (XIV) du Conseil du commerce et du développement]	
106. Automne	A déterminer			UPU – Conseil consultatif des études postales
107. Octobre (3 jours)	Vienne ou autre capitale de la région	Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite de drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient [résolution 1776 (LIV) du Conseil]		
108. Octobre (10 jours)	Genève		HCR – Comité exécutif [résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale]	
109. 1 <sup>er</sup> -12 octobre	Rome		Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (dix-huitième session) [résolution 1714 (XVI) de l'Assemblée générale]	
110. 8-25 octobre	Vienne		Organe international de contrôle des stupéfiants (trente-sixième session) [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	

<i>Dates (1984)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
111. 15-19 octobre	Genève		Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communi- cations [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée géné- rale]	
112. 22 octobre- 9 novembre	Genève		Comité des droits de l'homme (vingt-troisième session) [ré- solution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
113. 25-26 octobre	New York	Comité administratif de coordi- nation (troisième session ordi- naire) [résolution 13 (III) du Conseil]		
114. Novembre (2 jours)	New York		Conférence des Nations Unies pour les annonces de contri- butions aux activités de développement (résolution 32/197 de l'Assemblée géné- rale)	
115. Novembre	Genève			OIT – Conseil d'administration du BIT (et ses commissions et comi- tés) [deux cent vingt-septième session]
116. Novembre	Genève	Comité de la planification du développement – Groupe de travail III [résolutions 1035 (XXXVII) et 1625 (LI) du Conseil]		
117. 12 novembre- 14 décembre	Montréal			OACI – Conseil (cent treizième session)
118. 19-30 novem- bre (provi- soire)	Rome			FAO – Conseil (quatre-vingt- sixième session)
119. Novembre/ décembre (5 jours)	Une capitale de la région	Commission des stupéfiants – Onzième réunion des chefs des services de répression compétents en matière de stu- péfiants des pays de la région de l'Extrême-Orient [résolu- tion 1845 (LVI) du Conseil]		
120. Novembre/ décembre (une se- maine)	Vienne		ONUDI – Comité permanent du Conseil du développe- ment industriel (vingt et unième session) [résolu- tion 2152 (XXI) de l'Assem- blée générale]	
121. Une semaine	A déterminer		Conseil de l'Université des Nations Unies (vingt-qua- trième session) [résolution 3081 (XXVIII) de l'Assem- blée générale]	
122. Décembre (3 jours)	New York		PNUD – Réunion consulta- tive inter-organisations (ré- solution 32/197 de l'Assem- blée générale)	
123. 3-12 décembre	Genève	Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses (treizième session) [résolutions 1488 (XLVIII) et 1979/42 du Conseil]		

<i>Dates (1984)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Reunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
124. A déterminer (2 semaines)	Genève		CNUCED – Conseil du commerce et du développement (vingt-huitième session) [résolutions 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et 114 (V) de la Conférence]	
125. A déterminer (2 jours)	Genève		CNUCED – Conseil du commerce et du développement (treizième session extraordinaire [résolutions 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et 114 (V) de la Conférence])	
126. A déterminer	Genève		Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (troisième session) [résolution 36/151 de l'Assemblée générale]	
127. A déterminer (2 semaines)	Genève		CNUCED – Conseil du commerce et du développement (vingt-neuvième session) [résolutions 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et 114 (V) de la Conférence]	
128. A déterminer (9 jours)	Genève		CNUCED – Groupe consultatif du Centre CNUCED/GATT du commerce international (dix-septième session) [résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale]	
129. A déterminer	Buenos Aires	Troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique [résolution 1980/14 du Conseil]		
130. A déterminer	New York		Comité chargé d'examiner et d'évaluer l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (résolution 37/202 de l'Assemblée générale)	
131. A déterminer	New York		Conseil exécutif du Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (première session) [résolution 37/244 de l'Assemblée générale]	
132. A déterminer	Genève	Réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination [résolutions 2008 (LX) du Conseil et 31/93 de l'Assemblée générale]		

Dates (1985)	Lieu	Programme du Conseil économique et social A	Réunions d'organes connexes B	Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C
133. Janvier (2 semaines)	Genève	Commission des droits de l'homme – Groupe spécial d'experts sur l'Afrique aus- trale (décision 1983/135 du Conseil)		
134. Janvier (1 semaine)	Vienne		Organe international de contrôle des stupéfiants (trente-septième session) [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	
135. Janvier	Genève			OMS – Conseil exécutif (soixante- quinzième session)
136. Janvier	Saint- Domingue		Conseil d'administration de l'Institut international de re- cherche et de formation pour la promotion de la femme (résolutions 33/187 et 34/157 de l'Assemblée générale)	
137. 28 janvier- 1 <sup>er</sup> février	Genève		Commission des droits de l'homme – Groupe des Trois créé conformément à la Convention internationale sur l'élimination et la répres- sion du crime d' <i>apar- theid</i> (art. IX de la Conven- tion internationale sur l'éli- mination et la répression du crime d' <i>apartheid</i> ) [résolu- tion 3068 (XXVIII) de l'As- semblée générale]	
138. Janvier/ février (1 semaine)	Genève	Commission des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'étudier les situations qui révèlent des violations flagrantes systématiques des droits de l'homme (décision 1983/153 du Conseil)		
139. Février	New York		Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement (cinquième session) [résolu- tion 34/218 de l'Assemblée générale]	
140. Février (1 jour)	Vienne	Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite de drogue et des pro- blèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient [résolution 1776 (LIV) du Conseil]		
141. Février	New York		PNUD – Conseil d'adminis- tration (réunion d'organisa- tion) [résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale]	
142. Février (3 jours)	A déterminer	Réunions des secrétaires exé- cutifs des commissions régio- nales [résolutions 1817 (LV) du Conseil et 1823 (XVII) de l'Assemblée générale]		

<i>Dates (1985)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
143. Février (2 jours)	New York		Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en ma- tière de population (résolu- tion 36/201 de l'Assemblée générale)	
144. 4 février- 15 mars	Genève	Commission des droits de l'homme (quarante et unième session) [résolution 9 (II) du Conseil]		
145. 5-8 février	New York	Conseil économique et social (session d'organisation) [Charte]		
146. 11-20 février	Vienne	Commission des stupéfiants (trente et unième session) [ré- solution 9 (I) du Conseil]		
147. 18-27 février	Vienne	Commission du développement social (vingt-neuvième ses- sion) [résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1147 (XLI) du Conseil]		
148. 25 février- 6 mars	New York	Commission de statistique (vingt-troisième session) [résol- utions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil]		
149. 25 février- 29 mars	Montréal			OACI — Conseil (cent quator- zième session)
150. Février/mars	New York	Commission de la population (vingt-troisième session) [résol- utions 150 (VII) et 1147 (XLI) du Conseil]		
151. Février/mars	Genève			OIT — Conseil d'administration du BIT (et ses commissions et comi- tés) [deux cent vingt-huitième session]
152. 4-13 mars	Vienne	Commission de la condition de la femme réunie en tant qu'organe préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les ré- sultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme (troisième session) [résolution 1982/26 du Conseil]		
153. 4-22 mars	New York		Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (trente et unième session) [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	
154. 11-22 mars	New York	Comité du Conseil chargé des organisations non gouverne- mentales [résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) du Conseil]		
155. 11-22 mars	New York	Groupe de travail intergouver- nemental d'experts des normes internationales de comptabi- lité et d'établissement des rap- ports (troisième session) [ré- solution 1982/67 du Conseil]		

<i>Dates (1985)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
156. 18-22 mars	New York		Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communi- cations [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée gé- nérale]	
157. 25 mars- 12 avril	New York		Comité des droits de l'homme (vingt-quatrième session) [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
158. Mars/avril	Addis-Abeba	Commission économique pour l'Afrique – Comité prépara- toire plénier [résolution 671 (XXV) du Conseil]		
159. Avril	A déterminer	Comité administratif de coordi- nation (première session ordi- naire) [résolution 13 (III) du Conseil]		
160. Avril (provisoire)	Bangkok	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Paci- fique (quarante et unième ses- sion) [résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil]		
161. Avril (1 semaine)	New York		UNITAR – Conseil d'admi- nistration (vingt-troisième session) [résolution 1934 (XVIII) de l'Assemblée générale]	
162. Avril	New York	Comité de la planification du développement (vingt et unième session) [résolutions 1079 (XXXIX) et 1625 (LI) du Conseil]		
163. Avril (1 semaine)	Vienne		ONUDI – Comité permanent du Conseil du développe- ment industriel (vingt- deuxième session) [résolu- tion 2152 (XXI) de l'Assem- blée générale]	
164. Avril	Addis-Abeba	Commission économique pour l'Afrique – onzième réunion de la Conférence des minis- tres, vingtième session de la Commission [résolution 671 (XXV) du Conseil]		
165. 8 avril	New York	Comité du programme et de la coordination (session d'orga- nisation) [résolutions 2008 (LX) du Conseil et 31/93 de l'Assemblée générale]		
166. 8-17 avril	New York	Comité des ressources naturelles (neuvième session) [résolu- tions 1535 (XLIX) et 1621 A (LI) du Conseil]		
167. 16-27 avril	Genève	Commission économique pour l'Europe (quarantième ses- sion) [résolution 36 (IV) du Conseil]		

<i>Dates (1985)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
168. 22 avril- 10 mai	New York	Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (résolution 1982/33 du Conseil)		
169. Avril/mai	Bagdad	Commission économique pour l'Asie occidentale (douzième session) [résolution 1818 (LIV) du Conseil]		
170. Avril/mai	Nairobi	Commission des établissements humains (huitième session) [résolutions 1978/1 du Conseil et 32/162 de l'Assemblée générale]		
171. Avril/mai (2 semaines)	Vienne		ONUDI – Conseil du développement industriel (dix-neuvième session) [résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale]	
172. Avril/mai <sup>e</sup> (13 jours)	New York	Commission des sociétés transnationales (onzième session) [résolution 1913 (LVII) du Conseil]		
173. Mai	Berne			UPU – Conseil exécutif
174. Mai	Rome		Réunion préparatoire du Conseil mondial de l'alimentation [résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale]	
175. Mai	Nairobi		PNUE – Conseil d'administration (treizième session) [résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale]	
176. Mai (2 semaines)	Vienne		Organe international de contrôle des stupéfiants (trente-huitième session) [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	
177. Mai	Genève			OMS – trente-huitième Assemblée mondiale de la santé
178. Mai	Genève			OMS – Conseil exécutif (soixante-seizième session)
179. 6-31 mai	New York	Comité du programme et de la coordination (vingt-cinquième session) [résolutions 2008 (LX) du Conseil et 31/93 de l'Assemblée générale]		
180. 7-31 mai	New York	Conseil économique et social (première session ordinaire) [Charte]		
181. 20-31 mai (provisoire)	Rome		Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (dix-neuvième session) [résolution 1714 (XVI) de l'Assemblée générale]	

<i>Dates (1985)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
182. 27 mai-7 juin	New York		Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement (septième session) [résolution 34/218 de l'Assemblée générale]	
183. Mai/ juin	New York		FISE – Conseil d'administration, Comité de l'administration et des finances et Comité du programme [résolution 57 (I) de l'Assemblée générale]	
184. Mai/ juin	Paris			UNESCO – Conseil exécutif (cent vingt et unième session)
185. Mai/juin	New York	Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement (quatrième session) [résolution 33/134 de l'Assemblée générale]		
186. Mai/juin (3 semaines)	Genève			UIT – Conseil d'administration (quarantième session)
187. Mai/juin (3 semaines)	New York		PNUD – Conseil d'administration, Comité budgétaire et financier [décision du Conseil d'administration à sa douzième session]	
188. Mai/juin	Genève			OIT – Conseil d'administration du BIT (et ses commissions et comités) [deux cent vingt-neuvième session]
189. Juin	New York		PNUD – Conseil d'administration (trente-deuxième session) [résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale]	
190. Juin	Rome		Conseil mondial de l'alimentation (onzième session ministérielle) [résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale]	
191. Juin (3 semaines)	Genève			OIT – Conférence générale (soixante et onzième session)
192. 3-21 juin	Genève			OMM – Comité exécutif (trente-septième session)
193. 3-28 juin	Montréal			OACI – Conseil (cent quinzième session)
194. 17-28 juin (provisoire)	Kome			FAO – Conseil (quatre-vingt-septième session)
195. Juin/juillet	Tokyo		Conseil de l'Université des Nations Unies (vingt-cinquième session) [résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale]	
196. Juillet	New York	Commission océanographique intergouvernementale – Groupe de travail [résolution 1893 (LVII) du Conseil]		



<i>Dates (1983)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
197. Juillet	Genève	Réunion des secrétaires exécutifs des commissions régionales [résolutions 1817 (LV) du Conseil et 1823 (XVII) de l'Assemblée générale]		
198. 1 <sup>er</sup> juillet	Genève	Comité administratif de coordination (deuxième session ordinaire) [résolution 13 (III) du Conseil]		
199. 1-5 juillet	Genève		Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
200. 3-26 juillet	Genève	Conseil économique et social (seconde session ordinaire) [Charte]		
201. 8-26 juillet	Genève		Comité des droits de l'homme (vingt-cinquième session) [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
202. 29 juillet-9 août	Genève	Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 1503 (XLVIII) du Conseil]		
203. 4-23 août	Genève		Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, (trente-deuxième session) [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	
204. 5-9 août	Genève	Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités – Groupe de travail sur les populations autochtones (résolution 1982/34 du Conseil)		
205. 5-9 août	Genève	Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités – Groupe des Cinq sur l'esclavage [résolution 16 (LVI) du Conseil]		
206. 5-16 août	Genève	Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses – Groupe de rapporteurs (trente-quatrième session) [résolution 2050 (LXII) du Conseil]		

<i>Dates (1985)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
207. 5-16 août	Vienne		Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme (résolution 35/136 de l'Assemblée générale)	
208. 12 août-6 septembre	Genève	Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (trente-huitième session) [résolution 9 (II) du Conseil]		
209. 26 août-6 septembre	Vienne		Septième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants [résolution 415 (V) de l'Assemblée générale]	
210. Septembre (quatre jours)	Genève	Commission de statistique – Groupe de travail des programmes statistiques internationaux et de la coordination (onzième session) [résolution 1306 (XLIV) du Conseil]		
211. 30 septembre-4 octobre	Genève	Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses – Groupe d'experts en matières et objets explosibles (vingt-cinquième session) [résolution 1979/42 du Conseil]		
212. 30 septembre-11 octobre (provisoire)	Rome		Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (vingtième session) [résolution 1714 (XVI) de l'Assemblée générale]	
213. Septembre/octobre	Paris			UNESCO – Conseil exécutif (cent vingt-deuxième session)
214. Automne	A déterminer			UPU – Conseil consultatif des études postales
215. Troisième trimestre	Santiago	Commission économique pour l'Amérique latine – Comité plénier		
216. Octobre	Genève		HCR – Comité exécutif [résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale]	
217. Octobre	New York	Comité administratif de coordination (troisième session ordinaire) [résolution 13 (III) du Conseil]		
218. Octobre (3 jours)	Une capitale de la région	Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite de drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient [résolution 1776 (LIV) du Conseil]		

<i>Dates (1985)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
219. 8-11 octobre	Séoul (Corée)			Banque mondiale — Réunions annuelles du Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale et des organismes qui lui sont affiliés
220. 14-18 octobre	Genève		Comité des droits de l'homme — Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
221. 21 octobre-8 novembre	Genève		Comité des droits de l'homme (vingt-sixième session) [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
222. Octobre/novembre (trois semaines)	Vienne		Organe international de contrôle des stupéfiants (trente-neuvième session) [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	
223. Octobre/novembre	A déterminer			UNESCO — Conférence générale (vingt-troisième session)
224. Novembre	A déterminer			UNESCO — Conseil exécutif (cent vingt-troisième session)
225. Novembre	Genève			OIT — Conseil d'administration du BIT (et ses commissions et comités) [deux cent trentième session]
226. Novembre (2 jours)	New York		Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (résolution 32/197 de l'Assemblée générale)	
227. 5-7 novembre (provisoire)	Rome			FAO — Conseil (quatre-vingt-huitième session)
228. 9-28 novembre (provisoire)	Rome			FAO — Conférence (vingt-troisième session)
229. 18 novembre-18 décembre	Montréal			OACI — Conseil (cent seizième session)
230. 29 novembre (provisoire)	Rome			FAO — Conseil (quatre-vingt-neuvième session)
231. Novembre/décembre (5 jours)	Une capitale de la région	Commission des stupéfiants — douzième réunion des chefs des services de répression compétents en matière de stupéfiants des pays de la région de l'Extrême-Orient [résolution 1845 (LVI) du Conseil]		
232. Novembre/décembre (1 semaine)	Vienne		ONUDI — Comité permanent du Conseil du développement industriel (vingt-troisième session) [résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale]	

<i>Dates (1985)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialistes et de l'AIEA C</i>
233. Décembre	Tokyo		Conseil de l'Université des Nations Unies (vingt-sixième session) [résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale]	
234. Décembre (3 jours)	New York		PNUD – Réunion consultative interorganisations (résolution 32/197 de l'Assemblée générale)	
235. 9-20 décembre	Genève	Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (résolutions 1980/13 et 1982/45 du Conseil)		
236. A déterminer	Genève		Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (quatrième session) [résolution 36/151 de l'Assemblée générale]	
237. A déterminer (2 semaines)	Genève		CNUCED – Conseil du commerce et du développement (trentième session) [résolutions 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et 114 (V) de la Conférence]	
238. A déterminer (2 semaines)	Genève		CNUCED – Conseil du commerce et du développement (trente et unième session) [résolutions 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et 114 (V) de la Conférence]	
239. A déterminer (9 jours)	Genève		CNUCED – Groupe consultatif commun du Centre CNUCED/GATT du commerce international (dix-huitième session) [résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale]	
240. A déterminer	New York		Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (quatrième session) [résolution 34/180 de l'Assemblée générale]	
241. A déterminer	New York	Comité de la planification du développement – Groupe de travail I [résolution 1035 (XXXVII) et 1625 (LI) du Conseil]		
242. A déterminer	Genève	Comité de la planification du développement – Groupe de travail II [résolution 1035 (XXXVII) et 1625 (LI) du Conseil]		
243. A déterminer	New York	Comité de la planification du développement – Groupe de travail III [résolutions 1035 (XXXVII) et 1625 (LI) du Conseil]		

<i>Dates (1985)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
244. A déterminer	New York		Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme [résolution 31/133 de l'Assemblée générale]	
245. A déterminer	New York		Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme [résolution 31/133 de l'Assemblée générale]	
246. A déterminer	Genève	Réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination [résolution 2008 (LX) du Conseil et 31/93 de l'Assemblée générale]		

<sup>a</sup> Reportée de 1983 (résolution 1982/42 du Conseil économique et social).

<sup>b</sup> Par sa décision 1983/152 du 27 mai 1983, le Conseil économique et social a décidé d'autoriser 20 séances supplémentaires pour la session, avec tous les services requis, y compris l'établissement de comptes rendus analytiques, si ces séances s'avéraient absolument nécessaires.

<sup>c</sup> Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale à sa trente-huitième session.

<sup>d</sup> Des consultations préalables se tiendront le 5 août et, au besoin, la Conférence sera prolongée d'un jour.

<sup>e</sup> Résolution 1983/75 du Conseil.

## Annexe IV

### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL SUR LA REVITALISATION DU CONSEIL, CONFORMÉMENT À LA RÉSOLUTION 1982/50 DU CONSEIL, EN DATE DU 28 JUILLET 1982

Au risque de me répéter, je voudrais tout d'abord réaffirmer ma conviction que revitalisation ne signifie pas inventivité continue, pour la simple raison que même si la créativité humaine ne connaît pas de limites, il en existe certainement à la capacité (individuelle ou collective) des représentants de réviser le mécanisme d'un organe intergouvernemental tel que le Conseil économique et social. J'étais donc arrivé à la conclusion qu'après la période d'innovation que nous avons connue l'an dernier sous la direction de l'ambassadeur Komatina, 1983 devrait être consacrée à consolider les gains et à tester les formules. Et c'est la politique que j'ai suivie.

Le Président, toutefois, est chargé de certaines responsabilités, soit officielles en vertu des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 1982/50 du Conseil, soit indirectes aux termes des dispositions de la décision 37/442 de l'Assemblée générale. Dans cette décision, il lui est demandé, ainsi qu'au Conseil, d'accomplir certaines tâches en prévision de l'examen du thème de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, auquel l'Assemblée doit procéder en 1984. Pour remplir cette mission, j'ai pris le parti de m'entretenir officieusement avec des chefs de délégation ou des porte-parole de groupes sur tous les aspects de la question. Je vous ai donc tous contactés, en commençant par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Cette méthode m'a fourni une occasion supplémentaire de tirer profit de la sagesse, des connaissances et de la perspicacité de spécialistes distingués, capables et dévoués. J'ajouterai seulement deux remarques : d'une part, il est arrivé, quand je m'entretenais avec les porte-parole de groupes, qu'ils me donnent leur opinion personnelle plutôt que celle du groupe, ce dernier n'ayant malheureusement pas eu l'occasion d'étudier la question à fond. D'autre part, le rapport que je vais vous faire reflète mes propres opinions et mon évaluation personnelle des conversations que j'ai eues et n'engage par conséquent nul autre que moi-même, en ma qualité de président du Conseil. Je m'abstiendrai donc de citer quelque délégation ou groupe de délégations que ce soit.

Considérons tout d'abord la question épineuse de l'universalité (ou de l'universalisation) du Conseil. C'est une idée qui se heurte à une résistance considérable, à tel point que je me hasarderai à dire qu'elle ne pourra se matérialiser dans un avenir prévisible. Il y a à cela diverses raisons d'ordre institutionnel et d'ordre pratique. Dans la première catégorie, il me suffira de mentionner qu'il faudrait en l'occurrence modifier la Charte. Dans la seconde, on peut citer notamment le fait que certains milieux ne sont absolument pas persuadés que l'universalisation du Conseil améliorerait son fonctionnement ou ses méthodes de travail. On admet certes, mais c'est là une opinion rien moins qu'universelle, qu'en raison de sa composition limitée, le Conseil ne fonctionne pas au maximum de ses capacités, mais on reconnaît aussi que le processus de négociation s'en trouve facilité. On estime en outre qu'à l'exception du droit de vote, les Etats observateurs ont presque les mêmes droits que les Etats membres du Conseil et peuvent donc librement et pleinement participer à ses délibérations. D'autres enfin sont convaincus qu'une restructuration n'entraînerait pas nécessairement une amélioration intrinsèque du « produit » des travaux du Conseil, bien au contraire.

A propos des sessions portant sur des sujets déterminés, question elle aussi ressassée, les avis restent partagés, bien qu'ils me paraissent moins tranchés; on aurait donc intérêt à serrer la question de plus près, ce que je laisse à l'appréciation des présidents qui me succéderont. Il faut signaler enfin que certains sont persuadés que le Conseil

pourrait et devrait se prévaloir de la possibilité, prévue à l'article 4 de son règlement intérieur, de convoquer des sessions extraordinaires, sans qu'il soit besoin d'autres ajustements majeurs.

Pour résumer cette première phase de mes consultations, je dirai que le sentiment profond et quasi général est qu'avant toute chose, c'est un changement d'attitude qui s'impose. La nécessité d'un tel changement a été soulignée par la plupart de mes interlocuteurs comme la condition préalable à toute discussion fructueuse sur d'éventuels changements structurels.

Un certain nombre de suggestions concrètes ont été faites par une ou plusieurs délégations. Comme vous l'avez certainement remarqué, elles figuraient parfois dans les déclarations faites par les délégations lors du débat général. Permettez-moi d'en dresser la liste, sans ordre préétabli, en prévision des débats que le Conseil décidera peut-être de tenir l'an prochain lorsqu'il examinera, dans l'optique de sa revitalisation, d'autres questions et d'éventuelles possibilités d'améliorer ses méthodes de fonctionnement :

a) Il faudrait recourir bien davantage au Conseil, même dans sa structure actuelle, et la charge considérable de travail de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale s'en trouverait sensiblement allégée. Le Conseil et la Deuxième Commission devraient se tenir en contact étroit et le Conseil devrait tenir compte de ce principe lorsqu'il examine ses procédures et ses méthodes de travail et présente des suggestions à la demande de l'Assemblée;

b) Il faudrait suivre de façon constante les progrès accomplis dans l'application concrète et suivie de tous les aspects de la résolution 1982/50 du Conseil. A cette fin, il conviendrait également de garder présentes à l'esprit les dispositions de la résolution 37/67 de l'Assemblée générale, et dans un contexte plus large, celles de la résolution 32/197 de l'Assemblée, notre bible en matière de restructuration;

c) On s'est préoccupé notamment de rechercher la façon dont le Conseil pourrait exercer le rôle de coordination que lui assigne la Charte. Il s'agit là d'une question majeure qui devrait être traitée dans un avenir proche (on a ainsi mentionné à cet égard que les réunions conjointes CAC/CPC ne produisaient pas les résultats escomptés et que le Conseil devrait se préoccuper de leur utilité dans le cadre du renforcement de ses propres fonctions de coordination; je crois comprendre que cette question a déjà fait l'objet de consultations officieuses menées par l'ambassadeur Dietze);

d) On a également suggéré que le Conseil continue à centrer chacune de ses sessions ordinaires sur un nombre restreint de questions, afin de pouvoir les examiner à fond;

e) On a exprimé le vœu que les départements organiques du Secrétariat veillent à la qualité analytique de la documentation fournie au Conseil, point que je recommande au Conseil de garder constamment à l'esprit et que je porte à l'attention du Directeur général;

f) On a également fortement recommandé de rationaliser le calendrier des réunions des organes subsidiaires du Conseil, ainsi que celui des organes subsidiaires de l'Assemblée générale qui font rapport à cette dernière par l'intermédiaire du Conseil. C'est une question qui exigera un travail sérieux et soutenu;

g) L'expérience, tentée l'an dernier, d'autoriser des échanges directs entre les délégués et les secrétaires exécutifs des commissions régionales a été bien accueillie. De l'avis général, il faudrait les poursuivre cette année et les étendre peut-être aux chefs de secrétariat des institutions spécialisées;

h) Il en va de même de l'analyse interorganisationnelle de certains points des plans à moyen terme, en dépit de quelques réserves évi- dentes exprimées précédemment par certains participants au niveau des secrétariats. Les membres ne doutaient pas que la qualité des déli- bérations de fond contribuerait à dissiper ces réticences injustifiées et encouragerait le Conseil à procéder prochainement à de nouvelles expériences du même type;

i) On a proposé d'organiser un débat sur l'utilité d'une participa- tion plus étroite du Corps commun d'inspection aux fonctions de coordination du Conseil;

j) On a recommandé de réexaminer diverses formules pour le calendrier des réunions du Conseil, y compris la possibilité d'en com- biner certaines, à savoir : le système actuel (session d'organisation, plus deux sessions ordinaires — de printemps à New York et d'été à Genève); le système actuel, avec déplacement de la seconde session ordinaire à New York; la concentration de tous les travaux en une seule session ordinaire (peut-être un peu plus longue) qui pourrait avoir lieu soit à New York ou à Genève, soit alternativement dans l'une et l'autre ville;

k) Création d'un groupe de travail intersessions à composition non limitée pour préparer les délibérations du Conseil sur la question de sa revitalisation;

l) Fréquence des réunions des organes subsidiaires (tant au niveau du Conseil qu'à celui de l'Assemblée générale);

m) Sélectivité de l'ordre du jour et des débats sur les questions qui y sont inscrites et sur les délibérations auxquelles elles donnent lieu (ré- solutions et décisions);

n) Suppression du débat général à la seconde session ordinaire;

o) Concentration des travaux sur des questions de nature intersec- torielle;

p) Il faudrait éviter les débats redondants, dont la Commission des droits de l'homme offre un exemple : le Conseil en examine le rap- port à sa première session ordinaire, et la Troisième Commission de l'Assemblée générale examine ultérieurement le rapport établi par le Conseil sur ledit rapport;

q) Il faudrait éviter de discuter de questions à portée plutôt (ou essentiellement) politique, qui sont mieux à leur place à l'Assemblée générale;

r) Il faudrait réduire substantiellement le nombre des résolutions et décisions soumises au Conseil et revenir au système des rapports (on a mentionné à cet égard le système adopté par l'OCDE).

On voit combien de questions relatives à l'amélioration des travaux du Conseil restent ouvertes à la discussion, et certaines d'entre elles devront assurément faire l'objet d'une décision dans un proche avenir.

Puis-je considérer que le Conseil prend acte du rapport que je viens de lui présenter oralement sur mes consultations au titre du point 4 ?

*Il en est ainsi décidé.*

Je vous remercie et espère que mon successeur et les Etats membres trouveront dans ce rapport de quoi alimenter avec profit les futures dé- libérations sur ce sujet.

## DÉCLARATION DU GROUPE DES 77 SUR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES POUR LE DÉVELOPPEMENT<sup>a</sup>

1. Le Groupe des 77 considère les activités opérationnelles comme un domaine hautement prioritaire de la coopération internationale pour le développement. Il se plaît à constater que le rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale pourra servir utilement de base à l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles du système. Le Groupe estime que le Conseil économique et social constitue un forum constructif pour la préparation des débats de l'Assemblée générale sur les problèmes complexes liés aux activités opérationnelles. Il saisit donc cette occasion pour présenter ses vues préliminaires sur le sujet.

2. Le Groupe des 77 est gravement préoccupé par l'incidence de la crise économique mondiale actuelle sur le processus global de développement et, dans ce contexte, par l'affaiblissement des activités opérationnelles du système pour le développement. L'état présent de l'économie mondiale et l'interdépendance inéluctable des pays exigent une démonstration de volonté politique. Une augmentation substantielle du flux de ressources, y compris pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies, doit contribuer au redressement de l'économie mondiale. Le Groupe des 77 est d'avis que les activités opérationnelles pour le développement doivent reposer sur le principe que tous les pays peuvent se prévaloir d'une assistance technique et que les priorités sont déterminées par les pays bénéficiaires eux-mêmes.

### RESSOURCES

3. Le Groupe tient à dire combien l'inquiète l'état actuel des ressources dont le système des Nations Unies dispose pour les activités opérationnelles de développement. Les contributions à la plupart des programmes du système ont diminué en valeur réelle et les ressources ne permettent plus d'atteindre les objectifs fixés. De ce fait, certaines activités sont mises en veilleuse. Le PNUD, par exemple, a dû réduire de 45 p. 100 les programmes du troisième cycle de certains pays, ce qui a eu un effet débilant sur les programmes de développement nationaux.

4. On se trouve ainsi dans un véritable cercle vicieux : les ressources se raréfient, on épargne les fonds disponibles et les résultats ne sont satisfaisants ni pour les donateurs ni pour les bénéficiaires. Le multilatéralisme est en jeu, et désillusion et scepticisme vont de pair.

5. Il importe d'explorer toutes les méthodes propres à accroître les ressources du système. L'expérience actuelle a mis en relief la nécessité de mobiliser des ressources sur une base continue, prévisible et assurée. On pourrait appliquer, selon les besoins, des méthodes déjà anciennes qui ont fait leurs preuves, comme les accords de reconstitution des ressources, les annonces pluriannuelles de contributions et la fixation d'objectifs.

6. A court terme :

a) Les pays développés devraient s'engager à relever substantiellement en valeur réelle le niveau actuel des ressources destinées aux activités opérationnelles du système;

b) Les gouvernements devraient entreprendre de négocier, lorsqu'il n'en a pas encore été arrêté, les objectifs des ressources à mobiliser pour les programmes;

c) Afin d'éviter que des programmes du système des Nations Unies ne subissent le contrecoup de fluctuations de change, il faudrait envisager de libeller les contributions qui leur sont destinées, et de détenir les ressources qui leur sont affectées, en droits de tirage spéciaux;

d) Outre l'examen, par les organes directeurs des programmes concernés, des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, l'Assemblée générale devrait procéder de temps à autre à l'examen global des objectifs fixés pour ces divers programmes, conformément au paragraphe 5 de sa résolution 37/226.

7. Il faut assurer l'utilisation rationnelle et optimale des ressources globales dont dispose le système et veiller à ce que ces programmes correspondent et soient totalement intégrés aux priorités et plans de développement des divers pays, grâce à une meilleure coordination et intégration des fonds et programmes de chaque pays.

8. Pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités, il faut que le PNUD demeure l'agent le plus important de la coopération technique dans le système des Nations Unies. Or, on n'y parviendra qu'en augmentant substantiellement ses ressources et en relevant leur valeur réelle.

9. Le Groupe des 77 s'inquiète de la tendance croissante au bilatéralisme et du déclin correspondant de la coopération économique multilatérale. Il se préoccupe aussi de l'utilisation systématique de ressources liées dans des programmes multilatéraux, notamment lorsqu'elles introduisent des distorsions dans les priorités de développement des pays bénéficiaires. Le Groupe des 77 insiste donc pour qu'on conserve au système son caractère multilatéral.

10. Il s'alarme aussi de constater que l'aide aux activités opérationnelles du système des Nations Unies est de plus en plus liée à l'achat de biens et fournitures aux pays donateurs. La communauté internationale est invitée à s'abstenir de cette pratique afin de préserver les principes multilatéraux du système.

### PAYS LES MOINS AVANCÉS

11. La communauté internationale devrait fournir des ressources financières beaucoup plus importantes aux organisations opérationnelles pour leur permettre de contribuer pleinement à l'application du Nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, en gardant à l'esprit que l'aide publique au développement de ces pays, notamment l'aide multilatérale, constitue leur unique source de flux financiers extérieurs.

### PROGRAMMATION

12. Un même ensemble de principes devrait s'appliquer uniformément à la programmation de toutes les ressources mises à la disposition des différentes organisations du système des Nations Unies. Ces principes, qui figurent dans le consensus de 1970 et dans la décision 80/30 du Conseil d'administration du PNUD, en date du 26 juin 1980, sont les suivants :

a) L'équité, particulièrement dans la répartition des ressources entre les pays en développement;

b) L'adaptation exacte de l'assistance aux besoins particuliers des pays bénéficiaires;

c) L'intégration de l'assistance aux priorités et objectifs globaux de développement du pays concerné;

d) La conception de la programmation comme processus intégré, dont les différentes phases, comme la programmation, la formulation, l'examen des coûts, l'approbation, l'évaluation, etc. des projets, constituent des parties intégrantes;

e) La décentralisation.

13. Pour améliorer la qualité des programmes et les aligner mieux sur les besoins des pays en développement, les diverses suggestions

<sup>a</sup> Voir E/1983/SR.42.



relatives aux dimensions nouvelles de la coopération technique, adoptées par le Conseil d'administration en 1975, devraient être pleinement appliquées, puis entérinées par l'Assemblée générale. On peut citer, entre autres :

a) La subordination des apports aux résultats recherchés par la coopération technique définie dans les dimensions nouvelles;

b) La participation de personnel local;

c) L'exécution des projets par les gouvernements;

d) Une attitude souple et un soutien adéquat aux institutions clefs;

e) L'exécution des programmes et des projets en coopération avec les sources d'assistance financière, etc.

14. Le Groupe des 77 estime que si les activités opérationnelles du système étaient plus cohérentes et mieux coordonnées au niveau du pays, sous la supervision du coordonnateur résident, on arriverait à la fois à diminuer les dépenses d'administration et d'appui et à réduire les gaspillages dus aux doubles emplois. La nécessité pour le gouvernement du pays hôte de coordonner l'assistance extérieure s'en trouverait également facilitée.

15. Le Groupe des 77 est d'avis que la coopération économique entre pays en développement vient en complément de la coopération Nord-Sud et peut, en fait, aider à la promouvoir. Il considère donc la CEPD comme un secteur d'importance prioritaire dans le domaine des activités opérationnelles. Il se réjouit qu'il soit fait mention du développement de la coopération Sud-Sud dans les paragraphes 57 à 59 du rapport du Directeur général.

16. Le Programme d'action de Caracas, adopté en mai 1981 à une réunion de haut niveau du Groupe des 77, peut servir de cadre général à cette coopération Sud-Sud. Les Etats membres du Groupe des 77 ont de toute évidence compté sur l'appui du système des Nations Unies pour exécuter ce vaste programme de CEPD adopté à Caracas et actuellement en cours d'exécution. Lors de la troisième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement qui s'est tenue récemment, le Groupe des 77 a demandé que le PNUD joue un rôle plus important dans la promotion et le renforcement des activités et programmes de CTPD entrepris dans le cadre du Programme d'action de Caracas.

17. Le système des Nations Unies ne pourra mieux promouvoir la coopération Sud-Sud qu'en réservant, dans ses propres programmes et projets, une place plus large aux possibilités de CEPD et de CTPD. A cet égard, les propositions concrètes ci-après méritent d'être étudiées :

a) Appliquer pleinement les décisions prises antérieurement;

b) Modifier les procédures qui empêchent un pays bénéficiaire d'utiliser une partie de son chiffre indicatif de planification pour entre-

prendre des activités de coopération technique avec d'autres pays en développement;

c) Procéder, à l'échelle du système, à un examen des activités des différentes organisations, en mettant l'accent sur leurs conceptions et méthodes, sur le type d'activités qu'elles entreprennent et sur les dispositions d'ordre institutionnel qu'elles ont prises;

d) Réviser les rôles et procédures en matière d'assistance, de manière à éliminer les obstacles qui peuvent s'y trouver à la promotion des activités de CTPD;

e) Revoir entièrement le système actuel de rassemblement, de production et de diffusion des données ainsi que les besoins et capacités des pays en développement.

#### AMÉLIORATION DE LA RENTABILITÉ ET DE L'EFFICACITÉ

18. Le Groupe des 77 est conscient de la nécessité d'améliorer la qualité et l'efficacité des programmes du système des Nations Unies. Il convient de rationaliser le plus possible l'utilisation des ressources et l'emploi des techniques les plus rentables. Le Groupe est convaincu qu'outre les méthodes habituelles, comme des réductions supplémentaires des dépenses d'administration et d'appui, il convient d'avoir recours d'urgence à une autre méthode, tout aussi valable, qui consiste à acheter davantage sur place, à faire davantage appel aux compétences locales et à réserver une part plus large au matériel produit dans le pays bénéficiaire. Le recours systématique aux experts nationaux favoriserait la formation de la main-d'œuvre locale et la mise en valeur des ressources humaines nationales. Il faudrait chercher plus sérieusement à renforcer la capacité et les possibilités nationales des pays en développement.

19. Le prochain rapport d'ensemble sur les orientations des activités opérationnelles devrait comporter une section détaillée, avec données à l'appui, sur les progrès accomplis par les organisations du système en ce qui concerne le recours aux services d'experts et d'organismes nationaux, l'augmentation des achats dans les pays bénéficiaires et dans d'autres pays en développement et l'utilisation d'instituts nationaux ou régionaux de formation.

20. Il convient de réaffirmer l'importance des activités opérationnelles et de leur insuffler un nouvel élan. Tel est l'objectif essentiel de l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement.

## Annexe VI

### ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES DÉSIGNÉES PAR LE CONSEIL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 79<sup>a</sup> AUX FINS DE PARTICIPATION AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SUR LES QUESTIONS RELEVANT DE LEUR DOMAINE D'ACTIVITÉ

#### PARTICIPATION À TITRE PERMANENT

##### *Organisations auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent*

Agence de coopération culturelle et technique (résolution 33/18 de l'Assemblée générale).

Comité consultatif juridique afro-asiatique (résolution 35/2 de l'Assemblée générale).

Communauté économique européenne (résolution 3208 (XXIX) de l'Assemblée générale).

Conseil d'assistance économique mutuelle (résolution 3209 (XXIX) de l'Assemblée générale).

Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (résolution 36/4 de l'Assemblée générale).

Ligue des Etats arabes [résolution 477 (V) de l'Assemblée générale].

Organisation de la Conférence islamique [résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale].

Organisation de l'unité africaine [résolution 2011 (XX) de l'Assemblée générale].

Organisation des Etats américains [résolution 253 (III) de l'Assemblée générale].

Secrétariat du Commonwealth (résolution 31/3 de l'Assemblée générale).

Système économique latino-américain (SELA) [résolution 35/3 de l'Assemblée générale].

---

<sup>a</sup> Le texte de l'article 79, intitulé «Participation d'autres organisations intergouvernementales», est ainsi conçu : «Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres organisations intergouvernementales désignées par le Conseil, à titre spécial ou à titre permanent, sur la recommandation du Bureau, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations.»

##### *Organisations désignées par le Conseil en vertu de la décision 109 (LIX)*

Conseil de l'Europe.

Conseil de l'unité économique arabe.

Organisation de coopération et de développement économiques.

Organisation de coopération régionale pour le développement.

Organisation des pays exportateurs de pétrole.

Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

##### *Organisations désignées par le Conseil en vertu de la décision 1980/114*

Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement.

Organisation asiatique de productivité (OAP).

Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE).

##### *Organisation désignée par le Conseil en vertu de la décision 1980/151*

Centre régional africain de technologie.

#### PARTICIPATION A TITRE SPÉCIAL

##### *Organisation désignée par le Conseil en vertu de la décision 109 (LIX)*

Organisation internationale de protection civile.

##### *Organisation désignée par le Conseil en vertu de la décision 239 (LXII)*

Faculté latino-américaine des sciences sociales.

##### *Organisation désignée par le Conseil en vertu de la décision 1979/10*

Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM)<sup>b</sup>.

---

<sup>b</sup> Précédemment appelé Comité intergouvernemental des migrations européennes (CIME).

---

## كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---